REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

TOME 2

DOCUMENT BUDGETAIRE

ANNEXE

AU PROJET DE LOI n° 050/2026
PORTANT LOI DE FINANCES
POUR 2027

Livre 2

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

ANNEXE 10 : DETTE PUBLIQUE

ANNEXE 11 : IMPACTS BUDGETAIRES DES NOUVELLES MESURES

ANNEXE 12 : PREVISION DU FINANCEMENT EXTERIEUR

ANNEXE 13 : RECETTES NON FISCALES

ANNEXE 14 : STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME

ANNEXE 15 : LISTE DES SOCIETES A PARTICIPATION DE L'ETAT

ANNEXE 16 : REPARTITION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX COMMUNES

ANNEXE 17 : DEPENSES FISCALES

ANNEXE 18 : RISQUES BUDGETAIRES



ANNEXE 10

DETTE PUBLIQUE



(Unité: en Milliards MGA)	PLF 2027
	1 269,37
CALCUL SYSTÈME BANCAIRE	1 282,96
VARIATION BANQUE CENTRALE NET	1 115,71
AVANCES	667,01
AVANCES STATUTAIRES	-
TIRAGES	497,00
REMBOURSEMENT	497,00
AVANCES SPECIALES	710,00
TIRAGES	710,00
REMBOURSEMENT	
OPERATIONS SUR TITRES	- 42,99
TIRAGES	-
REMBOURSEMENT	42,99
RECAPITALISATION BFM	-
TIRAGES	-
REMBOURSEMENT	-
AUTRES AVANCES A L'ETAT	0,00
AUTRES	
DEPOT (provisoire)	- 448,70
VARIATION BANQUES NET	167,24
VARIATION BTA	40,97
TIRAGES	613,62
REMBOURSEMENT	572,66
VARIATION BTF	126,28
TIRAGES	1 063,58
REMBOURSEMENT	937,30
CALCUL SYSTÈME NON BANCAIRE	- 13,59
BTA	24,03
TIRAGES	153,41
REMBOURSEMENT	129,37
BTF	2,72
TIRAGES	265,89
REMBOURSEMENT	263,17
BTS AMBATOVY	- 19,67
TIRAGES	
REMBOURSEMENT	19,67
BTS GPM/JIRAMA	- 20,68
TIRAGES	
REMBOURSEMENT	20,68

	PLF 2027
BTA	65,00
TIRAGES	767,03
REMBOURSEMENT	702,03
BTF	129,00
TIRAGES	1 329,47
REMBOURSEMENT	1 200,47
BTA+BTF	194,00

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DU TRESOR
DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PLAN D'EMPRUNT EXTERIEUR 2027 (à titre indicatif)

1USD=MGA 4 494,5

en milliards MGA

Sources de financements		Situation		30 921,45
Dette concessionnelle, dont:			**24 570,84**	
Dette multilatérale			**17 132,05**	
BAD			**1 729,50**	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE		224,72	
	Programme de Promotion de l'Entrepreunariat des Jeunes dans l'Agriculture et Agro-industrie		216,36	
	Projet des Jeunes Entreprises Rurales du Moyen-Ouest		539,34	
	Projet d'aménagements de corridors et de facilitation du commerce II		749,08	
BADEA			**5 007,70**	
	Projet Monographie des régions		8,51	
	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina		1 573,07	
	Projet de Gestion des Risques Agricoles pour la Croissance Inclusive et la Résilience - GRACIR		505,09	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE		89,89	
	Projet d'aménagement du Fly-over « Anosizato » Croisement RN1 et RN58A		40,56	
	Mise en place de trois Campus Universitaires intégrés avec équipements à Antsiranana, Mahajanga et Toliara		2 098,43	
	PROGRAMME NATIONALE DE RELANCE ET DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE CAFÉ À MADAGASCAR « KAOATRY 2026-2036 »		692,15	
BEI			**1 241,02**	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE		404,91	
	PROJET DE MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER A MADAGASCAR FA		431,20	
	PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT TOAMASINA		404,91	
IDA			**8 012,31**	
	Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emplo		1 011,26	
	MADAGASCAR EQUITABLE AND RESILIENT GROWTH III		449,45	
	Travaux de réhabilitation de la RN 32 reliant Antsohihy (croisement Andilabe pk0+000) et Mandritsara (PK186+300)		1 033,73	
	Travaux de réhabilitation de la RNS 13 reliant Ikalamainty Carrefour RNP7 (PK 0+000) et Antanimora (PK 318+000) en passant par Betroka (PK 120+000) et Beraketa (PK 245+000)		1 716,89	
	Etudes de réhabilitation de la RNS 27 reliant Ihosy à Farafangana en passant par Ivohibe et Vondrozo.		17,53	
	Projet de développement de l'Agri Business		674,17	
	Projet de renforcement du secteur privé, moteur de l'emploi : tourisme, industrie légère et accès au financement		449,45	
	Projet de soutien à des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar » (MIONJO) FA		224,72	
	Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive (PIC 3) – phase 3 FA		112,36	
	Projet Connecter Madagascar pour une Croissance Inclusive (PCMCI) FA2		674,17	
	Projet de Connectivité Numérique et Énergétique pour l'Inclusion à Madagascar (DECIM) FA		224,72	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE		1 423,85	
	RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES ET DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE		-	
FIDA			**1 141,53**	
	PROJET DES RISQUES AGRICOLES POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET RESILIENCE A MADAGASCAR		505,09	
	Programme d'Appui au Développement de l'Agribusiness Inclusif à Madagascar		276,88	
	Programme Intégrité de Développement des Filières Animales à Madagascar		359,56	
Dette bilatérale			**7 438,79**	
AFD			**895,27**	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE		788,78	
	Projet d'Extension et d'Innovation du Port de Diego		-	
	Projet d'Appui à l'Electrification rurale à Madagascar I		-	
	Soutien à l'Amélioration de la Vie universitaire,à l'Innovation et les Compétences d'Avenir		106,49	
ARABIE SAOUDITE			**1 954,55**	
	PROJET AUTOROUTE ANTANANARIVO TOAMASINA		1 573,07	
	Système d'Information et Plan Directeur Numérique de la HCC		22,02	
	Projet de Création du Système Intégré d'Information Touristique		21,12	
	Plateforme numérique intégrée des PAC		8,05	
	Projet de Digitalisation et cybersécurité de la Police Nationale		57,89	
	Projet de Transformation numérique de l'Assemblée Nationale		12,58	
	Projet de Gestion numérique des actifs et infrastructures du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures		6,74	
	Digitalisation de la Justice		48,28	
	Projet de mise en place de Plateforme de Gouvernance Numérique et de traçabilité du secteur minier		7,54	
	Projet de Mise en place d'un data center backup au sein de la Direction Générale de la Douane		5,04	
	Programme national de renforcement des infrastructures publiques numériques, de la gouvernance numérique et de la cybersécurité		20,23	
	Programme de digitalisation du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation		40,85	
	Projet de transformation numérique du système d'information du METFP		12,94	
	PACFC III		118,20	

Exim Bank de Chine		**3 128,05**	
	MEDIUM RING TANA	795,39	
	PROJET DE MODERNISATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION MALAGASY II	361,18	
	PROJET DE PRODUCTION LOCALE DE RIZ HYBRIDE	519,76	
	Travaux de réhabilitation de la RNS 1 bis entre Antsapanimahazo (PK 99+350) jusqu'au carrefour de la RNT 8A à Amborokosy (PK 468+409)	1 451,72	
FONDS KOWEITIEN		**144,95**	
	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE RNS 5	55,06	
	PROJET AUTOROUTE ANTANANARIVO TOAMASINA	-	
	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS	89,89	
ABU DHABI		**55,06**	
	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE RNS 5	55,06	
JICA		**1 260,92**	
	ROCADE JICA _ Marais Masay Ankorondrano_Stade Maki Andohatapenaka	-	
	PROJET D'IRRIGATION A MAROVOAY	-	
	Financement additionnel du projet d'Extension du Port de Toamasina	1 260,92	
Dette semi-concessionnelle, dont:		**1 831,64**	
Dette multilatérale		**1 472,08**	
BADEA		**179,78**	
	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5	179,78	
OFID		**393,40**	
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE	134,83	
	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE RNS 5	134,83	
	PACFC III	123,73	
IDA			
	PRrogramme de Résilience et Inclusion axé sur les résultats - PforR		
AIIB		**898,90**	
	PROJET VOLOBE	449,45	
	PROGRAMME DE TRANSPORT MULTIMODAL ET DE LOGISTIQUE	449,45	
Dette bilatérale		**359,56**	
ARABIE SAOUDITE		**89,89**	
	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE RNS 5	89,89	
ABU DHABI		**269,67**	
	PROJET AUTOROUTE ANTANANARIVO TOAMASINA	269,67	
Dette commerciale, dont:		**4 518,98**	
AFREXIM		**4 518,98**	
	Acquisition de 2 scanners à conteneurs pour le port de Toamasina	18,88	
	Projet de revêtement en enrobé et la construction de la Tranche 1 (120km) de la RNS13, sur les 318km compris entre Ikalamavony/Carrefour RNP7 - Ambovombe	4 478,66	
	Projet de Facturation électronique	21,44	
Utilisation des financements			**30 921,45**
Agriculture et rural		4 288,40	
Energie		4 311,83	
Soutien budgétaire		449,45	
Infrastructure		12 501,81	
Transport		7 305,28	
Numérique		645,89	
Autres		1 418,80	
			-

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

Direction de la Dette Publique

LOI DE FINANCES INITIALE 2027
CAPITAL DE LA DETTE EXTERIEURE
En Milliers de MGA

Ministère/Institution: Ministère de l'Economie et des Finances
Mission: 220 Finances

Programme: 117 - TRESOR
ORDSEC: 06-220-Z-00000
GAC: 06-21-0-233-00000 DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE
SOA: 06-21-0-230-00000 DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE 6228,779771

1 DTS = 6551,9 MGA

CHAPITRE	COMPTE	PAYS	
		7-OPERATION DE FINANCEMENT	
16	**1621**	**EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME: Part à moins d'un an -Dépenses**	
		ORGANISMES INTERNATIONAUX	
		BAD	2 053 000,00
		BADEA	15 723 000,00
		BEI	35 016 000,00
		FAD	58 473 000,00
		FIDA	39 511 000,00
		IDA	400 299 000,00
		OPEP	43 297 000,00
		LIGUE ARABE	-
		FMI	
		Sous-Total 1	**594 372 000,00**
		PAYS DE L'OCDE	
		COREE	9 175 000,00
		ESPAGNE	608 000,00
		FRANCE	66 850 000,00
		AFD	52 874 000,00
		Trésor Français	13 976 000,00
		JAPON	48 660 000,00
		RUSSIE	
		Sous-Total 2	**125 293 000,00**
		AUTRES CREDITEURS OFFICIELS	
		ABU DHABI	9 859 000,00
		ARABIE SAOUDITE	8 481 000,00
		KOWEIT	11 343 000,00
		ALGERIE	-
		ANGOLA	-
		CHINE	113 221 000,00
		INDE	7 940 000,00
		IRAK	-
		LIBYE	-
		MAURICE	-
		Sous-Total 3	**150 844 000,00**
		Deutsche Bank	**-**
		Société Générale	**49 491 000,00**
		Institutions Financières	**479 846 000,00**
		Nouveaux Prêts	**-**
		TOTAL	**1 399 846 000,00**

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
Direction de la Dette Publique

LOI DE FINANCES INITIALE 2027
INTERET DE LA DETTE EXTERIEURE
En Milliers de MGA

Ministère/Institution: Ministère de l'Economie et des Finances

Mission: 220 Finances

Programme: 117 - TRESOR
ORDSEC: 00-220-Z-00000
GAC: 00-21-0-236-00000 DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE
SOA: 00-21-0-230-00000 DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE 6228,779771

CHAPITRE	COMPTE	PAYS	
		10-OPERATIONS COURANTS-Dette Publiques	
66	6611	***ORGANISMES INTERNATIONAUX***	
		BAD	204 000,00
		BADEA	5 687 000,00
		BEI	15 705 000,00
		FAD	22 880 000,00
		FIDA	10 229 000,00
		IDA	108 731 000,00
		OPEP	8 710 000,00
		LIGUE ARABE	-
		FMI	-
		Sous-Total 1	**172 146 000,00**
		PAYS DE L'OCDE	
		Belgique	
		COREE	2 136 000,00
		ESPAGNE	101 000,00
		FRANCE	14 937 000,00
		AFD	14 066 000,00
		Trésor Français	871 000,00
		JAPON	107 000,00
		RUSSIE	
		Sous-Total 2	**17 281 000,00**
		AUTRES CREDITEURS OFFICIELS	
		ABU DHABI	2 105 000,00
		ARABIE SAOUDITE	2 694 000,00
		KOWEIT	2 694 000,00
		ALGERIE	-
		ANGOLA	-
		CHINE	36 797 000,00
		INDE	249 000,00
		IRAK	-
		LIBYE	-
		MAURICE	-
		Sous-Total 3	**44 539 000,00**
		Deutsche Bank	**-**
		Société Générale	**4 503 000,00**
		Institutions Financières	**-**
		Nouveaux Prêts	**63 911 000,00**
TOTAL			**302 380 000,00**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DU TRESOR
DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE DU GOUVERNEMENT CENTRAL ET PRETS GARANTIS A FIN JUIN 2026

BAILLEURS	ENCOURS FIN JUIN 2026 (en milliards MGA)
BILATERAL NON MEMBRES DU CLUB DE PARIS	**2 616,40**
Autres créditeurs	**2 315,12**
ALGERIE	843,06
ANGOLA	15,84
CHINE	1 439,09
INDE	17,13
IRAK	-
LIBYE	-
Fonds Arabes	**301,27**
ABU DHABI	57,37
ARABIE SAOUDITE	143,43
KOWEIT	100,48
	-
BILATERAL MEMBRES DU CLUB DE PARIS	**1 935,25**
BELGIQUE	38,64
COREE	146,21
ESPAGNE	4,80
FRANCE	848,35
JAPON	897,25
RUSSIE	-
	-
ORGANISMES INTERNATIONAUX	**20 643,12**
BAD	
BADEA	225,05
BEI	1 019,22
FAD	3 053,21
FIDA	960,35
IDA	15 097,20
OFID	288,08
	-
CREDITEURS PRIVES	**3 028,34**
BANQUES COMMERCIALES	360,37
INSTITUTIONS FINANCIERES	2 583,24
AUTRES	84,74
TOTAL DETTE EXTERIEURE DU GOUVERNEMENT CENTRAL	**28 223,10**

RAPPORT SUR L'ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE DE MADAGASCAR

Ministère de l'Economie et des Finances
Octobre 2026

Résumé des résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) de Madagascar

Madagascar – Résultat de l'Analyse de Viabilité de la Dette élaborée par le pays en 2026	
Risque de surendettement extérieur :	Modéré
Risque global de surendettement :	Modéré
Granularité[1] dans l'évaluation du risque :	Existence d'une marge d'absorption raisonnable pour tous les ratios d'endettement sauf pour le ratio valeur actuelle de la dette extérieure/exportations qui n'a qu'une marge très limitée pour absorber les chocs.
Application de jugement[2] :	Non

Contexte et enjeux : relance, financement du développement, défis pour Madagascar :

Pour Keynes, l'endettement public n'est ni une faute ni une vertu : c'est un instrument de relance[3]. Il permet à l'État de soutenir l'activité et d'investir sans attendre que l'épargne se constitue, pourvu que cet investissement engendre les revenus qui assureront le service de la dette. Pour une économie à faible revenu, où le capital public fait défaut et où chaque route, chaque centrale électrique, chaque école élargit la base productive, cette promesse est plus précieuse encore. Elle repose cependant sur deux conditions que le débiteur ne maîtrise qu'en partie : la disponibilité du financement, et un coût qui ne dépasse pas le rendement de ce qu'il finance.

Sur ces deux plans, la tendance mondiale s'est retournée. Selon la Banque mondiale, les pays en développement ont versé entre 2022 et 2024, 741 milliards de dollars de plus au titre du service de la dette extérieure qu'ils n'ont reçu de financements nouveaux, soit l'écart le plus large depuis au moins cinquante ans[4]. Les paiements d'intérêts ont atteint un sommet de plus de 415 milliards de dollars en 2024[5], les flux nets de prêts bilatéraux se sont contractés de 76 %, et les créanciers privés détiennent désormais 60 % de la dette publique extérieure de long terme[6]. Le financement s'est renchéri, raccourci, commercialisé. Le choc de 2026 (Le conflit au Moyen-Orient et la perturbation majeure du détroit d'Ormuz font fortement grimper le prix du pétrole, que le FMI situe autour de 89 dollars le baril en moyenne annuelle en 2026, contre environ 68 dollars en 2025)[7] en alourdit la charge pour les pays importateurs d'énergie. Lorsque les sorties de ressources excèdent les entrées, la politique budgétaire perd sa fonction d'impulsion et se met au service du créancier.

Le financement concessionnel (dons, prêts à taux très bas, longues maturités) a longtemps joué le rôle d'amortisseur. Minsky parlait de finance « couverte » : un endettement dont le service ne dépend ni de l'humeur des marchés ni du succès immédiat du projet. Cette ressource se raréfie. L'aide publique au développement est passée d'environ 216 à 174 milliards de dollars entre 2024 et 2025, et les perspectives restent orientées à la baisse[8]. Les États-Unis ont annoncé en mars 2025 la suppression de 83 % des programmes de l'USAID, et la Commission européenne prévoit de réduire de 35 % ses crédits aux pays les moins avancés sur 2025-2027[9]. Privés de ces ressources, les États se tournent vers le semi-concessionnel puis vers le marché, et leur dette glisse vers ce que Minsky nommait la finance « spéculative », dont le service repose sur la capacité à se refinancer[10].

[1] La granularité désigne la marge dont dispose un indicateur de la dette par rapport à son seuil de référence. Elle permet de distinguer trois zones : une marge substantielle, une marge réduite (« some space ») et une marge très limitée (« limited space »), selon la proximité du ratio à son seuil.

[2] Un jugement est utilisé lorsque l'interprétation mécanique des résultats de l'AVD ne suffit pas du fait de l'existence de pics ou de « borderline case ».

[3] J. M. Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936)

[4] https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2025/12/03/developing-countries-debt-outflows-hit-50-year-high-during-2022-2024

[5] https://www.leconomistemaghrebin.com/2025/12/05/banque-mondiale-alerte-sur-la-dette-des-pays-en-developpement/

[6] https://fr.allafrica.com/stories/202512050420.html

[7] FMI Worl Economic Outlook Update July 2026

[8] https://classe-export.com/index.php/strategies-commerciales/105074-laide-publique-au-developpement-en-forte-baisse-depuis-3-ans/

[9] https://www.senat.fr/rap/a25-141-4/a25-141-4_mono.html
https://www.oecd.org/en/publications/2025/06/cuts-in-official-development-assistance_e161f0c5/full-report.html

[10] Hyman P. Minsky, Stabilizing an Unstable Economy (1986)

La question qui s'impose alors est celle de la répartition de la ressource concessionnelle. La FERDI, avec Patrick Guillaumont, défend de longue date qu'elle aille d'abord aux pays les moins avancés et les plus vulnérables, la vulnérabilité structurelle se définissant comme la probabilité que le développement d'un pays soit contrarié par des chocs exogènes imprévisibles[11]. L'argument est triple : (i) la justice, parce qu'il s'agit de corriger un handicap structurel ;(ii) l'efficacité, parce que l'impact marginal de l'aide est plus élevé dans les pays vulnérables et que prévenir coûte moins que compenser après le choc ; (iii) la transparence, parce que des critères objectifs valent mieux que des guichets d'exception[12]. La réorientation actuelle de l'aide vers les prêts tend au contraire à écarter les pays les plus pauvres et les plus endettés, jugés plus risqués, au profit de pays intermédiaires à la surface financière plus crédible[13]. Madagascar, pays moins avancé, présente les traits que l'indice de vulnérabilité cherche à capter : dépendance à l'énergie importée, aléas climatiques récurrents, base d'exportation étroite[14].

Reste la relance. La politique contracyclique que Keynes appelait de ses vœux se heurte, dans les économies à faible revenu, à une asymétrie cruelle : le financement se tarit au moment où l'activité fléchit, et l'État doit se resserrer quand il faudrait soutenir[15]. Dans une économie ouverte, une partie de chaque ariary dépensé repart à l'étranger sous forme d'importations, ce qui amoindrit l'effet de la relance. Celle-ci n'a donc de portée que si elle est ciblée : mieux vaut financer ce qui permet au pays de gagner ou d'économiser des devises, l'énergie qui remplace le carburant importé, la route qui ouvre un débouché à l'exportation, que des dépenses courantes dont l'effet s'évapore. Encore faut-il pouvoir exécuter ces projets. C'est ici qu'intervient la capacité d'absorption, qui plafonne ce que même un financement abondant peut produire. Elle a deux faces. La première est celle de l'administration, qui doit préparer les projets, passer les marchés et les conduire au rythme où l'argent arrive. La seconde est celle du marché intérieur, qui doit financer l'État sans priver l'économie de crédit : la Banque mondiale observe ainsi qu'un endettement intérieur massif peut pousser les banques à placer leurs ressources en titres publics plutôt qu'en crédits au secteur privé.[16].

C'est à cette frontière que se situe l'analyse de viabilité de Madagascar annexée à la loi de finances 2027. Elle ne tranche pas la question de savoir s'il faut emprunter : elle éclaire combien, auprès de qui, à quel coût et pour quelle relance. Entre l'ambition de Keynes et l'exigence du créancier, elle cherche l'équilibre durable : une dette dont chaque ariary emprunté laisse derrière lui plus de capacité de remboursement qu'il n'en consomme.

Champ de couverture de l'analyse :

- Le champ de la présente analyse couvre la dette contractée et garantie par l'État (CGE) à savoir la dette extérieure et la dette intérieure du Gouvernement central ainsi que la dette garantie par l'État.
- Les passifs de la JIRAMA et d'Air Madagascar sont intégrés à la dette intérieure, par principe de prudence, compte tenu du risque budgétaire majeur que représente la situation financière de ces deux entreprises publiques et que la seule dette CGE ne reflète pas.

En effet, (i) la JIRAMA vend à perte l'eau et l'électricité : en 2024, ses consommations (1 556 milliards d'Ariary) dépassent largement son chiffre d'affaires (982 milliards d'Ariary), et ses capitaux propres sont négatifs, à -3 523 milliards d'Ariary[17]. Le commissaire aux comptes n'a pas certifié les comptes financiers de 2024, jugeant la continuité d'exploitation compromise et qualifie l'entreprise de « virtuellement en état de cessation de paiement »[18]. A fin 2024, ses passifs atteignent 7 763 milliards d'Ariary[19], et la même année, l'État

[11] Guillaumont 2008 et 2009 : FERDI, Un indicateur de vulnérabilité économique (EVI)
[12] https://ferdi.fr/en/events/considering-vulnerability-in-access-to-concessional-financing
[13] https://classe-export.com/index.php/strategies-commerciales/105074-laide-publique-au-developpement-en-forte-baisse-depuis-3-ans
[14] BFM, Conjoncture trimestrielle, T4 2025, sections sur la balance commerciale et le taux de change
[15]Procyclicité des politiques budgétaires : Kaminsky, Reinhart et Végh, « When It Rains, It Pours: Procyclical Capital Flows and Macroeconomic Policies », NBER Macroeconomics Annual, 2004.
[16] https://fr.allafrica.com/stories/202512050420.html
[17] JIRAMA, Mémorandum du commissaire aux comptes, exercice 2024, point 5, p. 10 (699 milliards d'Ariary de subventions inscrites au compte de résultat) ; voir aussi États financiers 2024 (après audit), compte de résultat, p. 4. Et Mémorandum du commissaire aux comptes, exercice 2024 (21 janvier 2026).
[18] JIRAMA, Mémorandum du commissaire aux comptes, exercice 2024, pp. 1-2 (non-certification, opinion défavorable), p. 6 (continuité d'exploitation) et Annexe 1 (cessation de paiement)

lui a versé 699 milliards de subventions[20]. (ii) Air Madagascar, détenue à 55,88 % par l'État, est quant à elle en situation de redressement judiciaire depuis le 18 novembre 2021. Après la cessation de paiement du 19 octobre 2021, son activité est reprise par Madagascar Airlines[21]. Ses passifs s'élevaient à 771 milliards d'Ariary au 31 mars 2021, dont 208 milliards de dettes envers des compagnies aériennes, principalement Air France. Aucun état financier plus récent n'a pu être consulté[22].

Ces dettes constituent de ce fait des passifs conditionnels pour l'État qui est par ailleurs déjà intervenu à maintes reprises en sa qualité d'actionnaire et de garant du service public. Elles sont par conséquent projetées linéairement, de 2025 à 2032 pour la JIRAMA, à partir des états financiers 2024, et de 2022 à 2032 pour Air Madagascar, à partir de l'exercice clos le 31 mars 2021. Une diminution annuelle de 5 % est ensuite appliquée à partir de 2033, hypothèse qui tient compte du plan de redressement 2025-2028 de la JIRAMA et de la procédure de redressement judiciaire d'Air Madagascar.

2- <u>Portefeuille de la dette publique :</u>

A fin 2026, le stock de la dette publique et de la dette garantie par l'Etat est estimé à 10 047,96 millions USD (44,30 % du PIB) contre 9 056,56 millions USD en 2025 (46,74% du PIB). La dette extérieure contractée et garantie par l'Etat (CGE) représente 67,04 % du portefeuille, soit à hauteur de 6 737,09 millions USD représentant (29,70% du PIB), contre 6 066, 88 millions USD (31,31% du PIB) en 2025. Elle est majoritairement constituée par des prêts concessionnels (excédant les 90%). L'encours de la dette intérieure publique rajoutée aux passifs conditionnels de l'Etat à fin 2026 est évalué à 3 310,87 millions USD (14,61% du PIB) et représente (32,95%) du portefeuille contre 2 989, 68 millions USD (15,43% du PIB) en 2025. L'encours de la dette intérieure à fin 2026 est constitué à 64,75% par des instruments dont la maturité est supérieure à 1 an.

3- <u>Instruments de l'Analyse</u> :

- Pour la dette extérieure publique, l'ensemble des financements ont été répartis par catégories de bailleurs comparables (multilatéraux, bilatéraux, commerciaux), dont les conditions financières actuellement en vigueur sont proches (taux d'intérêt, période de grâce, maturité et élément-don plus ou moins similaires). Cette répartition permet à chaque catégorie de refléter le coût effectif de la dette correspondante. Elle s'applique notamment au financement de l'IDA, dont les conditions reflètent celles des trois derniers cycles de reconstitution de fonds (IDA 19, 20 et 21) et dont l'accès aux ressources s'effectue à travers des guichets spécifiques (PBA, SML, SUW)[23], d'où la distinction de plusieurs catégories au sein de ce même bailleur. Elle permet aussi d'anticiper un recours potentiel accru, à moyen terme ou long terme, à d'autres bailleurs et à d'autres types d'instruments de financement moins concessionnels, tels que les divers mécanismes de garanties publiques.
- À ce jour, Madagascar n'a émis aucun titre de dette intérieure libellé en devises sur le marché intérieur. Le financement intérieur repose exclusivement sur des titres en monnaie locale, à savoir les bons du Trésor par adjudication, d'une maturité maximale d'un an, et les Bons du Trésor Fihary (BTF), dont l'échéance varie de un à trois ans. La diversification des instruments de financement intérieur, notamment par le développement de maturités plus longues, demeure à l'étude. Cette structure témoigne d'une diversification encore limitée des instruments de financement intérieur.

[19] JIRAMA, États financiers 2024 (après audit), bilan passif, p. 3 : passifs non courants (4 907 712 millions d'Ariary) et passifs courants (2 855 766 millions), soit 7 763 478 millions hors capitaux propres

[20] JIRAMA, Mémorandum du commissaire aux comptes, exercice 2024, point 5, p. 10 (699 milliards d'Ariary de subventions inscrites au compte de résultat) ; voir aussi États financiers 2024 (après audit), compte de résultat, p. 4

[21] Air Madagascar, Rapports du commissaire aux comptes, exercice clos le 31 mars 2021 (Delta Audit, 7 février 2022) : cessation de paiement du 19 octobre 2021 et jugement du 18 novembre 2021, rapport général, pp. 1-2 et note 24, p. 35 ; actionnariat (État malagasy, 55,88 %), note 7.1, p. 24

[22] Air Madagascar, Rapports du commissaire aux comptes, exercice clos le 31 mars 2021 : passifs non courants (230 165 millions d'Ariary) et passifs courants (540 915 millions), soit 771 080 millions, bilans, pp. 4-5 ; dettes envers les compagnies aériennes (207 692 millions, dont 183 063 millions envers Air France), note 11.5, pp. 27-28.

[23] https://thedocs.worldbank.org/en/doc/45848f4b32bdefb1317a37feb9aba4c1-0410012026/related/IDA21-Terms-effective-07-01-2026.pdf

4- Hypothèses macroéconomiques :

4.1. Capacité d'absorption de la dette publique :

L'enjeu n'est pas seulement de mobiliser des financements, mais de pouvoir les convertir en investissements effectivement réalisés et en gains de croissance suffisants. L'efficacité de l'endettement dépend ainsi autant des ressources obtenues que de la capacité à les absorber et à en tirer des bénéfices économiques durables. Pour Chenery et Strout, ce n'est pas le volume des financements extérieurs qui compte, mais leur transformation en investissements productifs[24]. Lorsque les ressources mobilisées progressent plus vite que les capacités de préparation, de passation des marchés, d'exécution et de suivi des projets, la contrainte ne tient plus à la disponibilité du financement mais à la capacité de le convertir en actifs rentables.

Pour l'année 2026, les décaissements de prêts extérieurs sont estimés à l'atterrissage à 4 379 milliards d'Ariary, soit environ 1 007 millions USD (4,4 % du PIB), contre 5 623 milliards d'Ariary inscrits en loi de finances rectificative (LFR). Ils représentent ainsi 78 % du montant de la LFR. Ce niveau sert de base à la trajectoire des tirages retenue pour l'AVD.[25]

En 2027, les prévisions de décaissement demeurent du même ordre, excédant 1 milliard USD, et reposent pour l'essentiel sur des prêts déjà signés. Elles se maintiendraient ensuite entre 1,3 et 1,4 milliard USD jusqu'en 2031, avant de progresser graduellement, à un rythme annuel compris entre 3,5 % et 5 % de 2032 à 2048. Cette trajectoire reste hypothétique et suppose que les capacités de préparation et d'exécution des projets permettent de soutenir le niveau de décaissements projeté. Rapportés aux tirages de 2025 (environ 889 millions USD) et à l'atterrissage de 2026 (environ 1 007 millions USD)[26], une telle accélération n'est pas impossible si des projets déjà avancés entrent en phase d'exécution, mais elle ne peut être tenue pour acquise : la préparation des projets, la disponibilité des études, la passation des marchés, la mobilisation des contreparties nationales et la coordination avec les partenaires techniques et financiers imposent des délais que l'abondance de financements ne supprime pas. Comme le souligne l'approche de la « boîte noire » de Bourguignon et Sundberg, les effets des financements sur la croissance dépendent des mécanismes de transmission entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus[27]. Pritchett, Woolcock et Andrews rappellent de leur côté que l'on peut adopter les apparences de la conformité institutionnelle sans acquérir les capacités réelles d'exécution[28]. Le FMI relève d'ailleurs que les insuffisances de gestion et d'exécution de l'investissement public limitent ses retombées à Madagascar[29].

Cette contrainte impose de calibrer les nouvelles signatures en fonction de la capacité effective d'absorption des financements. À titre illustratif, une contractualisation de 2 milliards USD en valeur nominale en 2027 pourrait être retenue comme hypothèse de programmation, avec une durée indicative de décaissement de six ans. La contribution de ces nouveaux prêts aux tirages dépendrait du phasage des projets financés : démarrage en 2028, montée en puissance en 2029, rythme maximal d'exécution en 2030, puis ralentissement progressif à mesure de leur achèvement. Sur cette base, les décaissements issus des prêts signés en 2027 pourraient représenter respectivement 10 % du montant contracté en 2028, 17,5 % en 2029, 22,5 % en 2030, 20 % en 2031 et 15 % en 2032, soit un total de 1,7 milliard USD sur ces cinq exercices. Le solde de 15 % serait décaissé au cours des autres exercices, selon le calendrier effectif de mise en œuvre. Cette simulation doit être appréciée en tenant compte des engagements antérieurs et des signatures des années suivantes, qui contribueront également aux tirages projetés dans l'AVD. Elle suppose une préparation suffisante des projets, une maîtrise des délais de passation des marchés et une capacité d'exécution permettant de concrétiser les retombées économiques

[24] H. B. Chenery et A. M. Strout, « Foreign Assistance and Economic Development », American Economic Review, vol. 56, n° 4, 1966, pp. 679-733.

[25] MEF, Opérations Globales du Trésor du 25 Octobre 2026

[26] MEF, Opérations Globales du Trésor du 25 Octobre 2026

[27] F. Bourguignon et M. Sundberg, « Aid Effectiveness – Opening the Black Box », American Economic Review (Papers and Proceedings), vol. 97, n° 2, 2007, pp. 316-321

[28] L. Pritchett, M. Woolcock et M. Andrews, « Looking Like a State: Techniques of Persistent Failure in State Capability for Implementation », Journal of Development Studies, vol. 49, n° 1, 2013, pp. 1-18.

[29] FMI, communiqué de presse n° 24/380, « IMF Staff Completes 2024 Article IV Mission to Madagascar », 18 octobre 2024 : l'amélioration de la sélection, de la priorisation et de la gestion des projets d'investissement public est jugée essentielle à l'efficacité de la dépense. https://imf.org/en/News/Articles/2024/10/18/pr-24380-madagascar-imf-staff-completes-2024-article-iv-mission

attendues. À défaut, le rythme des engagements pourrait dépasser celui de leur mobilisation effective et retarder les bénéfices économiques associés aux investissements.

Un rythme de contractualisation qui devance la capacité d'exécution représente un risque pour la viabilité de la dette. Chaque dollar signé mais non tiré expose l'État à des commissions d'engagement, qui ne produisent aucun effet positif sur l'économie. Ces dépenses viennent en surcroît du service de la dette et représentent un coût d'opportunité supplémentaire. A titre illustratif, si la moitié seulement des montants signés est tirée dans l'année, chaque milliard USD signé laisse 500 millions non décaissés qui, à un taux de commission de 0,25 % à 0,5 %, coûtent de 1,25 à 2,5 millions USD par an. La théorie du surendettement (« debt overhang ») généralise l'idée : une dette qui excède ce que l'économie peut rentabiliser agit comme un impôt implicite sur l'investissement, puisqu'une part croissante des gains futurs revient aux créanciers[30] ; et selon l'équivalence ricardienne, toute dette contractée aujourd'hui est un impôt différé[31]. En outre, chaque dollar tiré plus vite que la capacité d'exécution finance des projets insuffisamment préparés, aux coûts unitaires gonflés, dont le rendement est différé alors que les échéances de remboursement, elles, courent selon leur calendrier contractuel. Au regard de la viabilité de la dette, c'est le pire des cas : le stock d'engagements croît plus vite que la base productive censée le porter, l'écart entre le coût de la dette et la croissance se dégrade, et la charge du service, aujourd'hui contenue, se déplace vers les années où le pays aura le moins de marge pour l'absorber. Un tel enchaînement conduit, par étapes, à une dette qui ne se finance plus que par une nouvelle dette. C'est l'effet « boule de neige » : dès lors que le coût de la dette dépasse la croissance et que le solde primaire reste déficitaire, le ratio d'endettement s'alimente lui-même. L'enjeu est double : aligner le rythme de contractualisation sur la maturité du portefeuille de projets, puis accélérer les décaissements sans dégrader la qualité de l'investissement public.

Les références internationales confirment cette contrainte. Une étude du FMI de 2020, fondée sur des projets routiers dans les pays en développement, met en évidence une relation en U entre le niveau de l'investissement public et les coûts unitaires : ceux-ci augmentent à partir de 10 % du PIB, et dès 7 % environ dans les pays où l'efficacité de l'investissement est faible[32]. Ce n'est pas un plafond applicable mécaniquement à Madagascar, mais le repère est parlant : les dépenses en capital programmées représentent entre 8,95 % du PIB sur 2026-2027, dont 64,49 % financés sur ressources extérieures[33]. Une montée en charge trop rapide risquerait donc de renchérir les projets plutôt que d'en multiplier le nombre.

La conséquence est directe : un financement non décaissé ne produit pas les effets d'un investissement exécuté, et un investissement exécuté ne livre pas, dès la même année, l'intégralité de son rendement économique. Dans une logique keynésienne, l'investissement public soutient la demande, l'emploi et l'activité des entreprises ; mais l'ampleur de ce multiplicateur dépend de la qualité des projets, de leur contenu en valeur ajoutée locale et de leur rapidité d'exécution. Si les projets sont retardés, l'impulsion budgétaire s'affaiblit et les gains de croissance sont reportés, tandis que les obligations de remboursement demeurent. Le recours à l'endettement n'est donc pas en cause : c'est son rythme qui doit rester compatible avec les capacités d'absorption du pays, et l'hypothèse de croissance de l'AVD cohérente avec le rythme réaliste des décaissements.

4.2. Croissance économique réelle :

Le délai entre la mobilisation des financements et la mise en service des infrastructures impose de retenir une trajectoire de croissance prudente. Retenir des décaissements inférieurs au programme initial pour projeter la dette, tout en supposant que la croissance bénéficie pleinement des investissements associés, introduirait une asymétrie : la dette serait projetée sur une base prudente et la croissance sur une exécution favorable. La cohérence de l'AVD exige que les deux trajectoires reposent sur le même rythme effectif de mise en œuvre.

[30] P. Krugman, « Financing vs. Forgiving a Debt Overhang », Journal of Development Economics, vol. 29, n° 3, 1988, pp. 253-268 ; J. Sachs, « The Debt Overhang of Developing Countries », in Debt, Stabilization and Development, Basil Blackwell, 1989.

[31] R. J. Barro, « Are Government Bonds Net Wealth? », Journal of Political Economy, vol. 82, n° 6, 1974, pp. 1095-1117.

[32] D. Gurara, K. Kpodar, A. Presbitero et D. Tessema, « On the Capacity to Absorb Public Investment: How Much is Too Much? », FMI, Working Paper n° 20/48, février 2020 (publié dans World Development, vol. 145, 2021). https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2020/02/28/On-the-Capacity-to-Absorb-Public-Investment-How-Much-is-Too-Much-49039

[33] MEF, Opérations globales du Trésor, cadrage du 25 Octobre 2026

Alors que le FMI table sur une croissance de 3,8 % en 2026[34], les prévisions nationales retiennent 4,1 %[35], en cohérence avec les ambitions de la Politique générale de l'État pour la Refondation (PGE-R), qui vise notamment la relance de la production et le développement des infrastructures. Cette croissance reposerait sur la reprise de l'agriculture (+4,5 %), des BTP (+6,6 %) et du transport (+9,5 %), dans un contexte de reconstruction après les cyclones du début d'année. En 2027, la croissance atteindrait 5,1 % (4,5 % selon le FMI), portée par l'accélération attendue de l'agriculture (+6,5 %), des BTP (+8,8 %), de l'hôtellerie-restauration (+16,4 %) et du transport (+8,8 %). À partir de 2029, l'AVD retient une hypothèse de croissance stabilisée autour de 5 %, afin de tenir compte des capacités d'absorption de l'économie et de sa capacité à transformer les investissements en gains de production.

Selon le modèle de Harrod-Domar la croissance est approximativement égale au taux d'investissement rapporté au coefficient marginal de capital (ICOR)[36], qui indique le volume d'investissement nécessaire pour produire une unité supplémentaire de PIB. À titre illustratif, avec un ICOR de 4, une croissance de 8 % nécessiterait un investissement total équivalant à 32 % du PIB, contre 20 % pour une croissance de 5 %. Ce n'est toutefois pas une loi mécanique de prévision : l'ICOR n'est pas stable dans le temps et dépend de la qualité des infrastructures, de la productivité du travail, de la disponibilité de l'énergie, de l'environnement des affaires et de la capacité des entreprises à utiliser les nouveaux équipements. Il serait excessif de déduire un taux de croissance précis de la seule progression des décaissements.

Il faut en outre distinguer l'accélération de court terme de la croissance soutenable. Une hausse temporaire de l'investissement soutient la demande pendant la construction des infrastructures ; mais des taux durablement élevés supposent que celles-ci deviennent opérationnelles, réduisent les coûts de production et entraînent l'investissement privé, les exportations et la productivité. La Corée du Sud a soutenu une croissance proche de 9 % en associant investissement, industrialisation et essor des exportations, dont le poids dans le PNB est passé de moins de 5 % au début des années 1960 à plus de 30 % à la fin des années 1970[37]. À l'inverse, l'expérience éthiopienne illustre les risques d'un modèle fortement tiré par l'investissement public financé par l'emprunt, lorsque les déséquilibres macroéconomiques s'accumulent et que les exportations ne génèrent pas suffisamment de devises[38].

Pour Madagascar, l'enjeu est de convertir les financements mobilisés en capacités de production supplémentaires. Or la productivité du travail est environ trois fois inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, 52 % des entreprises subissent des coupures d'électricité et seulement 8 % ont accès à un crédit bancaire[39]. L'histoire récente invite aussi à la prudence : le pays s'était redressé d'environ 10 % en 2003 après une contraction proche de 12 % en 2002, mais n'a connu qu'un rebond de l'ordre de 0,5 % en 2010 après la crise de 2009[40]. La rapidité et la crédibilité de la réponse institutionnelle déterminent l'ampleur du rebond ; la transition politique en cours plaide pour la même retenue. Enfin, l'inflation (8,5 % en moyenne en 2026, 8,3 % en 2027, stabilisé autour de 6 % en 2029) gonfle mécaniquement le PIB nominal (+14,1 % en 2027) : cet effet ne traduit pas un gain réel de capacité de remboursement.

[34] FMI, communiqué de presse n° 26/312 du 30 septembre 2026 (troisième et quatrième revues de la FEC et de la FRD) : croissance du PIB réel projetée à 3,8 % en 2026 et à 4,5 % en 2027. https://www.imf.org/en/news/articles/2026/09/30/pr26312-republic-of-madagascar

[35] MEF/DGEP/DEME, Cadrage macroéconomique 2025-2031, 29 septembre 2026 (Tableaux 1 et 2 : principaux indicateurs économiques et comptes nationaux).

[36] R. F. Harrod, « An Essay in Dynamic Theory », Economic Journal, 1939 ; E. D. Domar, « Capital Expansion, Rate of Growth, and Employment », Econometrica, 1946.

[37] Voir notamment NBER, « Export-Oriented Growth and Trade Patterns of Korea » (https://www.nber.org/chapters/c6926.pdf) et Banque mondiale, L. E. Westphal, « Korea's Experience with Export-Led Industrial Development » (https://documents1.worldbank.org/curated/en/346251468739299894/pdf/Koreas-exerience-with-export-led-industrial-development.pdf).

[38] FMI, communiqué de presse n° 20/19, « IMF Executive Board Concludes 2019 Article IV Consultation with Ethiopia », 28 janvier 2020 : un modèle de croissance tiré par l'investissement public, ayant entraîné une accumulation de dette et de vulnérabilités extérieures. https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/01/28/pr2019-ethiopia-imf-executive-board-concludes-2019-article-iv-consultation

[39] Banque mondiale, Enterprise Survey – Madagascar 2022. https://microdata.worldbank.org/catalog/6503

[40] Banque mondiale, World Development Indicators, taux de croissance du PIB réel de Madagascar (ordres de grandeur arrondis).

Le taux de 5 % doit donc être lu comme une hypothèse de référence prudente, et non comme un plafond de croissance. Une croissance supérieure reste envisageable si les investissements sont exécutés dans les délais, si leur rendement se confirme et si les réformes améliorent durablement la productivité. Tant que ces gains ne sont pas établis, les intégrer au scénario central ferait reposer la trajectoire de dette sur des bénéfices incertains et rendrait les indicateurs artificiellement favorables. La qualité de la croissance, la productivité des investissements et la capacité d'exécution doivent primer sur la seule progression des volumes de financement.

4.3. Vulnérabilité alarmante du secteur extérieur

Le déficit courant atteindrait 1 489 millions USD en 2026, soit environ 6,6 % du PIB, contre 8,3 % selon les estimations du FMI publiées le 30 septembre 2026[41]. Cet écart reflète des hypothèses différentes, mais les deux projections soulignent l'ampleur des besoins de financement extérieur, sous l'effet de la hausse des cours pétroliers, des importations liées aux cyclones et des dommages subis par le secteur minier[42].

Les aléas naturels de 2026 pèsent directement sur ce déséquilibre. En dix jours, les cyclones Fytia (31 janvier, catégorie 3, sur la côte nord-ouest) et Gezani (10 février, catégorie 4, sur Toamasina) ont touché soixante districts répartis dans quatorze régions. Gezani a dévasté environ 75 % de Toamasina, principal port du pays, et fait 62 morts et plus de 478 000 personnes affectées[43]. Les comptes nationaux en portent la trace : l'industrie extractive recule de 8,7 % en 2026 et l'élevage et la pêche de 4,2 %, tandis que l'agriculture ralentit à +4,5 % après +8,2 % en 2025[44]. La sécheresse du Grand Sud, qui a compromis les récoltes, ajoute une pression sur les importations alimentaires : 3,72 millions de personnes devraient faire face à une insécurité alimentaire aiguë entre octobre 2026 et février 2027[45]. Ces chocs, de plus en plus fréquents, relèvent de la vulnérabilité structurelle du pays ; c'est pourquoi le choc de catastrophe naturelle est le plus sévère des tests de résistance pour le ratio valeur actuelle de la dette extérieure/PIB (Figure 1).

La facture pétrolière est estimée à 891 millions USD, soit près de 3,9 % du PIB. Une hausse de 10 % des cours ajouterait environ 90 millions USD à cette facture, l'équivalent de 0,4 % du PIB. Or le Brent s'établit autour de 105 dollars le baril à la mi-octobre 2026, soit près de 28 % au-dessus de l'hypothèse de 89 dollars retenue par le FMI[46] : à facture inchangée par ailleurs, l'ordre de grandeur du surcoût serait de 250 millions USD, soit environ 1,1 % du PIB.

En 2026, les exportations de biens et services atteindraient 4 396 millions USD, contre 6 625 millions d'importations. En 2029, elles progresseraient respectivement à 5 339 et 7 846 millions USD : l'écart ne se résorbe pas, passant de 2 229 à 2 508 millions USD, et les exportations ne couvrent toujours que 66 % à 68 % des importations[47]. Les transferts courants nets (1 227 millions USD en 2026, 1 434 millions en 2029) en comblent une partie sans la résorber. Cette vulnérabilité tient à la concentration des exportations sur des produits exposés à la volatilité des cours mondiaux, comme le nickel et la vanille, tandis que les importations d'énergie, de produits alimentaires et de biens d'équipement sont difficilement compressibles. La transition énergétique prévue dans la Loi de finances 2027 pourrait réduire progressivement la dépendance aux importations d'énergie, mais nécessitera d'abord des équipements importés, donc des besoins temporaires de devises.

[41] FMI, communiqué de presse n° 26/312 du 30 septembre 2026 : déficit courant (dons inclus) projeté à 8,3 % du PIB en 2026, contre 6,0 % en 2025, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole, des importations liées aux cyclones et des dommages au secteur minier. https://www.imf.org/en/news/articles/2026/09/30/pr26312-republic-of-madagascar

[42] FMI, communiqué de presse n° 26/312, op. cit.

[43] IFRC, « Madagascar | 2026 Cyclones: Operation Update #1 (MDRMG027) », via ReliefWeb : https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-2026-cyclones-operation-update-1-mdrmg027 ; bilan de Gezani du BNGRC rapporté par L'Express de Madagascar, février 2026.

[44] MEF/DGEP/DEME, Cadrage macroéconomique 2025-2031, 29 septembre 2026 (Tableaux 1 et 2 : principaux indicateurs économiques et comptes nationaux).

[45] IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), analyse de juillet 2026, rapportée par L'Express de Madagascar, « Sécheresse – La faim menace 3,7 millions de personnes », octobre 2026. https://www.lexpress.mg/2026/10/secheresse-la-faim-menace-37-millions.html

[46] Deutsche Bank Research, « Early Morning Reid » (Macro), édition du 15 octobre 2026 : Brent à 106,06 USD à la clôture du 14 octobre puis 104,20 USD. L'hypothèse de 89 USD est celle retenue par le FMI pour Juillet 2026 (WEO update July 2026).

[47] Données BFM, 2 septembre 2026.

Les investissements directs étrangers (IDE), estimés à 583 millions USD en 2026, 536 millions USD en 2027 et 630 millions USD en 2029, soit 2,0 % à 2,6 % du PIB, ne couvrent qu'environ 40 % du déficit courant. Leur progression reste tributaire d'un climat des affaires contraint par la fiabilité de l'énergie et par les infrastructures logistiques, précisément les secteurs que les investissements publics et les partenariats public-privé ont pour mission de lever.

À ces fragilités s'ajoute un environnement financier mondial moins favorable. Le rendement des bons du Trésor américain à dix ans a atteint 5,33 % en séance le 14 octobre avant de refluer à 5,19 %, celui à trente ans s'établit à 5,52 %, et l'inflation américaine (3,7 % sur un an) alimente les anticipations de hausse des taux directeurs. Dans le même temps, l'aversion au risque s'installe : fortes baisses des marchés asiatiques, craintes autour du secteur de l'intelligence artificielle et primes de risque du crédit à haut rendement américain à 324 points de base, leur plus haut depuis mars[48]. Pour les économies émergentes et frontières, cette conjoncture rend les financements plus rares et plus coûteux, au moment même où Madagascar en a le plus besoin.

Si les financements tardent, la pression se reporte sur les réserves de change et sur l'Ariary. Les projections nationales prévoient déjà une baisse des réserves de 287 millions USD en 2027 et de 406 millions USD en 2028, ainsi qu'une dépréciation de la monnaie : le taux moyen passerait de 4 346 Ar pour 1 USD en 2026 à 4 588 Ar en 2027 (soit une dépréciation de 5,5 %), puis à 4 732 Ar en 2029 ; en fin de période, la glissade est plus graduelle (de 4 578 Ar fin 2026 à 4 782 Ar fin 2029, environ 1,5 % par an)[49]. Une couverture extérieure plus faible limiterait la marge de manœuvre pour répondre aux besoins en devises, et la dépréciation qui en résulterait alourdirait la contre-valeur en monnaie nationale de la dette extérieure et de son service. Sans gestion préventive de l'endettement, sans diversification des recettes en devises et sans préservation adéquate des réserves, Madagascar s'expose à un enchaînement défavorable dans lequel la fragilité extérieure renforce le poids de la dette et réduit progressivement les ressources disponibles pour les dépenses sociales et les investissements prioritaires.

4.4. Finances publiques : mobilisation des recettes et maîtrise des besoins de financement

À moyen terme, le déficit primaire global devrait se situer entre 3 et 4 % du PIB. Le solde primaire est le solde budgétaire hors charge d'intérêts : il mesure ce que l'État emprunte pour financer ses politiques et son investissement, indépendamment du poids de la dette passée. Il constitue un levier de politique budgétaire et, conjointement avec l'écart entre le taux d'intérêt et la croissance, détermine la dynamique du ratio d'endettement. Pour 2027, le cadrage de l'Opération Globale du Trésor (OGT) retient un déficit primaire de 3,0 % du PIB (3 425 milliards d'Ariary)[50]. Chaque point de déficit primaire supplémentaire représente environ 1 125 milliards d'Ariary de financement à trouver, soit environ 8 % des recettes budgétaires de 2027.

La fourchette de 3 à 4 % traduit un compromis. Au-delà de 4 %, la dette et la charge des intérêts s'alourdissent au détriment des priorités de développement. En deçà de 3 %, l'État devrait comprimer un investissement public financé à 80-85 % sur ressources extérieures : l'écart entre les deux variantes de 2027 (0,5 point de PIB, soit 562 milliards d'Ariary) correspond exactement à l'investissement sur financement interne, qui passe de 1 442 à 2 004 milliards. Ce que l'on gagne en resserrant le déficit primaire, on le paie en investissement.

À Madagascar, le déficit ne vient pas du fonctionnement courant : les recettes propres de 2027 (12,3 % du PIB) couvrent largement les dépenses courantes. Il tient à l'écart de 5,5 points avec les dépenses hors intérêts (17,8 % du PIB), comblé par les dons (2,4 points) et par l'emprunt (3,0 points dans la variante basse). Un déficit primaire persistant signifie ainsi que l'État doit continuer à emprunter pour financer ses dépenses, même lorsque la charge des intérêts demeure relativement contenue.

Cette configuration tient largement au financement de l'investissement. Les dépenses en capital atteindraient 10 065 milliards d'Ariary en 2027, dont 6 491 milliards financés sur ressources extérieures et 3 574 milliards sur ressources intérieures, soit respectivement environ 5,8 % et 3,2 % du PIB. La pérennité de ce mode de

[48] Deutsche Bank Research, « Early Morning Reid » (Macro), 15 octobre 2026 : rendement du Treasury à 10 ans à 5,33 % en séance et 5,19 % à la clôture du 14 octobre ; 30 ans à 5,52 % ; primes de risque du crédit à haut rendement américain à 324 points de base, leur plus haut depuis mars ; inflation américaine à 3,7 % sur un an.

[49] Données BFM, 2 septembre 2026.

[50] MEF, Opérations globales du Trésor, cadrage du 25 octobre 2026.

financement dépend donc de la capacité de l'État à consolider ses ressources budgétaires propres et à convertir les investissements financés par emprunt en gains économiques durables**.**

Le point de départ est la pression fiscale. Les recettes fiscales nettes représenteraient 10,8 % du PIB en 2026 et 12 % en 2027, contre une moyenne de 16,1 % pour les 38 pays africains couverts par l'OCDE en 2023. Pour Madagascar, la dernière donnée comparable publiée, soit 11,5 % en 2022, faisait déjà apparaître un écart de 4,5 points avec cette moyenne[51]. Combler la moitié de l'écart actuel représenterait environ 2 600 milliards d'Ariary par an, soit plus des trois quarts du déficit primaire projeté pour 2027 (3 %). La structure des recettes, reposant sur les prélèvements fiscaux et douaniers, expose également les rentrées de recettes aux fluctuations des importations, des prix pétroliers et du taux de change.[52].

L'effort devrait donc porter sur les impôts intérieurs notamment la TVA et impôt sur le revenu, la réduction des exonérations et la digitalisation de l'administration fiscale, chaque dixième de point de PIB mobilisé représentant environ 112 milliards d'Ariary. Le FMI le rappelle : les recettes fiscales sont restées nettement en deçà des attentes, et il préconise de rationaliser les exonérations et de renforcer les administrations fiscale et douanière[53]. L'expérience du Rwanda montre ce que la digitalisation peut produire : depuis 2013, la facturation électronique certifiée transmet en temps réel les ventes à l'administration ; son adoption a relevé en moyenne de 5,4 % la TVA versée par les entreprises concernées, et plus de 94 % des assujettis l'utilisent désormais pour 31,4 % des recettes fiscales en 2024/25. Madagascar a signé avec l'autorité fiscale rwandaise un protocole d'accord pour transférer ce dispositif[54].

En contrepartie, la politique de dépenses devrait contenir les dépenses courantes tout en préservant l'investissement prioritaire. La masse salariale est projetée à 5,12 % du PIB en 2027, soit 5 758,1 milliards d'Ariary, un niveau proche de celui de la LFR 2026 (5,3 %). Les transferts et subventions atteindraient 2 600 milliards d'Ariary en 2027, contre 1 473 milliards à l'atterrissage 2026, ce qui appelle un ciblage plus strict, notamment dans le secteur de l'énergie. Le FMI recommande à cet égard le rétablissement du mécanisme automatique de prix des carburants d'ici janvier 2027, assorti de mesures de protection des ménages vulnérables. Enfin, l'investissement financé sur ressources intérieures, estimé à 3 574 milliards d'Ariary en 2027, devrait privilégier les projets déjà engagés ou présentant un impact économique élevé. La maîtrise du déficit primaire constitue ainsi un levier essentiel pour limiter les pressions sur l'endettement et préserver les marges budgétaires nécessaires au financement des priorités de développement.

4.5. Partenariats public-privé et risques budgétaires éventuels

Pour un pays confronté à d'importantes contraintes énergétiques et infrastructurelles comme Madagascar, les partenariats public-privé (PPP) constituent un levier de croissance : ils permettent d'accélérer la réalisation de grands projets sans mobiliser immédiatement le budget, dans les deux secteurs dont dépend la trajectoire de croissance. L'énergie conditionne la valeur ajoutée de l'hôtellerie-restauration (+16,4 % en 2027), de l'industrie et de la transformation des produits agricoles (+6,5 % en 2027) ; les infrastructures de transport déterminent la capacité d'évacuer ces produits, de nourrir l'activité des BTP (+8,8 %) et du transport (+8,8 %) et de relier la production aux ports, donc aux exportations. Sans énergie fiable ni routes, les taux de croissance projetés

[51] OCDE/CUA/ATAF, Revenue Statistics in Africa 2025 (moyenne de 16,1 % en 2023 pour 38 pays africains), https://www.oecd.org/en/publications/revenue-statistics-in-africa-2025_8d3bf3af-en.html ; OCDE, Revenue Statistics in Africa 2024 – Madagascar (11,5 % en 2022), https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-madagascar.pdf

[52] MEF, Opérations globales du Trésor, cadrage du 19 octobre 2026 (LFR 2026, atterrissage 2026, PLF 2027 selon les variantes de déficit primaire de 3 % et de 3,5 % du PIB). Les ratios au PIB sont calculés sur le PIB nominal du cadrage (98 590 milliards d'Ariary en 2026 ; 112 486 milliards en 2027).

[53] FMI, communiqué de presse n° 26/312, op. cit. : rationalisation des exonérations, renforcement des administrations fiscale et douanière, application du mécanisme automatique de prix des carburants d'ici janvier 2027 avec mesures ciblées de protection des ménages vulnérables, et mise en œuvre rapide du plan de redressement de la JIRAMA.

[54] IGC, « The incidence and impact of Electronic Billing Machines for VAT in Rwanda » (hausse moyenne de 5,4 % des paiements de TVA des entreprises concernées), https://www.theigc.org/blogs/incidence-and-impact-electronic-billing-machines-vat-rwanda ; The EastAfrican, « Kigali stakes claim as Africa's tax tech hub with Madagascar deal », https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business-tech/kigali-stakes-claim-as-africa-tax-tech-hub-with-madagascar-deal-5415418

resteraient hors de portée. Mais les retards ou l'abandon de ces projets peuvent différer les gains attendus et exposer les finances publiques à des risques supplémentaires.

Les difficultés financières de la JIRAMA représentent une menace sérieuse à la réalisation des projets PPP en cours. En effet, un acheteur d'électricité insolvable rend les projets difficilement finançables et conduirait l'État à intervenir par des garanties ou des paiements de substitution. Les incertitudes entourant Sahofika et les étapes préalables restant à franchir pour Volobe illustrent déjà ce risque. Le FMI en fait une priorité : mise en œuvre rapide du plan de redressement de la JIRAMA pour améliorer la fiabilité de l'électricité et de l'eau tout en limitant les appels au budget[55]

Le retard des projets énergétiques et de transport risquerait de prolonger les contraintes qui pèsent sur la production, la productivité et les échanges, au moment même où le pays compte sur ces projets pour tenir ses objectifs de croissance.

L'expérience africaine montre également que les retards d'infrastructures coûtent cher. Au Ghana, le terminal de gaz naturel liquéfié de Tema, attendu dès 2020, a accumulé les reports, au point que des organisations de la société civile y voient un risque pour les finances de l'entreprise publique GNPC, acheteuse du gaz[56]. Pour Madagascar, la non-réalisation des infrastructures attendues pourrait de même différer les gains de croissance et les recettes fiscales correspondantes. Si elle s'accompagne de garanties appelées, d'indemnités contractuelles ou de besoins de soutien public supplémentaires, elle pourrait aussi accroître les besoins de financement de l'État et alourdir la dette publique.

Le stock de capital des PPP retenu pour l'analyse comprend ainsi les projets Sahofika, Volobe et Ravinala Airports, pour un coût d'investissement cumulé estimé à 7 159,4 milliards d'ariary, soit 7,24 % du PIB nominal de 2026, au-dessus du seuil de 3 % à partir duquel le test de résistance sur les PPP s'applique. Un choc de 35 % de ce montant, équivalant à 2,53 % du PIB, permet de simuler une situation dans laquelle l'État devrait prendre en charge une partie des coûts de ces projets. Cette simulation mesure ainsi les conséquences possibles de tels engagements sur la trajectoire de la dette publique.

5- Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de Madagascar est classée « moyenne » (Medium) par l'outil d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu du FMI et de la Banque mondiale[57]. Elle repose sur un indice composite (CI) qui combine la qualité des politiques et des institutions (CPIA), la croissance réelle, la couverture des importations par les réserves, les envois de fonds des migrants et la croissance économique mondiale (Figure 4). Madagascar obtient un score de 2,82 avec le millésime actuel des Perspectives de l'économie mondiale (2,81 avec le précédent et 2,74 pour la classification fondée sur les deux millésimes antérieurs), ce qui le place dans la catégorie « moyenne » ($2{,}69 \leq CI \leq 3{,}05$).

Ce classement fixe les seuils de l'analyse, qui se répartissent en deux catégories. Pour la dette extérieure, celle qui se rembourse en devises, deux familles de ratios s'appliquent. La **solvabilité** rapporte la valeur actuelle de la dette à la capacité de l'économie de la porter (40 % du PIB, 180 % des exportations) : elle mesure si le pays peut, à terme, rembourser ce qu'il doit. La **liquidité** rapporte le service annuel de la dette aux ressources disponibles pour le payer (15 % des exportations, 18 % des recettes) : elle mesure s'il peut honorer ses échéances chaque année sans tension de trésorerie. Pour la dette publique totale, extérieure et intérieure, JIRAMA et Air Madagascar compris, un seul seuil de solvabilité s'applique : 55 % du PIB en valeur actuelle. Les autres indicateurs de cette catégorie, valeur actuelle et service de la dette rapportés aux recettes, restent indicatifs et sans seuil.

[55] FMI, communiqué de presse n° 26/312, op. cit. : rationalisation des exonérations, renforcement des administrations fiscale et douanière, application du mécanisme automatique de prix des carburants d'ici janvier 2027 avec mesures ciblées de protection des ménages vulnérables, et mise en œuvre rapide du plan de redressement de la JIRAMA.

[56] Bloomberg, « Ghana Sees Delayed Tema LNG Terminal Completed Next Year », 20 octobre 2022, https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-10-20/ghana-sees-delayed-tema-lng-terminal-completed-next-year ; The Business & Financial Times (Ghana), article sur le report des livraisons de GNL du terminal de Tema, https://thebftonline.com/?p=133891

[57] FMI et Banque mondiale, Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (LIC-DSF), https://www.imf.org/en/about/factsheets/sheets/2023/imf-world-bank-debt-sustainability-framework-for-low-income-countries ; voir la Figure 4 en annexe.

6- Résultats de l'AVD

Les résultats de l'AVD 2026 se résument ainsi :

Risque de surendettement extérieur :	Modéré
Risque global de surendettement :	Modéré

L'AVD 2026 conclut à un risque modéré de surendettement, extérieur comme global. Ce diagnostic repose sur une asymétrie. Au scénario de référence, aucun seuil n'est franchi : la valeur actuelle de la dette extérieure plafonne à 23 % du PIB (seuil : 40 %) et celle de la dette publique totale passe de 31 % du PIB en 2027 à 29 % en 2037 (repère : 55 %). Mais les tests de résistance font apparaître des franchissements précoces et durables sur les ratios liés aux exportations, et plus tardifs mais cumulatifs sur la dette publique totale, sous l'effet d'un choc de croissance ou de prix des matières premières.

Un second signal, plus discret, mérite l'attention. Le service de la dette publique rapporté aux recettes tombe à 11 % en 2030, puis remonte à 35 % en 2037 dans le scénario de référence et à 66 % sous choc de croissance. Ce ratio de liquidité n'est assorti d'aucun seuil dans le cadre d'analyse : il ne déclenche donc aucune alerte formelle, mais il reflète l'entrée progressive en remboursement des emprunts contractés aujourd'hui et annonce une pression croissante sur la trésorerie de l'État. Le diagnostic « modéré » est donc conditionnel : il tient tant que les exportations résistent, que la croissance est au rendez-vous et que les projets financés sont réellement exécutés.

Une accélération de la contractualisation au-delà de 2 milliards USD en 2027 exercerait une pression accrue sur les tirages futurs supérieures aux capacités d'absorption de Madagascar (hypothétiquement aux alentours de 1 milliard par an). Si les nouveaux prêts signés atteignaient par exemple 3 milliards USD, en 2027, les décaissements cumulés sur ces cinq années atteindraient 2,55 milliards USD, soit 850 millions USD supplémentaires (hypothèse de décaissement :10 % en 2028, 17,5 % en 2029, 22,5 % en 2030, 20 % en 2031 et 15 % en 2032). Cette hausse accroîtrait progressivement l'encours de la dette et pourrait alourdir son service à partir de 2032, avec le début potentiel des remboursements du principal pour les prêts assortis d'une période de grâce de cinq ans, augmentant ainsi les besoins de financement futurs et les risques pesant sur la viabilité de la dette

6.1. AVD extérieure :

Le scénario de référence extérieur repose sur les hypothèses macroéconomiques retenues pour l'analyse : une croissance de 4,1 % en 2026 et de 5,1 % en 2027, recalibrée autour de 5 % à partir de 2029 ; un déficit courant structurellement élevé (6,6 % du PIB en 2026, de 1,4 à 1,5 milliard USD par an jusqu'en 2029) ; des exportations de biens et services qui passent de 4,4 à 5,3 milliards USD entre 2026 et 2029 [58]sans résorber l'écart avec les importations ; et un recours massif aux emprunts extérieurs. Avec les hypothèses de tirages prévus, la charge de la dette reste confortable rapportée à l'économie et aux recettes : la valeur actuelle de la dette extérieure représente 21 % du PIB en 2027, 23 % à son pic de 2030 et 22 % en 2028 -2029, et le service de la dette absorbe de 5 % à 10 % des exportations (seuil : 15 %) et de 5 % à 10 % des recettes (seuil : 18 %).

Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations est en revanche le maillon faible. De 129 % en 2027, il progresse presque chaque année jusqu'à 169 % en 2032 et se maintient à 166 % en 2037, soit seulement 11 points sous le seuil de 180 % à son pic de 2032 et 14 points en fin de période. Le scénario de référence ne s'éloigne donc pas du seuil : il s'en rapproche, et la marge dont dispose le pays est très limitée. Toutes choses égales par ailleurs, un recul de 6 % à 8 % des exportations suffirait à l'atteindre, soit du même ordre qu'en 2023 (−7,1 %) et en 2024 (−5,5 %) pour l'ensemble des biens et services.

Cette fragilité se matérialise dès qu'un choc survient. Le ratio franchit le seuil à partir de 2028 sous choc d'exportations (206 %, puis plus de 320 % jusqu'en 2037) et sous choc de catastrophe naturelle (188 %), en 2029 sous choc de passifs conditionnels (191 %), et en 2031-2032 sous choc de prix des matières premières (185 %). Le service de la dette rapporté aux exportations dépasse à son tour le seuil de 15 % dès 2030 sous choc d'exportations (18 %, puis 22 % à partir de 2035). Seul le service rapporté aux recettes reste sous son seuil dans

[58] Données BFM, 02 septembre 2026

tous les tests (13 % au plus). La soutenabilité extérieure de Madagascar dépend ainsi moins du volume de sa dette que de sa capacité à transformer sa dette en leviers de croissance et de développement durable : un choc sur les exportations suffit à renverser le diagnostic et faire basculer Madagascar en risque de surendettement extérieur élevé au bout de 5 ans.

6.2. AVD publique :

La dette publique totale, qui intègre la dette extérieure, la dette intérieure et les passifs de la JIRAMA et d'Air Madagascar, reste à 31 % du PIB en valeur actuelle en 2027 et décroît lentement jusqu'à 29 % en 2037, très en deçà du repère de 55 %. Cette trajectoire n'est toutefois favorable que si l'économie absorbe et rentabilise les financements : une dette contractée mais non convertie en actifs productifs alourdit les engagements sans produire la croissance qui les rend supportables.

Les tests le confirment. Sous choc de croissance, le ratio atteint 47 % en 2030, franchit 55 % en 2034 (57 %) et atteint 64 % en 2037. Sous choc de prix des matières premières, le repère est franchi dès 2033 (56 %) et le ratio atteint 66 % en 2037. Les autres chocs, y compris la catastrophe naturelle (41 % au plus), les passifs conditionnels (38 %) et le test combiné (35 %), restent sous le repère. La dette publique est donc sensible à ce qui conditionne l'absorption : le rythme de croissance et la valeur des produits exportés.

Les efforts à fournir portent par conséquent sur la croissance et sur les recettes. Dans le scénario de référence, le service de la dette publique rapporté aux recettes, indicateur sans seuil mais révélateur, passe de 11 % en 2030 à 35 % en 2037 ; il atteindrait 66 % si la croissance déçoit. Une telle charge réduirait l'espace budgétaire disponible pour l'investissement et les dépenses sociales. La viabilité de la dette publique repose donc sur la capacité de l'État à exécuter les projets financés, à en tirer la croissance escomptée et à consolider ses recettes propres.

6.3. Granularité et marge de manœuvre face aux chocs :

L'analyse de granularité mesure la distance qui sépare les indicateurs de leurs seuils et distingue trois zones : une marge substantielle, une marge réduite (« some space ») et une marge très limitée (« limited space ») (Figure 3). La lecture est contrastée selon les ratios de la dette extérieure.

La valeur actuelle de la dette rapportée au PIB reste nettement inférieure au seuil de 40 % : 21 % en 2027, 23 % au pic de 2030, 22 % en 2037. Elle demeure dans la zone de marge substantielle, quoique à sa limite haute au moment du pic. Le service de la dette rapporté aux recettes (de 5 % à 10 %, pour un seuil de 18 %) reste lui aussi en marge substantielle sur tout l'horizon. Le service rapporté aux exportations (de 5 % à 10 % pour un seuil de 15 %) ne quitte cette zone qu'en fin de période, lorsqu'il atteint 10 % en 2036-2037.

Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations est le seul à entrer dans la zone de marge très limitée : à 143 % en 2028, en marge réduite, il atteint 156 % dès 2029 et s'y maintient jusqu'en 2037 (166 %), pour un seuil de 180 %. C'est le maillon le plus sensible de l'AVD : la marge ne tient qu'à une dizaine de points, qu'un choc d'ampleur modeste sur les exportations consommerait. Les exportations hors carburant ont d'ailleurs reculé d'environ 31 % entre 2022 et 2025 (de 3 495 à 2 418 millions USD)[59].

Dans l'ensemble, le fardeau de la dette reste contenu et offre une marge d'absorption raisonnable pour tous les ratios, sauf pour celui-ci. Toute dégradation des termes de l'échange, repli de la demande mondiale, perturbation logistique ou hausse des coûts de financement internationaux se lirait d'abord sur le rapport entre la dette et les devises que le pays gagne.

7- Conclusion et recommandations :

7.1. Une viabilité de la dette « sous conditions » :

Madagascar peut encore emprunter pour se relancer. Mais la viabilité de la dette repose sur trois appuis, les exportations, la croissance et la capacité d'exécution, et il suffit d'en ébranler un seul pour que la trajectoire bascule.

La première fragilité est celle du rythme. Un déficit primaire de 3 à 4 % du PIB peut rester compatible avec la soutenabilité de la dette, à condition que les emprunts financent des investissements productifs, capables de

[59] Données BFM, 02 septembre 2026

soutenir la croissance et de renforcer les capacités futures de remboursement. Cette soutenabilité repose également sur la concordance entre le rythme de contractualisation des emprunts et celui des décaissements, jusqu'à l'achèvement effectif des projets. À défaut, l'infrastructure financée risque de devenir un « éléphant blanc » : un actif improductif, mais une dette bien réelle. De même, un financement mobilisé mais non décaissé est un capital qui dort, tandis que son coût de financement, lui, ne dort jamais.

La deuxième est celle de la qualité du prêteur. Si la dette de Madagascar demeure pour l'essentiel une dette « couverte », au sens de Minsky, c'est parce que plus de 90 % de la dette extérieure est concessionnelle. Dans un monde où l'aide se raréfie et où le crédit privé s'impose, chaque glissement vers le semi-concessionnel, le commercial rapproche le pays de la finance « spéculative ». La marge est mince : 11 points séparent le pic du ratio valeur actuelle de la dette/exportations (169 %) de son seuil (180 %), soit l'équivalent d'une secousse comparable à celles de 2023 (−7,1 %) et de 2024 (−5,5 %).

La troisième est celle du temps. Le service de la dette publique, qui ne représenterait que 11 % des recettes en 2030, en absorberait 35 % en 2037 : aucun seuil ne sonne l'alarme, mais l'échéancier, lui, est déjà écrit. D'ici là, la dépréciation de l'Ariary, estimée à 5,5 % en moyenne en 2027, la baisse des réserves de 287 puis de 406 millions USD et un taux des bons du Trésor américain supérieur à 5 % pourraient encore durcir les conditions de financement. La relance ne peut donc reposer sur une accumulation de signatures, mais sur une sélection rigoureuse des projets structurants, et sur leur exécution effective. Une croissance de 5,1 % en 2027, puis d'environ 5 % les années suivantes, ne se décrète pas : elle suppose des infrastructures opérationnelles et une énergie fiable. Cela exige aussi que la JIRAMA retrouve progressivement une capacité financière lui permettant d'assurer ses achats d'énergie et de soutenir durablement l'amélioration de l'offre d'électricité. Sans cette consolidation, les investissements consentis dans le secteur risqueraient de ne pas produire tous les effets attendus sur l'activité économique.

7.2. Recommandations : cinq décisions sans attendre

Aucune de ces décisions ne demande de renoncer à emprunter ; toutes exigent d'emprunter avec méthode.

i) **Mettre en place une politique d'investissement stricte, coordonnée avec le plan d'emprunt**

- Fonder la priorisation des projets sur des critères objectifs de rentabilité et d'impact économique. Au-delà de leur caractère structurant, les projets devraient être évalués selon des critères harmonisés, notamment la valeur actualisée nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI) et le taux de rentabilité économique (TRE), complétés par des indicateurs d'impact économique et social.
- Mettre en place un dispositif de référence comparative pour l'évaluation des projets, en s'appuyant sur des benchmarks internationaux adaptés au secteur, à la nature des investissements et aux modalités de financement. Des évaluations ex post permettraient de comparer les résultats effectivement obtenus aux performances initialement attendues et aux références retenues, afin d'affiner les critères de sélection et d'améliorer la rentabilité des investissements futurs.
- Accompagner le plan d'emprunt d'un plan prévisionnel de décaissement reposant sur des hypothèses explicites et cohérentes, tenant compte de la nature des projets, de leur niveau de préparation, des délais habituels de mise en œuvre et des modalités de décaissement propres à chaque bailleur. Cette programmation permettrait d'anticiper les flux de financement attendus, d'apprécier leur cohérence avec les capacités d'absorption de l'économie et d'améliorer la fiabilité des projections macroéconomiques et de dette.
- Encadrer les écarts au plan d'emprunt par un mécanisme explicite d'arbitrage et de justification. Tout financement envisagé en dehors du plan initial devrait faire l'objet d'un examen préalable de sa pertinence économique, de sa maturité, de ses conditions financières et de ses incidences sur la trajectoire de la dette, afin de déterminer s'il justifie une révision des priorités ou un réaménagement de la programmation. Inversement, les emprunts dont la signature était prévue mais qui ne peuvent être conclus dans les délais devraient être documentés et justifiés, en distinguant les retards de préparation, les contraintes de négociation et les autres facteurs de blocage. Ces écarts doivent être appréciés au regard de leurs conséquences sur le calendrier des investissements, les décaissements futurs et les hypothèses macroéconomiques retenues.

ii) Respecter strictement la répartition du portefeuille fixée par la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

- Maintenir la dette extérieure majoritairement concessionnelle ;
- Plafonner chaque année le semi-concessionnel et le réserver aux projets structurants.
- Toute proposition de financement s'écartant de la SDMT doit faire l'objet d'une Analyse très approfondie pouvant inclure des analyses d'impacts très rigoureux (sur la Viabilité de la Dette, sur les retombées économiques attendues…) avant toute prise de Décision la concernant.
- La marge sur le ratio valeur actuelle/exportations étant très limitée (166 % en 2037 pour un seuil de 180 %), n'admettre aucun recours supplémentaire à des financements moins concessionnels (garanties, financements commerciaux) sans que ce recours soit prévu dans le plan d'emprunt, qu'il ait été pris en compte dans la SDMT en vigueur et qu'une AVD ait confirmé qu'il ne remet pas en cause la soutenabilité de la dette ni ne fasse franchir les seuils d'endettement.

iii) **Conduire une politique extérieure ferme**

- Sécuriser les recettes d'exportation en améliorant la productivité et la compétitivité des secteurs exportateurs (nickel, vanille, agro-industrie, logistique) : un recul de 6 % à 8 % des exportations suffirait à porter le ratio au seuil.
- Réduire la dépendance énergétique et la facture pétrolière par la transition énergétique, mobiliser les IDE et préserver le niveau des réserves de change, dont dépend aussi le classement de la capacité d'endettement.

iv) **Maîtriser les risques budgétaires et développer le marché intérieur**

- Suivre de près la situation financière de la JIRAMA et d'Air Madagascar, accélérer la mise en œuvre des réformes engagées et assurer un suivi rigoureux des engagements liés aux PPP (garanties, obligations d'achat d'électricité), avec une transparence totale sur les engagements directs et éventuels de l'État.
- Développer progressivement le marché intérieur (échéances plus longues, épargne nationale) sans évincer le secteur privé, ni exposer l'Etat à un risque de refinancement à court terme, ni renchérir excessivement le coût du Service de la Dette.

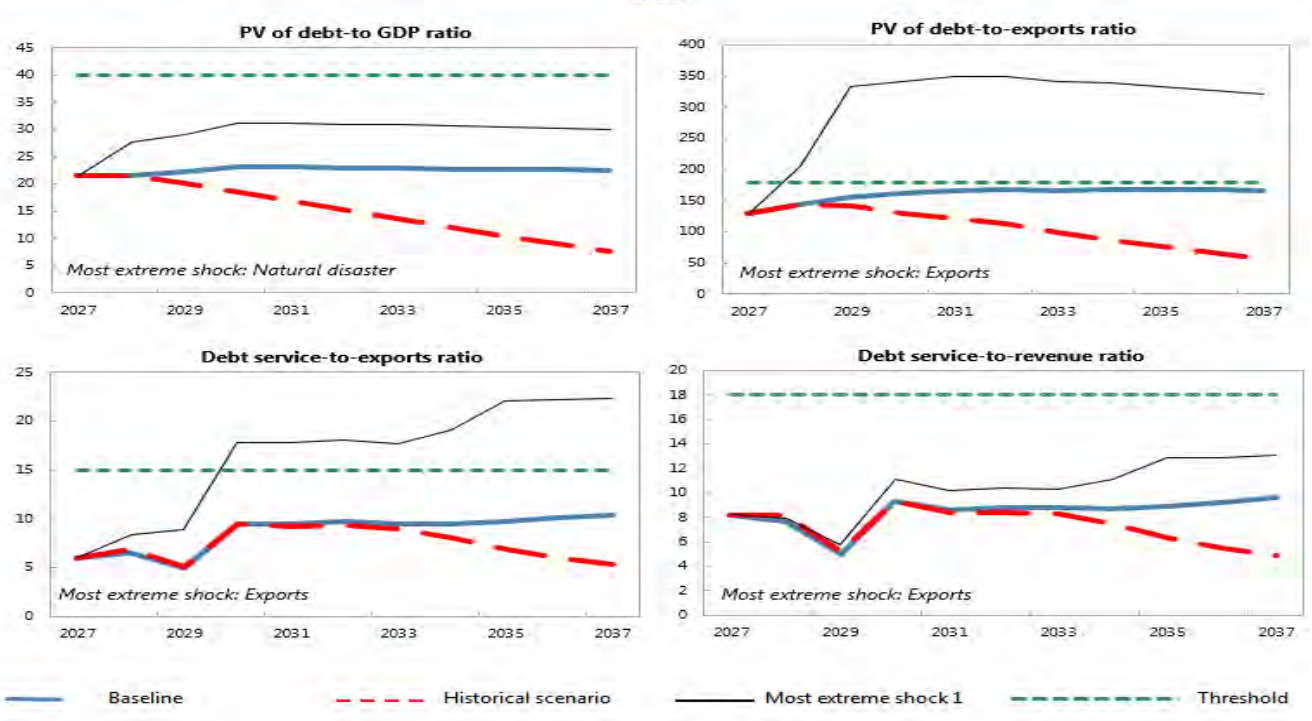
v) **Consolider les ressources budgétaires propres**

- Orienter l'effort vers les impôts intérieurs, la réduction des exonérations et la facturation électronique, afin de réduire la dépendance aux douanes et de tenir le déficit primaire dans la fourchette de 3 à 4 % du PIB.

Keynes voulait que la dette finance la relance ; Minsky rappelait qu'elle devient fragile dès qu'elle ne repose plus que sur la capacité de se refinancer. Après des années passées à marcher dans le vide, Madagascar veut se donner les moyens de tourner enfin la page et d'éradiquer la pauvreté. Mais il doit, avant tout autre savoir où il va et comment. Or, savoir où l'on va, suppose de choisir soi-même sa route. C'est le sens du principe d'appropriation « ownership » consacré par la Déclaration de Paris (2005) puis réaffirmé à Accra (2008) et Busan (2011) : il revient au pays de définir ses priorités, la nature de ses investissements et son rythme, les partenaires techniques et financiers alignant leur appui sur ces choix, et non l'inverse. Ce principe, accepté de longue date par tous, gagnerait aujourd'hui à être pleinement appliqué. Lorsque les conditionnalités et les programmes précalibrés viennent orienter jusqu'aux arbitrages internes d'un petit Etat, le financement finit par dicter la Stratégie de Développement au lieu de la servir. Un emprunt n'est un levier de développement que s'il finance une vision portée par l'Etat lui-même.

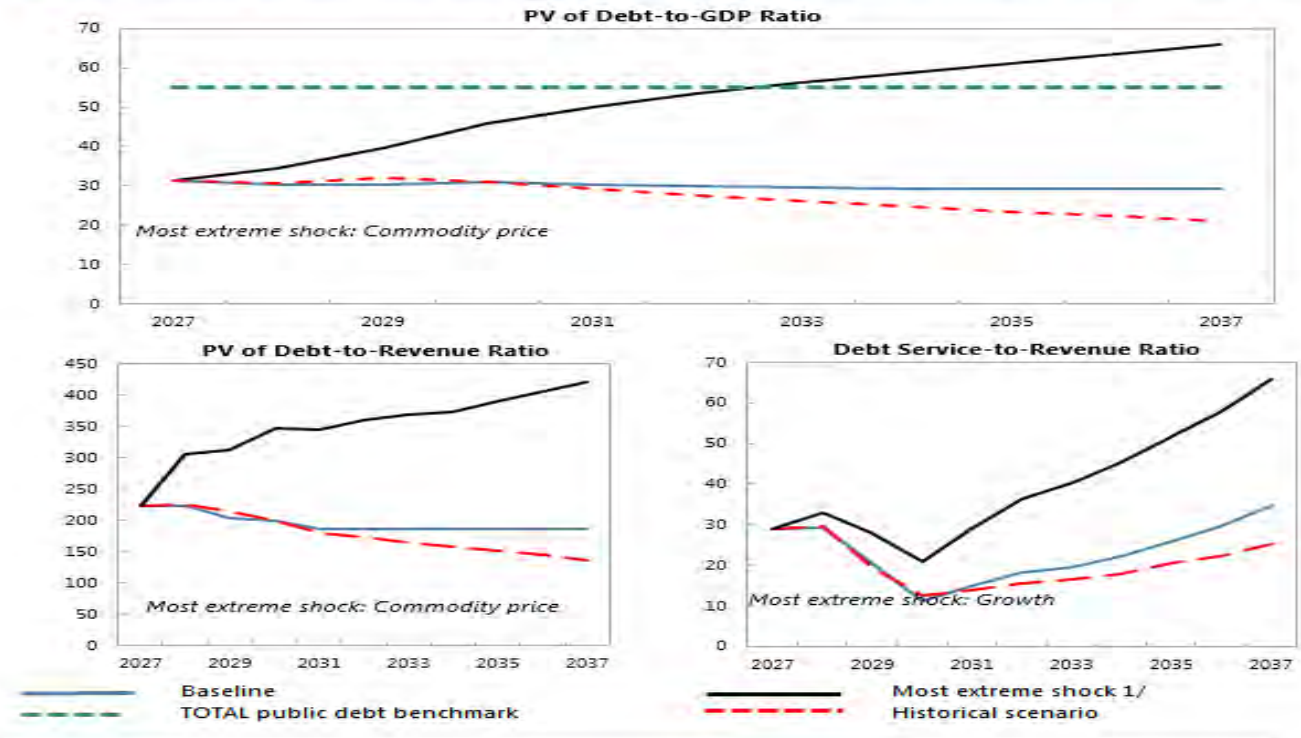
« Emprunter mieux avant d'emprunter plus : c'est à ce prix que la dette restera l'outil de la relance, et non celui du créancier ».

Figure 1 : Indicateurs d'endettement extérieur suivant différents scénarios (2027-2037)



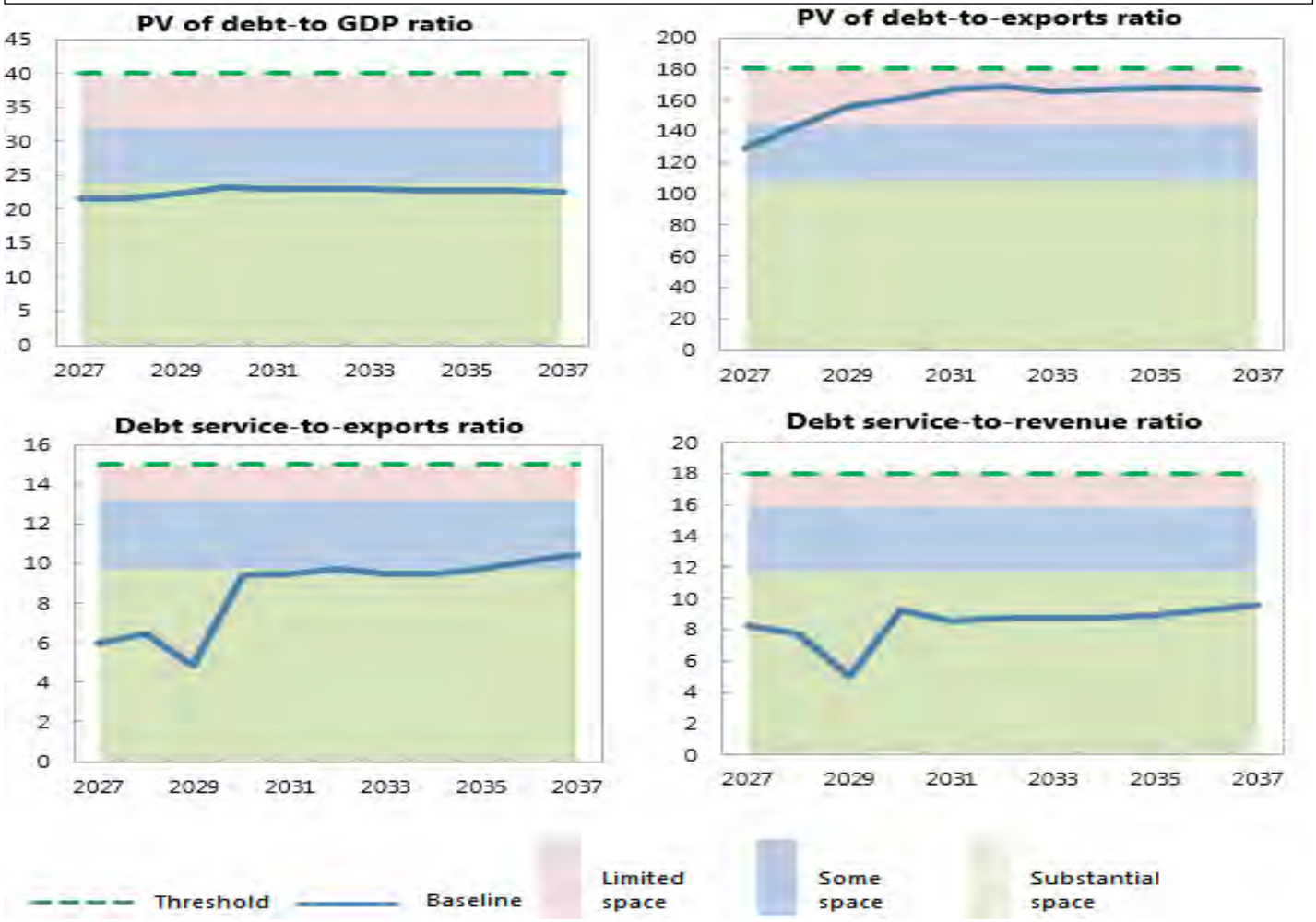
Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale)

Figure 2 : Indicateurs d'endettement public suivant différents scénarios (2027-2037)



Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale

Figure 3 : Granularité - Marge d'absorption des ratios de dette aux variations économiques (2027-2037)



Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale)

Figure 4 : Capacité d'endettement et seuils applicables : calcul de l'indice composite (CI) du LIC-DSF

Debt Carrying Capacity and Thresholds

Country	Madagascar
Country Code	674

Debt Carrying Capacity	Medium

Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintages
Medium	Medium	Medium	Medium
	2,82	2,81	2,74

Note: Until the April 2019 WEO vintage is released, the two previous vintages ago classification and corresponding score are

APPLICABLE THRESHOLDS

APPLICABLE	
EXTERNAL debt burden thresholds	
PV of debt in % of	
Exports	180
GDP	40
Debt service in % of	
Exports	15
Revenue	18

APPLICABLE	
TOTAL public debt benchmark	
PV of total public debt in percent of GDP	55

Calculation of the CI Index

Components	Coefficients (A)	10-year average values (B)	CI Score components (A*B) = (C)	Contribution of
CPIA	0,385	3,240	1,25	44%
Real growth rate (in percent)	2,719	3,524	0,10	3%
Import coverage of reserves (in percent)	4,052	45,714	1,85	66%
Import coverage of reserves^2 (in	-3,990	20,897	-0,83	-30%
Remittances (in percent)	2,022	2,842	0,06	2%
World economic growth (in percent)	13,520	2,967	0,40	14%
CI Score			2,82	100%
CI rating			Medium	

Note: 10-year average values are based on an average over 2019-2028.

New framework	Cut-off		
Weak	CI <	2,69	
Medium	2,69	≤ CI ≤	3,05
Strong	CI >	3,05	

Reference: Thresholds by Classification

EXTERNAL debt burden thresholds	Weak	Medium	Strong
PV of debt in % of			
Exports	140	180	240
GDP	30	40	55
Debt service in % of			
Exports	10	15	21
Revenue	14	18	23
TOTAL public debt benchmark			
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

TOTAL public debt benchmark	Weak	Medium	Strong
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale) ; calculs des autorités malgaches, octobre 2026.

Tableau 1 : Analyse de sensibilité des indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement central (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
PV of debt-to GDP ratio											
Baseline	21	22	22	23	23	23	23	23	23	23	23
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	21	21	20	18	17	15	14	12	10	9	8
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	21	25	28	29	29	29	29	29	29	29	29
B2. Primary balance	21	22	24	25	25	25	25	24	24	24	24
B3. Exports	21	25	30	31	31	30	30	29	29	28	27
B4. Other flows 3/	21	23	25	25	25	25	25	25	24	24	24
B5. Depreciation	21	27	25	26	26	26	26	26	26	26	26
B6. Combination of B1-B5	21	28	29	31	30	30	30	30	29	29	29
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	21	26	27	29	29	28	28	28	28	27	27
C2. Natural disaster	21	28	29	31	31	31	31	31	30	30	30
C3. Commodity price	21	22	24	25	25	25	24	24	24	23	23
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40

	Projections 1/										
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
	PV of debt-to-exports ratio										
Baseline	129	143	156	161	167	169	166	167	167	167	166
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	129	143	142	128	121	112	98	87	77	66	57
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	129	143	156	161	167	169	166	167	167	167	166
B2. Primary balance	129	148	166	172	179	**181**	178	179	178	177	175
B3. Exports	129	**206**	**334**	**341**	**349**	**350**	**341**	**339**	**333**	**327**	**320**
B4. Other flows 3/	129	153	172	177	**182**	**184**	**180**	**180**	180	178	176
B5. Depreciation	129	143	140	145	151	154	152	153	155	156	157
B6. Combination of B1-B5	129	**182**	170	**220**	**227**	**229**	**224**	**224**	**223**	**222**	**220**
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	129	173	**191**	**200**	**207**	**210**	**205**	**205**	**204**	**202**	**200**
C2. Natural disaster	129	**188**	**209**	**221**	**229**	**233**	**228**	**229**	**229**	**228**	**226**
C3. Commodity price	129	155	175	180	**185**	**185**	178	177	174	172	168
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180

	Projections 1/										
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Debt service-to-exports ratio											
Baseline	6	6	5	9	9	10	10	9	10	10	10
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	6	7	5	9	9	9	9	8	7	6	5
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	6	6	5	9	9	10	10	9	10	10	10
B2. Primary balance	6	6	5	10	10	10	10	10	11	11	11
B3. Exports	6	8	9	18	18	18	18	19	22	22	22
B4. Other flows 3/	6	6	5	10	10	10	10	10	11	11	12
B5. Depreciation	6	6	5	9	9	9	9	9	8	9	9
B6. Combination of B1-B5	6	7	7	12	12	13	12	14	14	14	14
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	6	6	6	10	11	11	11	11	11	11	11
C2. Natural disaster	6	7	6	11	11	12	11	11	12	12	12
C3. Commodity price	6	7	5	10	10	11	10	10	11	11	11
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Debt service-to-revenue ratio											
Baseline	8	8	5	9	9	9	9	9	9	9	10
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	8	8	5	9	8	8	8	7	6	5	5
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	8	9	6	12	11	11	11	11	11	12	12
B2. Primary balance	8	8	5	10	9	9	9	9	10	10	10
B3. Exports	8	8	6	11	10	10	10	11	13	13	13
B4. Other flows 3/	8	8	5	10	9	9	9	10	10	10	11
B5. Depreciation	8	10	6	11	10	10	10	10	10	10	11
B6. Combination of B1-B5	8	9	7	12	11	11	11	12	12	12	13
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	8	8	6	10	10	10	10	10	10	10	10
C2. Natural disaster	8	8	6	11	10	10	10	10	10	11	11
C3. Commodity price	8	10	6	12	10	10	10	10	10	10	10
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale)

Tableau 2 : Analyse de sensibilité des indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par le Gouvernement central (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
	PV of Debt-to-GDP Ratio										
Baseline	31	30	30	31	30	30	29	29	29	29	29
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	31	31	32	31	29	27	26	25	24	22	21
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	31	36	44	47	50	52	54	**57**	**59**	**61**	**64**
B2. Primary balance	31	32	33	34	33	32	32	32	31	31	31
B3. Exports	31	33	37	38	37	36	35	35	34	34	33
B4. Other flows 3/	31	32	33	33	32	32	31	31	31	31	30
B5. Depreciation	31	34	32	32	30	28	26	25	24	23	22
B6. Combination of B1-B5	31	32	34	35	34	34	33	33	33	33	33
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	31	38	38	38	37	36	36	35	35	35	34
C2. Natural disaster	31	41	41	41	40	39	39	38	38	38	38
C3. Commodity price	31	34	40	46	50	53	**56**	**59**	**61**	**64**	**66**
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55

PV of Debt-to-Revenue Ratio

Baseline	223	223	203	199	187	187	186	187	187	187	187
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	223	226	214	199	180	173	165	159	152	144	137
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	223	264	286	300	302	320	337	355	371	388	402
B2. Primary balance	223	235	224	218	204	203	201	201	201	200	199
B3. Exports	223	242	248	242	226	224	222	221	218	215	211
B4. Other flows 3/	223	234	219	214	201	200	199	199	198	197	195
B5. Depreciation	223	253	219	205	183	174	166	160	154	149	144
B6. Combination of B1-B5	223	233	224	222	211	211	211	211	211	211	211
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	223	283	254	247	230	227	225	224	223	222	221
C2. Natural disaster	223	303	272	265	247	245	244	243	243	242	241
C3. Commodity price	223	306	313	347	345	359	368	372	389	406	421
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a

Debt Service-to-Revenue Ratio

Baseline	29	29	21	11	15	18	19	22	26	30	35
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2027-2037 2/	29	30	20	12	14	16	16	18	21	22	25
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	29	33	28	21	29	36	40	45	52	58	66
B2. Primary balance	29	29	23	15	17	19	20	23	27	31	36
B3. Exports	29	29	21	13	16	19	20	24	29	32	37
B4. Other flows 3/	29	29	21	12	15	19	20	23	27	31	36
B5. Depreciation	29	28	21	11	15	19	20	22	26	28	33
B6. Combination of B1-B5	29	30	22	13	17	22	23	27	31	34	40
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	29	29	35	23	19	22	22	24	28	31	36
C2. Natural disaster	29	30	39	27	22	24	24	26	30	33	38
C3. Commodity price	29	36	32	30	39	46	47	49	53	58	66
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a

Source : outil LIC-DSF (FMI-Banque mondiale)

ANNEXE 11

IMPACTS BUDGETAIRES DES NOUVELLES MESURES



En milliards d'Ariary

SUR LES RECETTES	**727,83**
IMPOTS	**422,14**
Mesures législatives	**119,24**
Soumission au DA des produits cosmétiques et des parfums (locaux et importés)	2,48
Révision des tarifs des droites fixes en matière de DE	1,35
Révision du minimum de perception en matière d'IRSA	4,80
Fixation d'un minimum de perception en matière d'IR (différent de ceux des entreprises de droit commun) pour ONG	0,73
Donations en ligne directe descendante	1,01
Augmentation du droit de timbre sur les visas (+50€) (Application)	66,45
Limitation de la déductibilité des achats auprès des Fournisseurs ou Prestataires non Immatriculés	32,82
Visa préalable obligatoire avant tout achat exonéré de TVA par attestation de destination	9,60
Mesures administratives	**302,90**
E-facturation (facture électronique obligatoire, plateforme DGI)	57,90
Marquage digital par timbres fiscaux des boissons alcooliques et cigarettes	41,83
Plateforme e-enregistrement	12,38
Système de suivi des revenus des opérateurs télécoms et établissements de monnaie électronique (EME)	22,80
Suivi de recouvrement des arriérés	167,99
DOUANES	**305,69**
Mesures législatives	**305,69**
Création de la quotité de 30% applicable aux biens de luxe et aux produits nocifs pour la santé	11,97
Relèvement à 30% du droit de douane des produits finis disposant d'une production nationale, des téléphone intelligents, des montres intelligentes, des casques sans fil et des objets connectés	35,80
Retaxation des appareils utilisant les radiations ionisantes pour les usages autres que médicaux	0,13
Alignement de la TPP du gas-oil sur celle de l'essence	257,79

SUR LES DEPENSES	**2 196,79**
Prévision de solde de lissage pour l'atténuation des chocs sur le prix des carburants	940,50
Allocation d'investissement pour les communes	20,47
Mesure générale sur les indemnités de mission intérieure	5,58
Organisation des élections	193,54
Subvention du plan de redressement de la JIRAMA	548,00
Adduction d'eau potable	488,70

ANNEXE 12

PREVISION DU FINANCEMENT EXTERIEUR



SUBVENTIONS EXTERIEURES

(en milliards MGA)

BAILLEURS	INTITULE PROJET	Montant
AFD	APPUI A LA FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE-SECTEUR BTP	0,000
AFD	APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2,083
AFD	LALANKELY IV	2,827
AFD	PAJMA II /FANARENANA II	5,654
AFD	PARTENARIATS UNIVERSITAIRES FRANCO-MALAGASY	8,481
AFD	PORT DE LA BASE NAVALE A DIEGO	-
AFD	PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE	0,000
AFD	PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO-2 (PIAAA-2)	11,309
AFD	PROJET BATAN	4,523
AFD	PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES REFORMES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEF	0,000
AFD	PROJET D'APPUI A LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO	8,481
AFD	PROJET D'APPUI AMELIORATION PRODUCTIVITE AGRICOLE A MCAR II(PAPAM 2)	6,032
AFD	PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE 2 (PADEVE 2)	5,654
AFD	PROJET DE RENFORCEMENT DES AIRES PROTEGEES ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA REGION DIANA (KOBABY)	0,000
AFD	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE	11,309
AFD	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (ANGOVO II)	-
AFD	PROJET D'EXTENSION ET D'INNOVATION DU PORT DE DIEGO	-
AFD	PROJET JUSTICE	0,000
AFD	TALAKY BE	19,790
AIIB	MULTINATIONAL MADAGASCAR - CORRIDOR DE BEIRA : PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE - PHASE II - FAD	0,000
ALLEMAGNE	ADAPTATION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRADA)	22,617
ALLEMAGNE	AMELIORATION DE LA NUTRITION PAR L'AGROECOLOGIE ET L'EDUCATION ALIMENTAIRE A MADAGASCAR	11,309
ALLEMAGNE	AMELIORER LA GESTION DES MIGRATIONS INTERNES DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL AU NORD DE MADAGASCAR (ProMIC)	3,393
ALLEMAGNE	AQUACULTURE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DE MADAGASCAR (ASAM)	6,943
ALLEMAGNE	BIOINNOVATION AFRIQUE (BIAII)	0,000
ALLEMAGNE	COMPETENCE CENTER FOR PRIVATE SECTOR (CCPS)	0,000
ALLEMAGNE	COMPETENCE CENTER FOR THE PRIVATE SECTOR (CCPS)	0,000
ALLEMAGNE	ELECTRIFICATION RURALE	145,429
ALLEMAGNE	FONDS D'INVESTISSEMENT PARCS NATIONAUX	16,963
ALLEMAGNE	FORESTS FOR FUTURE (F4F)	0,000
ALLEMAGNE	INITIATIVE INTERNATIONALE AU CLIMAT-VERS DES PATURAGES PLUS VERTS (IKI)	0,464
ALLEMAGNE	INNITIATIVE INTERNATIONALE AU CLIMAT-VERS DES PATURAGES PLUS VERTS (IKI)	0,464
ALLEMAGNE	MODULAR NUTRITION ACTIONS (MONA)	2,177
ALLEMAGNE	PARTENARIATS IMPACT ET INNOVATION AVEC LE SECTEUR PRIVE A MADAGASCAR (DEVELOPPP FPIE)	2,604
ALLEMAGNE	PECHE COTIERE DURABLE A MADAGASCAR	26,784
ALLEMAGNE	PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL INCLUSIF ET DE DÉCENTRALISATION	36,398
ALLEMAGNE	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET INTEGRE DES COMMUNAUTES ET DES ECOSYSTEMES A MADAGASCAR (PADDI)	19,790
ALLEMAGNE	PROGRAMME DE LUTTE ANTI-EROSIVE	15,842
ALLEMAGNE	PROGRAMME GLOBAL SECURITE ALIMENTAIRE DE NUTRITION, ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE	0,000
ALLEMAGNE	PROGRAMME PARE - PAYSAGE, AGROFORESTERIE ET REBOISEMENT	14,136
ALLEMAGNE	PROGRAMME PROTECTION ET REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE (PROSOL)	0,000
ALLEMAGNE	PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL INCLUSIF ET DE DÉCENTRALISATION- PRODECID/GIZ	15,837
ALLEMAGNE	PROJET ELECTRIFICATION RURALE PAR LES ENERGIES RENOUVELABLES	0,000
ALLEMAGNE	PROJET HOLISTIQUE POUR L'ACCES AUX ENERGIES RENOUVELABLES VIA LES ENTREPRISES ET LA FORMATION (PHARE)	4,202
ALLEMAGNE	PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIERE RESPONSABLE (ProPFR)	-
ALLEMAGNE	PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES CIBLES GLOBALES POUR LA BIODIVERSITE	0,000
ALLEMAGNE	SOIL MATTERS - INNNOVATIONS POUR LA SANTÉ DES SOLS ET L'AGROÉCOLOGIE	4,523
ALLEMAGNE	SYSTEMES AGRICOLES DURABLES ET POLITIQUE AGRICOLE (AGSYS)	0,565
ALLEMAGNE	WESTERN INDIAN OCEAN GOVERNANCE INITIATIVE (WIOGI)	3,506
ALLEMAGNE	WOMEN EMPOWERMENT FOR RURAL DEVELOPMENT (WE4R)	1,441
BAD/FAT	PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE	0,000
BAD/FAT	PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE A MADAGASCAR	6,383
BAD/FAT	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE PAR LA DIGITALISATION	0,000
BAD/FAT	PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT PPP POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES (PREPIP)	0,665
BEI	MODERNISATION RESEAU ROUTIER RN6 ET RN13	0,000
CHINE	APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	3,986
CHINE	PROJET SEMENCES HYBRIDES	-
FAD	AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE	0,000

(en milliards MGA)

BAILLEURS	INTITULE PROJET	Montant
FAD	OPERATION D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE A MADAGASCAR	0,000
FAD	POLE INTEGRE DE CROISSANCE AGRO INDUSTRIELLE DANS LE SUD 1 (PICAS 1)	10,999
FAD	PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE	0,000
FAD	PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE PAR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	0,000
FAO	ACTIONS D`ANTICIPATION DANS UNE ZONE CYCLONIQUE DE MADAGASCAR POUR FAIRE FACE AUX CYCLONES ET INONDATIONS INDUITS PAR LA NIÑA. (OSRO/MAG/133/CHA)	0,000
FAO	APPUI A LA FINALISATION ET A L'OPERATIONNALISATION DES RECOMMANDATIONS ALIMENTAIRES BASEES SUR LE SYSTÈME ALIMENTAIRE(RABSA) A MADAGASCAR	0,167
FAO	APPUI A LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES A MADAGASCAR A TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE MAIN DANS LA MAIN (TCP/MAG/4002)	0,000
FAO	APPUI AU PROGRAMME DE REPONSE D'URGENCE A L'INVASION ACRIDIENNE A MADAGASCAR, FRSP (UTF/MAG/131/MAG)	7,033
FAO	APPUI TECHNIQUE AU CONTRÔLE DE QUALITE DES ENGRAIS A MADAGASCAR	0,362
FAO	ASSISTANCE TECHNIQUE AU CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (TCP/MAG/4001)	0,000
FAO	ASSISTANCE TECHNIQUE AU RENFORCEMENT DES BASES PRODUCTIVES ET NUTRITIONNELLES PROGRAMME DEFIS	2,752
FAO	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PREPARATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (RGA) (TCP/MAG/4004)	0,000
FAO	BIODIVERSITY CONSERVATION, RESTORATION AND INTEGRATED SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF MANGOKY SUB-WATERSHEDS (FSP)	8,899
FAO	IMPROVING THE RESILIENCE OF SMALL FARMERS IN SOUTHERN MADAGASCAR (GCP /MAG/111/NOR)	0,000
FAO	INTEGRATED LANDSCAPE MANAGEMENT FOR ZERO-DEFORESTATION COFFEE AND RICE VALUE CHAINS (FSP)	10,297
FAO	OPERATIONNALISATION DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP) ET DES ACTIONS ANTICIPATOIRES (AA) DANS LE GRAND SUD	0,000
FAO	PACTE VERT	9,868
FAO	PROJET DE SOUTIEN AUX MOYENS DE SUBSISTANCE RESILIENTS DANS LE SUD DE MADAGASCAR (MIONJO)	0,000
FAO	STRENGTHENING ABANDONED, LOST OR OTHERWISE DISCARDED FISHING GEAR MANAGEMENT FOR CLEANER OCEANS IN THE WIO (GCP/MAG/130/JPN)	0,000
FAO	STRENGTHENING ONE HEALTH DISEASE SURVEILLANCE AND RESPONSE IN SOUTHERN AFRICA , A STRATEGY AGAINST CLIMATE-DRIVEN DISEASE OUTBREAKS (UNUN/MAG/011/WHO)	1,401
FAO	STRENGTHENING THE CLIMATE RESILIENCE OF RURAL HOUSEHOLD LIVELIHOODS IN THE DISTRICTS OF MANAKARA AND MANANJARY (GCP/MAG/135/NOR)	0,000
FAO	TCPF: APPUI A LA L'ETUDE ET MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'OBSERVATOIRE DE MAIS A MADAGASCAR (TCP/MAG/4003/C1)	0,000
FIDA	PDFA - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES	21,080
FIDA	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE MENABE ET MELAKY	0,000
FIDA	RENFORCEMENT DE LA NUTRITION DANS LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS-NORAD)	42,142
FNUAP	ADOLESCENTS ET JEUNES	3,498
FNUAP	APPUI A LA POLITIQUE DE SURVIE DE LA MERE ET DE L'ENFANT (EX BIEN ETRE DE LA FAMILLE)	21,362
FNUAP	EGALITE DE SEXE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME	1,374
FNUAP	POPULATION ET DEVELOPPEMENT	4,476
GAVI	APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION	0,000
GEF	BIODIVERSITY CONSERVATION, RESTORATION AND INTEGRATED SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF MANGOKY SUB-WATERSHEDS (FSP)	4,779
GEF	DEVELOPPEMENT MONDIAL, EXAMEN ET MISE A JOUR DES PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE (PNM) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM (CS) SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)	0,000
GEF	EXTENSION ET CONSOLIDATION DU RESEAU DES AIRES MARINES PROTEGEES (AMP) DE MADAGASCAR	1,775
GEF	INCLUSIVE CONSERVATION OF SEA TURTLES AND SEAGRASS HABITATS IN THE NORTH AND NORTH - WEST OF MADAGASCAR	0,000
GEF	INTEGRATED LANDSCAPE MANAGEMENT FOR ZERO-DEFORESTATION COFFEE AND RICE VALUE CHAINS (FOLUR)	4,064
GEF	MISE A L'ECHELLE DE L' ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES POUR LES ZONES COTIERES DE MADAGASCAR	0,000
GEF	MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (APA) DECOULANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES ET DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIEES A MADAGASCAR	-
GEF	PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE (PADAP)	0,000
GEF	PROJET DE GESTION DES PAYSAGES MARINS ET DES OPERATIONS DE LEMUR BOND	0,000
GEF	PROJET ECOVILLAGE	2,029
GEF	PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT PAR LA GESTION DURABLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS A MADAGASCAR	2,170
GEF	PROMOTION DES MTD (MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES) / MPE (MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES) POUR REDUIRE LES REJETS DE UPOP PROVENANT DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS DANS LES PAYS AFRICAINS PARTICIPANTS DE LA SOUS-REGION DE LA SADC.	0,000

(en milliards MGA)

BAILLEURS	INTITULE PROJET	Montant
GEF	RENFORCEMENT DE LA FORMALISATION ET DE LA REDUCTION DU MERCURE DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE DE L'OR À MADAGASCAR (GOLD)	3,918
GEF	RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DANS LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES A MADAGASCAR (IREMA)	18,383
GEF	RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS PREVENTIVES, PROMOTIONNELLES ET PREPARATOIRES POUR UNE REPONSE EFFICACE AUX EVENEMENTS ET ACCIDENTS CHIMIQUES A MADAGASCAR	0,000
GEF	STRENGTHEN THE CAPACITY OF MADAGASCAR FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MINAMATA CONVENTION AND THE MANAGEMENT OF MERCURY CONTAINING PRODUCTS	0,000
GEF	STRENGTHENING THE IMPLEMENTATION OF NATIONAL BIOSAFETY FRAMEWORKS IN SOUTHERN AFRICA (SINBF)	0,506
GEF	STRENGTHENING THE NETWORK OF NEW PROTECTED AREAS IN MADAGASCAR (GEF/PNUE) S2NPA	0,000
GEF	SUSTAINABLE MANAGEMENT OF CONSERVATION AREAS AND IMPROVED LIVELIHOODS TO COMBAT WILDLIFE TRAFFICKING IN MADAGASCAR	7,495
GEF	TRANSITION VERS LA MOBILITE ELECTRIQUE	0,000
GEF	UMBRELLA PROGRAMME TO SUPPORT NBSAP UPDATE AND THE 7TH NATIONAL REPORTS	0,000
GFATM	APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES	0,000
GFATM	COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA	0,000
GFF	PROJET DE PREPARATION PANDEMIE ET SERVICE DE SANTE DE BASE - PPSB	0,000
GPE	TRANSFORMER L'ACCES ET L'APPRENTISSAGE A MADAGASCAR	74,726
HEPR	PROJET DE PREPARATION PANDEMIE ET SERVICE DE SANTE DE BASE - PPSB	0,000
IDA	DIGITAL GOVERNANCE AND IDENTIFICATION MANAGEMENT SYSTEM PROJECT (PRODIGY)	0,000
IDA	PROGRAMME POUR LA RESILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE A MADAGASCAR	100,076
IDA	PROGRAMME POUR LA RESILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE A MADAGASCAR - PRSAM CERC	0,000
IDA	PROJECT CONNECTING MADAGASCAR FOR INCLUSIVE GROWTH (MTP) -MPA	0,534
IDA	PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE (PADAP)	0,000
IDA	PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DE MADAGASCAR PAAEP (PROJET HYDROLIQUE URBAINE)	57,612
IDA	PROJET DE PREPARATION PANDEMIE ET SERVICE DE SANTE DE BASE - PPSB	4,035
IDA	PROJET DE SOUTIEN A DES MOYENS DE SUBSISTANCE RESILIENTS DANS LE SUD DE MADAGASCAR (Ex South Resiliency)	54,019
IDA	PROJET RETARD DE CROISSANCE-PARN II MPA NUTRITION	0,000
IDA	PROJET RETARD DE CROISSANCE-PHASE II	0,000
IDA	TRANSFORMER L'ACCES ET L'APPRENTISSAGE A MADAGASCAR	-
JAPON	PROJET DE REHABILITATION DES SOUS-STATIONS D'ELECTRICITE A TOAMASINA	71,271
JAPON	CONSEILLER TECHNIQUE POUR L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL	0,770
JAPON	CONSEILLERE TECHNIQUE EN POLITIQUE DE L'EDUCATION	0,000
JAPON	EXPERT EN DEVELOPPEMENT URBAIN ET LOGISTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TATOM	0,000
JAPON	FOURNITURE MATERIELS AUDIO-VISUEL POUR LA TVM	-
JAPON	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	17,955
JAPON	PROJET D'AMELIORATION DE L'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU A TOAMASINA	42,720
JAPON	PROJET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS POUR LA VILLE D'ANTANANARIVO	0,000
JAPON	PROJET D'APPROCHE MULTISECTORIELLE POUR L'AMELIORATION DE LA NUTRITION	2,107
JAPON	PROJET D'APPUI A LA GESTION PARTICIPATIVE ET DECENTRALISEE DE L'ECOLE	5,157
JAPON	PROJET D'APPUI POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE L'INDUSTRIALISATION DU SECTEUR RIZ A MADAGASCAR	3,704
JAPON	PROJET DE CREATION D'UN SYSTÈME DE RIZICULTURE DURABLE ET DIVERSIFIE	2,538
JAPON	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE CHAMPS ET D'INSTALLATIONS POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE RIZ	0,001
JAPON	PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE	0,772
JAPON	PROJET DE DIFFUSION TECHNOLOGIES INNOVANTES POUR UNE PRODUCTION RIZICOLE DURABLE ET AUGMENTEE	0,793
JAPON	PROJET DE DONATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR LES FORMATIONS SANITAIRES A MADAGASCAR	23,317
JAPON	PROJET DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE ORIENTEE VERS LE MARCHE OU SHEP	1,358
JAPON	PROJET DE VULGARISATION DE TECHNOLOGIES INNOVANTES POUR LA PROMOTION DE LA PRODUCTION DU RIZ DANS LES RIZIÈRES PAUVRES EN NUTRIMENTS (FYVARY2)	1,107
JAPON	PROJET D'ELABORATION DE CARTOGRAPHIE MARITIME POUR TOAMASINA	2,618
JAPON	PROJET PILOTE POUR L'ENVOI DES TRAVAILLEURS QUALIFIES AU JAPON	0,031
OIBT	APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'UTILISATION (BOIS PRECIEUX)	0,000
OIF	PROJET D-CLIC FORMEZ-VOUS AU NUMERIQUE AVEC L'OIF	0,000
OMS	APPUI AU RENFORCEMENT INSITUTIONNEL	12,432
OMS	APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES	6,467
OMS	PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET HANDICAP AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION (EX APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES)	6,140
OMS	PROMOTION DE LA SANTE TOUT AU LONG DU CYCLE DE LA VIE	0,030
OMS	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION, DU SUIVI ET EVALUATION POUR PLUS D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE (MEILLEUR SOUTIEN AU PAYS)	6,107

(en milliards MGA)

BAILLEURS	INTITULE PROJET	Montant
OMS	REPONSES AUX EPIDEMIES ET AUX CRISES	10,076
OMS	URGENCES SANITAIRES	6,098
ONUDI	ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DE CUISSON PROPRE, PROJET D'INNOVATION ET REFORESTATION À MADAGASCAR (CLEAN COOKING)	0,125
ONUDI	HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN (3E TRANCHE), PROTOCOLE DE MONTREAL	0,643
ONUDI	PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TRANSFERT DE TEHCNOLOGIE INDUSTRIELLE JAPONNAISE	0,000
ONUDI	PROGRAMME DE PARTENARIAT PAYS 2025 - 2029	0,000
ONUDI	PROJET VISAINA	0,901
ONUDI	PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT PAR LA GESTION DURABLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS A MADAGASCAR	4,965
ONUDI	RENFORCEMENT DE LA FORMALISATION ET DE LA REDUCTION DU MERCURE DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE DE L'OR À MADAGASCAR (GOLD)	2,326
ONUDI	RENFORCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DES HUILES ESSENTIELLES (ARCHE) A MADAGASCAR	0,000
ONUDI	SADC PROFISHBLUE PROJECT: LES ACTEURS ET PME DU SECTEUR PECHE ET ECONOMIE BLEUE ONT DES CAPACITES ET SONT DOTEES D'EQUIPEMENT ET DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE PARCS AGROALIMENTAIRES INTEGRES A MADAGASCAR	0,772
ONUDI	SOUTIEN AUX INCUBATEURS POUR L'ENTREPRENARIAT A MADAGASCAR (Incuboost)	0,451
ONUDI	TRANSFORMATION DU SYSTEME FINANCIER POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ENERGETIQUES DURABLES PAR LE BIAIS DE LA T.A ET DU CAPITAL D'INVESTISSEMENT(SDG Fund)	0,000
PAM	PROGRAMME PAYS/APPUI AUX PETITS PAYSANS	12,828
PNUD	FINANCEMENT INTÉGRÉ POUR LES ENERGIES DURABLES (FIER)	6,180
PNUD	GREEN, BLUE AND HEALTHY INVESTMENTS TO REDUCE LAND-BASED POLLUTION AFFECTING MARINE ECOSYSTEMS IN MADAGASCAR (CHO IP)	15,436
PNUD	HORIZON VERT - SOLUTIONS FONDÉES SUR L'ENVIRONNEMENT¿	4,588
PNUD	INITIATIVE POUR LE FINANCEMENT DES RISQUE ET D'ASSURANCE (IRFF)	0,000
PNUD	INSTITUTION EFFICACE ET TERRITOIRES RÉSILIENTS	4,588
PNUD	INTÉGRITÉ DANS LE SECTEUR EXTRACTIF A MADAGASCAR MICA	0,000
PNUD	LANDJA	0,000
PNUD	LE PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DU FEM (PMF)	6,762
PNUD	LUTTE CONTRE LA POLLUTION URBAINE	2,002
PNUD	MASOVA	15,113
PNUD	PACTE CIVIQUE - PRÉVENTION ET COHÉSION SOCIALE	4,588
PNUD	PACTE VERT	3,441
PNUD	PARTENARIAT AVEC LA REGION DE NORMANDIE	0,000
PNUD	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	1,069
PNUD	PROGRAMME CATALYTIQUE POUR UNE AGRICULTURE CLIMATO-INTELLIGENTE ET NUTRITIVE ET DES EMPLOIS (FSP)	0,000
PNUD	PROGRAMME RINDRA/PNUD	0,000
PNUD	PROMOTION DE LA PARTICIPATION CIVIQUE ET POLITIQUE DES JEUNES ET FEMMES (MAHASAKY)	0,000
PNUD	RENFORCEMENT D'UNE PAIX INCLUSIVE ET DURABLE DANS LE MASSIF DE L'ANDRIRY (ANDRIRY MILAMY)	0,000
PNUD	RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET APPUI A LA GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	0,229
PNUD	RENFORCEMENT DES PROCESSUS ÉLECTORAL ET DÉMOCRATIQUE À MADAGACAR (RPEDEM)	0,000
PNUD	STRENGHENING WOMEN, YOUTH AND CENI	0,459
PNUD	TANDROSO	6,268
PNUD	TRANSITION ÉNÉRGETIQUE INCLUSIVE	4,588
RUSSIE	ACQUISITION DES PONTS METALLIQUES MODULAIRES ET DES LOTS D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE MONTAGE ET DE LANCEMENT	-
RUSSIE	FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS ET EQUIPEMENTS FERROVIAIRES	-
RUSSIE	FOURNITURE DE VÉHICULES ET DE MATÉRIELS DE RÉNOVATION	15,094
RUSSIE	FOURNITURE DES EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES VILLES	-
RUSSIE	FOURNITURES DE MATÉRIELS AGRICOLES ET DE MATERIELS DE FORAGE D'EAU	42,966
RUSSIE	FOURNITURES DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS POUR LA SANTÉ DIGITALE	33,510
RUSSIE	FOURNITURES D'ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES	195,100
RUSSIE	MODERNISATION DU PARC AUTOMOBILE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE MADAGASCAR	83,180
UE	AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE	0,000
UE	APPUI INSTITUTIONNEL AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	4,546
UE	APPUI SECTORIEL	6,220
UE	COMPETENCES POUR TOUTES	22,052
UE	EMANCIPATION DE LA FEMME ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	0,000
UE	ENERGIE RENOUVELABLE ET DURABLE	15,037
UE	EZAKA HO TOMADY	20,355
UE	FACILITE DE COOPERATION	3,210
UE	FANINDRA - APPUI AUX AP	55,412
UE	JIRAMA WATER III	0,000

(en milliards MGA)

BAILLEURS	INTITULE PROJET	Montant
UE	MULTINATIONAL MADAGASCAR - CORRIDOR DE BEIRA : PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE - PHASE II - FAD	0,000
UE	PACTE VERT	56,543

PREVISION DE TIRAGES SUR PRETS EN 2027

Taux cadrage du 29/09/2026

PRÊTS PROJETS

		En Mios USD	En Mds MGA
CREANCIERS	**CONVENTION_LIBELLE**	**Annuel 2027**	
PRETS EXISTANTS			
ABU DHABI	ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA	3,61	16,54
TOTAL ABU DHABI		**3,61**	**16,54**
AFD	ROUTE BYPASS EST NORD-EST	0,14	0,66
AFD	PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT D'ANTANANARIVO 2 (PIAA2)	10,90	50,03
AFD	PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE DE MADAGASCAR (PADEVE)	1,00	4,57
AFD	PROJET DE DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS PRECAIRES DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (LALANKELY 3)	0,36	1,64
AFD	TALAKY BE	10,96	50,28
AFD	PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE EN MILIEU RURAL	4,82	22,08
AFD	PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE - PAPAM2	3,78	17,35
AFD	PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE DE MADAGASCAR 2 (PADEVE 2)	1,44	6,62
AFD	PROJET ANGOVO	0,89	4,08
TOTAL AFD		**34,29**	**157,32**
ARABIE SAOUDITE	PROJET DE CONTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE MANGOKY	3,62	16,60
ARABIE SAOUDITE	ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA	12,45	57,09
TOTAL ARABIE SAOUDITE		**16,06**	**73,69**
BADEA	PROJET DE CONTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE MANGOKY	0,59	2,71
BADEA	ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA	0,20	0,94
BADEA	Projet d'étude et de construction du FlyOver MAKI - conc	0,37	1,70
BADEA	Projet d'étude et de construction du FlyOver MAKI - semi conc	0,30	1,39
BADEA	PROJET D'AMENAGEMENT D'UN FLY-OVER "ANOSIZATO" CROISEMENT RN1 ET LA RN58A - conc	0,69	3,16
BADEA	PROJET D'AMENAGEMENT D'UN FLY-OVER "ANOSIZATO" CROISEMENT RN1 ET LA RN58A - semi conc	0,53	2,43
TOTAL BADEA		**2,69**	**12,33**
BEI	Andekaleka hydro expansion	6,10	28,00
BEI	AIDE D'URGENCE POST CATASTROPHE	0,00	0,02
BEI	ROUTE BYPASS EST NORD-EST	3,05	14,00
BEI	MODERNISATION RESEAUX ROUTIERS	54,48	249,95
BEI	JIRAMA WATER III	8,61	39,50
BEI	PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR - PRIRTEM 1 - PHASE 1	8,72	40,00
BEI	ROCADE 311	22,81	104,63
TOTAL BEI		**103,78**	**476,10**
EXIMBANK COREE	PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR - PRIRTEM 1 - PHASE 1	1,20	5,51
TOTAL COREE		1,20	5,51
FIDA	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE MENABE ET MELAKY PAD2M	0,21	0,95
FIDA	DEFIS - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (CO-FINAN	0,66	3,01
FIDA	DEFIS - Programme de Développement des Filières Agricoles - financement additionnel	8,82	40,48
FIDA	DEFIS + - Fonds vert pour le climat	0,45	2,08
FIDA	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPREUNARIAT DURABLE ET DE SOUTIEN A L'INSERSION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX - PROGRES - PRÊT A	12,16	55,78
FIDA	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPREUNARIAT DURABLE ET DE SOUTIEN A L'INSERSION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX - PROGRES - PRÊT B	1,18	5,43
FIDA	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPREUNARIAT DURABLE ET DE SOUTIEN A L'INSERSION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX - PROGRES - PRÊT C	3,26	14,94
TOTAL FIDA		**26,74**	**122,67**
FONDS KOWEITIEN	ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA	0,75	3,44
FONDS KOWEITIEN	CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE MANGOKY	0,80	3,66
TOTAL KOWEIT		**1,55**	**7,10**
Groupe de la BAD	PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR (EX-PROJET D'INTERCONNEXION DE LA VILLE DE TOAMASINA (RIT) AU RESEAU INTERCONNECTE D'ANTANANARIVO (RIA)) - GUICHET FAD	0,07	0,34
Groupe de la BAD	PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR (EX-PROJET D'INTERCONNEXION DE LA VILLE DE TOAMASINA (RIT) AU RESEAU INTERCONNECTE D'ANTANANARIVO (RIA)) - GUICHET FAT	0,28	1,29
Groupe de la BAD	PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DANS LA RÉGION DU SUD-OUEST DE MADAGASCAR PTASO FAT (EX-PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DANS LE SUD-OUEST - PTASO - FAT)	1,77	8,13
Groupe de la BAD	PROJET D'APPUI A L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER - FAD	1,03	4,74
Groupe de la BAD	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS ENTRE MADAGASCAR ET LES PAYS DE LA COMESA ET DE L'OCEAN INDIEN (EX-RN9 PHASE I) - FAD	0,42	1,95

		En Mios USD	En Mds MGA
CREANCIERS	**CONVENTION_LIBELLE**	**Annuel 2027**	
Groupe de la BAD	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS ENTRE MADAGASCAR ET LES PAYS DE LA COMESA ET DE L'OCEAN INDIEN (EX-RN9 PHASE I) - FAT	0,42	1,95
Groupe de la BAD	MULTINATIONAL MADAGASCAR - CORRIDOR DE BEIRA : PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE - PHASE II - FAD	1,56	7,15
Groupe de la BAD	POLE INTEGRE DE CROISSANCE AGRO INDUSTRIELLE DANS LE SUD 1 - FAD	0,20	0,92
Groupe de la BAD	ADRIFI ADDITIONNEL	0,20	0,91
Groupe de la BAD	PROJET D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE PRODUCTION ALIMENTAIRE DE MADAGASCAR (PURPA - FAT)	0,01	0,04
Groupe de la BAD	PPF - Projet de mobilisation, protection, valorisation de la ressource en eau et de renforcement de la résilience au changement cliatique (Bassin retention d'Eau PMP-VREAU)	0,00	0,00
Groupe de la BAD	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE PHASE III (PACFC III)	1,29	5,90
TOTAL GROUPE DE LA BAD		**7,26**	**33,30**
GVT BELGIQUE	PROJET DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE A PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	0,24	1,08
TOTAL Belgique		**0,24**	**1,08**
GVT CHINE	PROJET DE CONSTRUCTION DU RESEAU ROUTIER RELIANT L'AEROPORT IVATO ET ANTANANARIVO (CRBC)	2,31	10,62
GVT CHINE	PROJET ROUTE RN2 PORT TOAMASINA	0,72	3,31
GVT CHINE	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE RANOMAFANA	2,22	10,20
GVT CHINE	PROJET DE MODERNISATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION MALAGASY II	0,00	0,01
GVT CHINE	PROJET DE PRODUCTION LOCALE DE RIZ HYBRIDE	0,00	0,01
GVT CHINE	Travaux de réhabilitation de la RNS 1 bis entre Antsapanimahazo (PK 99+350) jusqu'au carrefour de la RNT 8A à Amborokosy (PK 468+409)	0,00	0,01
TOTAL CHINE		**5,27**	**24,17**
IDA	PRODUIR FA	3,65	16,75
IDA	PRODUIR FA 2	3,51	16,08
IDA	LEAST-COST ELECTRICITY ACCESS DEVELOPMENT PROJECT - LEAD JIRAMA	3,65	16,75
IDA	FA Projet LEAD	5,53	25,37
IDA	DIGITAL GOVERNANCE AND IDENTIFICATION MANAGEMENT SYSTEM PROJECT- P	0,01	0,07
IDA	PRODIGY(CERP)	10,95	50,25
IDA	PROGRAMME INTEGRE DE CROISSANCE 3 - DVLPT DU SECTEUR NUMERIQUE - P	7,63	34,99
IDA	PIC 3 ADDITIONNEL (7873MG)	7,63	34,99
IDA	PIC 3 ADDITIONNEL (7874MG)	7,63	34,99
IDA	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR ROUTIER (IPF TRANSPORT	11,73	53,80
IDA	PDDR FA (Renflouement CERC PDDR)	14,60	67,00
IDA	PDDR(CERC)	11,25	51,61
IDA	PROJET DE PREPARATION PANDEMIE ET SERVICE DE BASE - PPSB	5,66	25,96
IDA	PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DE MADAGASCAR - PAA	6,44	29,55
IDA	PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DE MADAGASCAR - PAA	0,91	4,19
IDA	PROGRAMME POUR LA RESILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE A MADAGASCAR	1,28	5,86
IDA	PRSAM FA (RENFLOUEMENT CERC PRSAM)	2,92	13,40
IDA	PROJET FILETS SOCIAUX DE SECURITE ET DE RESILIENCE - FID	40,79	187,11
IDA	PROJET CONNECTING MADAGASCAR FOR INCLUSIVE GROWTH PROGRAMM (PCI	0,85	3,92
IDA	PCMCI(CERP)	18,26	83,75
IDA	PCMCI additionnel (7893MG)	2,92	13,40
IDA	PCMCI additionnel (7894MG)	21,91	100,50
IDA	PCMCI additionnel (7895MG)	29,92	137,28
IDA	PARN II - PHASE II MPA NUTRITION - UCP	0,45	2,08
IDA	PARN II - PHASE II MPA NUTRITION - UPNNC	0,91	4,19
IDA	PROJET CONNECTIVITE NUMERIQUE ET ENERGETIQUE POUR L'INCLUSION A MA	73,02	335,00
IDA	PROJET SADC STATISTIQUE - STATCAP2	11,02	50,54
IDA	PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE - PHASE1 (7326-MG)	4,56	20,94
IDA	PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE - Additionnel (7831-MG)	4,78	21,94
IDA	PROJET EAST AND SOUTHERN AFRICA GIRLS' EMPOWERMENT AND RESILIENCE	37,00	169,75
IDA	PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE E	40,74	186,88
IDA	Riz plus (CERP)	14,25	65,39
IDA	FA 2 Projet MIONJO	7,82	35,88
IDA	PROJET EDUCATION (TALIM)	12,32	56,51
IDA	Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière	0,00	0,02
IDA	Programme Agriculture durable par l'Approche Paysage	0,00	0,02
IDA	sec conv 476 _PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET RESILIENT POUR L'EMPLOI (PRODUIRE)	15,29	70,15
IDA	REPAIR	27,38	125,62
IDA	PACT	0,01	0,07
TOTAL IDA		**469,21**	**2 152,52**
OFID	AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DE BEBOKA	0,00	0,02
OFID	PIC 2.2 ENERGIE 2	0,63	2,87
OFID	ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA	1,23	5,63
OFID	PROJET DE CONTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE MANGOKY	1,57	7,22
OFID	DEFIS - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (CO-FINANCEMENT FIDA)	1,90	8,71
OFID	PROGRAMME INTEGRE DE CROISSANCE 3 - DVLPT DU SECTEUR NUMERIQUE - P	9,49	43,55
OFID	PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES AGROFORESTIÈRES AVEC LA TECHNOLOGIE DE LA CUISSON PROPRE (SMART CLEAN COOKING PROJECT)	1,90	8,71

		En Mios USD	En Mds MGA
CREANCIERS	**CONVENTION_LIBELLE**	**Annuel 2027**	
OFID	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS ENTRE MADAGASCAR ET LES PAYS DE LA COMESA ET DE L'OCEAN INDIEN- 2EME PHASE (PACFC II)	2,36	10,84
TOTAL OFID		**19,09**	**87,57**
SOCIETE GENERALE	TRANSPORT PAR CABLE	0,02	0,09
SOCIETE GENERALE	MANDRAKA III	-	-
TOTAL SOCIETE GENERALE		**0,02**	**0,09**
TRESOR Français (NATIXIS)	TRANSPORT PAR CABLE	0,02	0,09
TRESOR Français	MANDRAKA III	0,02	0,09
TOTAL TRESOR Français		**0,04**	**0,18**
TOTAL TIRAGES SUR LES PRETS EXISTANTS		***691,04***	***3 170,18***
PRETS ATTENDUS			
Groupe de la BAD	Projet de Pôle de développement agricole dans la rive droite du Delta du Mangoky (PDA-RDM)	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Projet d'appui à la promotion de l'économie bleue	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Projet d'Extension du Périmètre de Bas Mangoky Phase II (PEPBM-II)	5,00	22,94
Groupe de la BAD	Projet de Renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le secteur agricole et l'agribusiness à Madagascar	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Appui à la Mobilisation des Recettes Publiques II (AMRP II)	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Projet d'appui à la Gouvernance Financière	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Sahofika (GPR)	0,01	0,05
Groupe de la BAD	PROJET DE RESILIENCE DES RESEAUX ELECTRIQUES (PRRE)	0,02	0,09
Groupe de la BAD	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Programme de Promotion de l'Entrepreunariat des Jeunes dans l'Agriculture et Agro-industrie	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Projet des Jeunes Entreprises Rurales du Moyen-Ouest	0,02	0,09
Groupe de la BAD	Projet d'aménagements de corridors et de facilitation du commerce III	0,02	0,09
TOTAL GROUPE DE LA BAD		**5,21**	**23,90**
IDA	Phase 3 of Improving Nutrition Outcomes Using the MPA	0,02	0,09
IDA	MPA- Multimodal transport project	0,02	0,09
IDA	Madagascar Aviation Sector Sustainability Program	0,02	0,09
IDA	Madagascar Youth Skills for Economic Transformation and Jobs Project	0,02	0,09
IDA	AF Madagascar Safety Nets and Resilience Project	0,02	0,09
IDA	AF Connecting Madagascar for Inclusive Growth (route du soleil)	0,02	0,09
IDA	AF Madagascar National Water Project	0,02	0,09
IDA	AF Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar Project	0,02	0,09
IDA	JIRAMA technical and financial recovery (PforR)	0,01	0,05
IDA	Projet de Transport Multimodal et de Logistique (PTML)	5,00	22,94
IDA	PROJET DE COMPÉTENCES DES JEUNES POUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI À MADAGASCAR (MYSET)	0,02	0,09
IDA	PAAEP FA	0,02	0,09
IDA	PROJET HAVELO MANDRARE	-	-
IDA	Projet d'Elimination progressive de l'utilisation des Polychlorobiphényles	0,02	0,09
IDA	Travaux de réhabilitation de la RN 32 reliant Antsohihy (croisement Andilabe pk0+000) et Mandritsara (PK186+300)	0,02	0,09
IDA	Travaux de réhabilitation de la RNS 13 reliant Ikalamainty Carrefour RNP7 (PK 0+000) et Antanimora (PK 318+000) en passant par Betroka (PK 120+000) et Beraketa (PK 245+000)	0,02	0,09
IDA	Etudes de réhabilitation de la RNS 27 reliant Ihosy à Farafangana en passant par Ivohibe et Vondrozo.	0,02	0,09
IDA	PRrogramme de Résilience et Inclusion axé sur les résultats - PforR	0,02	0,09
IDA	Projet de développement de l'Agri Business	0,02	0,09
IDA	Projet de renforcement du secteur privé, moteur de l'emploi : tourisme, industrie légère et accès au financement	0,02	0,09
IDA	Projet de soutien à des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar » (MIONJO) FA	0,02	0,09
IDA	Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive (PIC 3) – phase 3 FA	0,02	0,09
IDA	Projet Connecter Madagascar pour une Croissance Inclusive (PCMCI) FA2	0,02	0,09
IDA	Projet de Connectivité Numérique et Énergétique pour l'Inclusion à Madagascar (DECIM) FA	0,02	0,09
IDA	PROJET HYDROELECTRIQUE DE VOLOBE	0,02	0,09
IDA	RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES ET DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE	0,02	0,09
IDA	ASCENT IPF		-
TOTAL IDA		**5,47**	**25,09**
JICA	ROCADE JICA _Marais Masay Ankorondrano_Stade Maki Andohatapenaka	0,02	0,09
JICA	PROJET D'IRRIGATION A MAROVOAY	0,02	0,09
JICA	Financement additionnel du projet d'Extension du Port de Toamasina	5,02	23,03
TOTAL JICA		**5,06**	**23,21**
EXIMBANK CHINE	MEDIUM RING TANA	5,00	22,94
EXIMBANK CHINE	PROJET DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	5,00	22,94
EXIMBANK CHINE	Projet de réhabilitation des Ports d'intérêts Régional (PIR)	1,00	4,59
EXIMBANK CHINE	Projet Route du Soleil	0,94	4,31
EXIMBANK CHINE	PROJET DE MODERNISATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION MALAGASY II	0,02	0,09
EXIMBANK CHINE	PROJET DE PRODUCTION LOCALE DE RIZ HYBRIDE	0,02	0,09
EXIMBANK CHINE	Travaux de réhabilitation de la RNS 1 bis entre Antsapanimahazo (PK 99+350) jusqu'au carrefour de la RNT 8A à Amborokosy (PK 468+409)	0,02	0,09
TOTAL CHINE		**12,00**	**55,05**

		En Mios USD	En Mds MGA
CREANCIERS	**CONVENTION_LIBELLE**	**Annuel 2027**	
EXIMBANK INDE	ACQUISITION DES AERONEFS POUR LES FORCES ARMEES MALAGASY - MDN	0,02	0,09
EXIMBANK INDE	ACQUISITION DES KITS SOLAIRES - MEH	0,02	0,09
TOTAL INDE		0,04	0,18
AFD	PAJMA 2	0,02	0,09
AFD	LALANKELY IV	0,02	0,09
AFD	Projet de campus franco-malgache de l'innovation et du développement durable	0,02	0,09
AFD	VOLOBE	0,02	0,09
AFD	Soutien à l'Amélioration de la Vie universitaire,à l'Innovation et les Compétences d'Avenir	0,02	0,09
TOTAL AFD		**0,10**	**0,46**
BEI	VOLOBE	0,02	0,09
BEI	PROJET DE MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER A MADAGASCAR FA	0,02	0,09
BEI	PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT TOAMASINA	0,02	0,09
TOTAL BEI		**0,06**	**0,28**
BADEA	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE PHASE (PACFC II) : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RN9 ENTRE MANJA (PK 274+844) ET DABARA (PK 495 +000)	0,02	0,09
BADEA	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina	0,02	0,09
BADEA	Projet de Gestion des Risques Agricoles pour la Croissance Inclusive et la Résilience - GRACIR	0,02	0,09
BADEA	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5	0,02	0,09
BADEA	VOLOBE	0,03	0,14
BADEA	Projet d'aménagement du Fly-over « Anosizato » Croisement RN1 et RN58A	0,02	0,09
BADEA	Mise en place de trois Campus Universitaires intégrés avec équipements à Antsiranana,	0,02	0,09
BADEA	PROGRAMME NATIONALE DE RELANCE ET DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE CAFÉ À MADAGASCAR « KAOATRY 2026-2036 »	0,02	0,09
TOTAL BADEA		**0,17**	**0,78**
OFID	PROJET PIC III	0,02	0,09
OFID	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5 Phase II	0,02	0,09
OFID	PROJET HYDROELECTRIQUE	0,02	0,09
OFID	PACFC III	0,02	0,09
TOTAL OFID		**0,08**	**0,37**
AIIB	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE PHASE (PACFC II) : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RN9 ENTRE MANJA (PK 274+844) ET DABARA (PK 495 +000)	0,02	0,09
AIIB	PRRC Financement additionnel	3,00	13,76
AIIB	VOLOBE	0,02	0,09
AIIB	PTML	12,00	55,05
TOTAL AIIB		**15,04**	**69,00**
TOTAL SECURE CAPITAL INVESTMENTS			
ABU DHABI	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5	0,02	0,09
ABU DHABI	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina	0,02	0,09
TOTAL ABU DHABI		**0,04**	**0,18**
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina	0,02	0,09
TOTAL BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT		**0,02**	**0,09**
ARABIE SAOUDITE	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE PHASE III (PACFC III)	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	Projet de Création du Système Intégré d'Information Touristique	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	Plateforme numérique intégrée des PAC	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	Projet de Digitalisation et cybersécurité de la Police Nationale	0,02	0,09
ARABIE SAOUDITE	PACFC III	0,02	0,09
TOTAL ARABIE SAOUDITE		**0,14**	**0,64**
FONDS KOWEITIEN	PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASPHALTAGE DE LA RNS 5	0,02	0,09
FONDS KOWEITIEN	Projet de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo et Toamasina*FK	0,02	0,09
FONDS KOWEITIEN	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS ENTRE MADAGASCAR ET LES PAYS DE LA COMESA ET DE L'OCEAN INDIEN- 2EME PHASE (PACFC II)	0,02	0,09
TOTAL FONDS KOWEITIEN		**0,06**	**0,28**
FIDA	PROJET DES RISQUES AGRICOLES POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET RESILIE	0,02	0,09
FIDA	Programme d'Appui au Développement de l'Agribusiness Inclusif à Madagascar	0,02	0,09
FIDA	Programme Intégrité de Développement des Filières Animales à Madagascar	0,02	0,09
TOTAL FIDA		**0,06**	**0,28**
AFREXIM	Acquisition de 2 scanners à conteneurs pour le port de Toamasina	0,02	0,09
AFREXIM	Projet de revêtement en enrobé et la construction de la Tranche 1 (120km) de la RNS13, sur les 318km compris entre Ikalamavony/Carrefour RNP7 - Ambovombe	0,02	0,09
AFREXIM	Projet de Facturation électronique	0,02	0,09
TOTAL AFREXIM		**0,06**	**0,28**
TOTAL TIRAGES SUR LES PRETS ATTENDUS		***43,61***	***200,06***
TOTAL PRETS PROJETS		**734,65**	**3 370,24**

CREANCIERS	CONVENTION_LIBELLE	En Mios USD Annuel 2027	En Mds MGA Annuel 2027
RETROCESSION A INSCRIRE EN AEP			

CREANCIERS	CONVENTION_LIBELLE	En Mios USD Annuel 2027	En Mds MGA Annuel 2027
JICA	PORT TOAMASINA	32,38	148,54
JICA	Financement additionnel du projet d'Extension du Port de Toamasina	44,87	205,85
BEI	ANDEKALEKA HYDROPOWER	6,86	31,46
TOTAL AEP		**84,11**	**385,85**

CREANCIERS	CONVENTION_LIBELLE		Annuel 2027
IDA	MADAGASCAR EQUITABLE AND RESILIENT GROWTH III	100,00	458,75
IDA	TALIM	20,77	95,28
TOTAL APPUI BUDGETAIRE	**TOTAL**	**120,77**	**554,04**

CREANCIERS	CONVENTION_LIBELLE	Annuel 2027	
IDA	Accélérer la Transformation de l'Accès à une Énergie Propre et Durable (ASCENT)	103,54	475,00
TOTAL P FOR R	**TOTAL**	**103,54**	**475,00**

	En Mios USD	En Mds MGA
TOTAL PRETS PROJETS	734,65	3 370,24
TOTAL AEP	84,11	385,85
TOTAL APPUI BUDGETAIRE	120,77	554,04
TOTAL P FOR R	103,54	475,00
TOTAL GENERAL	**1 043,07**	**4 785,13**

Ministère de l'Economie et des Finances
Secrétariat Général
Direction Générale du Trésor
Direction de la Comptabilité Publique
Agence Comptable des Aides et des Fonds de Contrevaleur

PREVISION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCEES SUR LES FONDS DE CONTREVALEUR
(Inscription dans la Loi de Finances 2027)

Département	Intitulé du Projet	Montant (Ariary)	Compte	Observations
Direction Générale du Trésor (DGT)	Renforcement de la Direction Générale du Trésor	2 500 000 000,00	2463 " Matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques"	Projet d'équipement en matériels informatiques pour les Postes Comptables de la DGT (**demande de financement en cours**)
	Sous-Total DGT	**2 500 000 000,00**		
Direction Générale des Douanes (DGD)	Sécurisation des passages aux frontières	534 000 000,00	2461 "Matériels techniques"	Report des prévisions de dépenses non encore payées sur crédit 2025
	Sous-Total DGD	**534 000 000,00**		
Ministère de la Santé Publique	Appui aux activités de lutte contre le Covid-19 (Phase I)	1 372 000 000,00	2461 "Matériels techniques"	Report des prévisions de dépenses non encore payées sur crédit 2025
	Sous-Total MSANP	**1 372 000 000,00**		
Ministère des Affaires Etrangères	Plan d'acquisition des véhicules officiels du MAE	265 000 000,00	2472 "Immobilisations corporelles en cours - Véhicules terrestres"	Report des prévisions de dépenses non encore payées sur crédit 2025
	Sous-Total MSANP	**265 000 000,00**		

Total FCV JAPON (LFI 2027)	**4 671 000 000,00**	

ANNEXE 13

RECETTES NON FISCALES



RECETTES NON-FISCALES

en milliers MGA	PLFR 2026	PLF 2027	proj 2028	proj 2029	proj 2030
Produits de prise de participation	90 000 000	85 140 000	85 140 000	85 140 000	85 140 000
Produits d'immobilisations financières	1 863 242	313 611	313 611	313 611	313 611
Redevances	236 388 047	217 785 084	222 134 866	237 638 966	237 638 966
dont -redevances halieutiques	35 212 187	36 424 676	36 882 740	38 515 437	38 515 437
-redevances minières	185 813 541	172 202 869	176 552 651	192 056 751	192 056 751
Produits des activités des services	5 185 000	5 692 079	5 692 079	5 692 079	5 692 079
Autres	12 450 070	36 958 226	36 958 226	36 958 226	36 958 226
TOTAL RECETTES NON FISCALES	**345 886 359**	**345 889 000**	**350 238 782**	**365 742 882**	**365 742 882**

ANNEXE 14

STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME



STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN-TERME (SDMT) 2027 – 2029 ET PLAN ANNUEL DE FINANCEMENT 2027

STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN-TERME (SDMT) 2027 – 2029

INTRODUCTION

Aux termes des Articles 13 et 14 de la Loi n° 2014-012 du 21 août 2014 régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement Central, la gestion de l'endettement public s'inscrit dans le cadre d'une Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie, établie sur une période triennale avec un mécanisme de glissement annuel, constitue le cadre de référence pour la conduite de la politique d'endettement de l'État. Elle est annexée à la Loi de finances de chaque année et fait ainsi partie intégrante du processus de programmation et de gestion des finances publiques.

La Stratégie de la Dette à Moyen Terme SDMT 2027-2029, annexée à la Loi des Finances pour 2027, vise à définir les orientations permettant de couvrir les besoins de financement de l'État, notamment le déficit budgétaire, au moindre coût possible à moyen et long terme, tout en maintenant les risques associés à l'endettement à un niveau acceptable. Elle repose ainsi sur un arbitrage entre les différentes sources de financement, notamment les financements extérieurs et intérieurs, en tenant compte de leurs conditions financières, de leur degré de concessionnalité, de leurs maturités, de leur profil de remboursement ainsi que des principaux risques auxquels le portefeuille de la dette est exposé.

Dans cette perspective, l'analyse des coûts et des risques constitue une étape essentielle dans la formulation de la stratégie. Elle permet d'apprécier les incidences des différentes options de financement sur le portefeuille de la dette publique et, plus largement, sur la soutenabilité des finances publiques. La SDMT constitue ainsi un référentiel d'aide à la décision pour les Autorités en matière de mobilisation des financements, en vue d'assurer une adéquation entre les besoins de financement de l'État, les capacités d'absorption de l'économie et les objectifs de soutenabilité de la dette.

La SDMT 2027-2029 est divisée en deux (02) parties bien distinctes et couvre la dette du Gouvernement Central. La première partie rend compte de la stratégie de la dette du Gouvernement Central au titre de l'année 2026 au vu des recommandations de la SDMT 2026-2028. La seconde partie présente la stratégie d'endettement public à adopter par le Gouvernement de Madagascar pour la période 2027-2029.

PARTIE I - RAPPORT DE MISE EN OEUVRE DE LA SDMT 2026-2028 DURANT L'ANNÉE 2026

Le rapport de mise en œuvre de la SDMT 2026-2028 couvrant l'année 2026 présente les réalisations pour les six (06) premiers mois et une prévision pour les 06 mois restants.

I. Indicateurs de risque de gestion de la dette pour 2026

À fin 2026, les indicateurs de risque de gestion de la dette demeurent conformes aux cibles fixées par la SDMT 2026-2028. La part de la dette extérieure dans la dette totale s'établit à 86,2 %, soit un niveau inférieur à la cible de 92,0 %, traduisant une exposition au risque de change qui demeure toutefois importante. Par ailleurs, l'ATM des titres BTA et BTF s'établit à 1,6 an, contre 1,7 an en 2025, tout en restant dans la fourchette cible de 1,3 à 2 ans. Cette évolution traduit une légère réduction de la maturité moyenne des titres intérieurs par rapport à 2025. Sur la période 2020-2026, le niveau le plus élevé de cet indicateur a été enregistré en 2022, avec 1,9 an.

Tableau 1: Indicateurs de risque de gestion de la dette à fin 2026

Objectifs	Indicateurs	Cibles à fin 2026	Cibles à fin 2028	Réalisation 2026 (prévision)
Limitation de l'exposition du portefeuille de la dette au risque de taux de change	Dette extérieure (% dette totale)	Inférieure à 92,0%	Inférieure à 92,0%	86,2%
Réduction du risque de refinancement	ATM des titres BTA et BTF	Entre 1,3 an et 2 ans	Entre 1,3 an et 2 ans	1,6 an

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

Malgré la légère diminution de la maturité moyenne de la dette intérieure, passée de 1,7 an à 1,6 an, la période 2024-2026 fait ressortir une évolution globalement favorable de la résilience du portefeuille au risque de refinancement puisque la maturité était de 1,2 an en 2024. Cette amélioration traduit une réduction relative de la concentration des échéances à court terme et contribue ainsi à atténuer, dans une certaine mesure, la pression sur les besoins de refinancement immédiats de l'État.

Par ailleurs, la part de la dette intérieure devant être refixée dans un délai inférieur à un an a diminué de 3 points de pourcentage, passant de 49,7 % en 2025 à 46,7 % en 2026. Cette évolution constitue un signal positif en matière d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans

la mesure où une proportion moindre de la dette est appelée à subir une révision de son coût à court terme. Toutefois, le niveau demeure relativement élevé et traduit une vulnérabilité persistante du portefeuille de la dette intérieure, notamment en cas de remontée des taux d'intérêt domestiques. La maîtrise de ce risque demeure ainsi un enjeu important pour la stratégie d'endettement à moyen terme.

II. Réalisation des tirages sur emprunt public extérieur et intérieur

Tableau 2: Réalisation de tirages sur emprunt public pour 2026 (en pourcentage et en montant)

Financement par instrument	SDMT 2026		Réalisation du premier semestre 2026		Réalisation fin Décembre 2026 (estimation)	
	%	En milliards MGA	%	En milliards MGA	%	En milliards MGA
Dette extérieure	**67,50%**	**5 839,40**	**59,44%**	**1 815,10**	**58,27%**	**3 319,43**
Hautement concessionnel	64,4%	3 759,60	79,0%	1 433,46	69,3%	2 300,30
Concessionnel	13,8%	806,10	8,3%	150,51	11,0%	366,68
BFM	9,3%	542,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Multilatéral commercial	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Semi concessionnel à taux d'intérêt fixe	4,7%	276,60	0,5%	9,77	2,8%	93,99
Semi concessionnel à taux d'intérêt variable	7,8%	455,10	12,2%	221,36	16,8%	558,45
Commercial à taux fixe	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Commercial à taux variable	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Dette intérieure	**32,50%**	**2 811,80**	**40,56%**	**1 238,81**	**41,73%**	**2 376,74**
Avances temporaires de BFM	15,7%	441,00	0,0%	0,00	6,3%	150,00
BTA	30,4%	854,90	24,7%	306,24	26,4%	627,33
BT CT	9,2%	257,70	13,8%	170,77	13,4%	318,53
BT MT 2 ans	10,9%	307,70	12,2%	151,13	13,4%	319,14
BT MT 3 ans	33,8%	950,50	49,3%	610,67	40,5%	961,74
BTS à taux fixe	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
BTS à taux variable	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
Autres dettes	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00
TOTAL	**100,00%**	**8 651,20**	**100,00%**	**3 053,91**	**100,00%**	**5 696,17**

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique,2026

Au premier semestre 2026, les tirages sur emprunts publics s'élèvent à 3 053,91 milliards MGA, soit environ 35,30 % du montant total prévu dans la SDMT 2026. Et, dans l'ensemble,

le montant total des tirages sur emprunts publics est estimé à 5 696,17 milliards MGA à fin décembre 2026, soit environ 65,84 % du montant prévu (8 651,20 milliards MGA). Cette estimation fait ressortir une mobilisation des financements inférieure aux prévisions initiales, notamment en raison des retards administratifs et opérationnels comme le changement de signataire et prorogation des conventions (BEI, AFD), des contraintes liées à l'exécution des projets et de l'absence ou de la suspension de certains tirages (FIDA, BAD, IDA, EximChine). Les prêts du FMI rétrocédés par BFM n'ont pas été décaissés en raison de la trésorerie abondante au cours du premier semestre 2026. La structure de financement serait ainsi marquée par une baisse de la part de la dette extérieure, estimée à 58,27 % contre 67,50 % prévu dans la SDMT 2026, tandis que celle de la dette intérieure atteindrait 41,73 %, contre 32,50 % initialement prévu.

S'agissant du financement extérieur, les tirages sont estimés à 3 319,43 milliards MGA à fin décembre 2026, contre 5 839,40 milliards MGA prévus dans la SDMT. Les financements hautement concessionnels demeurent prépondérants, avec un montant estimé à 2 300,30 milliards MGA, soit 69,3 % du financement extérieur, malgré une proportion inférieure aux 79,0 % enregistrés au premier semestre. Par ailleurs, la part des financements semi-concessionnels à taux variable devrait atteindre 16,8 % du financement extérieur, contre 12,2 % au premier semestre, tandis que celle des financements concessionnels s'établirait à 11,0 %. Cette évolution souligne l'importance du suivi de la composition des financements mobilisés, notamment au regard de l'exposition du portefeuille aux variations des taux d'intérêt.

Concernant le financement intérieur, les tirages sont estimés à 2 376,74 milliards MGA, contre 2 811,80 milliards MGA prévus dans la SDMT. La structure de ce financement reste dominée par les bons du Trésor à moyen terme, en particulier les BT MT à 3 ans, dont le montant est estimé à 961,74 milliards MGA, soit 40,5 % du financement intérieur. Les BTA représenteraient 26,4 % et les BT MT à 2 ans 13,4 %, tandis que les BT CT contribueraient à hauteur de 13,4 %. Les avances temporaires de la BFM, nulles au premier semestre, sont estimées à 150 milliards MGA à fin décembre 2026, soit 6,3 % du financement intérieur.

Ainsi, les estimations à fin décembre 2026 font ressortir une mobilisation globale des emprunts publics inférieure aux prévisions de la SDMT, accompagnée d'une diminution de la part relative du financement extérieur et d'un recours proportionnellement plus important au financement intérieur. Le suivi de l'exécution des tirages, en particulier des décaissements extérieurs et de la structure des émissions de titres publics, demeure essentiel pour apprécier l'évolution du portefeuille de la dette et sa conformité aux orientations de la SDMT 2026.

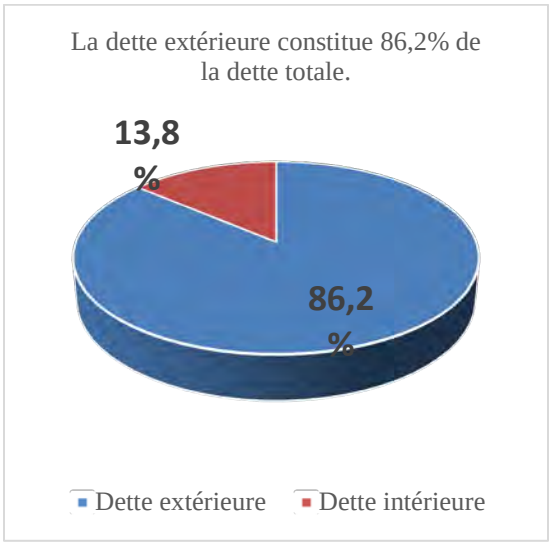
PARTIE II - SDMT 2027-2029

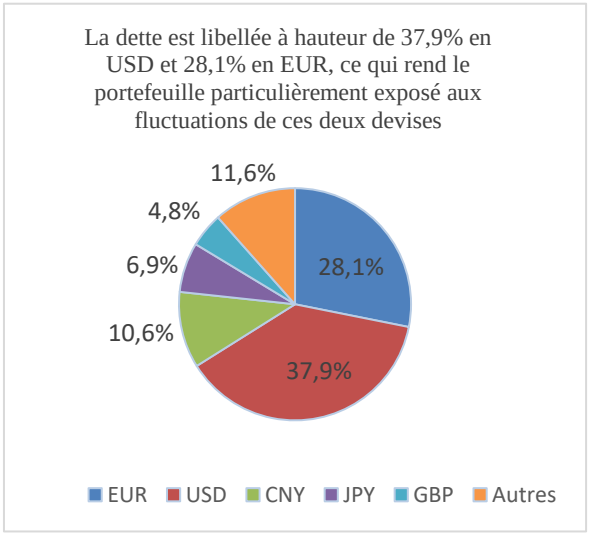
I. CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE PUBLIQUE EXISTANTE (A FIN 2026)

A. Structure du portefeuille de la dette publique à fin Décembre 2026

La dette du Gouvernement Central de Madagascar projetée à fin Décembre 2026 est estimée à 33 966,3 milliards MGA (c/v $US 7 814,8 millions[1]), soit 34,5% du PIB[2].
Une prévision de hausse de 8,85% par rapport à l'année dernière ($US 7 179,1 millions) est constatée.
Entre fin 2025 et fin 2026, l'encours projeté de la dette publique extérieure augmente d'environ 9 %, passant de 6,18 à 6,74 milliards USD, soit une hausse de près de $US 556 millions. Cette évolution s'explique principalement par l'inscription de nouvelles lignes de financement, représentant environ $US 329,46 millions, ainsi que par l'augmentation des encours de plusieurs prêts-projets existants financés par l'IDA, notamment le FSR, le MERG 2, l'IPF-Transport et le DECIM. Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des encours du FCR 1, du FCR 2 et du PACT. Sur la même période, l'encours de la dette intérieure progresse également d'environ $US 80 millions, soit 347,7 milliards MGA, principalement sous l'effet de l'augmentation de l'encours des BTF à 3 ans, malgré un léger recul de la part des BTA dans le portefeuille.

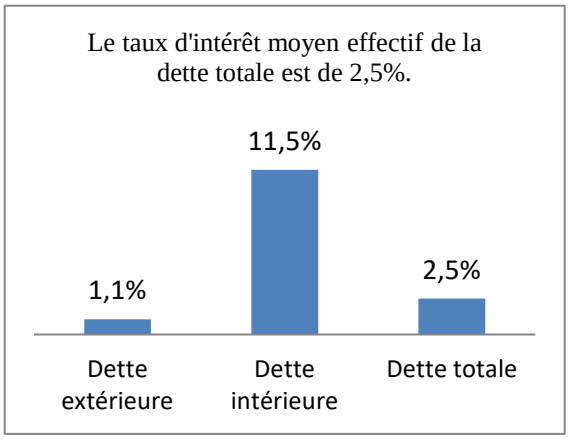
Figure 1: Composition du portefeuille de la dette publique à fin 2026

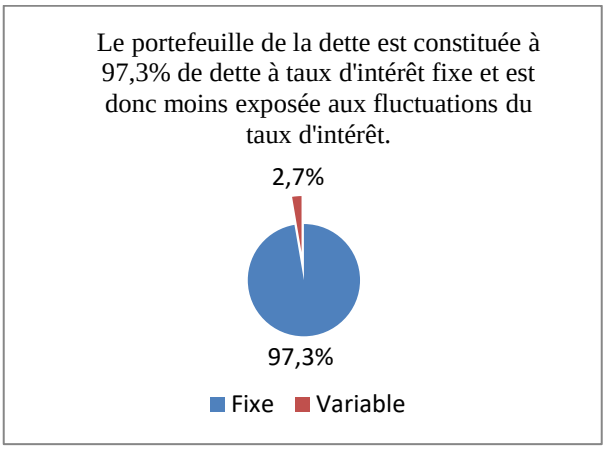




é

[1] Taux cadrage moyenne période 2026 (1 USD = 4 346,4 MGA)
[2] Cf. Annexe 1





Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique, Oct 2026

Par rapport à 2025, la part de la dette libellée en USD diminue significativement, passant de 46,2 % à 37,9 %, tandis que celle libellée en EUR recule de 30,0 % à 28,1 %. Cette évolution traduit une diversification de la structure monétaire du portefeuille, liée notamment à l'évolution des décaissements et à la mobilisation de financements libellés dans d'autres monnaies, conformément aux orientations de la SDMT. Par ailleurs, la part de la catégorie « Autres » progresse de 5,0 % à 11,6 %, notamment en raison du classement des financements de la BAD libellés en unités de compte (UC) dans cette catégorie, aux côtés des financements d'autres bailleurs arabes, indépendamment de leur devise de décaissement. Cette évolution contribue à réduire la concentration apparente du portefeuille sur le couple USD/EUR, sans nécessairement traduire une diminution équivalente de l'exposition effective au risque de change.

Sur le plan des conditions financières, le taux d'intérêt moyen effectif de la dette totale enregistre une légère hausse, passant de 2,4 % à 2,5 %. Cette progression s'explique notamment par l'augmentation du taux effectif de la dette extérieure, de 0,9 % à 1,1 %, malgré la baisse du taux moyen pondéré (TMP) de la dette intérieure, de 12,2 % dans la SDMT 2026-2028 à 11,5 %. Cette diminution du coût moyen du financement intérieur est principalement liée à la baisse du TMP des BTF à 3 ans, qui représentent une part importante du portefeuille de la dette intérieure.

B. Répartition par instrument d'emprunts

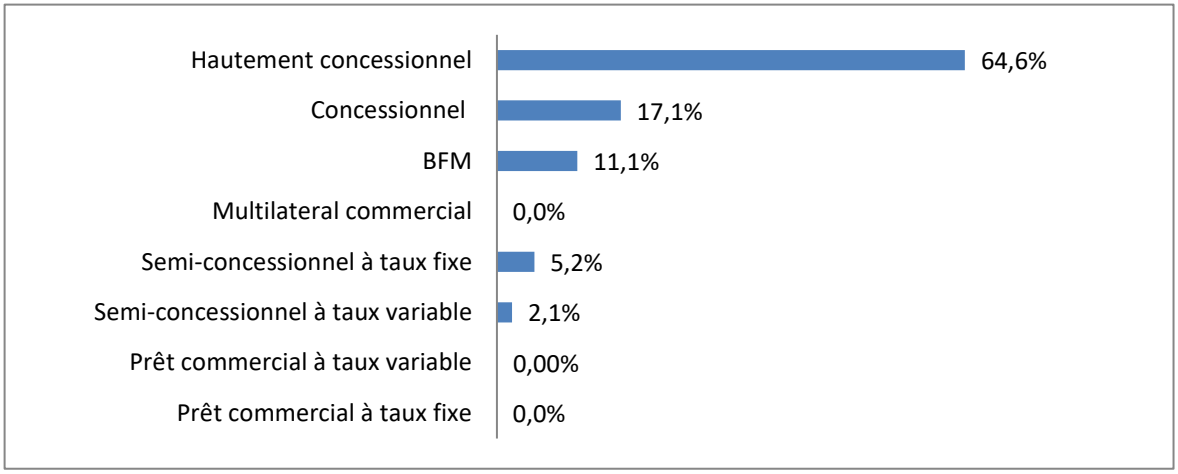
1. Instrument de financement extérieur

A fin décembre 2026, le stock de la dette extérieure est estimé à MGA 29 282,1 milliards (c/v $US 6 737,1 millions[3]) soit une hausse d'environ 9% par rapport à 2025 ($US 6 181,5 millions). Les prêts hautement concessionnels provenant des partenaires multilatéraux comme IDA, BAD (FAD, FAT) et FIDA, à longue maturité et à taux d'intérêt fixe, restent majoritaire et représentent 64,6% de la dette extérieure de Madagascar. Dans l'ensemble, les prêts concessionnels représentent plus de 81,7% de la dette extérieure.

[3] Taux cadrage moyenne période 2026 (1 USD = 4 346,4 MGA)

Par ailleurs, les créances commerciales résiduelles, notamment celles d'Air Madagascar auprès de la Deutsche Bank, ont été intégralement apurées, tandis que les concours semi-concessionnels, tels que ceux de la Société Générale (SG), conservent une part marginale et maîtrisée dans le portefeuille de la dette extérieure.

Figure 2: Répartition en pourcentage de la dette publique extérieure par instrument (estimation à fin Décembre 2026)

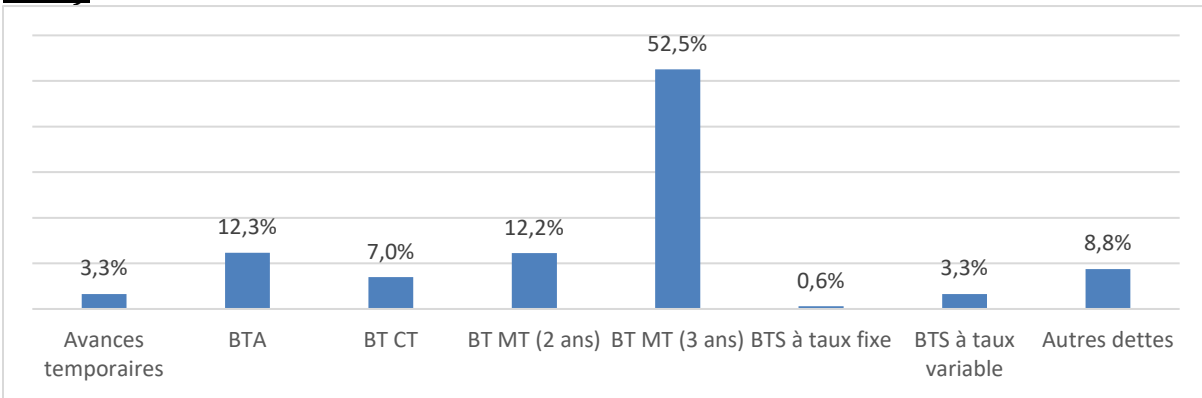


Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique. Octobre 2026.

2. Instrument de financement intérieur

A fin décembre 2026, le stock de la dette intérieure est estimé à MGA 4 684,3 milliards (c/v $US 1 077,7 millions) soit une hausse de 8% par rapport à 2025**.** L'encours des BT MT, constitués par les BTF à 2 et 3 ans, s'élève à MGA 3 033,1 milliards, soit 64,7% de la dette intérieure (une hausse de 2,1 points par rapport à 2025). Les BTF deviennent de plus en plus attractifs parmi les titres publics émis sur le marché domestique étant donné leur rendement, avec un Taux Moyen Pondéré de 12,09% contre 9,83% pour les Bon du Trésor par Adjudication (BTA).

Figure 3: Répartition de la dette intérieure par nature (estimation à fin Décembre 2026)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

II. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

A. Sources de financement extérieures

1. Mobilisation des prêts concessionnels et semi-concessionnels des partenaires de développement

Les bailleurs de fonds traditionnels, à travers leurs financements concessionnels et semi-concessionnels, demeurent les partenaires privilégiés de Madagascar pour soutenir le Programme d'Investissement Public (PIP) et les chantiers de la relance économique. Du côté multilatéral, l'appui des institutions telles que la Banque mondiale (IDA), le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD, FAD, FAT), la BADEA, la BEI, le FIDA ou l'OFID est capital pour préserver la viabilité de la dette publique. Pour les partenaires bilatéraux, les interventions proviennent notamment du Japon, de la France (via l'AFD, BPI France et le Trésor français), de l'Inde, de la Chine (via l'Exim Bank) ou de la Corée du Sud.

Ces financements à conditions de faveur (longue maturité, taux d'intérêt fixes ou faibles) sont indispensables pour minimiser le coût global de la dette et limiter les risques de change et de taux. Par ailleurs, les ressources en provenance de fonds arabes et du Moyen-Orient (FSD, OFID) continuent d'être mobilisées, avec des négociations menées activement pour optimiser leur degré de concessionnalité.

Dans le contexte actuel de vulnérabilité accrue face aux chocs climatiques et aux récurrents aléas cycloniques, l'obtention et le décaissement des financements au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) et de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI jouent un rôle catalyseur majeur. Ils permettent non seulement de conforter les réserves de change, mais agissent également comme un label de crédibilité macroéconomique favorisant l'afflux de financements verts et de subventions climatiques internationales indispensables aux infrastructures résilientes.

2. Recours sélectif aux prêts non concessionnels et aux mécanismes de garantie

Face au déséquilibre structurel entre l'ampleur des besoins d'investissement pour le développement socio-économique et la disponibilité restreinte des ressources concessionnelles, un recours mesuré aux financements non concessionnels (prêts commerciaux contractés auprès de banques internationales ou d'institutions financières) peut s'avérer nécessaire pour boucler certains grands projets structurants à fort impact économique.

Cependant, la sélection de ces projets doit obéir à des critères stricts de rentabilité socio-économique et de génération de revenus. Afin d'atténuer le coût de ces emprunts de marché et d'obtenir des conditions financières plus avantageuses, l'État peut exploiter des mécanismes de rehaussement de crédit, tels que les garanties partielles de risque ou de crédit offertes par les banques multilatérales de développement (BM, BAD) ou les agences de crédit à l'exportation internationales.

B. Sources de financement intérieures

Les Bons du Trésor par Adjudication (BTA) et les Bons du Trésor à Moyen Terme (BTF) ainsi que les avances temporaires de la Banque Centrale de Madagascar (BFM) constituent les piliers historiques du financement intérieur du déficit budgétaire.

Dans le cadre des réformes du marché des titres publics, l'État pourrait poursuivre l'optimisation de sa stratégie d'endettement à moyen et long termes (SDMT) en favorisant l'émission d'Obligations du Trésor à plus longue maturité (OTM). Cette orientation vise à allonger le profil de maturité de la dette domestique et à réduire les risques de refinancement à court terme.

Par ailleurs, en stricte conformité avec les recommandations de bonne gouvernance macroéconomique conclues avec le FMI/BM, l'État s'engage à réduire progressivement, voire à supprimer, le recours aux avances temporaires de la BFM, afin de préserver l'indépendance de la politique monétaire, de contenir l'inflation et de privilégier une saine concurrence sur le marché financier domestique à travers les adjudications de titres.

Les conditions financières des divers instruments financiers utilisés dans le cadre de la présente SDMT sont présentées dans les annexes 3 et 4.

III. STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE POUR 2027-2029

A. Besoin de financement brut (BFB)

Pour la période de 3 ans, les besoins de financement brut s'élèveront à MGA 26 067,56 milliards dont MGA 8 088,62 milliards pour 2027, MGA 8 907,91 milliards pour 2028 et MGA 9 071,03 milliards pour 2029. Le besoin de financement extérieur a une part totale de 69,11% dans le BFB total, pendant la période sous revue.

Tableau 3: Besoins de financement brut (en milliards MGA)

Année	**2027**	**2028**	**2029**	**Total**
Besoin de financement extérieur	5 495,12	6 105,47	6 413,90	18 014,49
Besoin de financement intérieur	2 593,50	2 802,43	2 657,14	8 053,07
Total	**8 088,62**	**8 907,91**	**9 071,03**	**26 067,56**
PIB nominal (milliards MGA)	*112 485,81*	*130 225,99*	*148 546,00*	

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances/ Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique.

B. Cadre régissant le recours aux emprunts extérieurs et intérieurs

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) menée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans le cadre de la Loi de Finances 2027 révèle que le risque de surendettement extérieur de Madagascar reste à un niveau « modéré » ; de même pour le risque de surendettement global. Un plafond d'endettement extérieur est également mis en place pour garantir la soutenabilité de la dette. Le montant maximal d'emprunts extérieurs pouvant être contractés en 2027 se chiffre ainsi à MGA 30 921,45 milliards (c/v $US 6,88 milliards[4]), à titre indicatif, dans la Loi de Finances 2027 dont 92% prêt concessionnel, 7,8% semi concessionnel et 0,2% commercial .

C. Objectifs de la stratégie 2027-2029

- Objectif global

La stratégie vise à constituer, à moyen terme, un portefeuille de dette publique équilibré, caractérisé par un **coût minimal** et un **niveau de risque maîtrisé**, afin de **couvrir efficacement les besoins de financement de l'État**.

- Objectifs spécifiques à l'horizon 2029 :

1- Limiter l'exposition au risque de change. La part de la dette extérieure dans le portefeuille global ne devra pas dépasser **92 %**, seuil identique à celui de la stratégie

[4] Plan d'emprunt 25/10/2026 (1 USD = 4 494,5 MGA)

précédente. Étant donné le **faible développement du marché domestique**, le **recours à l'endettement extérieur** reste nécessaire pour financer les investissements publics.

2- **Réduire le risque de refinancement**. La **durée moyenne d'échéance (ATM)** des titres publics (**BTA et BTF**) devra être supérieure à **1,3 an**, afin d'assurer une meilleure stabilité du profil de remboursement.

Tableau 4: Objectifs spécifiques de la stratégie d'endettement

Objectifs	Indicateurs	2026		Stratégie 2027-2029	
		Cible	Réalisation (estimation)	Cibles à fin 2027	Cibles à fin 2029
Limitation de l'exposition du portefeuille de la dette au risque de taux de change	Dette extérieure (% dette totale)	Inférieure à 92,0%	**86,2%**	Inférieure à 92,0%	Inférieure à 92,0%
Réduction du risque de refinancement	ATM des titres BT et BTF	Entre 1,3 an e 2 ans	**1,6 an**	Supérieure à 1,3 an	Supérieure à 1,3 an

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

D. Démarche suivie et méthodologie adoptée

Afin d'atteindre les objectifs de la gestion de la dette et en tenant compte des contraintes susmentionnées, quatre stratégies alternatives S1, S2, S3 et S4 ont été étudiées et testées à l'aide de l'outil analytique de la SDMT (Cf. annexe 5 pour les détails des stratégies alternatives). Le choix de la stratégie d'endettement définira ainsi la structure du portefeuille de la dette dans le futur.

Afin d'intégrer les différents risques économiques et évaluer chaque stratégie, les cinq types de chocs suivants sont pris en compte dans le modèle SDMT et appliqués pour l'année 2027 :

- Choc de taux de change : dépréciation de 30,0% de l'Ariary par rapport au Dollar américain.
- Choc de taux d'intérêt domestique : hausse de 4,0 points de pourcentage des taux d'intérêt de tous les titres domestiques émis sur le marché (BTA, BT CT et BT MT).
- Choc de taux d'intérêt des prêts commerciaux et prêts semi-concessionnels variables : hausse de 4,0 points de pourcentage.
- Choc de taux d'intérêt des prêts multilatéraux commerciaux et prêts semi-concessionnels fixes : hausse de 2,0 points de pourcentage.
- Choc combiné : dépréciation de 15 % de l'Ariary, conjuguée à une hausse de 2 points de pourcentage des taux d'intérêt des titres domestiques et des prêts extérieurs semi-concessionnels et commerciaux à taux variable, ainsi qu'à une hausse de 1 point de pourcentage des taux des prêts multilatéraux commerciaux et des prêts commerciaux à taux fixe.

L'objectif est d'évaluer les effets des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les paiements futurs liés au service de la dette, lesquels influenceront ces indicateurs de coût

à moyen terme. Pour un indicateur de coût donné, le niveau de risque est déterminé par l'écart entre sa valeur attendue dans le scénario de base et sa valeur maximale sous les scénarios de choc.

E. Stratégie adoptée : Stratégie S3

« Recours modéré aux emprunts semi-concessionnels et commerciaux ».

Cette stratégie d'endettement priorisera toujours le recours aux emprunts extérieurs concessionnels. Néanmoins, à défaut de financement concessionnel pour réaliser ses projets prioritaires, l'Etat malagasy pourra recourir aux emprunts semi-concessionnels à taux d'intérêt fixe ou commerciaux (préférentiellement à taux fixe) de façon modérée, tout en s'assurant que la viabilité de la dette soit maintenue. De ce fait, les projets financés sur ces types d'instrument devront avoir un taux de rentabilité important et un impact non négligeable sur le développement.

Du côté de l'endettement intérieur, le Gouvernement poursuivra le développement du marché des titres publics, en vue de privilégier les titres à plus longue maturité afin de réduire le risque de refinancement.

- Part des emprunts concessionnels (y compris BFM) dans la structure du portefeuille de la dette à fin 2029 : 79,3%
- Part des emprunts semi-concessionnels dans la structure du portefeuille à fin 2029 : 9,5%
- Part des emprunts commerciaux (y compris les emprunts commerciaux octroyés par les partenaires multilatéraux) dans la structure du portefeuille à fin 2029 : 2,4%
- Part de la dette intérieure dans la structure du portefeuille à fin 2029 : 8,9%

F. Prévisions de tirages pour 2027-2029 sous la stratégie adoptée

Le besoin de financement brut de l'État sera couvert à 69,1 % par la dette extérieure sur la période 2027-2029, soit MGA 18 014,49 milliards. Les prêts hautement concessionnels et concessionnels représenteront près de 78,0 % des tirages extérieurs, tandis que les emprunts semi-concessionnels et commerciaux en constitueront respectivement 15,81 % et 6,3 %, soulignant la nécessité de maîtriser les coûts et les risques associés.
Le financement intérieur représentera 30,89 % du besoin total, soit MGA 8 053,1 milliards. Il reposera principalement sur les BT MT (46,25 %), suivis des BTA (32,9 %). La prédominance des titres à moyen terme contribue à diversifier les échéances, tandis que le recours aux BTA nécessite un suivi du risque de refinancement.
Le tableau suivant présente la répartition des tirages bruts par instrument, conformément aux prévisions annuelles des besoins de financement.

Tableau 5: Prévisions de tirages par instrument pour 2027-2029 (en pourcentage) pour la Stratégie adoptée

Financement par instrument	SDMT 2027-2029							
	2027		2028		2029		Total	
	%	En milliards MGA	%	En milliards MGA	%	En milliards MGA	%	En milliards MGA
Dette extérieure	**67,94%**	**5 495,12**	**68,54%**	**6 105,5**	**70,71%**	**6 413,9**	**69,11%**	**18 014,49**
Hautement concessionnel	55,47%	3 048,14	51,07%	3 117,8	48,36%	3 101,6	51,45%	9 267,59
Concessionnel	18,20%	1 000,11	18,98%	1 158,9	22,72%	1 457,2	20,07%	3 616,14
BFM	12,95%	711,62	4,00%	244,2	3,00%	192,4	6,37%	1 148,25
Multilatéral commercial	1,71%	93,97	5,71%	348,4	7,59%	486,7	5,16%	929,12
Semi concessionnel à taux d'intérêt fixe	3,38%	185,74	13,19%	805,4	15,12%	969,7	10,89%	1 960,88
Semi concessionnel à taux d'intérêt variable	8,28%	455,00	5,95%	363,2	1,07%	68,7	4,92%	886,90
Commercial à taux fixe	0,00%	0,00	0,50%	30,5	1,00%	64,1	0,53%	94,67
Commercial à taux variable	0,01%	0,55	0,61%	37,0	1,14%	73,4	0,62%	110,95
Dette intérieure	**32,06%**	**2 593,50**	**31,46%**	**2 802,4**	**29,29%**	**2 657,1**	**30,89%**	**8 053,07**
Avances temporaires	19,16%	497,00	15,59%	437,0	0,00%	0,00	11,60%	934,00
BTA	29,58%	767,03	31,27%	876,2	38,15%	1 013,80	32,99%	2 657,03
BT CT	8,95%	232,00	8,76%	245,6	9,78%	259,80	9,16%	737,40
BT MT 2 ans	11,34%	294,00	12,84%	359,9	12,67%	336,60	12,30%	990,54
BT MT 3 ans	30,98%	803,47	31,53%	883,7	39,40%	1 046,93	33,95%	2 734,10
BT LT + 5 ans	0,00%	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTS à taux fixe	0,00%	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTS à taux variable	0,00%	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres dettes	0,00%	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Total besoin de financement brut	**100,00%**	**8 088,62**	**100,00%**	**8 907,9**	**100,00%**	**9 071,03**	**100,00%**	**26 067,56**

Mémo

Tirages sur financement extérieur par concessionnalité (en %)	***2027***	***2028***	***2029***	***Moyenne annuelle***
Prêts concessionnels	86,62%	74,05%	74,08%	77,89%
Prêts semi-concessionnels	11,66%	19,14%	16,19%	15,81%
Prêts non concessionnels (commerciaux)	1,72%	6,81%	9,73%	6,30%
Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

ANNEXES

Annexe 1 : Structure de la Dette du Gouvernement Central (estimation Fin Décembre 2026)

Structure de la dette du Gouvernement Central	Montant		% PIB	% de la dette totale du Gouvernement central
	En milliards MGA	En millions USD		
Gouvernement Central	**33 966,3**	**7 814,8**	**34,5%**	**100,0%**
Dette extérieure	**29 282,1**	**6 737,1**	**29,7%**	**86,2%**
Multilatéral	21 081,6	4 850,4	21,4%	62,1%
Bilatéral	4 548,7	1 046,6	4,6%	13,4%
Banques commerciales	404,8	93,1	0,4%	1,2%
BFM	3 247,0	747,1	3,3%	9,6%
Dette intérieure	**4 684,3**	**1 077,7**	**4,8%**	**13,8%**
Avances temporaires	**153,5**	**35,3**	**0,2%**	**0,5%**
BTA	**577,7**	**132,9**	**0,6%**	**1,7%**
BT CT	**325,9**	**75,0**	**0,3%**	**1,0%**
dont BTF 1 an	325,9	75,0	0,3%	1,0%
BT MLT	**3 033,1**	**697,8**	**3,1%**	**8,9%**
dont BTF 2 ans	572,4	131,7	0,6%	1,7%
BTF 3 ans	2 460,7	566,1	2,5%	7,2%
BTS à taux fixe	**29,5**	**6,8**	**0,0%**	**0,1%**
BTS à taux variable	**154,3**	**35,5**	**0,2%**	**0,5%**
Avances Spéciales	**0,0**	**0,0**	**0,0%**	**0,0%**
Autres dettes	**410,4**	**94,4**	**0,4%**	**1,2%**
Dettes envers les sociétés privées	**0,0**	**0,0**	**0,0%**	**0,0%**

Note : PIB nominal pour 2026 = MGA 98 590,04 milliards
Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique, Oct. 2026

Annexe 2 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique (estimation à fin Déc. 2026)

Indicateurs de coûts et risque		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale
Valeur nominale de la dette (% du PIB)		29,7	4,8	34,5
Coût de la dette	Intérêts (% du PIB)	0,3	0,5	0,9
	Taux d´intérêt moyen pondéré (%)	1,1	11,5	2,5
Risque de refinancement	Durée moyenne d´échéance (ans) ATM	12,6	1,6	11,2
	Dette amortie dans un an (% du total)	4,4	43,8	9,4
	Dette amortie dans un an (% du PIB)	1,4	2,1	3,5
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	12,3	1,5	10,9
	Dette refixée durant l´année prochaine (% du total)	6,5	46,7	11,6
	Dette à taux d´intérêt fixe (% du total)	97,9	93,4	97,3
	BTA((% du total)	0,0	12,3	1,6
Risque de change	Dette en devises (% du total)			86,2
	Dette à court-terme (% des réserves)			9,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

Annexe 3 : Conditions financières par instrument et bailleurs concernés sur financement extérieures

Instrument SDMT	Bailleurs concernés	Structure de remboursement dans outil SDMT	Élément Don
Hautement Concessionnel	BAD (FAD/FAT), Fonds d'Espagne, FIDA, Belgique, JICA, IDA standard	maturité : 40 ans avec 10 ans de grâce ; (réference IDA)	Supérieur ou égal à 50%
Concessionnel	AFD, BADEA(avant 2022), BEI (avant 2021), Corée, Inde, Koweït, Chine (après 2018), IDA SML, OFID (avant 2014), FSD (avant 2020)	maturité : référence IDA SML 12 ans avec 6 ans de grâce ;	35%<=ED< 50%
BFM	prêt du FMI rétrocédé par BFM à l'Etat (FEC/FRD)	en moyenne maturité de 12 ans avec 5,5 ans de grâce	
Semi concessionnel à taux d'intérêt fixe	ABUDHABI, BADEA (depuis 2022), Chine (2017,2018), OFID (à partir 2015), SG (TPC), TF	en moyenne maturité de 20 ans avec 5 ans de grâce	20%<=ED< 35%
Semi concessionnel à taux d'intérêt variable	IDA SUW	en moyenne maturité de 20 ans avec 5 ans de grâce + taux d'intérêt variable	20%<=ED< 35%
Multilatéral commercial	BEI (à partir de 2026), AIIB (2026)	AIIB: 20 ans dont 3 ans de grâce	ED<15%
Commercial à taux fixe	AFG/AFREXIM	en moyenne maturité de 7 ans avec 2 ans de grâce	ED négatif
Commercial à taux variable	AFG/AFREXIM	en moyenne maturité de 7 ans avec 2 ans de grâce + taux d'intérêt variable	ED négatif

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

Annexe 4 : Conditions financières des sources de financement intérieures potentielles, à titre indicatif

Sources de financement intérieures potentielles			
Type d'instrument	**Structure de remboursement**	**Coût**	**Exposition aux risques principaux**
Avances temporaires de BFM	A rembourser au plus tard le 31 mars de l'année N+1	Coût élevé : Taux directeur de BFM	(i) Politique monétaire ; (ii) Plafond : 5,00% des recettes fiscales
Bons de Trésor par Adjudication	Maturité de 4 semaines jusqu'à 1 an	Coût élevé : Taux fixe précompté : en moyenne 9,83%	(i) Risque de refinancement ; (ii) taux d'intérêt
Bons du Trésor à court terme	Maturité de 1 an	Coût élevé Taux fixe : en moyenne 10,52%	(i) Risque de refinancement ; (ii) taux d'intérêt
Bons du Trésor à moyen terme	Maturité de 2 et 3 ans	Cout élevé Taux fixe : en moyenne 11,94% et 12,65% pour les BT à 2 et 3 ans	(i) Risque de refinancement ; (ii) taux d'intérêt

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

Annexe 5 : Description des stratégies alternatives de la dette

- **<u>Stratégie S1</u> : Statut quo :** portefeuille de la dette identique à l'orientation de la prévision de tirage pour les 3 années sous revus (2027 – 2029).
- **<u>Stratégie S2</u> : Maximisation du recours aux emprunts concessionnels:** diminuer la part des tirages prévus sur prêt semi-concessionnels variable[5] dès 2027.
- **<u>Stratégie S3 :</u> Recours modéré aux emprunts semi-concessionnels et commerciaux:** Réduire modérément, dès 2027, la part des tirages sur les prêts semi-concessionnels à taux variable, en compensant cette baisse par les financements FEC/FRD, les prêts semi-concessionnels à taux fixe et les prêts hautement concessionnels déjà identifiés sur les trois années couvertes par la stratégie, tout en maintenant les prévisions de tirage sur les prêts commerciaux.
- **<u>Stratégie S4</u> : Recours aux emprunts semi-concessionnels et commerciaux comme en S3, faible recours aux Avances temporaires de BFM et émission plus importante de Bons du Trésor à Moyen et Long Terme.**

[5] Financement IDA: DECIM, PforR, PCMCI et PRODIGY

Composition du portefeuille de la dette à fin 2029 pour chaque stratégie

En % du total	A fin 2026	A fin 2029			
Encours par instrument	**Actuel**	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**
Hautement concessionnel	55,7	54,1	57,3	55,9	55,9
Concessionnel	14,7	14,4	17,8	16,8	16,8
BFM	9,6	5,7	9,5	6,6	6,6
Multilatéral commercial	0,0	1,9	0,7	1,9	1,9
Semi concessionnel à taux d'intérêt fixe	4,4	7,8	3,3	6,2	6,2
Semi concessionnel à taux d'intérêt variable	1,8	3,7	2,4	3,3	3,3
Commercial à taux fixe	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Commercial à taux variable	0,0	3,6	0,0	0,2	0,2
Avances statutaires	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
BTA	1,7	1,9	1,9	1,9	1,5
BT CT (1 an)	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5
BT MT 2 ans	1,7	1,2	1,2	1,2	1,3
BT MT 3 ans	7,2	4,6	4,6	4,6	4,7
BT LT (plus de 5 ans)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
BTS à taux fixe	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
BTS à taux variable	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres dettes	1.2	0,5	0,5	0,5	0,5
Extérieure	**86,2**	**91,1**	**91,1**	**91,1**	**91,1**
Domestique	**13,8**	**8,9**	**8,9**	**8,9**	**8,9**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Générale du Trésor / Direction de la Dette Publique

Il est à remarquer que, quelle que soit la stratégie :

- La part de la dette extérieure est prévue augmenter de 86,2% en 2026 à 91,1% en 2029. Etant donné le financement intérieur limité, il est prévu une augmentation du recours à l'endettement extérieur pour satisfaire les besoins de financement croissants de l'Etat pour la période sous-revue.
- Les prêts hautement concessionnels constitueront plus de la moitié du portefeuille de la dette publique. Le recours à ce type d'instrument est privilégié pour préserver la soutenabilité de la dette.
- En matière d'endettement intérieur, les Bons du Trésor à Moyen-Terme seront privilégiés (plus de 5% du portefeuille total à fin 2029).

PLAN ANNUEL DE FINANCEMENT AU TITRE DE 2027

La prévision de besoin brut de financement de l'Etat pour l'année 2027 est de MGA 8 088,62 milliards. Afin de lever ce financement, la SDMT 2027-2029 préconise un recours modéré aux emprunts semi-concessionnels et commerciaux. Le développement du marché des titres publics domestiques fait également partie de la stratégie.

Ainsi, conformément aux orientations de la SDMT, le financement total estimé s'élève à MGA 8 088,62 milliards, dont 67,9 % proviennent des ressources extérieures, soit MGA 5 495,12 milliards, contre 32,1 % pour les ressources intérieures, évaluées à MGA 2 593,50 milliards (voir tableau ci-dessous).

Rubrique	En Mds MGA	En % du total
Financement extérieur	***5 495,12***	***67,9%***
Multilatéral	**3 978,13**	**49,2%**
IDA	3 120,14	38,6%
BEI	507,84	6,3%
FIDA	122,94	1,5%
OFID	87,91	1,1%
AIIB	68,99	0,85%
BAD	57,21	0,7%
Autres	13,10	0,2%
Bilatéral	**806,54**	**10,0%**
JICA	354,57	4,4%
AFD	267,38	3,3%
Chine	79,18	1,0%
Arabie Saoudite	74,33	0,9%
Autres	31,09	0,4%
Banques commerciales	**0,45**	**0,0%**
BFM	**710,00**	**8,8%**
Financement intérieur	***2 593,50***	***32,1%***
Avances Temporaires	497,00	6,1%
BTA	767,03	9,5%
BTF 1 an	232,00	2,9%
BTF 2 ans	294,00	3,6%
BTF 3 ans	803,47	9,9%
Total	**8 088,62**	**100,0%**

Les financements extérieurs reposent principalement sur les partenaires multilatéraux, qui contribuent à hauteur de MGA 3 978,13 milliards, soit 49,2 % du financement total et environ 72,4 % des ressources extérieures. L'IDA constitue le principal bailleur, avec MGA 3 120,14 milliards, représentant 38,6 % du financement total. Elle est suivie par la BEI, avec MGA 507,84 milliards, soit 6,3 %. Les partenaires bilatéraux contribuent à hauteur de MGA 806,54 milliards (10,0 % du total), principalement à travers la JICA (354,57 milliards) et l'AFD (267,38 milliards). Les financements des banques commerciales restent marginaux, à 0,45 milliard d'ariary. Par ailleurs, la contribution de BFM au titre de la rétrocession des ressources de la FEC et de la FRD atteint 710 milliards d'ariary, soit 8,8 % du financement total.

S'agissant du financement intérieur, les émissions de titres publics constituent une source importante de mobilisation des ressources, notamment les BTF à trois ans, qui représentent 803,47 milliards d'ariary (9,9 % du financement total), suivis des BTA, à hauteur de 767,03 milliards (9,5 %). Les BTF à deux ans et à un an contribuent respectivement à hauteur de 294 milliards (3,6 %) et de 232 milliards d'ariary (2,9 %). Les avances temporaires de la BFM s'élèvent à 497 milliards d'ariary, soit 6,1 % du financement total. Ce dernier étant un instrument de dernier recours.

ANNEXE 15

LISTE DES SOCIETES A PARTICIPATION DE L'ETAT



LISTE DES SOCIETES A PARTICIPATION DE L'ETAT

N°	ENTREPRISE		CAPITAL SOCIAL (Ar)	Part Etat (%)
1	ADEMA	Aéroports de Madagascar	6 110 000 000,00	64,12
2	AIRMAD	Société nationale des transports aériens "Air Madagascar"	84 886 512 000,00	55,88
3	ARO	Assurances Réassurances Omnibranches	7 013 300 000,00	73,36
4	ARO IMMO	Aro Immobilier	1 000 000 000,00	0,02
5	BRED M/car	BRED - Madagascar	14 000 000 000,00	28,50
6	BNI-M/car	BNI - Madagascar	10 800 000 000,00	32,58
7	BOA-M/car	Bank Of Africa Madagascar	45 509 740 000,00	9,37
8	CEM	Caisse d'Epargne de Madagascar	19 110 000 000,00	100,00
9	CRE	La Cotonière Real Estate	25 874 140 000,00	44,71
10	FANALAMANGA	Fanjarian'Ala Ambatondrazaka Moramanga	7 849 480 000,00	99,99
11	FDGM	Fonds de Garantie Malgache	2 000 000 000,00	49,00
12	FPP	Fonds de portage et de privatisation	20 000 000,00	100,00
13	GASYNET	Malagasy Community Network Services	10 000 000,00	30,00
14	GDP	Galana Distribution Pétrolière	15 209 200 000,00	10,07
15	GRT	Galana Raffinerie Terminal	6 000 000 000,00	10,00
16	IMM	Institut Médical de Madagascar	500 000 000,00	34,00
17	JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy	52 000 000 000,00	100,00
18	JOVENA	JOVENA	32 866 338 000,00	6,12
19	KRAOMA	Kraomita Malagasy	3 325 800 000,00	97,17
20	LP	Logistique Pétrolière	19 889 380 000,00	31,00
21	MADARAIL	Madagascar Railways	5 000 000 000,00	25,00
22	MADECO	Madagascar Estate Company	1 000 000 000,00	100,00
23	MALTO	Malts et Orges de Madagascar	3 867 440 000,00	4,76
24	MAT	Madagascar Airtours	124 000 000,00	10,11
25	MOCO	Madagascar Oil Company	1 043 860 000,00	5,00
26	MVOLA	MVOLA	3 000 000 000,00	19,40
27	NTD	National Tourism Development	11 000 000,00	98,18
28	NY HAVANA	Compagnie d'Assurances et de Réassurances Ny Havana	10 700 000 000,00	47,61
29	PHARMALAGASY	Pharmaceutics Malagasy	100 000 000,00	100,00
30	PNB	Les Pêcheries de Nossi - Be	2 198 322 000,00	22,62
31	SDM	Sucres et Dérivées de Madagascar	10 000 000,00	30,00
32	SECREN	Société d'Etude, de Construction, de Réparation Navale	8 527 000 000,00	38,70
33	SEIMAD	Société d'Equipement Immobilier de Madagascar	1 720 000 000,00	97,99
34	SGR	Société de Gestion et de Recouvrement	1 200 136 500,00	100,00
35	SIRAMA	Société Siramamy Malagasy	1 874 800 000,00	74,40
36	SIRANALA	Société Siramamin'Analaiva	100 000 000,00	60,00
37	SMATP	Société Sino-Malgache des Travaux Publics	400 000 000,00	30,50
38	SMH	Société Malgache d'Hôtellerie	679 800 000,00	46,58
39	SMMC	Société de Manutention des Marchandises Conventionnelles	2 311 400 000,00	100,00
40	SOAVOANIO	Société Sambava Voanio	2 597 600 000,00	97,52
41	SOMAPECHE	Société Malgache des Pêcheries	1 066 142 000,00	1,00
42	SONAPAR	Société Nationale de Participation	10 200 000 000,00	56,77
43	SON'INVEST	SON'INVEST	1 000 000 000,00	60,00

N°	ENTREPRISE		CAPITAL SOCIAL (Ar)	Part Etat (%)
44	SOTHEMAD	Société Théicole de Madagascar	87 800 000,00	100,00
45	SPAT	Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina	2 800 000 000,00	100,00
46	SPM	State Procurement of Madagascar	10 000 000,00	100,00
47	STAR	La Brasserie STAR	4 290 000 000,00	11,21
48	YAS - ex-TELMA	Telecom Malagasy	68 645 060 000,00	19,19
49	TOTAL	Total Energies Marketing Madagasikara	14 956 152 000,00	20,56
50	VIVO	Vivo Energy	3 600 000 000,00	20,00
51	ZAHAMOTEL	Société d'Etudes Immobilières et d'Exploitation Hotellière - "ZAHA MOTEL" (SEIXEHO-ZAHAMOTEL)	36 000 000,00	50,78
52	FSM	Fonds Souverain Malagasy	10 000 000 000,00	100,00
53	TAMATAVY 501 (ex MIAMI)	Société d'exploitation, de gestion et de maintenance TAMATAVY 501	10 000 000,00	60,00
54	SETU	Société d'Exploitation du Train Urbain	100 000 000,00	100,00
55	KBM	KIANJA BAREA	10 000 000,00	75,00
56	OFLM	Orinasa Fitantanana Làlana Malagasy	1 000 000 000,00	60,00
57	FNDI	Fonds National pour le Développement Industriel	10 000 000,00	40,00

ANNEXE 16

REPARTITION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX COMMUNES



En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ANALAMANGA	ANTANANARIVO RENIVOHITRA	02-03-01-01-01	ANTANANARIVO RENIVOHITRA C.U	676 295 000,00	173 428 391,00	117 790 245,00	26 400 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-01	AMBALAVAO	35 356 000,00	1 076 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-02	AMBATOFAHAVALO	33 303 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-03	AMBOHIDRAPETO	46 522 000,00	3 321 000,00	400 000,00	-
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-04	AMBOHIJANAKA	44 283 000,00	2 871 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-05	AMPITATAFIKA	59 632 000,00	5 956 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-06	ANDOHARANOFOTSY	61 045 000,00	6 240 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-07	ANDRANONAHOATRA	54 341 000,00	4 893 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-08	ANDROHIBE	35 502 000,00	1 106 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-09	ANKARAOBATO	51 442 000,00	4 310 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-10	ANTANETIKELY	35 542 000,00	1 114 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-11	BEMASOANDRO	56 229 000,00	5 272 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-12	BONGATSARA	41 838 000,00	2 380 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-13	FENOARIVO	43 538 000,00	2 721 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-14	ITAOSY	40 040 000,00	36 574,00	300 000,00	-
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-15	SOALANDY	36 179 000,00	1 242 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-16	TANJOMBATO ANDAFIATSIMO	56 560 000,00	5 339 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-17	TSIAFAHY	38 976 000,00	1 804 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-18	ALATSINAINY AMBAZAHA	32 986 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-19	AMPAHITROSY	32 981 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-20	AMPANEFY	40 089 000,00	36 584,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-21	ANKADIMANGA	35 023 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-22	FIOMBONANA	35 921 000,00	1 190 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-23	AMBAVAHADITOKANA	50 856 000,00	4 192 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-24	ANOSIZATO ANDREFANA	43 766 000,00	2 767 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-25	SOAVINA	38 256 000,00	1 659 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	02-03-01-02-26	ALAKAMISY FENOARIVO	41 879 000,00	2 388 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-01	ALASORA	60 339 000,00	6 098 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-02	AMBOHIMALAZA MIRAY	38 414 000,00	1 691 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-03	AMBOHIMANAMBOLA	38 640 000,00	1 737 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-04	AMBOHIMANGA ROVA	40 984 000,00	2 208 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-05	AMBOHIMANGAKELY	77 919 000,00	9 632 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-06	ANJEVA GARA	34 356 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-07	ANKADIKELY ILAFY	80 651 000,00	10 181 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-08	ANKADINANDRIANA	37 728 000,00	1 553 000,00	2 400 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-09	FIEFERANA	33 720 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-10	MASINDRAY	37 107 000,00	1 429 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-11	SABOTSY NAMEHANA	60 188 000,00	6 068 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-12	TALATA VOLONONDRY	39 638 000,00	1 937 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-13	MANANDRIANA	33 424 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-14	VILIHAZO	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-15	AMBOHITRABIBY	34 143 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	02-03-01-03-16	ANOSY AVARATRA	38 022 000,00	1 612 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-01	ALAROBIA ANTANAMALAZA	36 458 000,00	1 298 000,00	700 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-02	AMBATOLAMPY	45 480 000,00	3 112 000,00	2 655 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-03	AMBATONDRAKALAVAO	38 131 000,00	1 634 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-04	AMBODIFARIHY FENOMANANA	36 827 000,00	1 372 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-05	AMBOHIPIHAONANA	39 353 000,00	1 880 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-06	ANDRANOVELONA	38 271 000,00	1 663 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-07	ANDRAVOLA VOHIPENO	32 192 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-08	ANDRIAMBILANY	33 537 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-09	ANTAKASINA	36 428 000,00	1 292 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-10	ANTANIMASAKA	33 506 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-11	ANTSAMPANDRANO	40 401 000,00	2 091 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-12	BEHENJY AFOVOANY	39 322 000,00	1 874 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-13	BELAMBO FIRAISANA	35 949 000,00	1 196 000,00	600 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-14	MANJAKATOMPO FIRAISANA	33 721 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-15	MORARANO	35 744 000,00	1 155 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-16	SABOTSY NAMATOANA	35 170 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-17	TSIAFAJAVONA ANKARATRA	39 392 000,00	1 888 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-18	TSINJOARIVO	43 392 000,00	2 692 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	02-03-01-04-19	ANDRIANTSIVALANA	32 036 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-01	AMBATO	35 535 000,00	1 112 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-02	AMBATOLAMPY	39 135 000,00	1 836 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-03	AMBOHIDRATRIMO	42 357 000,00	2 484 000,00	2 119 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-04	AMBOHIMANJAKA	32 748 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-05	AMBOHIPIHAONANA	32 688 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-06	AMBOHITRIMANJAKA	51 638 000,00	4 349 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-07	AMPANGABE	37 004 000,00	1 408 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-08	AMPANOTOKANA	40 040 000,00	36 574,00	2 400 000,00	5 280 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-09	ANJANADORIA	33 954 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-10	ANOSIALA	49 172 000,00	3 854 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-11	ANTANETIBE	35 480 000,00	1 101 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-12	AMBOHIBAO ANTEHIROKA	57 446 000,00	5 517 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-13	ANTSAHAFILO	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-14	AVARATSENA	33 392 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-15	FIADANANA	33 757 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-16	IARINARIVO	34 809 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-17	IMERIMANDROSO	37 565 000,00	1 521 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-18	IVATO	57 240 000,00	5 475 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-20	MAHABO	33 638 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-21	MAHEREZA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-22	MAHITSY	51 777 000,00	4 377 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-23	MANANJARA	32 141 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-24	MANJAKAVARADRANO	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	02-03-01-05-25	TALATAMATY	54 279 000,00	4 880 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-01	ALAROBIA VATOSOLA	37 402 000,00	1 488 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-02	ALATSINAINY BAKARO	40 203 000,00	2 051 000,00	2 100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-03	AMBOHIMIADANA	41 681 000,00	2 348 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-04	ANDOHARIANA	32 557 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-05	ANDRAMASINA	38 089 000,00	1 626 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-06	ANOSIBE TSIMILOHARANO	34 145 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-07	FITSINJOVANA BAKARO	41 045 000,00	2 220 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-08	MANDROSOA	34 136 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-09	SABOTSY	38 250 000,00	1 658 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-10	SABOTSY MANJAKAVAHOAKA	34 838 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-11	TANKAFATRA	33 440 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-12	ANTOTOHAZO	32 199 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-13	ANJOMA FALIARIVO	33 489 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANDRAMASINA	02-03-01-06-14	MORARANO SOA FIRAISANA	33 265 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-01	ALAKAMISY	32 167 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-02	AMBATOMANOINA	41 146 000,00	2 240 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-03	AMBOASARY	34 225 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-04	AMBOHIBARY	44 152 000,00	2 844 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-05	AMBONGAMARINA	37 872 000,00	1 582 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-06	ANALAROA	34 750 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-07	ANJOZOROBE	42 343 000,00	2 481 000,00	2 117 000,00	5 280 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-08	ANTANETIBE	40 367 000,00	2 084 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-09	BERONONO	37 241 000,00	1 455 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-10	BETATAO	36 710 000,00	1 349 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-11	MANGAMILA	37 492 000,00	1 506 000,00	2 200 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-12	MAROTSIPOY	33 099 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-13	TSARASAOTRA ANDONA	32 090 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-14	AMPARATANJONA	33 614 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-15	AMBOHIMANARINA MAROVAZAHA	33 857 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-16	ANDROVAKELY	35 880 000,00	1 182 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-17	BELANITRA	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	-
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-18	AMBOHIMIRARY	33 363 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANJOZOROBE	02-03-01-07-19	ANDRANOMISA	33 937 000,00	1 056 000,00	800 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-01	AMBOHITROMBY	35 457 000,00	1 097 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-02	AMBOLOTARAKELY	33 804 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-03	ANKAZOBE	43 873 000,00	2 788 000,00	2 379 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-04	ANTAKAVANA	34 215 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-05	ANTOTOHAZO	34 942 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-06	FIADANANA	37 640 000,00	1 536 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-07	FIHAONANA	40 498 000,00	2 110 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-08	KIANGARA	39 404 000,00	1 890 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-09	MAHAVELONA	38 283 000,00	1 665 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-10	MIANTSO	39 353 000,00	1 880 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-11	TALATA ANGAVO	34 775 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-12	TSARAMANDROSO	35 037 000,00	1 056 000,00	700 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-13	MARONDRY	36 506 000,00	1 308 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-14	ANDRANOMIELY	33 388 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	ANKAZOBE	02-03-01-08-15	MANGASOAVINA	32 782 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-01	AMBATOLAHY	36 066 000,00	1 219 000,00	600 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-02	AMBATOMIADY	44 890 000,00	2 993 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-03	AMBATOTSIPIHINA	41 478 000,00	2 307 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-04	AMBODIRIANA	36 770 000,00	1 361 000,00	900 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-05	AMBOHIMANDROSO	47 294 000,00	3 476 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-06	AMBOHITOMPOINA	43 340 000,00	2 681 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-07	AMPITATAFIKA	45 758 000,00	3 167 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-08	ANDRANOFITO A/HIMIARAMBE	37 233 000,00	1 454 000,00	800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-09	ANTANIFOTSY	56 035 000,00	5 233 000,00	4 400 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-10	ANTSAHALAVA	44 133 000,00	2 841 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-11	ANTSAMPANDRANO	44 244 000,00	2 863 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-12	BELANITRA	37 379 000,00	1 483 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-13	ANJAMANGA	35 515 000,00	1 108 000,00	900 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	02-03-01-09-14	SOAMANANDRARINY	39 250 000,00	1 859 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE	02-03-01-10-01	ANTSIRABE I	149 727 000,00	24 065 000,00	20 533 000,00	9 240 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-01	ALAKAMISY	41 064 000,00	2 224 000,00	700 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-02	ALATSINAINY IBITY	36 132 000,00	1 233 000,00	900 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-03	AMBANO	55 958 000,00	5 218 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-04	AMBATOMENA	41 676 000,00	2 347 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-05	AMBOHIBARY	53 346 000,00	4 693 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-06	AMBOHIDRANANDRIANA	38 053 000,00	1 619 000,00	900 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-07	AMBOHIMIARIVO	35 470 000,00	1 099 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-08	AMBOHITSIMANOVA	39 729 000,00	1 956 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-09	ANDRANOMANELATRA	46 717 000,00	3 360 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-10	ANTANAMBAO	46 040 000,00	3 224 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-11	ANTANIMANDRY	35 797 000,00	1 165 000,00	700 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-12	ANTSAOTANY	36 063 000,00	1 219 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-13	BELAZAO	36 884 000,00	1 384 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-14	MANANDONA	38 142 000,00	1 636 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-15	MANDROSOHASINA	42 915 000,00	2 596 000,00	900 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-16	MANGARANO	35 489 000,00	1 103 000,00	900 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-17	SAHANIVOTRY MANANDONA	35 499 000,00	1 105 000,00	900 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-18	SOANINDRARINY	42 319 000,00	2 476 000,00	900 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-19	TSARAHONENANA SAHANIVOTRY	40 762 000,00	2 163 000,00	800 000,00	2 640 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	02-03-01-11-20	VINANINKARENA	36 788 000,00	1 364 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-01	ALAKAMISY AMBOHIDEHIBE	30 000 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-02	AMBATOMANGA MAHATSINJO	34 370 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-03	AMBATOMIRAHAVAVY	39 019 000,00	1 813 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-04	AMBOANANA	39 045 000,00	1 818 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-05	AMBOASARY ANTAMBOLO	32 755 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-06	AMBOHIMANDRY	43 062 000,00	2 625 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-07	AMBOHIMASINA	33 738 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-08	AMBOHIPANDRANO	36 385 000,00	1 283 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-09	AMBOHITRAMBO	37 353 000,00	1 478 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-10	AMPAHIMANGA	37 617 000,00	1 531 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-11	ANTENIMBE	32 183 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-12	ARIVONIMAMO I	43 331 000,00	2 679 000,00	2 286 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-13	ARIVONIMAMO II	37 499 000,00	1 507 000,00	1 700 000,00	3 960 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-14	IMERINTSIATOSIKA	62 924 000,00	6 618 000,00	5 646 000,00	3 960 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-15	MAHATSINJO EST	32 363 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-16	MANALALONDO	36 116 000,00	1 229 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-17	MAROFANGADY	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-18	MIANTSOARIVO	40 053 000,00	36 577,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-19	MORAFENO	34 295 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-20	MORARANO ANTONGONA	36 134 000,00	1 233 000,00	1 000 000,00	5 280 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-21	RAMBOLAMASOANDRO ANDranomiely.	34 407 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-22	MIANDRANDRA	37 479 000,00	1 503 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ITASY	ARIVONIMAMO	02-03-01-12-23	TALATA TSIMADILO	33 501 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-01	ALAKAMISY ANATIVATO	34 425 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-02	ALAROBIA BEMAHA	40 026 000,00	36 571,00	1 300 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-03	AMBATONIKOLAHY	40 426 000,00	2 096 000,00	800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-04	AMBOHIMANAMBOLA	44 845 000,00	2 984 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-05	AMBOHIMASINA	41 454 000,00	2 302 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-06	ANDREMBESOA	39 231 000,00	1 855 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-09	ANTSOSO	34 419 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-10	BETAFO	46 151 000,00	3 246 000,00	2 770 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-12	INANANTONANA	37 529 000,00	1 513 000,00	900 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-13	MAHAIZA	41 404 000,00	2 292 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-15	MANDRITSARA AMBOHIJATO	37 248 000,00	1 457 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-16	SOAVINA	37 308 000,00	1 469 000,00	900 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-17	TRITRIVA	34 486 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-19	ANDRANOMAFANA	32 287 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-20	MANOHISOA	37 254 000,00	1 458 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-21	ALAKAMISY MAROSOSONA	36 569 000,00	1 320 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-22	ANOSIARIVO MANAPA	38 195 000,00	1 647 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	BETAFO	02-03-01-13-23	ANTOHOBE	36 593 000,00	1 325 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-01	AMBOHIBORONA	41 819 000,00	2 376 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-02	ANDRANOMIADY	34 154 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-03	ANTSAMPANIMAHAZO	37 841 000,00	1 576 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-04	FARATSIHO	52 383 000,00	4 499 000,00	2 600 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-05	MIANDRARIVO	51 391 000,00	4 300 000,00	2 200 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-06	RAMAINANDRO	38 744 000,00	1 758 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-07	VALABETOKANA	35 194 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-08	VINANINONY NORD FARAVOHITRA	35 528 000,00	1 111 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	FARATSIHO	02-03-01-14-09	VINANINONY SUD	50 089 000,00	4 038 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-01	AMBATOMAINTY SUD	33 465 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-02	AMBOHITROMBY	40 968 000,00	2 205 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-03	FENOARIVOBE	44 621 000,00	2 939 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-04	FIRAVAHANA	47 606 000,00	3 539 000,00	2 000 000,00	6 600 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-05	KIRANOMENA	46 531 000,00	3 323 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-06	MORARANO MAROTAMPONA	35 712 000,00	1 148 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-07	TSINJOARIVO	37 230 000,00	1 453 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-08	MAHAJEBY	34 963 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-09	ANDRIAMPOTSY	35 761 000,00	1 158 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	FENOARIVOBE	02-03-01-15-10	MANGATANY	35 366 000,00	1 079 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-01	ALAROBIA	38 331 000,00	1 675 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-02	AMBANITSENA	34 679 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-03	AMBATOLAONA	33 407 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-04	AMBATOMANGA	33 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-05	AMBATOMENA	33 137 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-06	AMBOHIBARY	32 546 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-07	AMBOHITRANDRIAMANITRA	34 116 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-08	AMBOHITROLOMAHITSY	36 846 000,00	1 376 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-09	AMBOHITRONY	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-10	AMBOHITSEHENO	33 351 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-11	ANJEPY	33 559 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-12	ANKAZONDANDY	40 273 000,00	2 065 000,00	2 600 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-13	ANTSAHALALINA	30 000 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-14	BETOHO	32 153 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-15	MANJAKANDRIANA	41 004 000,00	2 212 000,00	1 887 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-16	MANTASOA	35 258 000,00	1 057 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-17	MERIKANJAKA	33 997 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-18	MIADANANDRIANA	34 735 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-19	NANDIHIZANA	33 230 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-20	RANOVAO	30 000 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-21	SADABE	39 974 000,00	36 648,00	3 000 000,00	3 960 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-22	SAMBAINA	33 898 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-23	SOAVINANDRIANA	32 754 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-24	AMPANEVA	32 170 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	02-03-01-16-25	AMBOHIBAO NORD	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-01	AMBATOMANJAKA	40 362 000,00	2 083 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-02	ANALAVORY	59 693 000,00	5 968 000,00	2 200 000,00	5 280 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-03	ANDOLOFOTSY	43 971 000,00	2 808 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-04	ANOSIBE IFANJA	38 332 000,00	1 675 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-05	MANAZARY	41 927 000,00	2 397 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-06	MANDIAVATO	41 289 000,00	2 269 000,00	2 000 000,00	6 600 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-07	MIARINARIVO I	36 265 000,00	1 259 000,00	1 074 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-08	MIARINARIVO II	37 799 000,00	1 568 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-09	SAROBARATRA IFANJA	38 090 000,00	1 626 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-10	SOAMAHAMANINA	35 382 000,00	1 082 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-11	SOAVIMBAZAHA	35 997 000,00	1 205 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-12	ZOMA BEALOKA	34 127 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-13	ALATSINAINIKELY	38 462 000,00	1 701 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ITASY	MIARINARIVO	02-03-01-17-14	ANTOBY EST	38 677 000,00	1 744 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-01	AMBATOASANA AFOVOANY	37 232 000,00	1 454 000,00	800 000,00	3 960 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-02	AMBEROMANGA	34 209 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-03	AMBOHIBAHOAKA ANKISABE	40 904 000,00	2 192 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-04	AMPARAKY SARODRIVOTRA	34 979 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-05	AMPARY	36 018 000,00	1 210 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-06	AMPEFY	39 571 000,00	1 924 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-07	ANKARANANA TIAFANDROSOANA	35 087 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-08	ANTANETIBE	36 188 000,00	1 244 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-09	DONDONA	34 216 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-10	MAHAVELONA	39 997 000,00	36 771,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-11	MANANASY TSITAKONDAZA	41 456 000,00	2 303 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-12	MANDIAVATO MASINDRAY	32 530 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-13	SOAVINANDRIANA	49 213 000,00	3 862 000,00	3 295 000,00	2 640 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-14	TAMPONALA	40 644 000,00	2 139 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-15	AMPARIBOHITRA	32 572 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ITASY	SOAVINANDRIANA	02-03-01-18-16	AMBOHIDANERANA	35 175 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-01	AMBALANIRANA	46 592 000,00	3 335 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-02	AMBARARATABE (BEMAMAHATAZANA SOANAFINDRA	37 328 000,00	1 473 000,00	400 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-03	AMBATOLAMPY	37 629 000,00	1 533 000,00	500 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-04	ANOSY	37 326 000,00	1 473 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-05	ANKADINONDRY SAKAY	57 781 000,00	5 584 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-06	ANKERANA AVARATRA	38 391 000,00	1 687 000,00	900 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-07	BELOBAKA	43 797 000,00	2 773 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-08	BEMAHATAZANA	49 148 000,00	3 849 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-09	BEVATO	42 298 000,00	2 472 000,00	1 300 000,00	6 600 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-10	FIERENANA	40 876 000,00	2 186 000,00	600 000,00	3 960 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-11	MAHASOLO	48 012 000,00	3 620 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-12	MAROHARONA	39 675 000,00	1 945 000,00	200 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-13	MIANDRARIVO	40 331 000,00	2 076 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-14	SOANIERANA	35 820 000,00	1 170 000,00	500 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-15	TSINJOARIVO IMANGA	42 289 000,00	2 470 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-16	TSIROA/MANDIDY FIHAONANA	55 043 000,00	5 034 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-17	TSIROA/MANDIDY RENIVOHITRA	52 782 000,00	4 579 000,00	3 907 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-18	MAROTAMPONA	36 396 000,00	1 286 000,00	200 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-19	ANTSAHALAVA	34 030 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	02-03-01-19-20	FIADANANTSOA	35 795 000,00	1 165 000,00	400 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-01	MANDOTO	43 078 000,00	2 629 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-02	VASIANA	39 889 000,00	1 988 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-04	BETSOHANA	36 351 000,00	1 277 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-05	ANKAZOMIRIOTRA	47 154 000,00	3 448 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-06	VINANY	40 310 000,00	2 072 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-09	ANJOMA RAMARTINE	44 528 000,00	2 920 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-10	FIDIRANA	47 492 000,00	3 516 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-11	ANTANAMBAO AMBARY	39 957 000,00	36 527,00	1 500 000,00	2 640 000,00
VAKINANKARATRA	MANDOTO	02-03-01-20-12	MAROMANDRAY	34 154 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA I	02-03-02-01-01	DIEGO SUAREZ	97 193 000,00	13 506 000,00	11 524 000,00	5 280 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-01	ANDRAFIABE	32 093 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-02	ANDRANOFANJAVA	32 271 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-03	ANDRANOVONDRONINA	30 000 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-04	ANIVORANO AVARATRA	42 946 000,00	2 602 000,00	2 400 000,00	3 960 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-05	ANKARONGANA	32 951 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-06	ANKETRABE	33 276 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-07	ANTSAHAMPANO	32 638 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-08	ANTSALAKA	32 626 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-09	BOBASAKOA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-10	JOFFRE VILLE	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-11	MAHALINA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-12	MAHAVANONA	37 434 000,00	1 494 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-13	MANGAOKA	32 746 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-14	MOSOROLAVA	33 398 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-15	RAMENA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-16	SADJOAVATO	33 078 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-17	SAKARAMY	32 194 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-18	ANTANAMITARINA	33 217 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-19	AMBONDRONA	32 212 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-20	BOBAKILANDY	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-21	ANTSOHA	32 277 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-22	AMBOLOBOZOBE	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
DIANA	ANTSIRANANA II	02-03-02-02-23	ANTSAKOABE	30 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-01	AMBALAHONKO	32 333 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-02	AMBANJA	61 544 000,00	6 340 000,00	5 410 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-03	AMBODIMANGA RAMENA	32 984 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-04	AMBOHIMARINA	34 555 000,00	1 056 000,00	400 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-05	ANKATAFA	32 444 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-06	ANKINGAMELOKA	32 844 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-07	ANOROTSANGANA	35 348 000,00	1 075 000,00	900 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-08	ANTAFIAMBOTRY	33 458 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-09	ANTRANOKARANY	36 042 000,00	1 215 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-10	ANTSAKOAMANONDRO	33 488 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-11	ANTSATSAKA	32 797 000,00	1 056 000,00	500 000,00	3 960 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-12	ANTSIRABE	33 862 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-13	BEMANEVIKY HAUT SAMBIRANO	35 938 000,00	1 193 000,00	800 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-14	BEMANIVIKY OUEST	33 054 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-15	DJANGOA	33 523 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-16	MAHERIVARATRA	33 197 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-17	MAROTOLANA	38 591 000,00	1 727 000,00	900 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-18	MAROVATO	36 541 000,00	1 315 000,00	700 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-19	AMBOHIMENA	34 798 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-20	AMBALIHA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-21	BENAVONY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	-
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-22	AMBOHITRANDRIANA	34 227 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-23	MAEVATANANA	36 070 000,00	1 220 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBANJA	02-03-02-03-24	ANTSAHABE CENTRE	33 631 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-01	AMBAKIRANO	35 992 000,00	1 204 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-02	AMBARAKARAKA	35 783 000,00	1 162 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-03	AMBATOBEN'ANJAVY	32 292 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-04	AMBILOBE	62 795 000,00	6 592 000,00	5 624 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-05	AMBODIBONARA	33 680 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-06	AMPONDRALAVA	34 264 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-07	ANABORANO IFASY	40 802 000,00	2 171 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-08	ANJIABE HAUT	33 059 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-09	ANTSARAVIBE	39 472 000,00	1 904 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-10	ANTSOHIMBONDRONA	34 822 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-11	BERAMANJA	44 456 000,00	2 906 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-12	BETSIAKA	45 457 000,00	3 107 000,00	1 700 000,00	5 280 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-13	MANAMBATO	32 713 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-14	MANTALY	39 745 000,00	1 959 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-15	TANAMBAO MARIVORAHONA	38 234 000,00	1 655 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-16	ANTANABE	34 306 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
DIANA	AMBILOBE	02-03-02-04-17	SIRAMA	42 080 000,00	2 428 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-01	AMBALAMANASY II	37 693 000,00	1 546 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-02	AMBODIANGEZOKA	38 070 000,00	1 622 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-03	AMBODIMANGA I	34 785 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-04	ANDAPA	48 043 000,00	3 627 000,00	3 094 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-05	ANDRAKATA	32 715 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-06	ANDRANOMENA	32 338 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-07	ANJIALAVABE	32 836 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-08	ANKIAKABE NORD	33 771 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-09	ANOVIARA	34 178 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-10	ANTSAHAMENA	33 105 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-11	BEALAMPONA	37 503 000,00	1 508 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-12	BELAOKA MAROVATO	32 178 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-13	BETSAKOTSAKO	33 438 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-14	DOANY	41 647 000,00	2 341 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-15	MAROVATO	33 376 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-16	MATSOHELY	32 688 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-17	TANANDAVA	33 375 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-18	BELAOKA LOKOHO	34 900 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-19	AMBALAVELONA	32 090 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-20	AMBODIDIVAINA	39 013 000,00	1 812 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANDAPA	02-03-02-05-21	ANDASIBE KOBAHENA	33 604 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-01	AMBALABE	39 858 000,00	1 981 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-02	AMBINANIFAHO	34 465 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-03	AMBOHITRALANANA	40 001 000,00	36 801,00	1 400 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-04	AMPAHANA	37 954 000,00	1 599 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-05	AMPOHIBE	37 512 000,00	1 510 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-06	ANTALAHA	65 336 000,00	7 103 000,00	6 060 000,00	3 960 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-07	ANTANANAMBO	36 889 000,00	1 385 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-08	ANTOMBANA	36 435 000,00	1 293 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-09	ANTSAHANORO	36 934 000,00	1 394 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-10	ANTSAMBALAHY	34 050 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-11	LANJARIVO	35 724 000,00	1 151 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-12	MAROFINARITRA	33 402 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-13	VINANIVAO	38 325 000,00	1 673 000,00	700 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-14	SARAHANDRANO	32 967 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-15	ANDAMPY	33 562 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-16	AMPANAVOANA	36 771 000,00	1 361 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-17	MANAKAMBAHINY ANKAVIA	34 076 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SAVA	ANTALAHA	02-03-02-06-18	SAHANTAHA	33 572 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
DIANA	NOSY BE	02-03-02-07-05	CU NOSY BE	88 778 000,00	11 814 000,00	10 080 000,00	15 840 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-01	AMBATOAFO (FIR. BEANATSINDRA)	37 061 000,00	1 419 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-02	AMBOANGIBE	36 311 000,00	1 269 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-03	AMBODIAMPANA	35 950 000,00	1 196 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-04	AMBODIVOARA	35 806 000,00	1 167 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-05	AMBOHIMALAZA	34 142 000,00	1 056 000,00	600 000,00	3 960 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-06	AMBOHIMITSINJO	33 682 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-07	ANAMALAHO	33 542 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-08	ANDRAHANJO	34 327 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-09	ANDRATAMARINA(FIR. ANTSIRADRANO)	34 486 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-10	ANJANGOVERATRA	41 406 000,00	2 293 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-11	ANJIALAVA	34 405 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-12	ANJINJAOMBY	34 474 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-13	ANTINDRA	37 372 000,00	1 482 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-14	ANTSAHAVARIBE	37 872 000,00	1 582 000,00	2 500 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-15	ANTSAMBAHARO (FIR. ANDASIBE)	32 328 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-16	BEMANEVIKA	37 574 000,00	1 522 000,00	800 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-17	BEVONOTRA	42 953 000,00	2 604 000,00	2 500 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-18	FARAHALANA	44 033 000,00	2 821 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-19	MAROAMBIHY	36 478 000,00	1 302 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-20	MAROGAONA	36 031 000,00	1 212 000,00	900 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-21	MAROJALA	37 477 000,00	1 503 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-22	MORAFENO	35 353 000,00	1 076 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-23	NOSIHARINA	34 370 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-24	SAMBAVA	74 361 000,00	8 917 000,00	7 608 000,00	2 640 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-25	TANAMBAO DAOUD	36 374 000,00	1 281 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-26	ANDREMBONA	33 364 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-27	ANDAPABE	34 053 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-08-28	MAHASOA ATINDRA	34 439 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-01	AMBALASATRANA	32 718 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-02	AMBINANIN'ANDRAVORY	35 548 000,00	1 115 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-03	AMBORIALA	33 115 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-04	AMPANEFENA	47 302 000,00	3 478 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-05	AMPISIKINANA	32 985 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-06	AMPONDRA	37 410 000,00	1 489 000,00	2 100 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-07	ANDRAFENKONA	33 519 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-08	ANDRAVORY	30 000 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SAVA	SAMBAVA	02-03-02-09-09	ANTSAHAVARIBE	35 624 000,00	1 130 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-10	ANTSIRABE NORD	45 872 000,00	3 190 000,00	2 800 000,00	9 240 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-11	BELAMBO	35 581 000,00	1 122 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-12	BOBAKINDRO	33 943 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-13	DARAINA	34 159 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-14	FANAMBANA	42 805 000,00	2 574 000,00	2 100 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-15	MAROMOKOTRA LOKY	30 000 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-16	MILANOA	36 480 000,00	1 302 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-17	NOSIBE	34 785 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-18	TSARABARIA	41 877 000,00	2 387 000,00	2 400 000,00	3 960 000,00
SAVA	VOHEMAR	02-03-02-09-19	VOHEMAR CENTRE	41 500 000,00	2 312 000,00	1 972 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA I	02-03-03-01-01	CU FIANARANTSOA I	123 634 000,00	18 821 000,00	16 058 000,00	15 840 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-01	AMBALAVAO	51 408 000,00	4 303 000,00	3 672 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-02	AMBINANINDOVOKA	34 874 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-03	AMBINANIROA	45 889 000,00	3 194 000,00	2 200 000,00	3 960 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-04	AMBOHIMAHAMASINA	41 860 000,00	2 384 000,00	2 900 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-05	AMBOHIMANDROSO	36 499 000,00	1 306 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-06	ANDRAINJATO	34 459 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-07	ANJOMA	41 220 000,00	2 255 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-08	ANKARAMENA	35 894 000,00	1 185 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-09	BESOA	34 663 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-10	FENOARIVO	35 770 000,00	1 160 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-11	IARINTSENA	42 624 000,00	2 537 000,00	2 900 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-12	KIRANO SOAMIFANARAKA	33 122 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-13	MAHAZONY	37 394 000,00	1 486 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-14	MANAMISOA	33 452 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-15	MIARINARIVO	35 915 000,00	1 189 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-16	SENDRISOA	34 936 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-17	VOHITSAOKA	39 994 000,00	36 771,00	3 600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-18	NAMOLY	32 927 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	02-03-03-03-19	VOLAMENA	34 869 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-01	AMBATOFINANDRAHANA	48 925 000,00	3 804 000,00	3 246 000,00	5 280 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-02	AMBATOMIFANONGOA	43 805 000,00	2 775 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-03	AMBONDROMISOTRA	42 307 000,00	2 474 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-04	AMBOROMPOTSY	41 894 000,00	2 391 000,00	2 800 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-05	FENOARIVO	43 638 000,00	2 741 000,00	4 100 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-06	ITREMO	37 372 000,00	1 482 000,00	3 200 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-07	MANDROSONORO	39 450 000,00	1 899 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-08	MANGATABOAHANGY	36 365 000,00	1 279 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	02-03-03-04-09	SOAVINA	46 271 000,00	3 270 000,00	4 000 000,00	7 920 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-01	AMBALAKINDRESY	40 248 000,00	2 060 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-02	AMBATOSOA	38 263 000,00	1 661 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-03	AMBOHIMAHASOA	35 683 000,00	1 142 000,00	975 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-04	AMBOHINAMBOARINA	36 841 000,00	1 375 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-05	AMPITANA	35 462 000,00	1 098 000,00	900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-06	ANKAFINA	38 920 000,00	1 793 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-07	ANKERANA	34 976 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-08	BEFETA	39 862 000,00	1 982 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-09	CAMP ROBIN	36 270 000,00	1 260 000,00	800 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-10	FIADANANA	40 177 000,00	2 046 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-11	ISAKA	35 701 000,00	1 146 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-12	KALALAO	37 321 000,00	1 471 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-13	MANANDROY	37 186 000,00	1 444 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-14	MORAFENO	36 832 000,00	1 373 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-15	SAHAVE	37 785 000,00	1 565 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-16	SAHATONA	35 387 000,00	1 083 000,00	900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-17	VOHIPOSA	39 700 000,00	1 950 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	02-03-03-05-18	VOHITRARIVO	36 205 000,00	1 247 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-01	ALAKAMISY AMBOHIJATO	34 178 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-02	AMBALAMANAKANA	34 282 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-03	AMBATOFITORAHANA	33 284 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-04	AMBINANINDRANO	40 488 000,00	2 108 000,00	3 100 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-05	AMBOHIMITOMBO	35 095 000,00	1 056 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-06	AMBOSITRA	50 165 000,00	4 053 000,00	3 458 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-07	AMBOSITRA II	37 465 000,00	1 500 000,00	1 700 000,00	5 280 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-08	ANDINA FIRAISANA	38 334 000,00	1 675 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-09	ANKAZOAMBO	32 378 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-10	ANTOETRA	37 611 000,00	1 530 000,00	2 900 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-11	FAHIZAY AMBATOLAHIMASINA	32 644 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-12	IHADILANANA AMBOHINAMBOARINA	35 653 000,00	1 136 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-13	ILAKA AFOVOANY	36 288 000,00	1 264 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-14	IMERINA IMADY	32 242 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-15	IVATO CENTRE	41 166 000,00	2 244 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-16	IVONY MIARAMIASA	32 698 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-17	KIANJANDRAKEFINA	36 141 000,00	1 234 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-18	MAHAZINA AMBOHIPIERENANA	33 305 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-19	MAROSOA	35 547 000,00	1 115 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-20	SAHATSIHO AMBOHIMANJAKA	35 062 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-21	TSARASAOTRA	40 782 000,00	2 167 000,00	3 100 000,00	6 600 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-22	AMBOHIMITOMBO II	32 972 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-23	VOHIDAHY	34 544 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-24	AMBOHIPERIVOANA	32 336 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	02-03-03-06-25	ANKAZOTSARARAVINA	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVOHIBE	02-03-03-07-01	ANTANINARENINA	30 000 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVOHIBE	02-03-03-07-02	ANTONDABE	33 962 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-03	BEFOTAKA	35 197 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-04	BEHARENA	32 904 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-05	MAROVITSIKA	34 482 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-06	RANOTSARA ATSIMO	33 869 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-07	BEKOFAFA ATSIMO	33 475 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-08	INOSY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	BEFOTAKA SUD	02-03-03-07-09	ANTOKOBORITELO	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-01	ALAKAMISY AMBOHIMAHAZO	38 038 000,00	1 616 000,00	1 700 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-02	ANKARINORO	35 000 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-03	BETSIMISOTRA	34 092 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-04	FANDRIANA	44 181 000,00	2 850 000,00	2 432 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-05	FIADANANA	37 051 000,00	1 417 000,00	2 400 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-06	IMITO	37 857 000,00	1 579 000,00	1 700 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-07	MAHAZOARIVO	35 758 000,00	1 157 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-08	MIARINAVARATRA	43 398 000,00	2 693 000,00	5 400 000,00	7 920 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-09	MILAMAINA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-10	SAHAMADIO FISAKANA	36 962 000,00	1 399 000,00	2 200 000,00	3 960 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-11	SANDRANDAHY	41 130 000,00	2 237 000,00	4 400 000,00	5 280 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-12	TATAMALAZA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-13	TSARAZAZA	40 496 000,00	2 110 000,00	4 800 000,00	9 240 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-14	ISANDRANDAHY AMBONY	35 669 000,00	1 140 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	FANDRIANA	02-03-03-08-15	SOANAKAMBANA	32 051 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-01	AMBALATANY	34 962 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-02	AMBALAVATO	37 575 000,00	1 523 000,00	2 600 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-03	AMBOHIGOGO	37 932 000,00	1 594 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-04	AMBOHIMANDROSO	36 192 000,00	1 245 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-05	AMPOROFORO	36 416 000,00	1 290 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-06	ANKARANA MIRAIHINA	37 314 000,00	1 470 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-07	ANOSIVELO	36 353 000,00	1 277 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-08	ANOSY	41 332 000,00	2 278 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-09	ANTSERANAMBE	32 380 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-10	BERETRA BEVOAY	36 526 000,00	1 312 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-11	EFATSY ANANDROZA	33 966 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-12	ETROTROKA	42 970 000,00	2 607 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-13	EVATO	38 507 000,00	1 710 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-14	FARAFANGANA	48 163 000,00	3 651 000,00	3 115 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-15	FENOARIVO	38 362 000,00	1 681 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-16	IABOHAZO	33 725 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-17	IHOROMBE	37 264 000,00	1 460 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-18	IVANDRIKA	35 860 000,00	1 178 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-19	MAHABO MANANIVO	34 577 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-20	MAHAFASA AFOVOANY	37 104 000,00	1 428 000,00	2 100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-21	MAHAVELO	33 994 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-22	MAHERIRATY	34 861 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-23	MANAMBOTRA ATSIMO	33 278 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-24	MAROVANDRIKA	34 354 000,00	1 056 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-25	SAHAMADIO	34 610 000,00	1 056 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-26	TANGAINONY	40 566 000,00	2 124 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-27	TOVONA	35 481 000,00	1 102 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-28	VOHILENGO	38 106 000,00	1 629 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-29	VOHIMASY	34 618 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-30	VOHITROMBY	35 963 000,00	1 199 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-31	VOHILAVAN'I MANAMPATRA	34 399 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-32	AMBALAVATO ANTEVATO	32 688 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	02-03-03-09-33	NAMOHORA IABORANO	33 274 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-01	AMBATOFOTSY	36 564 000,00	1 319 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-02	AMBOHIMISAFY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-03	AMBOLOMADINIKA	39 377 000,00	1 885 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-04	ANKARIMBELO	35 147 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-05	BELEMOKA	33 870 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-06	IFANIREA	37 843 000,00	1 576 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-07	IKONGO	49 527 000,00	3 925 000,00	3 349 000,00	5 280 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-08	KALAFOTSY	39 315 000,00	1 872 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-09	MANAPATRANA	34 832 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-10	MAROMIANDRA	36 123 000,00	1 231 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-11	SAHALANONANA	34 888 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-12	TANAKAMBANA	33 954 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-13	TOLONGOINA	37 888 000,00	1 586 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-14	ANTODINGA	38 505 000,00	1 709 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-15	AMBINANITROMBY	35 189 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-16	ANDEFAMPONY	32 690 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	IKONGO	02-03-03-10-17	TSIFENOKATAKA	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IAKORA	02-03-03-11-01	BEGOGO	36 002 000,00	1 206 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
IHOROMBE	IAKORA	02-03-03-11-02	IAKORA	37 833 000,00	1 574 000,00	1 300 000,00	5 280 000,00
IHOROMBE	IAKORA	02-03-03-11-03	RANOTSARA AVARATRA	39 833 000,00	1 976 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
IHOROMBE	IAKORA	02-03-03-11-04	ANDRANOMBAO	33 128 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
IHOROMBE	IAKORA	02-03-03-11-05	VOLAMBITA	33 025 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-01	AMBOHIMANGA SUD	37 354 000,00	1 478 000,00	3 400 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-02	AMBOHIMIERA	37 195 000,00	1 446 000,00	3 300 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-03	ANALAMPASINA	33 526 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-04	ANDRORANGAVOLA	37 568 000,00	1 521 000,00	2 700 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-05	ANTARETRA	34 532 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-06	ANTSINDRA	34 174 000,00	1 056 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-07	FASINTSARA	35 340 000,00	1 073 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-08	IFANADIANA	38 068 000,00	1 622 000,00	1 384 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-09	KELILALINA	35 530 000,00	1 112 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-10	MAROHARATRA	37 904 000,00	1 589 000,00	4 000 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-11	MAROTOKO	34 388 000,00	1 056 000,00	3 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-12	RANOMAFANA	34 994 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-13	TSARATANANA	41 964 000,00	2 405 000,00	4 400 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-14	AMBIABE	34 088 000,00	1 056 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	IFANADIANA	02-03-03-12-15	AMPASINAMBO	33 135 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-01	AMBATOLAHY	39 578 000,00	1 925 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-02	AMBIA	36 680 000,00	1 343 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-03	ANALALIRY	35 701 000,00	1 146 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-04	ANALAVOKA	38 135 000,00	1 635 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-05	ANDIOLAVA	36 931 000,00	1 393 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-06	ANKILY	34 281 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-07	IHOSY	52 028 000,00	4 428 000,00	3 778 000,00	2 640 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-08	ILAKAKA	41 278 000,00	2 267 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-09	IRINA	33 560 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-10	MAHASOA	43 854 000,00	2 785 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-11	MENAMATY ILOTO	33 081 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-12	RANOHIRA	38 933 000,00	1 795 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-13	SAHAMBANO	36 036 000,00	1 213 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-14	SAKALALINA	39 533 000,00	1 916 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-15	SATROKALA	37 806 000,00	1 569 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-16	SOAMATASY	34 773 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-17	ZAZAFOTSY	37 831 000,00	1 574 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-18	TOLOHOMIADY	32 098 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-19	ANTSOHA	32 604 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IHOSY	02-03-03-13-20	ANDOHAN'ILAKAKA	48 379 000,00	3 694 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-01	AMBATOMAINTY	36 337 000,00	1 274 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-02	FITAMPITO	34 870 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-03	IKALAMAVONY	47 914 000,00	3 601 000,00	2 800 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-04	MANGIDY	41 751 000,00	2 362 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-05	TANANAMARINA SAKAY	34 712 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-06	SOLILA	42 217 000,00	2 456 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-07	TANAMARINA BEKISOPA	32 518 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	02-03-03-14-08	TSITONDROINA	33 620 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-01	ANTAMBOHOBE	35 964 000,00	1 199 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-02	IVOHIBE	42 096 000,00	2 431 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-03	IVONGO	34 977 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-04	MAROPAIKA	37 634 000,00	1 535 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-05	ANTARAMENA	34 018 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
IHOROMBE	IVONGO	02-03-03-15-06	KOTIPA	32 782 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-01	AMBAHATRAZO	32 914 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-02	AMBAHIVE	34 784 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-03	AMBALAROKA	33 988 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-04	AMBALAVERO	33 773 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-05	AMBILA	39 747 000,00	1 959 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-06	AMBOANJO IFAHO	38 880 000,00	1 785 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-07	AMBOHITSARA M	33 814 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	-
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-08	AMBORONDRA	32 912 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-09	AMBOTAKA	34 118 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-10	AMPASIMANJEVA	35 400 000,00	1 085 000,00	900 000,00	-
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-11	AMPASIMBOROKA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-12	AMPASIMPOTSY	33 296 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-13	ANALAVORY	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-14	ANOROMBATO	32 825 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-15	ANOSIALA	34 913 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-16	ANTEZA	34 640 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-17	BEKATRA	35 917 000,00	1 189 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-18	FENOMBY	34 346 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-19	IONILAHY	32 374 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-20	LOKOMBY	36 017 000,00	1 209 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-21	MAHABAKO	35 684 000,00	1 142 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-22	MAHAMAIBE	32 654 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-23	MANAKARA TANAMBE	53 256 000,00	4 674 000,00	3 988 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-24	MANGATSIOTRA	32 482 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-25	MAROFARIHY	35 548 000,00	1 115 000,00	800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-26	MAVORANO	33 362 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-27	MITANTY	33 740 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-28	MIZILO GARA	34 133 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-29	NIHAONANA	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-30	SAHANAMBOHITRA	32 223 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-31	SAHAREFO	34 128 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-32	SAHASINAKA	34 868 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-33	SAKOANA	33 627 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-34	SOROMBO	35 424 000,00	1 090 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-35	TATAHO	33 058 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-36	VATANA	33 840 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-37	VINANITELO	35 708 000,00	1 147 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-38	VOHILAVA (EX SAHASONDRY)	32 285 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-39	VOHIMANITRA	32 523 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-40	VOHIMASINA NORD	33 204 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-41	VOHIMASINA SUD	35 209 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-42	VOHIMASY	34 460 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-43	BETAMPONA	32 185 000,00	1 056 000,00	200 000,00	-
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-44	KIANJANAOMBY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-45	AMBANDRIKA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-46	AMBOHITROVA	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	-
FITOVINANY	MANAKARA ATSIMO	02-03-03-16-47	MANJARIVO	34 572 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-01	AMBALAHOSY AVARATRA	32 503 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-02	AMBODINONOKA	36 081 000,00	1 222 000,00	2 300 000,00	3 960 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-03	AMBOHIMIARINA II	32 090 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-04	AMBOHINIHAONANA	35 468 000,00	1 099 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-05	ANDONABE	34 171 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-06	ANDRANAMBOLAVA	32 780 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-07	ANOSIMPARIHY	35 684 000,00	1 142 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-08	ANTSENAVOLO	35 832 000,00	1 172 000,00	2 100 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-09	KIANJAVATO	35 162 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-10	MAHATSARA-ATSIMO	33 418 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-11	MAHATSARA ILEFAKA	30 000 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-12	MAHAVOKY AVARATRA	33 114 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-13	MAHELA	34 907 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-14	MANAKANA AVARATRA	32 888 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-15	MANANJARY	42 891 000,00	2 591 000,00	2 211 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-16	MAROFOTOTRA	35 475 000,00	1 100 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-17	MAROKARIMA	34 958 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-18	MAROSANGY	33 891 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-19	MORAFENO	35 596 000,00	1 125 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-20	NAMORONA	35 135 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-21	SANDROHY	33 184 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-22	TSARAVARY	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-23	TSIATOSIKA	35 663 000,00	1 138 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-24	VATOHANDRINA	32 044 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-25	VOHILAVA	41 758 000,00	2 363 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-26	ANKATAFANA	34 906 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-27	ANDRANOMAVO	36 774 000,00	1 361 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-28	AMBOHITSARA EST	33 604 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-29	ANTARETRA	33 970 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-30	MAROFODY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	-
VATOVAVY	MANANJARY	02-03-03-17-31	TSARAHAFATRA	33 098 000,00	1 056 000,00	800 000,00	-
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-01	ANDRANOLALINA	33 610 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-02	ANKAZOVELO	33 045 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-03	IVONDRO (EX. LAVARATY)	34 260 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-04	MALIORANO (ZARA)	32 197 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-05	MIDONGY ATSIMO CR NOSIFENO	37 504 000,00	1 508 000,00	2 500 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-06	SOAKIBANY (EX. LAVARATY)	32 289 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	MIDONGY SUD	02-03-03-18-07	BEVAHO	30 000 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-01	AMBAHY	35 441 000,00	1 094 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-02	AMBODILAFA	39 754 000,00	1 960 000,00	2 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-03	AMPASINAMBO	37 159 000,00	1 439 000,00	3 300 000,00	3 960 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-04	ANDRORANGAVOLA	35 774 000,00	1 161 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-05	BEFODY	34 632 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-06	FIADANANA	38 594 000,00	1 727 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-07	NOSY VARIKA	40 284 000,00	2 067 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-08	SAHAVATO	42 636 000,00	2 540 000,00	4 400 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-09	SOAVINA	47 335 000,00	3 484 000,00	5 100 000,00	3 960 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-10	VOHIDROA	34 450 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-11	VOHILAVA	35 990 000,00	1 204 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-12	VOHITRANDRIANA	38 424 000,00	1 693 000,00	3 400 000,00	2 640 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-13	AMBAKOBE	32 598 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-14	ANGONDONGODONA	34 652 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-15	AMBODIARA	33 855 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-16	ANTANAMBAO	32 634 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-17	AMBODIRIAN'I SAHAFARY	40 096 000,00	36 585,00	3 000 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-18	ANDARA	32 099 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
VATOVAVY	NOSY VARIKA	02-03-03-19-19	FANIVELONA	35 786 000,00	1 163 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-01	AMBATOLAVA	33 655 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-02	AMBONGO	34 675 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-03	AMPARIHY ATSINANANA	34 100 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-04	AMPASIMALEMY	39 272 000,00	1 864 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-05	AMPATAKA	35 819 000,00	1 170 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-06	ANILOBE	35 179 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-07	BEKARAOKY	33 103 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-08	BEVATA	33 499 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-09	FENOAMBANY	35 476 000,00	1 101 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-10	IARA	37 491 000,00	1 506 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-11	ISAHARA	33 900 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-12	KARIMBARY	32 917 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-13	LOHAFARY	34 441 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-14	LOPARY	39 580 000,00	1 926 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-15	MANAMBONDRO	32 694 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-16	MAROKIBO	32 790 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-17	MASIANAKA	41 416 000,00	2 295 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-18	MATANGA	39 982 000,00	36 679,00	2 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-19	RANOMENA	40 878 000,00	2 186 000,00	3 000 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-20	SANDRAVINANY	32 272 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-21	SOAMANOVA	35 315 000,00	1 068 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-22	TSIANOFA	34 881 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-23	TSIATELY	38 373 000,00	1 683 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-24	VANGAINDRANO	49 927 000,00	36 650,00	3 417 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-25	VATANATO	33 625 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-26	VOHIMALAZA	34 489 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-27	VOHIPAHO	34 874 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-28	VOHITRAMBO	37 042 000,00	1 415 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-29	BEMA	34 061 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-30	FONILAZA	36 200 000,00	1 246 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	02-03-03-20-31	MAHABE	32 298 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-01	ANDEMAKA	36 291 000,00	1 264 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-02	ANKARIMBARY	32 824 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-03	IFATSY	34 147 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-04	ILAKATRA	36 224 000,00	1 251 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-05	IVATO	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-06	LANIVO	33 001 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-07	MAHABO	33 294 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-08	MAHASOABE	32 089 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-09	MAHAZOARIVO	39 614 000,00	1 932 000,00	3 600 000,00	3 960 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-10	NATO	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-11	ONJATSY	30 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-12	SAHALAVA	33 657 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-13	SAVANA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-14	VOHINDAVA	33 907 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-15	VOHIPENO	37 683 000,00	1 544 000,00	1 318 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-16	VOHITRINDRY	35 407 000,00	1 087 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-17	VOHILANY	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-18	ANTANANABO	32 442 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-19	ANOLOKA	30 000 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-20	AMBOROBE	32 388 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	-
FITOVINANY	VOHIPENO	02-03-03-21-21	ZAFINDRAFADY	34 372 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-01	AMBOHIMANA	35 003 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-02	ANANDRAVY	33 165 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-03	ANDAKANA	33 228 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-04	ANTOKONALA	33 556 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-05	IAMONTA	32 377 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-06	IVATO	35 345 000,00	1 074 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-07	KARIANGA	36 390 000,00	1 284 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-08	MAHATSINJO	34 197 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-09	MAHAVELO	35 722 000,00	1 150 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-10	MAHAZOARIVO	36 328 000,00	1 272 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-11	MANAMBIDALA	38 298 000,00	1 668 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-12	MANATO	35 420 000,00	1 089 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-13	MOROTEZA	36 350 000,00	1 276 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-14	VOHIBOREKA	34 122 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-15	VOHIMARY	35 347 000,00	1 075 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-16	VONDROZO	34 724 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-17	AMBODIRANO	33 041 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ATSINANANA	VONDROZO	02-03-03-22-18	ANDOHARANO	32 992 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-01	AMBATOMARINA	34 852 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-02	AMBOHIMAHAZO	32 896 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-03	AMBOHIMILANJA	32 874 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-04	AMBOHIPO	33 214 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-05	AMBOVOMBE AFOVOANY	40 424 000,00	2 095 000,00	2 800 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-06	ANJOMA NANDIHIZANA	36 006 000,00	1 207 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-07	ANJOMAN'ANKONA	33 416 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-08	ANKADITANY	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-09	TALATA VOHIMENA	40 707 000,00	2 152 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-10	VINANY ANDAKATANIKELY	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-11	ILANJONA	32 382 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	02-03-03-23-12	SOATANANA	32 074 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-01	IVOAMBA	34 290 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-02	MAHATSINJONY	37 160 000,00	1 439 000,00	800 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-03	SAHAMBAVY	39 451 000,00	1 900 000,00	900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-04	TAINDAMBO	33 684 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-05	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	43 750 000,00	2 764 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-06	ALATSINAINY IALAMARINA	39 871 000,00	1 984 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-07	AMBALAKELY	36 563 000,00	1 319 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-08	AMBALAMAHASOA	35 125 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-09	ANDRAINJATO CENTRE	33 896 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-10	ANDRAINJATO EST	32 736 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-11	ANDROY	37 764 000,00	1 560 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-12	FANDRANDAVA	34 746 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-13	IALANANINDRO	33 192 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-14	AMPATSY AMPANGABE	32 470 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-15	SAFATA	32 482 000,00	1 056 000,00	100 000,00	-
HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	02-03-03-24-16	VINANINORO ANDREFANA	32 528 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-01	AMBALAMIDERA II	32 660 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-02	AMBONDRONA	38 672 000,00	1 743 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-03	ANDOHARANOMAITSO	43 984 000,00	2 811 000,00	2 700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-04	ANJOMA ITSARA	34 574 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-05	ANKARINARIVO MANIRISOA	34 946 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-06	FANJAKANA	34 292 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-07	IAVONOMBY VOHIBOLA	35 614 000,00	1 128 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-08	ISORANA	37 537 000,00	1 515 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-09	MAHAZOARIVO	34 722 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-10	NASANDRATRONY	34 458 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-11	SOATANANA	34 934 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-12	AMBALAMIDERA AMBOHIMANANA	32 217 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	02-03-03-25-13	ANDREAMALAMA	34 971 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-01	ALAKAMISY ITENINA	38 399 000,00	1 688 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-02	ANDRANOMIDITRA	40 129 000,00	2 036 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-03	ANDRANOVORIVATO	43 124 000,00	2 638 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-04	ANKAROMALAZA MIFANASOA	33 760 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-05	IHAZOARA	34 332 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-06	MAHADITRA	39 775 000,00	1 965 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-07	MAHASOABE	42 198 000,00	2 452 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-08	MANEVA	33 593 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-09	SOAINDRANA	33 154 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-10	TALATA AMPANO	38 336 000,00	1 676 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-11	VINANITELO	38 748 000,00	1 758 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-12	VOHIBATO ANDREFANA	32 472 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-13	VOHIMARINA	36 118 000,00	1 230 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-14	VOHITRAFENO	35 908 000,00	1 188 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-15	ANJANOMANONA TSIAMIAVAKA	32 779 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	02-03-03-26-16	LAMOSINA	35 618 000,00	1 129 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAHAJANGA I	02-03-04-01-01	CU MAHAJANGA	156 288 000,00	25 384 000,00	21 658 000,00	11 880 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-01	AMBALABE BEFANJAVA	32 880 000,00	1 056 000,00	600 000,00	3 960 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-02	AMBALAKIDA	34 826 000,00	1 056 000,00	800 000,00	3 960 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-03	ANDRANOBOKA	32 513 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-04	BEKOBAY	34 855 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-05	BELOBAKA	39 514 000,00	1 912 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-06	BETSAKO	34 069 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-07	BOANAMARY	33 229 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-08	MAHAJAMBA USINE	42 210 000,00	2 454 000,00	900 000,00	5 280 000,00
BOENY	MAHAJANGA II	02-03-04-02-09	MARIARANO	35 436 000,00	1 093 000,00	800 000,00	2 640 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-01	AMBATO BOENI	47 591 000,00	3 536 000,00	36 602,00	3 960 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-02	AMBONDROMAMY	37 130 000,00	1 433 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-03	ANDRANOFASIKA	38 923 000,00	1 794 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-04	ANDRANOMAMY	41 628 000,00	2 337 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-05	ANJIAJIA	43 560 000,00	2 725 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-06	ANKIJABE	42 523 000,00	2 517 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-07	ANKIRIHITRA	36 015 000,00	1 209 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-08	MADIROVALO	49 586 000,00	3 937 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-09	MANERINERINA	44 026 000,00	2 819 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-10	SITAMPIKY	38 039 000,00	1 616 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-11	TSARAMANDROSO	40 576 000,00	2 126 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
BOENY	AMBATO BOENI	02-03-04-03-12	AMBESISIKA	39 302 000,00	1 870 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
MELAKY	AMBATOMAINTY	02-03-04-04-01	AMBATOMAINTY	37 901 000,00	1 588 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
MELAKY	AMBATOMAINTY	02-03-04-04-02	BEMARIVO	34 923 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
MELAKY	AMBATOMAINTY	02-03-04-04-03	MAROTSIALEHA	33 552 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
MELAKY	AMBATOMAINTY	02-03-04-04-04	SARODRANO	33 822 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
MELAKY	AMBATOMAINTY	02-03-04-04-05	MAKARAINGO	33 203 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-01	AMBALIHA	34 961 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-02	AMBARIJEBY SUD	32 920 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-03	AMBOLOBOZO	36 843 000,00	1 375 000,00	900 000,00	7 920 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-04	ANALALAVA	36 527 000,00	1 312 000,00	1 119 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-05	ANDRIABAVONTSONA	33 313 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-06	ANKARAMY	38 011 000,00	1 610 000,00	1 300 000,00	6 600 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-07	ANTONIBE	40 013 000,00	36 569,00	2 000 000,00	5 280 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-08	BEFOTAKA NORD	37 899 000,00	1 588 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-09	MAROMANDIA	36 792 000,00	1 365 000,00	900 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-10	MAROVANTAZA	34 588 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-11	MAROVATOLENA	35 145 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-12	MAHADRODROKA	34 612 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-13	ANGOAKA SUD	34 151 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-14	ANDREVOREVO	33 574 000,00	1 056 000,00	100 000,00	-
SOFIA	ANALALAVA	02-03-04-05-15	BEJOFO	33 389 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-01	ANTSALOVA	37 544 000,00	1 516 000,00	800 000,00	1 320 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-02	BEKOPAKA	37 078 000,00	1 423 000,00	600 000,00	2 640 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-03	MASOARIVO	35 418 000,00	1 089 000,00	600 000,00	3 960 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-04	SOAHANY	32 727 000,00	1 056 000,00	400 000,00	3 960 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-05	TRANGAHY	37 032 000,00	1 413 000,00	700 000,00	3 960 000,00
MELAKY	ANTSALOVA	02-03-04-06-06	BEMARAHA ANTSINANANA (TSIANDRO)	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-01	AMBODIMADIRO	36 068 000,00	1 220 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-02	AMBODIMANARY	35 646 000,00	1 135 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-03	AMBODIMANDRESY	36 963 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-04	AMPANDRIANKILANDY	37 204 000,00	1 448 000,00	1 700 000,00	3 960 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-05	ANAHIDRANO	34 592 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-06	ANDREBA	34 574 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-07	ANJALAZALA	34 201 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	5 280 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-08	ANJIAMANGIRANA	37 261 000,00	1 460 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-09	ANKERIKA	35 369 000,00	1 079 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-10	ANTSAHABE	38 799 000,00	1 769 000,00	2 400 000,00	3 960 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-11	CU ANTSOHIHY	49 026 000,00	3 824 000,00	3 263 000,00	1 320 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-12	MAROALA	33 469 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
SOFIA	ANTSOHIHY	02-03-04-07-13	AMBALAFAMITY	34 203 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-01	AMBALAROMBA	32 956 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-02	AMBATORIHA	38 989 000,00	1 807 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-03	AMBATOSIA	37 554 000,00	1 518 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-04	AMBODIADABO	33 784 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-05	AMBODISIKIDY	32 228 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-06	AMBOVONOMBY	34 521 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-07	ANALILA	33 810 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-08	ANTANANIVO HAUT	30 000 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-09	ANTSAMAKA	35 642 000,00	1 134 000,00	800 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-10	BEALANANA	45 570 000,00	3 129 000,00	2 670 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-11	BEANDRAREZONA	35 790 000,00	1 164 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-12	MANGINDRANO	35 463 000,00	1 098 000,00	1 800 000,00	5 280 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-13	MAROTOLANA	35 092 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-14	AMBARARATABE NORD	33 399 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-15	AMBARARATA SOFIA	32 749 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-16	AMBODIHAMPANA	33 726 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-17	ANKAZOTOKANA	32 564 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-18	ANJOZORO MADOSY	33 997 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-19	AMBOHIMISONDROTRA	32 681 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEALANANA	02-03-04-08-20	ANTSIRADAVA	32 384 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-01	AMBARARATA	34 538 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-02	AMBODIMOTSO SUD	35 222 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-03	AMBOLIDIBE EST	39 675 000,00	1 945 000,00	3 600 000,00	5 280 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-04	ANKARONGANA	41 002 000,00	2 211 000,00	3 600 000,00	5 280 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-05	ANTSAKABARY	40 027 000,00	36 571,00	4 300 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-06	ANTSAKANALABE	39 685 000,00	1 947 000,00	3 000 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-07	CU BEFANDRIANA NORD	38 680 000,00	1 745 000,00	1 489 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-08	MAROAMALONA	35 968 000,00	1 199 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-09	MATSONDAKANA	36 027 000,00	1 211 000,00	2 500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-10	MORAFENO	40 784 000,00	2 168 000,00	2 400 000,00	3 960 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-11	TSARAHONENANA	41 610 000,00	2 334 000,00	3 900 000,00	7 920 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-12	TSIAMALAO	42 551 000,00	2 523 000,00	3 500 000,00	5 280 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-13	AMBODIMOTSO HAUT	37 054 000,00	1 418 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	BEFANDRIANA NORD	02-03-04-09-14	BELALONA	44 436 000,00	2 902 000,00	4 200 000,00	5 280 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-01	AMBOLODIA SUD	32 569 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-02	ANKASAKASA	34 709 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-03	BEKODOKA	34 707 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-04	BESALAMPY	35 955 000,00	1 197 000,00	36 546,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-05	MAHABE	32 767 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-06	MAROVOAY SUD	33 650 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-07	SOANENGA	33 961 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-08	AMPAKO	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MELAKY	BESALAMPY	02-03-04-10-09	ANTSIRASIRA	30 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-01	ANDASIBE	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-02	ANTANIMBARIBE	30 000 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-03	BETAIMBOAY	32 068 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-04	KANDREHO	33 801 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-05	AMBALIHA	32 009 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-06	BEHAZOMATY	32 014 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	KANDREHO	02-03-04-11-07	MAHATSINJO	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	-

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-01	AMBALAJIA	34 589 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-02	AMBALANJANAKOMBY	32 640 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-03	CU MAEVATANANA	43 245 000,00	2 662 000,00	2 272 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-04	ANDRIBA	36 158 000,00	1 238 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-05	ANTANIMBARY	36 237 000,00	1 254 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-06	ANTSIAFABOSITRA	37 695 000,00	1 547 000,00	2 300 000,00	3 960 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-07	BEMOKOTRA	34 284 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-08	BERATSIMANINA	33 550 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-09	MADIROMIRAFY	32 816 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-10	MAEVATANANA II	38 238 000,00	1 656 000,00	2 500 000,00	-
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-11	MAHATSINJO	37 497 000,00	1 507 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-12	MAHAZOMA	40 029 000,00	36 572,00	900 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-13	MANGABE	37 620 000,00	1 532 000,00	900 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-14	MARIA	36 509 000,00	1 308 000,00	700 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-15	MORAFENO	33 187 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-16	TSARARANO	39 972 000,00	36 618,00	700 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-17	MAROKORO	32 074 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-18	BEANANA	32 667 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	MAEVATANANA	02-03-04-12-19	BERIVOTRA 5/5	33 772 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-01	ANDABOTOKA ANTSAKOALAMOTY	32 503 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-02	ANDRANOVAO	34 800 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-03	ANDREA	33 526 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-04	ANKISATRA	32 193 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-05	ANTSAIDOHA BEBAO	33 581 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-06	ANTSONDRODAVA	32 449 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-07	BEBABOKY SUD	35 001 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-08	BELITSAKY	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-09	BEREVO RANOBE	33 740 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-10	BETANATANANA	35 646 000,00	1 135 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-11	MAFAIJIJO	32 702 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-12	MAINTIRANO	42 043 000,00	2 421 000,00	2 065 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-13	MAROHAZO	33 066 000,00	1 056 000,00	200 000,00	2 640 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-14	TAMBOHORANO	32 669 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-15	VEROMANGA	32 563 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-16	MAROMAVO	30 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
MELAKY	MAINTIRANO	02-03-04-13-17	BEMOKOTRA SUD	33 119 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-01	AMBOHITOAKA	44 080 000,00	2 830 000,00	2 415 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-02	AMPASIMATERA	39 944 000,00	1 999 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-03	BEKORATSAKA	43 776 000,00	2 769 000,00	2 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-04	KOMAJIA	33 097 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-05	MAMPIKONY I	44 606 000,00	2 936 000,00	400 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-06	MAMPIKONY II	43 491 000,00	2 712 000,00	2 900 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-07	AMBODIHAZOAMBO	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-08	MALAKIALINA	41 047 000,00	2 220 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-09	BETARAMAHAMAY	33 919 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-10	ANKIRIRIKY	36 728 000,00	1 352 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MAMPIKONY	02-03-04-14-11	AGNOVOLAVA NORD	33 474 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-01	AMBALAKIRAJY	40 055 000,00	36 577,00	3 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-02	AMBARIKORANO	32 461 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-03	AMBARIPAIKA	33 446 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-04	AMBODIADABO	33 100 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-05	AMBILOMBE	33 828 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-06	AMBOABOA	34 360 000,00	1 056 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-07	AMBOHISOA	34 020 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-08	AMBORONDOLO	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-09	AMPATAKAMARORENY	34 054 000,00	1 056 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-10	ANDOHAJANGO	38 246 000,00	1 657 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-11	ANJIABE	35 803 000,00	1 166 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-12	ANKIABE-SALOHY	39 468 000,00	1 903 000,00	4 800 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-13	ANTANAMBAON'AMBERINA	36 204 000,00	1 247 000,00	5 700 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-14	ANTANANDAVA	35 951 000,00	1 196 000,00	2 100 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-15	ANTSATRAMIDOLA	35 252 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-16	ANTSIRABE CENTRE	34 432 000,00	1 056 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-17	ANTSOHA	34 346 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	-
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-18	CU MANDRITSARA	45 362 000,00	3 088 000,00	2 635 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-19	KALANDY	39 471 000,00	1 904 000,00	3 600 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-20	MANAMPANEVA	33 242 000,00	1 056 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-21	MAROTANDRANO	38 314 000,00	1 671 000,00	2 500 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-22	TSARATANANA	33 692 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-23	ANDRATAMARINA	32 227 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-25	TSARAJOMOKA	34 824 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-26	ANKIAKABE FONOKA	33 448 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-27	AMBODIAMONTANA KIANGA	32 581 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-28	ANTSIATSIAKA	33 410 000,00	1 056 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-29	PONT SOFIA	34 336 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	MANDRITSARA	02-03-04-15-30	AMBINANY FANGO	33 170 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-01	AMBOLOMOTY	36 530 000,00	1 312 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-02	ANKAZOMBORONA	45 366 000,00	3 089 000,00	3 300 000,00	5 280 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-03	ANOSINALAINOLONA	34 418 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-04	ANTANAMBAO ANDRANOLAVA	33 590 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-05	ANTANIMASAKA	36 708 000,00	1 348 000,00	700 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-06	BEMAHARIVO	37 096 000,00	1 426 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-07	MANARATSANDRY	39 883 000,00	1 986 000,00	900 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-08	MAROSAKOA	34 134 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-09	MAROVOAY BANLIEU	36 563 000,00	1 319 000,00	900 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-10	MAROVOAY VILLE	49 928 000,00	36 650,00	3 418 000,00	2 640 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-11	TSARARANO	35 735 000,00	1 153 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-12	ANDRANA ankaraobato	35 439 000,00	1 093 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BOENY	MAROVOAY	02-03-04-16-13	ANKABOKA	34 912 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-01	AMBARIMANINGA	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-02	ANTOGOMENA BEVARY	36 041 000,00	1 214 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-03	ANTSEZA	35 276 000,00	1 060 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-04	BEKIPAY	34 077 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-05	KATSEPY	34 788 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-06	MATSAKABANJA	41 691 000,00	2 350 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
BOENY	MITSINJO	02-03-04-17-07	MITSINJO	38 859 000,00	1 781 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
MELAKY	MORAFENOBE	02-03-04-18-01	ANDRAMY	32 586 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
MELAKY	MORAFENOBE	02-03-04-18-02	BERAVINA	36 093 000,00	1 225 000,00	1 400 000,00	7 920 000,00
MELAKY	MORAFENOBE	02-03-04-18-03	MORAFENOBE	36 812 000,00	1 369 000,00	3 700 000,00	7 920 000,00
MELAKY	MORAFENOBE	02-03-04-18-04	ANTRANOKOAKY	32 770 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-01	AMBANJABE	36 401 000,00	1 287 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-02	AMBODIMAHABIBO	33 569 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-03	AMBODISAKOANA	36 960 000,00	1 399 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-04	AMBODIVONGO	35 032 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-05	AMPARIHY	34 638 000,00	1 056 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-06	ANDRANOMEVA	36 557 000,00	1 318 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-07	LEANJA	44 774 000,00	2 969 000,00	3 400 000,00	2 640 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-08	MAEVARANOHELY	34 004 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-09	MAROVATO	37 408 000,00	1 489 000,00	2 800 000,00	2 640 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-10	PORT BERGER I	41 519 000,00	2 315 000,00	1 975 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-11	PORT BERGER II	36 122 000,00	1 231 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-12	TSARAHASINA	40 565 000,00	2 124 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-13	TSARATANANA I	35 008 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-14	TSININGIA	37 256 000,00	1 459 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-15	TSINJOMITONDRAKA	37 093 000,00	1 426 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-16	AMBATOMILAHATRANO	32 542 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-17	ANDRANOMENA I	32 931 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
SOFIA	PORT BERGE	02-03-04-19-18	IHOBAKA	34 370 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
BOENY	SOALALA	02-03-04-20-01	AMBOHIPAKY	34 010 000,00	1 056 000,00	2 300 000,00	6 600 000,00
BOENY	SOALALA	02-03-04-20-02	ANDRANOMAVO	37 779 000,00	1 564 000,00	3 600 000,00	5 280 000,00
BOENY	SOALALA	02-03-04-20-03	SOALALA	37 243 000,00	1 456 000,00	1 242 000,00	3 960 000,00
BOENY	SOALALA	02-03-04-20-04	ANTSAKOAMILEKA	32 040 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-01	AMBAKIRENY	38 805 000,00	1 770 000,00	2 400 000,00	5 280 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-02	AMPANDRANA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-03	ANDRIAMENA	34 654 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-04	BEKAPAIKA	37 145 000,00	1 436 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-05	BETRANDRAKA	33 978 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-06	BRIEVILLE	36 822 000,00	1 371 000,00	1 300 000,00	5 280 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-07	KELILOHA	34 451 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-08	MANAKANA	35 897 000,00	1 185 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-09	SAKOAMADINIKA	34 063 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-10	SAROBARATRA	36 812 000,00	1 369 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-11	TSARAROVA	35 194 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-12	TSARATANANA	42 402 000,00	2 493 000,00	2 127 000,00	3 960 000,00
BETSIBOKA	TSARATANANA	02-03-04-21-13	ISIKO	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA I	02-03-05-01-01	C.U. TOAMASINA I	202 344 000,00	34 641 000,00	29 557 000,00	7 920 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-02	AMBODILAZANA	36 942 000,00	1 395 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-03	AMBODIRIANA	35 146 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-04	AMBODITANDROROHO	37 118 000,00	1 431 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-05	AMPASIMADINIKA MANAMBOLO	32 552 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-06	AMPASIMBE	41 476 000,00	2 307 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-07	ANDONDABE	37 857 000,00	1 579 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-08	ANDRANOBOLAHA	35 441 000,00	1 094 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-09	ANTENINA	34 565 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-10	ANTETEZAMBARO	39 720 000,00	1 954 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-11	FANANDRANA	39 206 000,00	1 850 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-12	FITO	34 562 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-13	MAHAVELONA (FOULPOINTE)	42 138 000,00	2 440 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-14	MANGABE	36 044 000,00	1 215 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-15	SAHAMBALA	38 270 000,00	1 662 000,00	2 600 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-16	TAMATAVE SUBURBAINE	54 451 000,00	4 915 000,00	1 400 000,00	6 600 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-17	AMPOROFORO	33 010 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-18	AMPISOKIANA	33 928 000,00	1 056 000,00	900 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	TOAMASINA II	02-03-05-02-19	SATRANDROY	33 478 000,00	1 056 000,00	600 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-01	AMBANDRIKA	33 736 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-02	AMBATONDRAZAKA	52 940 000,00	4 611 000,00	3 934 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-03	AMBATONDRAZAKA SUBURBAINE	36 921 000,00	1 391 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-04	AMBATOSORATRA	36 368 000,00	1 280 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-05	AMBOHITSILAOZANA	42 036 000,00	2 419 000,00	1 000 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-06	AMPARIHINTSOKATRA	35 513 000,00	1 108 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-07	AMPITATSIMO	38 427 000,00	1 694 000,00	800 000,00	6 600 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-08	ANDILANATOBY	39 988 000,00	36 740,00	1 500 000,00	6 600 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-09	ANDROMBA	32 026 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-10	ANTANANDAVA	35 302 000,00	1 066 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-11	ANTSANGASANGA	33 077 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-12	BEJOFO	38 108 000,00	1 630 000,00	900 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-13	DIDY	45 906 000,00	3 197 000,00	3 600 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-14	FERAMANGA AVARATRA	36 844 000,00	1 376 000,00	800 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-15	ILAFY	36 311 000,00	1 268 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-16	IMERIMANDROSO	36 848 000,00	1 376 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-17	MANAKAMBAHINY ANDREFANA	42 034 000,00	2 419 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-18	MANAKAMBAHINY ANTSINANANA	36 199 000,00	1 246 000,00	1 400 000,00	6 600 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-19	SOALAZAINA	36 835 000,00	1 374 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-20	TANAMBAO BESAKAY	37 392 000,00	1 486 000,00	2 000 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-21	AMBOHIBORIMANGA	33 729 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	02-03-05-03-22	AMBOHIDAVA	35 894 000,00	1 185 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-01	AMBATOMAINTY	39 802 000,00	1 970 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-02	AMBOAVORY	37 456 000,00	1 499 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-03	AMBOHIJANAHARY	39 488 000,00	1 907 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-04	AMBOHITRARIVO	39 279 000,00	1 865 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-05	AMPARAFARAVOLA	46 054 000,00	3 227 000,00	2 753 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-06	ANDREBAKELY SUD	33 592 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-07	BEANANA	36 210 000,00	1 248 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-08	BEDIDY	33 716 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-09	MORARANO CHROME	50 490 000,00	4 118 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-10	RANOMAINTY	33 340 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-11	TANAMBE	41 499 000,00	2 311 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-12	VOHIMENA	36 800 000,00	1 367 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-13	VOHITSARA	33 220 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-14	ANDILANA NORD	34 359 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-15	AMBODIMANGA	32 339 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-16	AMPASIKELY	32 740 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-17	ANDREBAKELY NORD	38 234 000,00	1 655 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-18	SAHAMAMY	36 056 000,00	1 217 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-19	AMBOHIMANDROSO	35 176 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-20	ANORORO	37 228 000,00	1 453 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-21	AMBODIRANO	35 217 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	02-03-05-04-22	ANDRANOBE	33 278 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-01	ANDILAMENA	48 747 000,00	3 768 000,00	3 215 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-02	ANTANIMENABAKA	39 151 000,00	1 839 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-03	BEMAITSO	35 909 000,00	1 188 000,00	900 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-04	MAITSOKELY	32 210 000,00	1 056 000,00	900 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-05	MAROADABO	32 486 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-06	MAROVATO	32 656 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-07	MIARINARIVO	35 352 000,00	1 076 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-08	TANANANIFOLOLAHY	32 653 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANDILAMENA	02-03-05-05-09	AMPONDRABE	33 325 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-01	AMBALANOMBY	33 344 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-02	AMBATOHARANANA	32 902 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-03	AMPANDROANTRAKA	35 022 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-04	AMPASIMANEVA	32 738 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-05	ANOSIBE AN'ALA	42 970 000,00	2 607 000,00	3 100 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-06	ANTANDROKOMBY	37 083 000,00	1 424 000,00	2 300 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-07	LONGOZABE	38 888 000,00	1 786 000,00	3 000 000,00	6 600 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-08	NIAROVANA	33 260 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-09	TRATRAMARINA	32 260 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-10	TSARAVINANY (CHEF LIEU)	33 282 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	ANOSIBE-AN'ALA	02-03-05-06-11	AMBODIMERANA	32 686 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-01	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	37 567 000,00	1 521 000,00	1 900 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-02	ANTANANDEHIBE	35 540 000,00	1 114 000,00	1 500 000,00	5 280 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-03	MAHELA	34 540 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-04	MANAKANA	35 376 000,00	1 081 000,00	1 200 000,00	5 280 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-05	SAIVAZA	35 629 000,00	1 131 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	02-03-05-07-06	MANARATSANDRY	33 004 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-01	AMBALARONDRA	36 628 000,00	1 332 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-02	AMBINANINONY	36 375 000,00	1 281 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-03	AMBOHIMANANA	34 947 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-04	AMPASIMBE	36 564 000,00	1 319 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-05	ANDEKALEKA	32 807 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-06	ANDEVORANTO	35 516 000,00	1 109 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-07	ANIVORANO ATSINANANA	35 644 000,00	1 135 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-08	ANJAHAMANA	35 065 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-09	FANASANA	32 733 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-10	FETRAOMBY	38 691 000,00	1 747 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-11	LOHARIANDAVA	35 489 000,00	1 103 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-12	MAHATSARA	36 132 000,00	1 233 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-13	MAROSERANANA	35 314 000,00	1 068 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-14	RANOMAFANA	37 548 000,00	1 517 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-15	VOHIBINANY (BRICKAVILLE)	44 335 000,00	2 881 000,00	2 458 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-16	VOHIPENO RAZANAKA	32 877 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-17	VOHITRANIVONA	33 888 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	BRICKAVILLE	02-03-05-08-18	ANTSAPANANA	36 964 000,00	1 400 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-01	AMBODIMANGA IIFENOARIVO ATSINANANA	38 940 000,00	1 797 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-02	AMPASIMBE MANANTSATRANA	38 932 000,00	1 795 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-03	AMPASINA MANINGORY	46 291 000,00	3 275 000,00	2 700 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-04	ANTSIATSIAKA	39 292 000,00	1 868 000,00	2 400 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-05	FENOARIVO ATSINANANA AMBONIVOHITRA	50 472 000,00	4 115 000,00	3 511 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-06	MAHAMBO	45 896 000,00	3 195 000,00	3 300 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-07	MIORIMIVALANA	36 350 000,00	1 276 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-08	SARANAMBANA	39 788 000,00	1 967 000,00	4 100 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-09	TSARATAMPONA I AMBATOHARANANA	37 672 000,00	1 542 000,00	2 200 000,00	5 280 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-10	VOHILENGO	40 559 000,00	2 122 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-11	VOHIPENO	47 866 000,00	3 591 000,00	5 000 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	FENERIVE EST	02-03-05-09-12	MAHANORO (CHEF LIEU)	32 549 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-13	AMBANJAN'I SAHALAVA	35 196 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	02-03-05-09-14	BETAMPONA	34 200 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-01	AMBINANIDILANA	43 054 000,00	2 624 000,00	3 300 000,00	6 600 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-02	AMBINANINDRANO	47 602 000,00	3 538 000,00	4 000 000,00	5 280 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-03	AMBODIBONARA	44 228 000,00	2 860 000,00	2 500 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-04	AMBODIHARINA	36 750 000,00	1 357 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-05	ANKAZOTSIFANTATRA	37 533 000,00	1 514 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-06	BEFOTAKA	41 170 000,00	2 245 000,00	2 000 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-07	BETSIZARAINA	42 283 000,00	2 469 000,00	1 600 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-08	MAHANORO	49 488 000,00	3 917 000,00	3 342 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-09	MANJAKANDRIANA	39 076 000,00	1 824 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-10	MASOMELOKA	48 860 000,00	3 791 000,00	3 500 000,00	5 280 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-11	TSARAVINANY	39 677 000,00	1 945 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAHANORO	02-03-05-10-12	ANDRANAMBOMARO	37 480 000,00	1 504 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-01	AMBATOHARANANA	37 004 000,00	1 408 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-02	AMBODIAMPANA	37 090 000,00	1 425 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-03	AMBODIVOANIO	38 123 000,00	1 633 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-04	ANTANAMBAOBE	36 654 000,00	1 337 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-05	ANTANAMBE	40 771 000,00	2 165 000,00	3 300 000,00	3 960 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-06	MANAMBOLOSY	39 503 000,00	1 910 000,00	2 600 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-07	MANANARA AVARATRA	48 178 000,00	3 654 000,00	3 118 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-08	SANDRAKATSY	40 299 000,00	2 070 000,00	2 500 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-09	SAROMAONA	36 395 000,00	1 285 000,00	2 700 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-10	TANIBE	38 216 000,00	1 651 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-11	VANONA	35 828 000,00	1 171 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-12	ANDASIBE	34 117 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-13	IMORONA	33 834 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-14	ANTANANIVO	35 206 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-15	ANALAMPOTSY	38 785 000,00	1 766 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MANANARA NORD	02-03-05-11-16	MAHANORO	34 198 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-01	AMBINANITELO	41 699 000,00	2 352 000,00	2 500 000,00	3 960 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-02	ANDRANOFOTSY	34 465 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-03	ANJAHANA	38 156 000,00	1 639 000,00	700 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-04	ANJANAZANA	33 974 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-05	ANKOFA	36 110 000,00	1 228 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-06	MAROANTSETRA	51 247 000,00	4 271 000,00	3 644 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-07	RANTABE	34 264 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-08	VOLOINA	37 651 000,00	1 538 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-09	ANTSIRABE SAHATANY	33 996 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-10	ANTAKOTAKO	38 899 000,00	1 789 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-11	MANAMBOLO	37 728 000,00	1 553 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-12	ANDRODRONA	36 100 000,00	1 226 000,00	3 900 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-13	AMBANIZANA	32 630 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-14	AMBODIMANGA RATABE	34 178 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-15	MORAFENO	32 847 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-16	ANANDRIVOLA	34 244 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-17	ANKOFABE	35 276 000,00	1 061 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-18	MAHAVELONA	35 154 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-19	MARIHARANO	33 639 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	02-03-05-12-20	SAHASINDRO	33 104 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-01	AMBALAPAISO II	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-02	AMBATOFISAKA II	36 060 000,00	1 218 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-03	AMBOASARY	34 284 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-04	AMBODINONOKA	37 178 000,00	1 443 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-05	AMBOHIMILANJA	37 860 000,00	1 580 000,00	1 400 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-06	ANDONABE ATSIMO	35 428 000,00	1 091 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-07	ANDRORANGAVOLA	34 932 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-08	ANOSIARIVO	34 187 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-09	BETAMPONA	36 960 000,00	1 399 000,00	1 900 000,00	5 280 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-10	LOHAVANANA	34 110 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-11	MAROLAMBO	44 218 000,00	2 858 000,00	3 000 000,00	7 920 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-12	SAHAKEVO	37 693 000,00	1 546 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-13	AMBODIVOAHANGY (CHEF LIEU)	34 093 000,00	1 056 000,00	700 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-14	TANAMBAO RABEMANANA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	MAROLAMBO	02-03-05-13-15	MAROMITETY I	35 560 000,00	1 118 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-01	AMBATOVOLA	33 556 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-02	AMBOASARY	36 591 000,00	1 325 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-03	AMBOHIBARY (MORAMANGA SUBURBAINE)	47 409 000,00	3 499 000,00	1 900 000,00	13 200 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-04	AMBOHIDRONONO	36 400 000,00	1 286 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-05	AMPASIMPOTSY	34 276 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-06	ANDAINGO	39 526 000,00	1 915 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-07	ANDASIBE	35 028 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-08	ANOSIBE IFODY	33 721 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-09	ANTANANDAVA	36 181 000,00	1 242 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-10	ANTANIDITRA	33 290 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-11	BEFORONA	39 876 000,00	1 985 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-12	BELAVABARY	33 667 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-13	BEPARASY MANGARIVOTRA	37 024 000,00	1 412 000,00	800 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-14	FIERENANA	37 190 000,00	1 445 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-15	LAKATO	40 472 000,00	2 105 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-16	MANDIALAZA	37 674 000,00	1 542 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-17	MORAMANGA	57 664 000,00	5 560 000,00	4 744 000,00	3 960 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-18	MORARANO GARA	38 502 000,00	1 709 000,00	1 200 000,00	5 280 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-19	SABOTSY ANJIRO	38 441 000,00	1 697 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-20	VODIRIANA	34 468 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-21	AMPASIMPOTSY GARA	34 373 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-22	ANALASOA	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	02-03-05-14-23	BEMBARY	32 925 000,00	1 056 000,00	600 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	SAINTE MARIE	02-03-05-15-01	NOSY BORAHA	43 506 000,00	2 715 000,00	2 316 000,00	13 200 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-02	AMBAHOABE	41 646 000,00	2 341 000,00	3 400 000,00	5 280 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-03	AMBODIAMPANA I	33 560 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-04	ANDAPAFITO	40 414 000,00	2 093 000,00	3 200 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-05	ANTANIFOTSY	36 067 000,00	1 219 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-06	ANTENINA	39 448 000,00	1 899 000,00	3 400 000,00	5 280 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-07	FOTSIALANANA	34 870 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-08	MANOMPANA	39 160 000,00	1 841 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-09	SOANIERANA IVONGO	43 442 000,00	2 702 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	02-03-05-16-10	AMBINANISAKANA	32 958 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-01	AMBALABE	33 286 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-02	AMBALAVOLO	35 250 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-03	AMBODITAVOLO	34 233 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-04	AMBODIVOANANTO	32 842 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-05	AMPASIMADINIKA	32 106 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-06	AMPASIMAZAVA	32 191 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-07	ANTANAMBAO MAHATSARA	38 480 000,00	1 704 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-08	IFASINA I	35 630 000,00	1 132 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-09	IFASINA II	32 624 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-10	ILAKA ATSINANANA	38 808 000,00	1 770 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-11	MAINTINANDRY	32 612 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-12	NIERENANA	32 386 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-13	SAHAMATEVINA	34 650 000,00	1 056 000,00	900 000,00	3 960 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-14	TSIVANGIANA	35 146 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-15	VAHATRAKAKA	32 118 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-16	VATOMANDRY	38 148 000,00	1 638 000,00	1 397 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-17	IAMBORANO	32 612 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-18	NIAROVANA CAROLINE	35 400 000,00	1 085 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-19	TSARASAMBO	34 051 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-20	AMBODIVONONOKA RANGANANA	33 321 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSINANANA	VATOMANDRY	02-03-05-17-21	IFASINA	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-01	AMBATOHARANANA	34 325 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-02	AMBODIMANGAVALO	37 058 000,00	1 419 000,00	1 500 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-03	AMBOHIBE	40 582 000,00	2 127 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-04	AMPASIMAZAVA	33 295 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-05	ANDASIBE	42 732 000,00	2 559 000,00	2 700 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-06	ANJAHAMBE	36 696 000,00	1 346 000,00	1 700 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-07	MAROMITETY	38 907 000,00	1 790 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-08	MIARINARIVO	42 598 000,00	2 532 000,00	2 900 000,00	3 960 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-09	SAHATAVY	38 051 000,00	1 618 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-10	VAVATENINA	47 622 000,00	3 542 000,00	36 607,00	5 280 000,00
ANALANJIROFO	VAVATENINA	02-03-05-18-11	TANAMARINA	34 221 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY I	02-03-06-01-01	C.U. TOLIARY I	116 978 000,00	17 483 000,00	14 917 000,00	10 560 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-01	AMBOHIMAHAVELONA	36 530 000,00	1 313 000,00	1 300 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-02	AMBOLOFOTY	33 854 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-03	ANALAMISAMPY	38 343 000,00	1 677 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-04	ANDRANOVORY	39 112 000,00	1 832 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-05	ANKILILOAKY	54 302 000,00	4 885 000,00	3 100 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-06	ANKILIMALINIKA	37 666 000,00	1 541 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-07	ANKORAOBATO MILENAKE	40 719 000,00	2 155 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-08	ANTANIMENA	30 000 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-09	BEHELOKE	35 347 000,00	1 075 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-10	BELALANDA	39 210 000,00	1 851 000,00	1 200 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-11	IANANTSONY (SAINT AUGUSTIN)	39 784 000,00	1 967 000,00	1 200 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-12	MANOMBO ATSIMO	38 062 000,00	1 620 000,00	800 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-13	MANOROFIFY	32 522 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-14	MAROFOTY	34 546 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-15	MAROMIANDRA	39 276 000,00	1 864 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-16	MIARY BEHOMPY	34 160 000,00	1 056 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-17	SOALARA	32 307 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-18	TSIANISIHA	39 116 000,00	1 832 000,00	1 900 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-19	MIARY	35 462 000,00	1 098 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-20	ANDRANOHINALY	33 599 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-21	MITSINJO BETANIMENA	45 208 000,00	3 057 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-22	BETSINJAKA	43 218 000,00	2 657 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-23	ANAKAO	33 582 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-24	EFOETSE	32 832 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-25	SOAHAZO	39 568 000,00	1 923 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARY II	02-03-06-02-26	TSIFOTA	34 297 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-01	AMBOASARY ATSIMO	54 288 000,00	4 882 000,00	4 165 000,00	3 960 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-02	BEHARA	44 410 000,00	2 896 000,00	2 400 000,00	5 280 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-03	EBELO	35 745 000,00	1 155 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-04	ELONTY	36 795 000,00	1 366 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-05	ESIRA	35 404 000,00	1 086 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-06	IFOTAKA	41 486 000,00	2 309 000,00	3 000 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-07	MAHALY	38 026 000,00	1 613 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-08	MANEVY	35 171 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-09	MAROMBY	37 166 000,00	1 440 000,00	1 900 000,00	5 280 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-10	MAROTSIRAKA	34 765 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-11	SAMPONA	37 974 000,00	1 603 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-12	TANANDAVA ATSIMO	35 062 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-13	TRANOMARO	39 087 000,00	1 827 000,00	2 300 000,00	5 280 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-14	TSIVORY	39 873 000,00	1 984 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-15	RANOBE	33 248 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-16	TOMBOARIVO	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-17	BERANO VILLE	34 164 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ANOSY	AMBOASARY SUD	02-03-06-03-18	MAHABO	32 202 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-01	AMBANISARIKA	36 842 000,00	1 375 000,00	1 600 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-02	AMBAZOA	34 764 000,00	1 056 000,00	2 100 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-03	AMBOHIMALAZA	35 346 000,00	1 074 000,00	2 500 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-04	AMBONAIVO	33 688 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-05	AMBONDRO	40 996 000,00	2 210 000,00	4 400 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-06	AMBOVOMBE ANDROY	64 583 000,00	6 951 000,00	5 931 000,00	1 320 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-07	AMPAMATA	35 796 000,00	1 165 000,00	1 800 000,00	1 320 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-08	ANDALATANOSY	50 702 000,00	4 161 000,00	4 000 000,00	3 960 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-09	ANJEKE ANKILIKIRA	37 524 000,00	1 512 000,00	3 900 000,00	1 320 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-10	ANTANIMORA ATSIMO	45 330 000,00	3 081 000,00	3 200 000,00	3 960 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-11	ERADA	35 261 000,00	1 057 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-12	IMANOMBO	39 846 000,00	1 979 000,00	2 400 000,00	2 640 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-13	JAFARO	46 032 000,00	3 222 000,00	3 600 000,00	2 640 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-14	MAROALIMAINTE	37 267 000,00	1 461 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-15	MAROALOPOTY	39 177 000,00	1 845 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-16	MAROVATO BEFENO	34 080 000,00	1 056 000,00	2 000 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-17	SIHANAMARO	42 535 000,00	2 519 000,00	4 000 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-18	TSIMANANADA	33 134 000,00	1 056 000,00	1 900 000,00	1 320 000,00
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	02-03-06-04-19	ANALAMARY	33 096 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-20	ANDRAGNANIVO	30 000 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	-
ANDROY	ANTANIMORA ATSIMO	02-03-06-04-21	ANDOHARANO	33 733 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-01	AMBOROMPOTSY	39 606 000,00	1 931 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-02	AMPANIHY ANDREFANA	49 856 000,00	3 991 000,00	3 405 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-03	ANDROKA	50 466 000,00	4 114 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-04	ANKILIMIVORY	36 524 000,00	1 311 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-05	ANKILIZATO	34 131 000,00	1 056 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-06	ANOSA (ANKILIABO)	39 664 000,00	1 942 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-07	ANTALY	35 396 000,00	1 085 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-08	BELAFIKE AMBONY	34 764 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-09	BEROY ATSIMO	37 327 000,00	1 473 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-10	EJEDA	56 082 000,00	5 242 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-11	FOTADREVO	56 228 000,00	5 272 000,00	2 400 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-12	GOGOGOGO	40 165 000,00	2 043 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-13	ITAMPOLO	45 718 000,00	3 159 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-14	MANIRY	35 535 000,00	1 113 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-15	VOHITANY	37 526 000,00	1 513 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-16	BEAHITSE	41 865 000,00	2 385 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-17	AGNAVOHA	35 236 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-18	ANDROIMPANO	40 355 000,00	2 081 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	02-03-06-05-19	BEARA	32 038 000,00	1 056 000,00	300 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-01	ANDRANOMAFANA	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-02	ANKAZOABO ATSIMO	44 707 000,00	2 956 000,00	4 400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-03	BERENTY	36 875 000,00	1 382 000,00	2 100 000,00	6 600 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-04	TANDRANO	34 420 000,00	1 056 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-05	ILEMBY	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-06	FOTOVOLO	32 159 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-07	AMBATOLAHY	30 000 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-08	ANKERIKY	32 960 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	02-03-06-06-09	ANKILIVALOKELY	32 877 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-01	AMBAHITA	41 644 000,00	2 340 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-02	AMBATOSOLA	35 642 000,00	1 134 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-03	ANIVORANO MITSINJO	32 825 000,00	1 056 000,00	100 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-04	ANJA AVARATRA	30 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-05	ANKARANABO AVARATRA	32 669 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-06	ANTSAKOAMARO	33 828 000,00	1 056 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-07	BEKITRO	46 222 000,00	3 261 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-08	BELINDO MAHASOA	39 104 000,00	1 830 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-09	BERAKETA	42 743 000,00	2 561 000,00	600 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-10	BETEZA	36 443 000,00	1 295 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-11	BEVITIKY	34 728 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-12	MANAKOMPY	35 082 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-13	MAROVIRO	35 393 000,00	1 084 000,00	200 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-14	MORAFENO BEKILY	41 024 000,00	2 216 000,00	1 891 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-15	TANANDAVA	40 828 000,00	2 177 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-16	TSIKOLAKY	34 340 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-17	TSIRADRANY	32 282 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-18	VOHIMANGA	33 671 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-19	BESAKOA	32 001 000,00	1 056 000,00	300 000,00	-
ANDROY	BEKILY	02-03-06-07-20	MIKAIKARIVO AMBATOMAINTY	32 665 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-01	AMBIKY	30 000 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-02	AMBOALIMENA	32 557 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-03	ANDIMAKY MANAMBOLO	32 542 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-04	ANKALALOBE	35 825 000,00	1 171 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-05	ANKORORO KY	34 284 000,00	1 056 000,00	500 000,00	-
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-06	ANTSOHA	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-07	BELON'I TSIRIBIHINA	43 362 000,00	2 686 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-08	BEMARIVO ANKIRONDRO	33 329 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-09	BEREVO	32 770 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-10	BEROBOKA NORD	35 476 000,00	1 101 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-11	MASOARIVO	36 003 000,00	1 207 000,00	600 000,00	2 640 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-12	BELINTA	32 100 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-13	TSARAOTANA	35 728 000,00	1 151 000,00	700 000,00	2 640 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-14	TSIMAFANA	34 174 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	02-03-06-08-15	DELTA	34 603 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-01	BELOHA	47 945 000,00	3 607 000,00	3 100 000,00	3 960 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-02	KOPOKY	41 828 000,00	2 377 000,00	2 700 000,00	5 280 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-03	MAROLINTA	43 160 000,00	2 645 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-04	TRANOROA	41 523 000,00	2 316 000,00	3 100 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-05	TRANOVAHO	45 927 000,00	3 201 000,00	3 500 000,00	2 640 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-06	BEHABOBO	34 028 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-07	AMBATOTSIVALA	34 546 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	-
ANDROY	BELOHA	02-03-06-09-08	MAHAENEGNE	33 938 000,00	1 056 000,00	600 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-01	BENENITRA	35 581 000,00	1 122 000,00	1 800 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-02	EHARA	32 030 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-03	IANAPERA	33 163 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-04	AMBALAVATO	33 347 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-05	ANKILIMARY	32 745 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	02-03-06-10-06	BENONOKY	35 454 000,00	1 096 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-01	BEHISATSY	33 468 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-02	BEROROHA	38 334 000,00	1 675 000,00	2 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-03	FANJAKANA	33 798 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-04	MANDRONARIVO	32 583 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-05	MARERANO	35 904 000,00	1 187 000,00	1 600 000,00	6 600 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-06	BEMAVO	35 000 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-07	SAKENA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-08	TANAMARY	32 678 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BEROROHA	02-03-06-11-09	TANANDAVA	32 519 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-01	ANDRANOMANGATSIAKA	36 487 000,00	1 304 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-02	ANTOHABATO	37 316 000,00	1 470 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-03	BEANTAKE	35 998 000,00	1 206 000,00	1 900 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-04	BELAMOTY	32 348 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-05	BETIOKY ATSIMO	43 331 000,00	2 679 000,00	2 286 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-06	BEZAHA	46 014 000,00	3 219 000,00	2 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-07	FENOANDALA	33 603 000,00	1 056 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-08	LAZARIVO	40 556 000,00	2 122 000,00	2 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-09	MANALOBE	34 226 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-10	MASIABOAY	37 041 000,00	1 415 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-11	MONTIFENO	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-12	SALOBE	33 360 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-13	SOAMANONGA	38 803 000,00	1 769 000,00	3 600 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-14	SOASERANA	32 304 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-15	TAMEANTSOA	36 945 000,00	1 396 000,00	1 800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-16	TANAMBAO AMBONY	33 600 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-17	TONGOBORY	36 966 000,00	1 400 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-18	VATOLATSAKA	35 565 000,00	1 119 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-19	ANKAZOMBALALA	39 305 000,00	1 870 000,00	2 800 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-20	ANKAZOMANGA OUEST	32 794 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-21	SAKAMASAY	32 950 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-22	MAROARIVO ANKAZOMBALALA	34 598 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-23	ANKILIVALO	36 227 000,00	1 252 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-24	AMBATRY MITSINJO	32 216 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-25	BESELY	32 533 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-26	ANTSAVOA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-27	MAROSAVOA	32 780 000,00	1 056 000,00	2 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-28	BEORA	30 000 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-29	SAVAZY II	35 037 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	02-03-06-12-30	VOHIMARY	33 228 000,00	1 056 000,00	700 000,00	-
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-01	AMBALASOA	32 796 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-02	AMBATOMIVARY	37 013 000,00	1 410 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-03	ANDRIANDAMPY	34 866 000,00	1 056 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-04	BEAMPOMBO I	33 824 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-05	BEAPOMBO II	33 456 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-06	BEKOROBO	33 832 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-07	BENATO TOBY	38 472 000,00	1 703 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-08	BETROKA	39 079 000,00	1 825 000,00	1 557 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-09	IABOROTRA	32 076 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-10	IANABINDA	37 000 000,00	1 407 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-11	IANAKAFY	36 098 000,00	1 226 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-12	ISOANALA	41 504 000,00	2 312 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-13	IVAHONA	35 582 000,00	1 122 000,00	300 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-14	JANGANY	37 607 000,00	1 529 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-15	MAHABO	38 332 000,00	1 675 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-16	MAHASOA ATSINANANA	34 258 000,00	1 056 000,00	200 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-17	MANARENA	33 129 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-18	NANINORA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-19	TSARAITSO	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-20	SAKAMAHILY	32 000 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-21	ANALAMARY	34 418 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANOSY	BETROKA	02-03-06-13-22	KELIVAO	30 000 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-01	AMBATOABO	34 100 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-02	AMPASIMENA	35 781 000,00	1 162 000,00	1 500 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-03	AMPASY NAHAMPONA	34 673 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-04	ANALAMARY	32 189 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-05	ANALAMPATSY	35 924 000,00	1 191 000,00	1 200 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-06	ANDRANOBORY	34 915 000,00	1 056 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-07	ANKARAMENA	37 591 000,00	1 526 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-08	BEVOAY	36 497 000,00	1 306 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-09	ENAKARA HAUT	33 500 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-10	ENANILIHA	32 580 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-11	FENOEVO EFITA	32 361 000,00	1 056 000,00	400 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-12	IABOAKOHO RIANDAVA	30 000 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-13	IFARANTSA	37 900 000,00	1 588 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-14	ISAKA-IVONDRO	36 632 000,00	1 333 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-15	MAHATALAKY	46 962 000,00	3 409 000,00	2 400 000,00	5 280 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-16	MANAMBARO	39 400 000,00	1 889 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-17	MANANTENINA	35 758 000,00	1 157 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-18	MANDISO	32 337 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-19	MANDROMODROMOTSY	32 528 000,00	1 056 000,00	700 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-20	RANOMAFANA SUD	38 235 000,00	1 655 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-21	RANOPISO	34 796 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-22	SARISAMBO	35 884 000,00	1 183 000,00	800 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-23	SOANIERNA	35 760 000,00	1 158 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-24	TAOLANARO	65 332 000,00	7 102 000,00	6 059 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-25	ANKARIERA	32 726 000,00	1 056 000,00	500 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-26	EMAGNOBO	34 508 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-27	SOAVARY	33 446 000,00	1 056 000,00	800 000,00	2 640 000,00
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-28	ANKILIVALO	32 120 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ANOSY	TAOLANARO	02-03-06-14-29	TANANDAVA MANDRERE	32 865 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-01	AMBIA	32 605 000,00	1 056 000,00	100 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-02	AMPANIHY	37 032 000,00	1 413 000,00	900 000,00	2 640 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-03	ANKILIVALO	36 754 000,00	1 358 000,00	800 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-04	ANKILIZATO	40 450 000,00	2 100 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-05	BEFOTAKA	35 828 000,00	1 171 000,00	700 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-06	BERONONO	32 725 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-07	MAHABO	38 740 000,00	1 757 000,00	1 499 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-08	MALAIMBANDY	41 597 000,00	2 331 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-09	MANDABE	37 655 000,00	1 539 000,00	600 000,00	2 640 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-10	ANALAMITSIVALA	33 538 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-11	TSIMAZAVA	32 634 000,00	1 056 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MENABE	MAHABO	02-03-06-15-12	BEZEZIKY	34 848 000,00	1 056 000,00	500 000,00	-
MENABE	MANJA	02-03-06-16-01	ANDRANOPASY	37 122 000,00	1 432 000,00	1 100 000,00	3 960 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-02	ANKILIABO	46 744 000,00	3 365 000,00	2 200 000,00	5 280 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-03	ANONTSIBE CENTRE	33 924 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-04	BEHARONA	37 341 000,00	1 476 000,00	2 100 000,00	3 960 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-05	MANJA	40 198 000,00	2 050 000,00	1 749 000,00	2 640 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-06	SOASERANA	34 275 000,00	1 056 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
MENABE	MANJA	02-03-06-16-07	BETSIOKY	33 169 000,00	1 056 000,00	1 200 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-01	AMBATOLAHY	39 340 000,00	1 877 000,00	700 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-02	AMPANIHY	30 000 000,00	1 056 000,00	300 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-03	ANKAVANDRA	36 522 000,00	1 311 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-04	ANKONDROMENA	30 000 000,00	1 056 000,00	400 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-05	ANKOTROFOTSY	36 984 000,00	1 404 000,00	1 000 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-06	ANOSIMENA	34 034 000,00	1 056 000,00	600 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-07	BEMAHATAZANA	32 539 000,00	1 056 000,00	500 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-08	BETSIPOLITRA	32 313 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-09	ISALO	35 261 000,00	1 057 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-10	ITONDY	33 342 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-11	MANAMBINA	36 650 000,00	1 337 000,00	500 000,00	2 640 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-12	MANANDAZA	32 688 000,00	1 056 000,00	400 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-13	MIANDRIVAZO	40 131 000,00	2 036 000,00	1 738 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-14	SOALOKA	32 434 000,00	1 056 000,00	200 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-15	DABOLAVA	36 238 000,00	1 254 000,00	600 000,00	1 320 000,00
MENABE	MIANDRIVAZO	02-03-06-17-16	ANDRANOMAINTY	35 238 000,00	1 056 000,00	800 000,00	-
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-01	AMBAHIKILY	60 694 000,00	6 170 000,00	2 600 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-02	ANTANIMIEVA	41 980 000,00	2 408 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-03	ANTONGO VAOVAO	42 749 000,00	2 563 000,00	2 500 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-04	BASIBASY	40 442 000,00	2 099 000,00	1 600 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-05	BEFANDRIANA ATSIMO	43 324 000,00	2 678 000,00	1 500 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-06	MOROMBE I	41 968 000,00	2 405 000,00	2 052 000,00	3 960 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-07	BEFANDREFA	36 248 000,00	1 256 000,00	2 400 000,00	6 600 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-08	ANKATSANKATSA SUD	37 811 000,00	1 570 000,00	1 100 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	MOROMBE	02-03-06-18-09	TANANDAVA STATION	39 646 000,00	1 939 000,00	1 300 000,00	1 320 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-01	ANALAIVA	42 330 000,00	2 478 000,00	2 300 000,00	2 640 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-02	BEFASY	37 284 000,00	1 464 000,00	1 300 000,00	9 240 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-03	BELO SUR MER	35 891 000,00	1 184 000,00	1 700 000,00	3 960 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-04	BEMANONGA	46 099 000,00	3 236 000,00	3 300 000,00	3 960 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-05	MORONDAVA	56 532 000,00	5 333 000,00	4 550 000,00	1 320 000,00
MENABE	MORONDAVA	02-03-06-19-06	BEMANONGA MAROFANGILIHA	36 503 000,00	1 307 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-01	AMBINANY	41 505 000,00	2 312 000,00	1 500 000,00	5 280 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-02	AMBORONABO	34 691 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-03	ANDAMASINY VINETA	34 911 000,00	1 056 000,00	1 100 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-04	ANDRANOLAVA	36 126 000,00	1 231 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-05	BEREKETA	36 488 000,00	1 304 000,00	1 700 000,00	1 320 000,00

En Ariary

REGIONS	DISTRICT	CODE COMMUNE	COMMUNES	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les Secrétaires d'état civil (SEC)	Subvention pour les Ecoles Primaires Publiques (EPP)	Subventions pour les Centres de Santé de Base (CSB)
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-06	MAHABOBOKA	36 930 000,00	1 393 000,00	2 000 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-07	MIARY LAMATIHY	36 753 000,00	1 357 000,00	900 000,00	2 640 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-08	MIHAVATSE	32 247 000,00	1 056 000,00	900 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-09	MIKOBOKA	32 762 000,00	1 056 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-10	SAKARAHA	46 478 000,00	3 312 000,00	2 400 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-11	MIARY TAHEZA	38 363 000,00	1 681 000,00	1 000 000,00	1 320 000,00
ATSIMO ANDREFANA	SAKARAHA	02-03-06-20-12	MITSINJO (CHEF- LIEU)	32 202 000,00	1 056 000,00	700 000,00	1 320 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-01	ANTARITARIKA	39 033 000,00	1 816 000,00	2 800 000,00	3 960 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-02	FAUX CAP	40 192 000,00	2 049 000,00	3 200 000,00	5 280 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-03	IMONGY	37 959 000,00	1 600 000,00	3 900 000,00	1 320 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-04	MAROVATO	42 269 000,00	2 466 000,00	5 400 000,00	1 320 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-05	TSIHOMBE	45 363 000,00	3 088 000,00	4 800 000,00	1 320 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-06	ANJAPALY	37 227 000,00	1 453 000,00	2 200 000,00	2 640 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-07	NIKOLY	39 127 000,00	1 834 000,00	4 000 000,00	1 320 000,00
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-08	ANKILIVALO	33 058 000,00	1 056 000,00	1 500 000,00	-
ANDROY	TSIHOMBE	02-03-06-21-09	BEHAZOMANGA	34 369 000,00	1 056 000,00	1 400 000,00	1 320 000,00
			TOTAL	**63 784 899 000,00**	**2 923 571 000,00**	**2 388 977 000,00**	**3 762 000 000,00**

ANNEXE 17

DEPENSES FISCALES



2025

EVALUATION DES DEPENSES FISCALES

© UNITÉ DE POLITIQUE FISCALE

OCTOBRE 2026

PREFACE

Dans un contexte marqué par des besoins croissants de financement du développement et par la nécessité de renforcer durablement les ressources publiques, la maîtrise des dépenses fiscales constitue un enjeu majeur de la politique budgétaire et fiscale de Madagascar. Si les exonérations, réductions de taux et autres dispositifs dérogatoires peuvent contribuer à soutenir l'investissement, stimuler certaines activités économiques, favoriser l'accès aux biens et services essentiels ou répondre à des objectifs sociaux et environnementaux, leur pertinence doit être appréciée au regard des résultats effectivement obtenus et de leur coût pour les finances publiques.

À ce titre, l'évaluation des dépenses fiscales représente un instrument essentiel d'aide à la décision publique. Elle permet non seulement de mesurer les recettes auxquelles l'État renonce en accordant des avantages fiscaux et douaniers, mais également d'interroger leur justification, leur efficacité et leur cohérence avec les priorités nationales de développement. Elle contribue ainsi à éclairer les arbitrages entre le maintien des incitations existantes, leur réorientation vers des bénéficiaires ou des activités mieux ciblés, leur réforme ou, lorsque leur efficacité n'est pas démontrée, leur suppression.

Le présent rapport s'inscrit dans cette démarche de renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la qualité de la gouvernance fiscale. Il vise à fournir aux décideurs publics une vision structurée des dépenses fiscales, de leur évolution et de leur répartition, tout en favorisant une meilleure compréhension de leurs implications budgétaires, économiques et sociales. Il participe également à la consolidation d'une approche fondée sur des données fiables, des méthodes d'évaluation explicites et une appréciation plus systématique des résultats associés aux mesures dérogatoires.

Au-delà de la quantification des recettes non perçues, l'ambition est de faire progressivement de l'évaluation des dépenses fiscales un levier de modernisation de la politique fiscale. Cette évolution suppose de renforcer la disponibilité et la qualité des données, d'améliorer la coordination entre les administrations concernées et de développer des analyses permettant de rapprocher le coût des avantages consentis des bénéfices économiques et sociaux qu'ils génèrent.

La rationalisation des dépenses fiscales ne saurait, dès lors, se limiter à une logique de suppression des avantages existants. Elle doit rechercher un équilibre entre la mobilisation durable des ressources publiques, la compétitivité de l'économie, l'équité du système fiscal et la poursuite des objectifs de développement. Chaque mesure doit pouvoir être appréciée au regard de sa finalité, de son efficacité et de sa contribution à l'intérêt général.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent rapport, avec la conviction qu'une politique fiscale plus transparente, mieux évaluée et davantage orientée vers les résultats constitue un facteur essentiel de soutenabilité budgétaire et de création de valeur publique au bénéfice de la Nation.

Le Ministre de l'Économie et des Finances
Dr RAMIARISON Herinjatovo Aimé

INTRODUCTION

La Loi de Finances Initiale (LFI) au titre de l'année 2025 s'est fixée deux priorités cruciales à savoir la transition énergétique et la souveraineté alimentaire. Et ceci dans l'optique de servir de levier à la croissance économique. Les diverses décisions fiscales et budgétaires ont ainsi été orientées autour de ces priorités, tout en garantissant l'effort de mobiliser les recettes domestiques aux fins de financer des investissements publics.

En ce qui concerne la politique fiscale proprement dite : l'attraction des investissements directs étrangers ainsi que l'amélioration de la consommation et le soutien social et sanitaire aux ménages prédominent dans le choix des incitations fiscales et douanières octroyées. En effet, il importe de rappeler que les dépenses fiscales constituent un instrument budgétaire majeur permettant à l'Etat de soutenir des objectifs économiques et sociaux sans recourir à des dépenses directes, à travers des allègements fiscaux.

Toutefois, en accord avec ses engagements, l'Etat Malagasy se doit de procéder au fur et à mesure à des rationalisations des incitations fiscales et douanières, et cela a été entériné par l'Article 23 de la LFI qui dispose que : « *Toutes les incitations fiscales prévues dans le Code des douanes et le Code des impôts en vigueur à la date de la promulgation de la présente loi prendront fin dans un délai de trois (03) ans à compter de cette date à moins qu'elles ne soient couvertes par une garantie de stabilité prévue par un texte spécifique ou par des conventions internationales*. » L'objectif n'étant pas de déstabiliser ou de pénaliser les contribuables bénéficiaires mais d'assurer une cohérence et un arbitrage sain entre objectifs sociaux, croissances économiques et contraintes budgétaires.

A cet effet, 88 produits ont été retaxés durant l'année fiscale 2025 dont 13 en matière de Droits d'accises, 34 en matière de Droits de douanes et 41 en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi que d'autres modifications de taux ou de seuils qui ont également été adoptées dans les textes en vigueur afin d'assurer autant l'atteinte des prévisions de recettes que la cohérence et l'efficacité de la politique fiscale.

Toutefois, aux fins de soutenir tant les ménages ainsi que les entreprises, de nouvelles incitations ont été introduites par le Gouvernement à savoir:

- 12 en matière de Droits d'accises
- 3 en matière de TVA

Le présent document sur les dépenses fiscales est orienté sur l'évaluation budgétaire des incitations fiscales et douanières octroyées durant l'année fiscale 2025 ainsi que sur l'évaluation socio-économique de deux mesures incitatives.
Il s'inscrit dans une démarche de transparence, de redevabilité et de renforcement de la gouvernance des dépenses fiscales, conformément aux dispositions du Décret n°2023-328 du 30 mars 2023 portant conditions d'adoption, d'évaluation et de suivi des mesures incitatives fiscales et douanières. Il constitue un outil d'aide à la décision permettant d'apprécier, sur la base de données objectives, le coût budgétaire des incitations accordées et leur contribution aux objectifs économiques, sociaux et de développement poursuivis.

L'évaluation porte sur les principales catégories d'impôts et droits susceptibles de générer des dépenses fiscales, à savoir les impôts sur les revenus, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les droits de douane, les droits d'accise et les droits d'enregistrement. Ce périmètre permet de couvrir les principaux dispositifs d'exonération, d'abattement, de réduction, de taux préférentiel ou de report d'imposition constituant un écart par rapport au régime fiscal de référence.

Réalisée en année N+1, l'évaluation tient compte du calendrier de déclaration, de liquidation et de paiement des impôts et droits concernés, afin de disposer des informations nécessaires à une estimation aussi fiable que possible du coût des dépenses fiscales.

Au-delà de la seule quantification du manque à gagner fiscal, le document vise à éclairer les choix de politique publique en identifiant les mesures dont les objectifs sont atteints, celles dont l'efficacité mérite d'être réexaminée et celles susceptibles d'être rationalisées. Il contribue ainsi à promouvoir une politique d'incitations fiscales plus ciblée, transparente, soutenable et fondée sur les résultats, conciliant la mobilisation durable des recettes publiques avec le soutien à l'investissement, à la compétitivité et au développement du secteur privé.

En définitive, l'évaluation des dépenses fiscales doit constituer un instrument permanent de pilotage de la politique fiscale, permettant de renforcer la redevabilité de l'action publique et de s'assurer que les avantages fiscaux accordés produisent des retombées économiques et sociales proportionnées à leur coût pour la collectivité.



EVALUATION BUDGETAIRE DES DEPENSES FISCALES

© UNITÉ DE POLITIQUE FISCALE

A. Périmètre d'évaluation

Le périmètre de la présente évaluation couvre les principales catégories d'impôts et droits pour lesquelles des mesures dérogatoires sont susceptibles de générer des dépenses fiscales, à savoir les impôts sur les revenus (Impôts sur les revenus, Impôts sur les revenus salariaux et assimilés – IRSA, Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers – IRCM, Impôt synthétique – IS) , la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les Taxes sur les produits pétroliers (TVA PP), les Droits de douane (DD), les Droits d'accise (DA), les Droits d'enregistrement (DE). L'évaluation porte sur les exonérations, réductions, abattements, taux préférentiels et autres dispositifs dérogatoires au régime fiscal de référence, dès lors que ceux-ci entraînent une diminution des recettes publiques et répondent à la définition retenue des dépenses fiscales.

Sont, en revanche, exclus du périmètre de la présente évaluation les prélèvements, taxes, contributions et autres dispositifs ne relevant pas des catégories d'impôts et droits précitées, ainsi que les mesures qui, selon la méthodologie retenue, ne peuvent être assimilées à une dépense fiscale. Sont également exclus les dispositifs pour lesquels les données nécessaires à la quantification du manque à gagner fiscal ne sont pas disponibles, insuffisamment fiables ou ne permettent pas une estimation raisonnable du coût budgétaire. Les résultats présentés dans ce document doivent, par conséquent, être appréciés au regard de ce périmètre et de ces exclusions et ne sauraient être interprétés comme une estimation exhaustive de l'ensemble des avantages ou dérogations accordés par le système fiscal et douanier.

Ce périmètre permet de mesurer de manière structurée le coût budgétaire des principales incitations fiscales et douanières et d'en apprécier l'évolution, la répartition et les bénéficiaires. Il constitue également le cadre de référence pour l'analyse de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs recensés, en mettant en regard leur coût pour la collectivité avec les objectifs économiques, sociaux ou de développement qui les justifient. Les résultats présentés dans le présent rapport doivent ainsi être interprétés au regard de ce périmètre et des données disponibles pour l'exercice évalué.

B. Système fiscal de référence (SFR)

L'approche de droit commun, également qualifiée d'approche juridique est retenue par Madagascar pour déterminer la notion de dépenses fiscales.
Cette approche consiste à distinguer, au sein des dispositions fiscales en vigueur, d'une part, les règles générales qui constituent le Système Fiscal de Référence (SFR) et, d'autre part, les dispositions qui y dérogent et qui sont susceptibles d'être qualifiées de dépenses fiscales.
Cette démarche est conforme à la méthodologie préconisée par le CREDAF, selon laquelle l'identification des dépenses fiscales repose sur la distinction entre les dispositions relevant du système fiscal de référence et celles qui constituent des dérogations à ce système[1].

Ainsi, la détermination des dépenses fiscales s'effectue en deux étapes :
· dans une première étape, il convient de définir, pour chaque impôt, droit ou taxe, le SFR correspondant à la norme fiscale de droit commun ;
· dans une seconde étape, il consiste à identifier les dispositions fiscales qui dérogent à cette norme et de déterminer, parmi ces dispositions dérogatoires, celles qui répondent aux critères retenus pour être qualifiées de dépenses fiscales notamment le critère de perte définitive de recettes pour l'Etat.

[1] Guide méthodologique des évaluations des dépenses fiscales, CREDAF, 2015

Néanmoins, il importe de préciser qu'il n'existe pas de système fiscal de référence unique ou universellement applicable aux Etats. Le CREDAF relève que chaque Etat détermine son propre système de référence, selon le degré de généralité ou de précision qu'il souhaite retenir.[2] Le choix du SFR constitue ainsi un élément déterminant de la méthodologie d'évaluation, puisqu'il conditionne directement le périmètre des mesures considérées comme des dépenses fiscales.

Dans le cadre de l'approche de droit commun retenue par Madagascar, le SFR est principalement établi à partir des règles générales d'imposition prévues par la législation fiscale et douanière en vigueur, notamment :

· du régime général des impôts prévu par le Code des impôts ;

· des règles relatives aux droits et taxes douaniers prévues par le Code des douanes et le Tarif des douanes ;

· des règles générales déterminant, pour chaque impôt, droit ou taxe, le champ d'application, l'assiette ou la base imposable, les charges et déductions admises, les taux ou tarifs ainsi que, le cas échéant, les seuils d'assujettissement ;

· des règles qui, compte tenu de leur caractère général et structurel, font partie intégrante du fonctionnement normal de l'impôt.

Dans cette approche, les dispositions internationales et régionales applicables à Madagascar doivent également être prises en considération au regard de la hiérarchie des normes. Toutefois, les exonérations, franchises ou autres régimes résultant directement d'engagements internationaux ou régionaux ne sont pas automatiquement assimilés à des dépenses fiscales. Le CREDAF précise à cet égard que certaines exceptions prévues par les conventions et traités internationaux ne devraient, en principe, pas être considérées comme des dépenses fiscales, même si leur incidence peut, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation.[3]

Dans cette perspective, le système fiscal de référence est déterminé séparément pour chaque impôt, droit ou taxe, sur la base de ses principales caractéristiques structurelles, notamment :

· l'assiette ou la base imposable ;

· le taux ou le tarif de droit commun ;

· le seuil d'assujettissement, lorsqu'il existe ;

· les règles générales de détermination de la matière imposable, y compris les charges ou déductions qui présentent un caractère structurel ;

· les modalités générales de liquidation et d'application de l'impôt.

S'agissant des impôts dont le barème est progressif, notamment l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA), le système fiscal de référence tient compte de la progressivité prévue par la législation de droit commun, ainsi que des différentes tranches et seuils qui composent le barème. Ces éléments sont considérés comme faisant partie de la structure normale de l'impôt et ne constituent donc pas des dépenses fiscales.

En conséquence, pour l'année fiscale 2025, les principaux éléments constitutifs du SFR sont présentés dans le tableau ci-après.

[2] Idem.
[3] Idem.

Tableau 1 : Système fiscal de référence

Impôts, Droits et Taxes	Taux	Assiette	Seuil	Remarques
IR personnes physiques et morales	Impôt sur les revenus: • 20%: immatriculés • 10%: non-résidents (Revenus) • 10%: non-résidents (Dividende) • 5%: non immatriculés • Impôt synthétique: 5% • ISI 5%: non immatriculés	Bénéfice/Revenu imposable/Plus-value de cession des titres sociaux et/ou des droits y afférents, dividende versé au non-résident Exportation Importation Chiffre d'affaires annuel, revenu brut ou gain estimé Achats locaux	CA ⩾ 400 M Ar : Réel CA < 400 M Ar : Impôt synthétique de 5% du CA	**TAUX/CALCUL** • Minimum de perception fixé: o à Ar 500 000, majoré de 1p.100 du CAHT de l'exercice pour les entreprises exerçant des activités agricoles, artisanales, industrielles, minières, hôtelières, touristiques o par texte règlementaire, pour les transporteurs o à Ar 1 000 000, majoré de 1p.100 du CAHT de l'exercice, pour les autres entreprises o à Ar 1 000 000 pour les AGM o à Ar 1 000 000, majoré de 7p.1000 du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'exercice, pour les compagnies pétrolières o à 1p.1000 du chiffre d'affaires hors taxe réalisé pendant l'exercice considéré, pour les contribuables vendant des carburants au détail o à Ar 200 000 majoré de 0,2p.100 du CA pour les activités dans le cadre de l'éducation ou celles de la profession de la santé optant pour l'IR • Traité de non double imposition : taux du CDI de 20% • Réduction pour personne à charge : Ar 24 000 par personne par an • Minima de perception par catégorie d'activité en matière d'Impôt Synthétique • Acompte de §2% sur les importations et/ou exportations pour des personnes immatriculées pendant leurs sept premiers exercices. **DEDUCTION/ABATTEMENT** • Amortissement linéaire dans la limite des taux maxima fixés par arrêté du Ministre chargé de la réglementation fiscale pour chaque nature d'élément et chaque nature d'activité. • Intérêts §servis aux associés à raison des sommes limités à une somme n'excédant pas double des capitaux propres à un taux qui ne doit pas être supérieur à celui consenti par la Banque Centrale de Madagascar majoré de 2 points. • Report de déficit de 5 ans. • Pour les §associés gérants majoritaires de SARL, abattement forfaitaire de Ar 4 200 000. **EXONERATION** • Exonération des rémunérations de services rendus à l'extérieur sur des aéronefs ou navires appartenant à une société nationale malgache de transports aériens ou maritimes. • Exonération des intérêts versés par le Trésor public et la Banque Centrale auprès d'autres Etats ou organismes financiers étrangers.

IRSA	• Jusqu'à Ar 350 000: 0p.100; • Tranche de revenu de Ar 350 001 à Ar 400 000 : 5p.100 ; • Tranche de revenu de Ar 400 001 à Ar 500 000 : 10p.100 ; • Tranche de revenu de Ar 500 001 à Ar 600 000 : 15p.100 ; • Tranche de revenu supérieure à 600 000 : 20p100.	Revenus salariaux et assimilés réalisés à Madagascar, tels que les traitements, salaires, soldes, émoluments, indemnités et rentes viagères		• Minimum de perception de 3 000Ar. • Assiette : déduction dans la limite de 1% du salaire brut pour les charges sociales et 10% pour la constitution de pensions ou de retraite • Abattement de Ar 350 000 pour le calcul d'IRSA • Réduction pour personne à charge : Ar 2 000 par personne par mois.
IRCM	20%	Revenu des capitaux mobiliers		• Paiement de l'IRCM libératoire de l'IR pour les personnes physiques et morales. • Traité de non double imposition: taux du CDI de 20%
DE	<u>SUCCESSION</u> (Art 02.03.25 I du CDI) • Ar 10 000: Ligne directe ascendante et descendante et entre époux • Ar 20 000: Entre frères et sœurs, neveux et nièces • Ar 40 000: Entre parents au-delà du 3ème degré et entre non parents <u>DONATION</u> (Art 02.03.25 II du CDI) • Ar 40 000: si ligne directe descendante • 5% pour les autres <u>MUTATION DE PROPRIETE A TITRE ONEREUX VENTE/ECHANGE</u> (Art 02.02.39 du CDI) • 5% <u>MUTATION DE JOUISSANCE DE PROPRIETE BAIL/LOCATION VERBALE</u> (Art 02.02.12 du CDI) • 1% : pour les baux d'immeubles à Usage d'habitation	Par héritier ou légataire Par donataire Valeur vénale réelle, valeur déclarée Sur le prix		

DE	• 2%: baux d'immeubles à Usage commercial, mixte ou autre pour les locations de fonds de commerce, de navire et d'aéronef <u>PARTAGE</u> (Art 02.02.28 du CDI) • Ar 10 000: partage pur et simple • 5p.100 <u>ENREGISTREMENT DES ACTES DE SOCIETES</u> (Art 02.02.32 et suivants) • 0.5%: formation, prorogation • 2%: contrat de bail • 1p.100: partage • 0.5p.100: cessions d'actions, de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires ainsi que les cessions de parts sociales	Sur montant cumulé des loyers objet du contrat Par copartageant Sur soulte • Sur le montant total des apports en numéraire, mobiliers et immobiliers déduction faite du passif pris en charge par la société • Du montant total du loyer versé pendant la durée du bail • Sur l'actif net partagé • Sur le prix		
TVA	• 20% • 0% pour les exportations	• TVA intérieure: ○ CA taxable augmenté du DA ○ Produits bruts pour les exploitants de jeux: sommes totales collectées ou encaissées. • TVA à l'importation: valeur en douane augmentée des DD et du DA	400M Ar	• Le même système de référence est retenu, qu'il s'agisse de la TVA à l'intérieur ou de la TVA à l'importation. • Déductibilité de la TVA versée en amont sur des opérations taxables avec les limites liées à l 'activité, prévue dans le CDI en dehors des dispositions relatives à l'aquaculture. • Remboursement des crédits de TVA pour les entreprises d'exportation, celles de ZF, les crédits bailleurs, et toutes entreprises ayant investi. • Réexportation hors territoire malgache après transformation : perfectionnement actif. • Accord de coopération militaire. • Conventions internationales hors accords de siège et notes verbales. • Importations et achats locaux destinés à la croix rouge. • Envois de secours et aides et envois d'urgence reconnus d'utilité publique. • Envois exceptionnels non commerciaux.

Droits d'accises	• Miel: 5% • Thé et sel: 50% • Autres sucres, sucreries sans cacao, chocolat et autres, confitures et autres, fruits et autres: 5 à 10% • Jus de fruits: : 2,5% sans être inférieur à Ar 50/L pour le local et 10% sans être inférieur à Ar 200/L pour l'import • Préparations concentrées pour boissons : local : 2,5% sans être inférieur à Ar 1000/kg ; importé : 10% sans être inférieur à Ar 4000/kg • Pierres précieuses et semi-précieuses à 20% • Eaux et autres boissons non alcooliques: 2,5% sans être inférieur à Ar 50/L pour le local et 10% sans être inférieur à Ar 200/L pour l'import. • Tabacs: Ar 1440 par paquet de 20 pour la vente locale et 325% à l'importation • Boissons alcoolisées et alcools haut degré : entre 10% et 275%, droits spécifiques entre Ar 100/L et Ar 4050/L • Bières de § malt et autres 12,5% sans être inférieur à Ar 850/L pour le local et 50% pour l'import • Véhicules de tourisme et motocycles importés : neufs : 5% et usagés : 10% • Communications nationale et internationale par téléphonie et réseaux mobiles : 8%	• DA intérieure: prix sortie usine hors TVA • DA à l'importation: valeur en douane+ DD • DA à l'exportation: valeur déclarée sans être inférieure au prix de référence fixé par texte règlementaire		• En cas de différence de taux et d'assiette entre les • produits importés et ceux fabriqués localement, le taux ou l'assiette le plus élevé doit être retenu. • Accord de coopération militaire. • Conventions internationales hors accords de siège et notes verbales. • Importations et achats locaux destinés à la croix rouge. • Envois de secours et aides et envois d'urgence reconnus d'utilité publique. • Envois exceptionnels non commerciaux. En ce qui concerne les produits finis obtenus à partir des alcools haut degré de fabrication locale, il est institué un mécanisme de prélèvement en amont des droits d'accises

DD	5, 10 et 20%	Valeur en douane		• Réexportation hors territoire malgache après • Transformation : perfectionnement actif • Conventions internationales hors accords de siège et Notes verbales. • Dons dans le cadre de voyage officiels du chef de l'Etat, des membres du gouvernement et des parlementaires. • Accord de coopération militaire. • Importations et achats locaux destinés à la croix rouge. • Envois de secours et aides et envois d'urgence reconnus d'utilité publique. • Envois exceptionnels non commerciaux.

Sources : Code des Impôts 2025, Code des Douanes 2025

C. Résultats des évaluations budgétaires

Au titre de l'année fiscale 2025, le montant des dépenses fiscales est estimé à 2 643,58 Milliards d'Ariary, soit une augmentation de l'ordre de 361,95 Millions d'Ariary par rapport à l'année 2024.

Les dépenses fiscales représentent ainsi 3,06% du PIB et le ratio par rapport aux recettes fiscales est de l'ordre de 26,85%. Cette augmentation est surtout observée sur deux types d'impôts à savoir les Droits de Douanes et l'Impôt sur les Revenus.

Tableau 2 : Tableau des dépenses fiscales par nature d'impôt

Nature d'impôt	Montants en Milliards Ariary (2025)	Pourcentage (%) par rapport Total Dépenses fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales/ Recettes fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales / PIB
Taxes Indirectes	**2290,78**	**86,65**	**23,27**	**2,65**
• Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA	1247,46	47,19	12,67	1,44
dont TVA intérieure	512,52	19,39	5,21	0,59
dont TVA importation	734,94	27,80	7,47	0,85
• Droits de Douane (DD)	1024,7	38,76	10,41	1,19
• Droits d'Accise (DA)	18,62	0,70	0,19	0,02
• Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP)	0	0	0	0,00
• Droits d'enregistrement (DE) & Impôt Synthétique (IS)	0	0	0	0,00
Taxes Directes	**352,79**	**13,35**	**3,58**	**0,41**
• Impôts sur les Revenus (IR)	350,88	13,27	3,56	0,41
• Impôts sur Revenus Capitaux Mobiliers (IRCM)	0,9	0,03	0,01	0,00
• Impôts Revenus Salariaux Assimilés (IRSA)	1,01	0,04	0,01	0,00
TOTAL GENERAL	**2643,58**	**100**	**26,85**	**3,06**

Source: Calcul UPF

La structure est très largement dominée par les impôts indirects. Ceux-ci représentent 86,7 % des dépenses fiscales en 2025, contre 13,4 % pour les impôts directs.
La TVA constitue le principal poste, avec 1 247,5 milliards Ar en 2025, soit 47,2 % du total. Malgré une diminution de 6,1 % par rapport à 2024, elle reste le premier vecteur de dépenses fiscales. La TVA à l'importation représente désormais 734,9 milliards Ar, soit près de 59 % de la dépense fiscale de TVA en 2025, contre 512,5 milliards Ar pour la TVA intérieure. Cela souligne le rôle particulièrement important des mécanismes d'exonération ou de réduction applicables aux importations.
Les droits de douane constituent le deuxième grand poste, avec 1 024,7 milliards Ar, soit 38,8 % du total en 2025, en forte progression de 69,7 % sur un an.

La combinaison TVA + droits de douane représente ainsi 86,0 % de l'ensemble des dépenses fiscales en 2025.
Cette concentration est particulièrement importante du point de vue de la politique fiscale : toute stratégie de rationalisation des dépenses fiscales devra nécessairement porter en priorité sur les exonérations de TVA et de droits de douane, plutôt que sur les petits dispositifs d'impôts directs.
Les impôts sur les revenus représentent 13,3 % des dépenses fiscales en 2025. Leur montant atteint 350,9 milliards Ar, soit plus du double de 2024 (Cette progression est due à une recrudescence des montants de dépenses fiscales évalués au niveau des Entreprises franches).
Les tableaux suivants représentent le récapitulatif des dépenses fiscales suivant diverses catégorisations.

Tableau 3 : Tableau des dépenses fiscales par type de régime d'incitation

Nature d'impôt	Montants en Milliards Ariary (2025)	Pourcentage (%) par rapport Total Dépenses fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales/ Recettes fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales / PIB
1. Régime de Droit Commun dérogatoire (CDI & Tarif Douanier)	1 969,34	74,50	20,00	2,28
2. Régime des Grands Investissements Miniers (LGIM & conventions)	253,49	9,59	2,57	0,29
3. Régime des Zones et Entreprises Franches (ZEF)	214,41	8,11	2,18	0,25
4. Régime des Notes de Conseil des Ministres	172,09	6,51	1,75	0,20
5. Régimes conventionnels & Coopération internationale	23,73	0,90	0,24	0,03
6. Régimes d'utilité publique & Agréments d'œuvres sociales	4,01	0,15	0,04	0,005
7. Autres régimes dérogatoires & divers	6,51	0,25	0,07	0,01
TOTAL GENERAL	**2 643,58**	**100,00**	**26,85**	**3,06**

Source: Calcul UPF

Le régime de droit commun dérogatoire constitue de très loin le principal canal de dépenses fiscales : 1 969,3 milliards Ar en 2025, soit 74,5 % du total. Cette concentration est particulièrement significative. Elle signifie que les dépenses fiscales ne proviennent pas uniquement de grands régimes d'investissement ou de régimes sectoriels spécifiques, mais également de nombreuses dérogations incorporées au droit fiscal et douanier de droit commun.
Le régime LGIM représente 253,5 milliards Ar, soit 9,6 % du total.

A l'issue de ce tableau, l'on constate une forte augmentation du montant des dépenses fiscales octroyées aux bénéficiaires du régime des Zones et Entreprises Franches. En effet, durant l'année 2024, la perte de recettes pour ce type de régime était de 43,63 Milliards d'Ariary contre un montant de 214,41 Milliards d'Ar pour l'année 2025.
Les dépenses liées aux Notes de Conseil des Ministres poursuivent également leur progression régulière, atteignant 172,1 milliards Ar en 2025. Leur poids atteint désormais 6,5 % du total.

Tableau 4: Tableau des dépenses fiscales par source juridique

Nature d'impôt	Montants en Milliards Ariary (2025)	Pourcentage (%) par rapport Total Dépenses fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales/ Recettes fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales / PIB
Code des Impôts (CDI)	1 927,86	72,93	19,58	2,23
Loi sur les Zones et Entreprises Franches (ZEF)	214,41	8,11	2,18	0,25
Notes de Conseil (Gouvernement / Ministres)	172,08	6,51	1,75	0,20
Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM)	137,27	5,19	1,39	0,16
Conventions d'établissement	116,95	4,42	1,19	0,14
Tarif Douanier	39,03	1,48	0,40	0,05
Accords internationaux (ISNU, bilatéraux, multilatéraux)	24,84	0,94	0,25	0,03
Code des Douanes	2,45	0,09	0,02	<0,01
Arrêtés ministériels, Décrets RUP et Lettres	3,62	0,14	0,04	<0,01
Conventions fiscales internationales & Autres	5,05	0,19	0,05	<0,01
TOTAL GENERAL	**2643,58**	**100,00**	**26,85**	**3,06**

Source: Calcul UPF

Il est constaté que 72,93% des dépenses fiscales estimées émanent du Code des Impôts, suivies de la Loi sur les ZEF qui représentent 8,11% du total des dépenses fiscales. En effet, les dépenses fiscales associées à la loi ZEF connaissent, comme indi -qué précédemment, une forte augmentation en 2025. Les Notes de Conseil et les conventions d'établissement représentent également des montants significatifs.

Tableau 5: Tableau des dépenses fiscales par type de bénéficiaire

Nature d'impôt	Montants en Milliards Ariary (2025)	Pourcentage (%) par rapport Total Dépenses fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales/ Recettes fiscales	Pourcentage (%) du Ratio Dépenses fiscales / PIB
Ménages & Entreprises / Importateurs (Transversal)	1 811,31	68,52	18,40	2,10
Grandes Entreprises Minières (LGIM / Ambatovy / QMM)	253,49	9,59	2,57	0,29
Zones et Entreprises Franches (ZEF)	214,41	8,11	2,18	0,25
Entreprises de droit commun (hors mines&ZEF)	170,08	6,43	1,73	0,20
Titulaires de Notes de Conseil des Ministres	149,54	5,66	1,52	0,17
Ménages seuls (Consommation directe, énergie)	22,99	0,87	0,23	0,03
Banques & Organismes Financiers	9,41	0,36	0,10	0,01
Professions libérales & Education	6,98	0,26	0,07	0,01
Coopération, ONG & Organisations internationales	2,28	0,09	0,02	0,00
Entités publiques (CTD, Hôpitaux, Ministères)	2,16	0,08	0,02	0,00
Titulaires de Conventions d'établissement	0	0,00	0,00	0,00
Titulaires de Décrets RUP & Agréments sociaux	1	0,04	0,01	0,00
Autres/Non défini	0,04	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	**2643,58**	**100,00**	**26,85**	**3,06**

Source: Calcul UPF

Au regard de ce tableau, l'objectif du gouvernement de soutenir les ménages et le secteur privé dans sa politique fiscale à travers des incitations est bien reflétée avec une concentration de 68,52% des pertes de recettes au bénéfice des ménages et des entreprises, notamment les importateurs.

L'effort de soutien aux investisseurs miniers peut également être apprécier car ces derniers représentent 9,59% des bénéficiaires des incitations fiscales et douanières octroyées durant l'année 2025, tandis que les ZEF représentent 214,4 milliards Ar, soit 8,1 %.

Un aperçu de l'évolution des dépenses fiscales depuis l'année 2016 à l'année 2025 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 6: Evolution des dépenses fiscales de 2016 à 2025

Nature d'impôt	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TAXES INDIRECTES										
• Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	249,99	375,96	587,18	1 099,88	604,60	949,62	1 064,44	1444,18	1329,02	1247,46
• Droits de Douane (DD)	203,22	326,09	386,81	348,88	662,90	565,83	770,03	698,66	603,97	1 024,70
• Droits de Sortie (DS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,40	0,00	0,00
• Droits d'Accise (DA)	0,00	0,00	0,00	17,91	0,18	12,20	6,05	16,41	34,18	18,62
• Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP)	1,67	1,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Droits d'enregistrement (DE) & Impôt Synthétique (IS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TAXES INDIRECTES										
• Impôts sur les Revenus (IR)	58,61	58,07	63,53	0,00	15,15	95,95	155,16	134,67	169,26	350,88
• Impôts sur Revenus Capitaux Mobiliers (IRCM)	19,96	56,79	59,23	0,00	188,57	0,00	0,00	0,00	144,85	0,90
• Impôts Revenus Salariaux Assimilés (IRSA)	0,97	0,78	2,53	3,58	4,30	4,19	4,34	4,56	0,35	1,01
TOTAL GENERAL	**534,42**	**819,14**	**1099,28**	**1470,26**	**1475,70**	**1627,80**	**2000,02**	**2948,88**	**2281,63**	**2643,58**

Source: Calcul UPF

Sur la période 2016-2025, les dépenses fiscales à Madagascar connaissent une progression structurelle importante, passant de 534,4 milliards d'Ariary à 2 643,6 milliards d'Ariary, soit une multiplication par près de cinq. Leur poids dans l'économie passe de 1,68 % à 3,06 % du PIB, tandis que leur équivalent en recettes fiscales représente 26,9 % des recettes fiscales domestiques en 2025, après avoir atteint un niveau exceptionnel de 41,6 % en 2023 (due à la considération des exonérations sur les droits de sortie sur les ressources naturelles). Cette évolution traduit l'importance croissante des dépenses fiscales dans le système fiscal et justifie un renforcement de leur évaluation, de leur suivi et de leur rationalisation.

La structure des dépenses fiscales demeure fortement concentrée sur les impôts indirects : la TVA et les droits de douane représentent à eux seuls 86 % du total en 2025. Par régime, le droit commun dérogatoire constitue le principal vecteur des avantages fiscaux, avec 74,5 % du total, devant les régimes miniers, les ZEF et les mesures résultant de Notes de Conseil des Ministres. L'année 2025 se caractérise notamment par une forte progression des dépenses fiscales associées aux ZEF et aux entreprises de droit commun, tandis que les dépenses liées au régime minier se replient après le niveau exceptionnel observé en 2023.

Ces évolutions mettent en évidence la nécessité de compléter l'analyse agrégée par une évaluation systématique des mesures individuelles, de leur justification économique et sociale, de leur efficacité et de leur coût budgétaire, afin de mieux distinguer les incitations présentant un rendement socio-économique démontré de celles dont la pertinence ou l'efficacité doit être réexaminée.

L'analyse 2016-2025 permet ainsi de faire ressortir cinq points cruciaux :

1- Une tendance structurelle à la hausse des dépenses fiscales, malgré la correction observée en 2024.
2- Une forte concentration sur les impôts indirects, particulièrement la TVA et les droits de douane.
3- Une prédominance du droit commun dérogatoire, qui représente près des trois quarts des dépenses fiscales en 2025.
4- Une volatilité importante de certains régimes, notamment le LGIM, les ZEF et certaines catégories de bénéficiaires.
5- Un enjeu croissant de gouvernance et de maîtrise des dérogations, compte tenu du poids des dépenses fiscales par rapport aux recettes fiscales et de la progression des avantages accordés par des dispositifs particuliers ou des décisions gouvernementales.

EVALUATION ECONOMIQUE DES DEPENSES FISCALES

© UNITÉ DE POLITIQUE FISCALE

La quantification du coût budgétaire des dépenses fiscales constitue une première étape essentielle pour apprécier l'importance des ressources publiques mobilisées au titre des incitations fiscales. Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, de déterminer si les avantages accordés atteignent effectivement les objectifs économiques, sociaux ou environnementaux qui les justifient. Dans une perspective de rationalisation des dépenses fiscales et d'amélioration de l'efficacité de la politique fiscale, il apparaît dès lors nécessaire de compléter l'évaluation budgétaire par une analyse de leurs effets et de leur pertinence économique.

L'évaluation économique vise ainsi à mettre en regard le coût pour les finances publiques des incitations accordées avec les bénéfices économiques et sociaux qu'elles sont susceptibles de générer. Selon la nature des dispositifs et la disponibilité des données, cette démarche peut notamment mobiliser des analyses coût-bénéfice, des évaluations de l'efficience et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des analyses des effets sur les prix, la production, la consommation, l'investissement, l'emploi ou encore les comportements des agents économiques. Elle permet ainsi d'apporter des éléments objectifs pour éclairer les décisions relatives au maintien, à l'ajustement, au ciblage ou à la suppression des dispositifs incitatifs.

L'évaluation économique vise ainsi à mettre en regard le coût pour les finances publiques des incitations accordées avec les bénéfices économiques et sociaux qu'elles sont susceptibles de générer. Selon la nature des dispositifs et la disponibilité des données, cette démarche peut notamment mobiliser des analyses coût-bénéfice, des évaluations de l'efficience et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des analyses des effets sur les prix, la production, la consommation, l'investissement, l'emploi ou encore les comportements des agents économiques. Elle permet ainsi d'apporter des éléments objectifs pour éclairer les décisions relatives au maintien, à l'ajustement, au ciblage ou à la suppression des dispositifs incitatifs.

Dans cette perspective, le présent document présente notamment une analyse coût-bénéfice de l'exonération de TVA applicable à la viande, visant à apprécier l'arbitrage entre le coût fiscal de la mesure et ses effets attendus sur les prix, la consommation et les objectifs socio-économiques poursuivis, ainsi qu'une évaluation de l'efficacité des incitations fiscales en faveur des véhicules électriques et hybrides, destinée à apprécier leur capacité à favoriser l'adoption de véhicules moins émetteurs et à contribuer aux objectifs environnementaux poursuivis.

I. ETUDE SUR L'EXONÉRATION EN MATIÈRE DE TVA APPLICABLE À LA VIANDE

A. Contexte

Le rapport de l'Enquête permanente des ménages (EPM) 2021-2022 de l'INSTAT démontre que *l'alimentation occupe une place prépondérante dans la consommation totale des ménages, représentant 65,8%*[1] . En ce qui concerne les biens de luxe d'alimentation tels que la viande et le poisson, l'EPM démontre que *la part de consommation de ces produits augmente de manière significative avec le niveau de vie des ménages. Les plus pauvres allouent seulement 5,9% de leurs dépenses à ces biens, tandis que chez les plus riches, cette part s'élève à 16,6%*. Il en découle également de cette enquête que *le milieu urbain consomme hebdomadairement de la viande en moyenne à raison de 2,6 jours, tandis que le milieu rural est estimé à 1,6 jours par semaine*.

Il est donc indéniable que la consommation de viande est donc encore assez faible à Madagascar. Afin d'y remédier pour assurer une certaine sécurité alimentaire et une diversification du choix alimentaire de la population, les parlementaires de la Chambre basse ont proposé dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative de 2026 d'octroyer une incitation fiscale, notamment en matière de TVA sur la vente des viandes. L'argumentaire avancé par les parlementaires se focalise surtout sur deux points : l'hygiène et la santé de la population malagasy ainsi que la lutte contre la concurrence déloyale.

Au vu de cette requête des parlementaires, il est donc opportun de procéder à une évaluation des impacts de cette exonération sur les pertes de recettes ainsi que sur la consommation de la population.

B. Pratiques internationales

Madagascar n'est pas le seul pays à opter pour une exonération en matière de TVA sur la vente des viandes. En effet, depuis le mois de Janvier 2026, l'Ouzbékistan a introduit un taux de TVA à 0% sur la vente de produits agricoles domestiques incluant explicitement la viande et le bétail.[2] En 2022, afin de contenir et baisser le prix des produits de première nécessité suite à l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, la République Démocratique de Congo a également exempté de TVA la viande fraîche.[3] Il en est de même pour le cas du Pérou qui en 2022, a annoncé l'adoption de la *loi n° 31452*, exemptant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) les ventes et les importations de viande de poulet, d'œufs de poule, de sucre, de pâtes et de pain du 1er mai au 31 juillet 2022.[4] Et ce, dans l'optique de stabiliser les prix intérieurs des produits alimentaires de base dans un contexte de flambée des prix des denrées alimentaires.

Toutefois, pour le cas de la RDC, un article de presse sorti en Mai 2022[5] évoque que malgré la suspension de la TVA, une hausse des prix a été observée. Selon l'article : « *Au cours des échanges avec certains tenanciers des chambres froides aux marchés Gambela dans la commune de Kasa-Vubu, ceux de Pascal à Masina, Matete et Zigida dans la commune de Kinshasa, il a été constaté qu'avant la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée le 15 avril, un carton des cuisses des poulets se négociait à 38.000 (trente-huit mille) FC, le carton des chinchards à 165.000 (cent soixante-cinq mille) FC, le carton des poulets nus à 48.000 (quarante-huit mille) FC, le carton des poissons salés à 100.000 (cent mille) FC. Il se*

[1] https://www.instat.mg/documents/upload/main/INSTAT_Epm21-22_06-2024.pdf
[2] https://agroworld.uz/en/news/the-list-of-agricultural-products-subject-to-vat-at-a-zero-rate-has-been-expanded
[3] https://www.forumdesas.cd/voici-les-produits-exemptes-de-la-tva
[4] https://www.fao.org/giews/food-prices/food-policies/detail/fr/c/1512463/
[5] https://acp.cd/economie/suspension-de-la-tva-les-produits-de-grande-consommation-observent-toujours-une-hausse-des-prix/

dégage de cette enquête qu'un mois après, les produits de grande consommation ont enregistré une hausse de prix sur les différents marchés de Kinshasa en se négociant pour le carton des cuisses des poulets à 45.000 FC, des chinchards chez les importateurs à 180.000 (cent quatre-vingt mille) FC (le prix pour ce produit est instable car changeant au gré des tenanciers des chambres froides. Le carton des poulets nus est passé de 48000 à 56.000 FC. »

Dans un autre article de presse[6], il est mentionné que le Rapport de la Banque Mondiale en 2025 *« note que le système de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) en République démocratique du Congo (RDC) n'est pas en adéquation avec les objectifs d'équité sociale. » Et pourtant, toujours dans la même ligne d'information, « le gouvernement de la RDC, pour sa part, poursuit la mise en œuvre de mesures visant à alléger la vie de la population. Ces mesures comprennent, entre autres, la suspension pour une durée de 12 mois de la perception de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur dix produits de première nécessité : la viande, la volaille, le poisson, le poisson salé, le lait en poudre, les spaghettis, le riz, le maïs, l'huile végétale ainsi que le sucre. Ces mesures ont été prolongées en août 2024. »*
En ce qui concerne le cas du Pérou, *« durant la première semaine d'application, le prix moyen des biens concernés aurait baissé d'environ 2,5 points de pourcentage entre la dernière semaine d'avril et la première semaine de mai 2022. Mais cet effet n'a pas été uniforme : dans les supermarchés, certains produits ont baissé de 14 à 16% en moyenne, alors que dans les marchés d'approvisionnement, la baisse est restée inférieure à 3% en moyenne.[7]»*

C. Evaluation budgétaire de l'exonération de TVA sur la vente des viandes

L'estimation du coût budgétaire de l'exonération de la TVA sur la vente des viandes repose sur la méthode des pertes de recettes potentielles (Revenue Foregone Method), qui est la méthode couramment utilisée pour évaluer les dépenses fiscales. Elle consiste à estimer les recettes de TVA que l'État aurait perçues si les ventes de viandes étaient restées soumises au taux normal de 20 %, sans tenir compte, dans un premier temps, des éventuels changements de comportement des producteurs, des commerçants ou des consommateurs.

L'évaluation s'appuie sur les données disponibles relatives à la consommation nationale de viande ainsi que sur des hypothèses concernant la structure du marché et la part des ventes réalisées par des opérateurs assujettis à la TVA. Dans cette approche, il est supposé que les volumes consommés, les prix hors taxe et le degré de formalisation du secteur demeurent inchangés. Les effets potentiels de la mesure sur la consommation ou sur l'activité économique sont analysés séparément dans la partie consacrée aux impacts.

Selon les estimations de la Banque africaine de développement (BAD), la consommation annuelle de viande à Madagascar est comprise entre 2,57 kg et 5 kg par habitant.[8]

En l'absence de données détaillées sur la part du marché formel de la viande, l'analyse retient, à titre d'hypothèse, que les activités de commerce de gros et de détail représentent 47% de l'activité commerciale (INSTAT) et que la grande distribution, principal segment assujetti à la TVA, représente environ 10 % de la filière formelle. À partir de ces hypothèses, la base taxable des ventes de viande est estimée, puis le taux normal de TVA de 20 % lui est appliqué afin d'évaluer les recettes auxquelles l'État renoncerait. Le coût annuel budgétaire de cette exonération est ainsi estimé à environ 16 milliards d'Ariary.

[6] https://deskeco.com/2025/08/04/rdc-les-reductions-de-la-tva-sur-les-produits-alimentaires-profitent-en-grande-partie-aux-menages
[7]https://www.bcrp.gob.pe/docs/Publicaciones/Reporte-Inflacion/2022/junio/ri-junio-2022-recuadro-2.pdf
[8]https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/madagascar_compact_pour_lalimentation_et_lagriculture_1_1_1.pdf

D. Impacts de l'exonération de TVA sur la vente des viandes

▲ Effet sur le prix de vente et sur le pouvoir d'achat du ménage

L'État malgache a mis en place différentes mesures fiscales dérogatoires visant notamment à soutenir la production locale. Parmi celles-ci figure l'exonération de TVA applicable à la vente locale de certains intrants utilisés dans la production animale, tels que les provendes finies, les tourteaux, etc. Toutefois, plusieurs consommations intermédiaires nécessaires à la production et à la commercialisation des viandes demeurent soumises à la TVA. Il s'agit notamment de l'achat de matériels et d'équipements, de l'eau, de l'électricité, des emballages, du transport et de la manutention.

L'exonération de TVA appliquée à la vente des viandes constitue ainsi une mesure fiscale susceptible d'avoir des effets différenciés selon le statut fiscal des vendeurs.

1) Vendeurs assujettis à la TVA

- **Baisse potentielle du prix à la consommation**

Pour les vendeurs assujettis à la TVA, l'exonération de la vente des viandes permet, en principe, de supprimer la TVA qui aurait été appliquée au prix de vente. Toutes choses égales par ailleurs, cette mesure peut donc entraîner une diminution du prix de vente à la consommation pouvant aller jusqu'à 20 % du prix TTC, si l'intégralité de l'avantage fiscal est répercutée sur le consommateur. Cette diminution contribue à améliorer l'accessibilité financière des viandes et permet de stimuler leur consommation.

- **Amélioration du pouvoir d'achat des ménages**

La baisse du prix des viandes, lorsqu'elle est effectivement répercutée sur les prix de détail, procure un gain de pouvoir d'achat aux ménages. À revenu inchangé, les ménages peuvent consacrer une part moins importante de leur budget à l'achat de ces produits ou augmenter leur consommation de viande et de poisson. L'exonération peut ainsi générer « un gain relatif » pour les ménages consommateurs, particulièrement pour ceux dont les dépenses alimentaires représentent une part importante du budget.

- **Perte du droit à déduction de la TVA sur les intrants**

Toutefois, l'exonération de la vente des viandes présente également un effet défavorable pour les producteurs et vendeurs assujettis. En effet, conformément au régime de TVA en vigueur, les opérations exonérées n'ouvrent généralement pas droit à la déduction de la TVA acquittée sur les consommations intermédiaires utilisées pour réaliser ces opérations. Cette TVA non récupérable est susceptible d'être incorporée dans les coûts de production et dans les prix de vente. Par conséquent, l'exonération de TVA ne se traduit pas nécessairement par une baisse du prix à la consommation équivalente au taux normal de TVA (20%). L'avantage apparent pour le consommateur doit donc être apprécié en tenant compte de la rémanence de la TVA.
Cette situation peut affecter la compétitivité des producteurs locaux (exportateurs), notamment lorsque les viandes ou les produits dérivés sont des « produits échangeables » soumis à la concurrence des produits importés.

2) Vendeurs non assujettis à la TVA

- **Absence de baisse significative du prix à la consommation**

À Madagascar, une part importante des activités de vente de viandes et de poissons est réalisée par des opérateurs non assujettis à la TVA ou relevant du secteur informel. Ces vendeurs ne facturant pas la TVA sur leurs ventes, leurs prix de vente ne comprennent pas, en principe, cette taxe. Dès lors, l'exonération de TVA appliquée à la vente des viandes ne devrait pas entraîner de baisse directe et significative de leurs prix de vente.

L'effet de l'exonération sur le prix à la consommation dépend donc fortement du statut fiscal du vendeur et de sa capacité à répercuter l'avantage fiscal.

- **Risque de distorsion de concurrence sur le marché local**

L'exonération peut également créer une différence de traitement entre les opérateurs assujettis et les opérateurs non assujettis à la TVA. En effet, si les vendeurs assujettis répercutent intégralement l'exonération sur leurs prix de vente, leurs produits peuvent devenir relativement moins chers que ceux des vendeurs non assujettis, dont les prix ne bénéficient pas directement de cette réduction fiscale.
Cette situation peut entraîner une « distorsion de concurrence sur le marché local », au détriment des petits producteurs et commerçants non assujettis à la TVA.

L'impact réel dépend toutefois du degré de répercussion de l'avantage fiscal dans les prix pratiqués par les vendeurs assujettis.

3) Estimation de la variation des prix après exonération

L'ampleur de la réduction varie sensiblement selon les viandes. Les estimations disponibles mettent en évidence une baisse différenciée des prix : si l'intégralité de l'exonération est répercutée sur le prix à la consommation, les viandes de bœuf enregistreraient une diminution moyenne de 3 792 Ariary par kilogramme, la viande de porc de 4 467 Ariary par kilogramme, tandis que les volailles afficheraient une réduction plus marquée de 8 400 Ariary par kilogramme.

LIBELLES	PRIX TTC AU KG	PRIX SANS TTC AU KG
BOEUF		
Bœuf bourguignon	21900	18250
Bosse bœuf	20900	17417
Côte de bœuf	22400	18667
Épaule de bœuf	18700	15583
Filet de bœuf	38900	32417
Queue de bœuf	17600	14667
Tranche fine	22700	18917
Viande hachée	18900	15750
PORC		
Échine de porc	33500	27917
Cuisse de porc	18000	15000

LIBELLES	PRIX TTC AU KG	PRIX SANS TTC AU KG
Filet mignon de porc	45800	38167
Jambonneau	18900	15750
Palette de porc	34200	28500
Pied de porc	14500	12083
Queue de porc	17300	14417
Rouelle cuisse	28800	24000
Rouelle épaule	27600	23000
Travers de porc	27200	22667
Saucisse mélange	19900	16583
Saucisse pur porc	28900	24083
Viande hachée porc	33800	28167
VOLAILLES		
Aile de poulet	24900	20750
Coquelet	30200	25167
Cuisse de poulet	28900	24083
Poulet entier	26800	22333
Saucisse au poulet	19900	16583
Poulet paysan	29900	24917
Poulet gasy	22600	18833
Blanc de poulet	40900	34083

Source: Recherche UPF

Effet volume

A Madagascar, les poissons, la viande de bœuf, le porc et les volailles occupent une place centrale dans l'alimentation des ménages aisés. Ces produits sont non seulement consommés quotidiennement au sein des foyers qui en détiennent les moyens, mais également largement utilisés par les restaurants et lors de divers événements sociaux. Leur importance dans la structure de la demande alimentaire en fait des biens stratégiques pour l'évaluation des politiques fiscales. Dans ce contexte, l'abolition de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée à la vente de ces produits pourrait générer une hausse significative de la demande.

En réduisant directement les prix de marché, cette mesure fiscale accroît l'accessibilité des viandes et poissons pour une large partie de la population. L'effet attendu se traduit par une augmentation de la consommation des ménages, stimulée par le pouvoir d'achat renforcé et par la baisse des coûts pour les établissements de restauration.
Sur le plan économique, cette variation de la demande met en évidence le rôle incitatif de la suppression de l'impôt. Elle favorise une dynamique de consommation accrue susceptible de soutenir la croissance des filières animales et halieutiques.

Libellés	Quantité conso (kg) avant exonération	Est. Quantité conso (kg) après exonération	Variation en volume (kg)
Poissons	135 186 698	168 983 372	33 796 674
Bœufs	21 230 818	26 538 522	5 307 704
Porcs	37 821 161	47 276 451	9 455 290
Volailles	32 282 768	40 353 460	8 070 692

Sources: EPM et calculs UPF

Répartition de consommation par quintile des ménages

Malgré l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée aux viandes, il demeure essentiel de s'interroger sur les véritables bénéficiaires de cette politique fiscale. En effet, les données de consommation révèlent une disparité marquée entre les différentes couches sociales. Les produits tels que la viande de bœuf, le porc et les volailles sont majoritairement consommés par les ménages les plus aisés. Cette situation soulève une problématique d'équité c'est à dire la suppression de la TVA bien qu'elle réduise les prix de marché ne profite pas de manière homogène à l'ensemble de la population.

Les ménages les plus riches qui consomment davantage de viandes à forte valeur marchande captent une part disproportionnée des bénéfices de la mesure.
Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi régulier afin d'évaluer l'évolution de la consommation des différentes catégories sociales. Une telle démarche permettrait de mesurer l'impact réel de la suppression de la TVA sur les ménages autres que les plus riches et d'identifier les éventuelles inégalités générées par cette politique fiscale.

Libellés	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches
Poissons	12,4%	19,4%	21,9%	23,5%	22,8%
Boeufs	2,8%	5,7%	9,3%	21,7%	60,5%
Porcs	6,6%	12,0%	15,8%	23,4%	42,2%
Volailles	7,4%	8,7%	11,6%	26,0%	46,4%
Autres	16,6%	15,6%	26,8%	24,4%	16,6%

Sources: EPM et calculs UPF

E. Analyse sociale

Force est de constater que l'insécurité alimentaire est encore assez préoccupante à Madagascar. Au regard du dernier EPM, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère est de 55,3% tandis que celui de l'insécurité alimentaire sévère est estimée à 11,5%. La population malagasy a encore très peu accès à une diversification du choix alimentaire que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Et cela s'explique par le faible niveau du pouvoir d'achat des habitants dont le salaire annuel moyen de la main d'œuvre malagasy au cours de l'année 2021 est de 2 747 373 MGA.

Comme il a été mentionné supra, une introduction d'exonération en matière de TVA de la vente de la viande pourrait engendrer une diminution du prix au niveau des marchés légaux, et particulièrement auprès des entreprises vendeurs assujettis à la TVA, et cette diminution du prix pourrait par ricochet entraîner une augmentation de la consommation de viandes auprès de la population. Le conditionnel est de rigueur car l'analyse du comportement du consommateur n'étant pas pris en compte dans la présente étude. . En effet, plusieurs faits de société sont encore à tenir compte tels les « fady » en matière de type de viande, l'état de santé du consommateur qui lui interdirait une consommation accrue de la viande, et bien d'autres faits générateurs qui pourraient engendrer une baisse de la consommation.
Toutefois, il importe de mentionner également la part non négligeable du rôle du secteur informel sur le marché de la viande. En effet, aussi illégal que puisse être le marché informel, entraînant évidemment une baisse des recettes non évaluable s'ajoutant aux pertes de recettes engendrés par l'exonération, l'existence de ce marché informel permet à une certaine catégorie de la population, notamment les quintiles les plus pauvres dans les milieux urbains à accéder à la consommation de la viande.

Coté sanitaire, quelques entreprises œuvrent actuellement dans la commercialisation de viandes que l'on pourrait qualifier de luxe, respectant les conditions d'hygiène des normes internationales depuis l'abattage jusqu'à la livraison des produits. Cependant, ces produits sont accessibles majoritairement au niveau des Grandes et Moyennes Surfaces. L'exonération en matière de TVA pourrait donc engendrer une diminution du prix. Cette incitation qui est au bénéfice des consommateurs-cibles déjà acquis par ces sociétés commerçantes leur permettra également d'élargir leurs cibles de consommation tout en favorisant la production de viande hygiénique et conforme aux normes internationales.

II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DES INCITATIONS OCTROYEES AUX TRANSPORTS HYBRIDES ET ELECTRIQUES

Dans un souci de préserver l'environnement à travers une transition énergétique et d'améliorer la mobilité électrique à Madagascar, il a été institué dans la Loi de Finances Initiale de l'année 2023, des exonérations en matière de Droits de Douane et de TVA sur les transports de type hybrides et électriques. Après trois années d'application des incitations susmentionnées, il importe de procéder à une évaluation budgétaire et socio-économique aux fins d'en déterminer l'impact sur le secteur du transport ainsi que sur les ménages consommateurs.

1) Diagnostic budgétaire et fiscal des incitations fiscales et douanières octroyées par type de véhicules concernés

De prime abord, il importe de mentionner les types de véhicules concernés par les exonérations depuis l'année 2023 à travers le tableau suivant ainsi que leurs coûts budgétaires respectifs en matière de dépenses fiscales :

Montant en Millions d'Ariary

SH CODE	DESIGNATION DES PRODUITS	TYPOLOGIE [1]	2023	2024
8702.2011	Véhicules automobiles pour le transport de dix et onze personnes, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique neufs	HEV		
8702.2021	Véhicules automobiles pour le transport de douze personnes et plus mais n'excédant pas quarante personnes, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique neufs	HEV		
8702.2031	Véhicules automobiles pour le transport de quarante personnes et plus, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique neufs	HEV		

*[1] **__BEV(Battery Electric Vehicle)__ : Véhicule 100 % électrique, propulsés uniquement par un ou plusieurs moteurs électriques alimentés par une batterie de grande capacité, rechargeable uniquement en se branchant, électricité uniquement (zéro émission à l'échappement), autonomie 100% électrique*

***__HEV (Hybrid Electric Vehicle)__ : Hybride simple (ou "tout hybride"), moteur thermique et un petit moteur électrique, petite batterie se rechargeant toute seule, essence ou diesel uniquement, autonomie très courte en mode 100 % électrique (quelques kilomètres à très basse vitesse). Le moteur électrique assiste le moteur thermique pour réduire la consommation de carburant.*

***__PHEV (Plug-in Hybrid Electric Vehicle)__ : Hybride rechargeable, Électricité et essence/diesel, en mode 100 % électrique pour les trajets entre 40 et 80 km, puis le moteur thermique prend le relais lorsque la batterie est vide*

8702.3011	Véhicules automobiles pour le transport de dix et onze personnes, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique neufs	HEV		
8702.3021	Véhicules automobiles pour le transport de douze personnes et plus mais n'excédant pas quarante personnes, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique neufs	HEV		
8702.3031	Véhicules automobiles pour le transport de quarante personnes et plus, chauffeur inclus équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique neufs	HEV		
8702.4011	Véhicules automobiles pour le transport de dix et onze personnes, chauffeur inclus uniquement à moteur électrique pour la propulsion neufs	BEV	72.61	215.55
8702.4021	Véhicules automobiles pour le transport de douze personnes et plus mais n'excédant pas quarante personnes, chauffeur inclus uniquement à moteur électrique pour la propulsion neufs	BEV		117.02
8702.4031	Véhicules automobiles pour le transport de quarante personnes et plus, chauffeur inclus uniquement à moteur électrique pour la propulsion neufs	BEV		
8703.4010	Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique neufs	HEV	3 220.62	15 703.33
8703.5010	Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique neufs	HEV		

8703.6010	Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique neufs	PHEV	219.57	2 312.58
8703.7010	Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique neufs	PHEV	481.85	
8703.8010	Autres véhicules, équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion neufs	BEV	1 878	8 629.88
8704.4110	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes neufs	HEV		52.012
8704.4210	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes neufs	HEV		
8704.4310	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes neufs	HEV		
8704.5110	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes neufs	HEV		80.62

8704.5210	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes neufs	HEV		
8704.6010	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises uniquement à moteur électrique pour la propulsions nefs	BEV	201.004	266.33
8711.6031	Motocycle à moteur électrique pour la propulsion neufs	BEV		

Sources: DGD,UPF

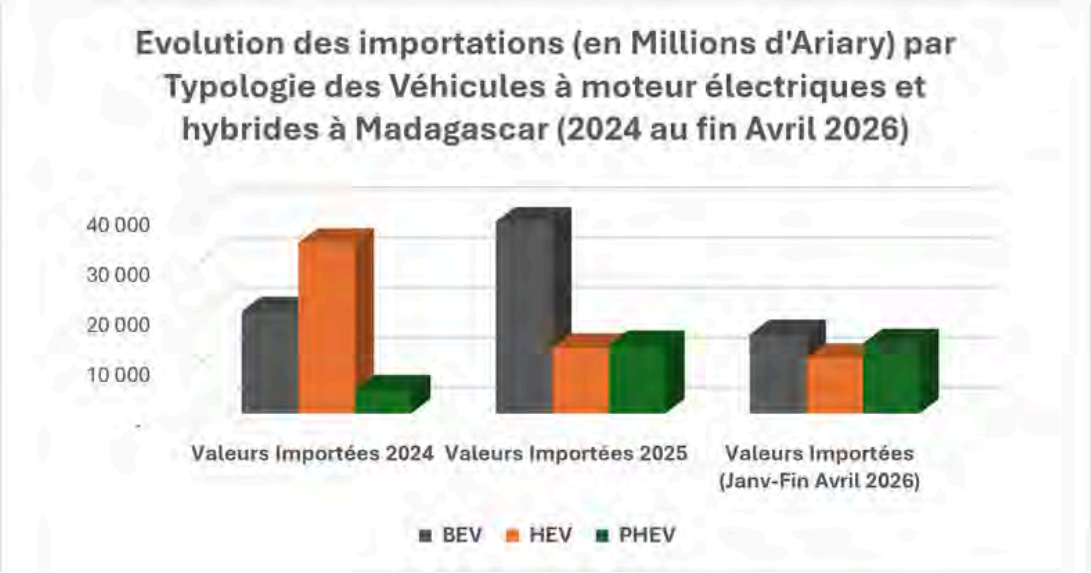
Depuis l'instauration de ces incitations fiscales et douanières, à l'issue de l'évaluation budgétaire des dépenses fiscales de l'année 2023, il est constaté un niveau encore faible d'importation des véhicules de type BEV (véhicules 100 % électriques), dont les dépenses fiscales associées représentent seulement 0,073 % du total des dépenses fiscales. Les véhicules de type PHEV enregistrent, quant à eux, une part de 0,023 %, tandis que les véhicules hybrides de type HEV représentent environ 0,109 % des dépenses fiscales totales évaluées.

Quant à l'année 2024, force est de signaler, à travers le précédent tableau, une progression des coûts de dépenses fiscales pour ces catégories de véhicules.

En effet, les véhicules de type BEV enregistrent un taux de 0,404% des dépenses fiscales totales si les véhicules de type HEV représentent 0,694% des pertes de recettes évaluées et quant aux véhicules de type PHEV, un taux de 0,101%.
Il ressort de ces analyses que, malgré une évolution à la hausse en 2024, les dépenses fiscales générées par ces différentes catégories de véhicules demeurent encore relativement limitées à ce stade.

2) Analyse des importations de véhicules hybrides et électriques

Le graphique suivant présente l'évolution des importations des types de transport électriques et/ou hybrides allant de l'année 2024 vers la fin du Mois d'Avril 2026.



Source: DGD

L'on constate à travers ce graphique qu'en 2024, les véhicules de type HEV ont été les plus importés à Madagascar, mais la valeur de l'importation diminue à partir de l'année 2025, et ce sont les véhicules de type BEV qui ont été majoritairement importés durant ladite année.
De visu, cela pourrait être expliquée par l'acquisition des véhicules de type BEV par les groupes d'entreprises locaux ayant acquis une flotte 100% électriques pour leur parc automobile.

Dans la configuration d'un maintien ou non des incitations fiscales et douanières des transports de véhicules de types électriques ou hybrides, il est avant tout nécessaire de garantir que la transition énergétique soit mise en place à Madagascar. A cet effet, des pré requis infrastructurels sont à étudier tout en définissant le coût écologique que cela impliquerait.

3) Contraintes structurelles et énergétiques

○ Pré requis infrastructurels

Il importe de mentionner que la mise en place d'une flotte de véhicules 100% électriques ou PHEV dans le cas d'un pays en développement comme Madagascar nécessite des pré requis infrastructurels qui relève de la politique publique.

En effet, bien que quelques entreprises de la capitale aient opté pour une flotte de véhicules 100% électriques, le type de véhicule n'est pas encore à la portée des ménages moyens pour différentes raisons tels :

- Le pouvoir d'achat encore faible ;
- Le trop faible taux d'existence des bornes de recharges permettant l'utilisation de véhicules hybrides PHEV ou 100% électriques;
- L'infrastructure électrique défaillante actuellement, étant donné que le réseau électrique malgache ne produit[2] que 2 012 983KWH au cours de l'année 2025 ; soit un taux d'électrification de 36%[3];
- Le manque de maîtrise des acquis techniques dans l'utilisation et l'entretien des véhicules PHEV et 100% électriques ;
- L'infrastructure inexistante de recyclage des batteries des véhicules PHEV et 100% électriques.

○ Surplus en énergie nécessaire

Il importe de noter que la consommation d'énergie des véhicules électriques varie considérablement en fonction de leur catégorie et de leurs caractéristiques techniques. A ce titre, il est indispensable d'identifier avec précision les types de véhicules utilisés afin de mieux appréhender l'impact énergétique lié à leur exploitation.

Surplus de consommation énergétique en KWh en choisissant les BEV, HEV et PHEV

Libellés	**Conso élec Kwh/100km notée**	**Conso annuelle (C) d'un véhicule** **C= kilométrage annuel moyen x C_0**	**Nb de véhicules importées par types en 2025 (n)**	**Surplus de production énergétique nécessaire (en KWH= *n x C*****
BEV	21,2	2 544	1 750	4 452 000
HEV			87	-
PHEV	20,4	2 448	54	132 192
			Somme	**4 584 192**

Sources: ICCT, DGD et calculs UPF

[2] Tableau de Bord Economique – INSTAT- Janvier 2026
[3] https://www.giz.de/sites/default/files/media/els-document/2026-01/giz-renforce-l-acces-l-energie-durable-madagascar.pdf

Les maintiens ou non de l'exonération des Droits de Douanes et de la TVA sur ces produits devraient apporter un impact significatif dans la transition énergétique du pays. Or, ce plan de transition nécessite la mise en œuvre des divers pré requis cités supra (infrastructures et surplus d'énergie à produire) avant de pouvoir ressentir le poids réel de l'impact socio-économique.

4) Impacts socio-environnementaux des véhicules PHEV et BEV

- **Emission de CO2:** il est de nature publique que les véhicules PHEV et 100% électriques ne produisent aucune émission directe de CO2 en mode électrique. Toutefois, une fois que les batteries des véhicules atteignent leur utilisation optimale, le plan de recyclage desdites batteries nécessitent des infrastructures appropriées pour avoir la garantie optimale que ces derniers ne deviennent des produits polluants encore plus nocifs à l'environnement.
- **Diminution des nuisances sonores**: -le fonctionnement silencieux des moteurs électriques réduit significativement la pollution sonore dans les centres urbains, améliorant la qualité de vie des citoyens.
- **Contribution aux engagements environnementaux**: l'entrée de Madagascar dans cette phase de transition énergétique démontre de l'engagement du Gouvernement à se positionner comme acteur de développement durable en traduisant les engagements en actions concrètes.

Aussi, l'on peut dire que si le Gouvernement maintient les incitations fiscales et douanières pour les véhicules PHEV et 100% électriques, cela peut être pris en compte en un type d'incitation dans la politique environnementale.

5) Fiscalité comparée: taux appliqué à l'international

- **Ile Maurice**

Types de véhicules	DD	TVA
BEV (électrique pur) jusqu'à 180 kW	0	15
BEV au-dessus de 180 Kw	0	15
PHEV (hybride rechargeable)	35	15
HEV (hybride non rechargeable)	55	15

Source : https://www.mra.mu/customs1/tariff-information

- **Bénin**

Types de véhicules	DD	TVA
BEV (véhicule 100% électrique) NEUF	0	0
HEV (hybride non rechargeable) NEUF	0	7
PHEV (hybride rechargeable) NEUF	0	7

Source : https://douanes.gouv.bj/tarif-douane/

6) Analyse du coût écologique

L'étude effectuée par l'International Council on Clean Transportation (ICCT) 2025 que les véhicules électriques à batterie (BEV), hybrides auto-rechargeables (HEV) et hybrides rechargeables (PHEV) présentent des performances environnementales supérieures aux véhicules thermiques traditionnels.

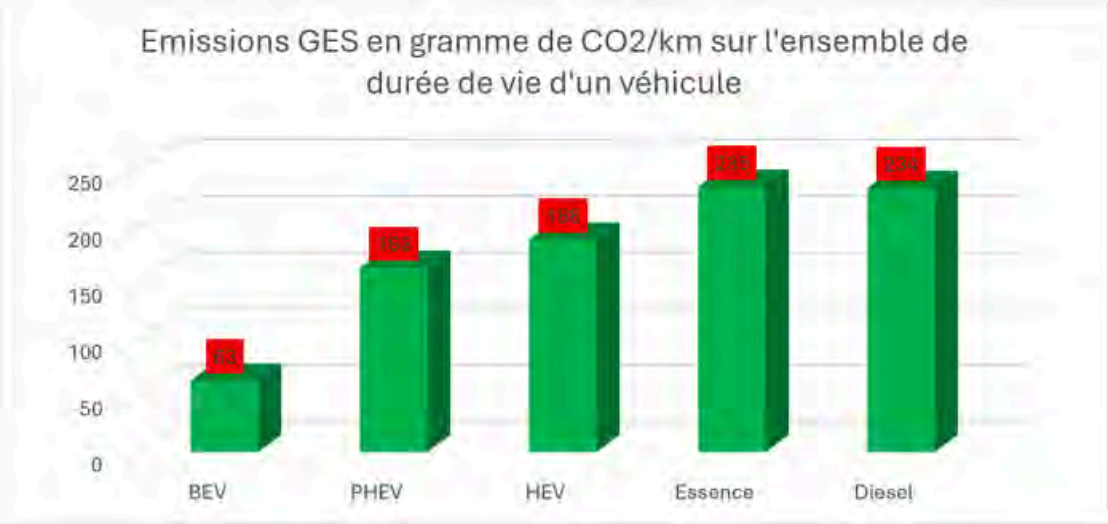
A cet effet, leur utilisation est encouragée en raison de leur contribution à la protection de l'environnement et à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.

Les données disponibles indiquent que les émissions moyennes de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru s'élèvent à environ 63 grammes pour les BEV, 163 grammes pour les PHEV et 188 grammes pour les HEV.

A titre comparatif, les véhicules à motorisation essence et diesel produisent respectivement 235 et 234 grammes de CO_2 par kilomètre.

Ces chiffres démontrent un avantage significatif en faveur des motorisations électriques et hybrides en particulier pour les BEV qui constituent la solution la plus performante en matière de réduction des émissions directes.

Figure : Emissions de gaz à effet de serre (GES) liées au cycle de vie des voitures particulières de segment moyen vendues dans l'Union européenne en 2025



Source: ICCT, 2025

Au regard des informations disponibles, il convient de rappeler que les véhicules électriques présentent un intérêt notable pour la protection de l'environnement, en raison de leurs émissions réduites de gaz à effet de serre. Toutefois, il importe de souligner que leur déploiement à grande échelle nécessite une analyse approfondie du volume d'énergie électrique requis pour leur fonctionnement.

Analyse coût efficacité

Par rapport aux véhicules fonctionnant aux carburants tels que l'essence ou le diesel, les véhicules électriques présentent un avantage environnemental notable en raison de leurs émissions réduites de GES. En moyenne, le volume de GES dégagé par un véhicule électrique s'élève à environ 138 grammes par kilomètre parcouru. Cette performance permettrait d'envisager une réduction pouvant atteindre près de la moitié du volume total des émissions de GES.

Coût écologique

Sur le marché européen, le prix d'une tonne de gaz à effet de serre (GES) appliqué au transport routier à partir de 2027 est fixé à 45 euros. Selon les estimations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le kilométrage annuel moyen des véhicules particuliers dans le monde est d'environ 12 000 kilomètres. Dans ce contexte, si l'on poursuit l'utilisation des véhicules à essence ou à diesel, le coût de la pollution générée resterait élevé. En revanche, la promotion des véhicules électriques permettrait de réduire considérablement le volume de GES émis. Les données disponibles indiquent qu'un véhicule électrique rejette en moyenne 138 grammes de CO_2 par kilomètre, contre 235 grammes pour un véhicule thermique. En conséquence, l'adoption des véhicules électriques offrirait une économie environnementale et financière estimée entre 124 000 Ariary et 453 000 Ariary par véhicule, correspondant au volume de GES évité

Véhicules	Vol GES émis par 100 km (**Vo**)	Volume total GES estimés émis par véhicule (**VT=Vo*kilométrage annuel moyen**)	Coût GES (**Prix gramme GS sur le marché * VT**)	Pollution évitée véhicule électrique % diesel en terme monétaire (**P=VT électrique-VT diesel**)	Pollution évitée (en terme monétaire) du véhicule élec % diesel (**Prix gramme GES sur le marché* P**)
BEV	63	756 000	166 256	2 064 000	453 905
PHEV	163	1 956 000	430 154	864 000	190 007
HEV	188	2 256 000	496 128	564 000	124 032
DIESEL	235	2 820 000	620 160		
ESSENCE	234	2 808 000	617 521		

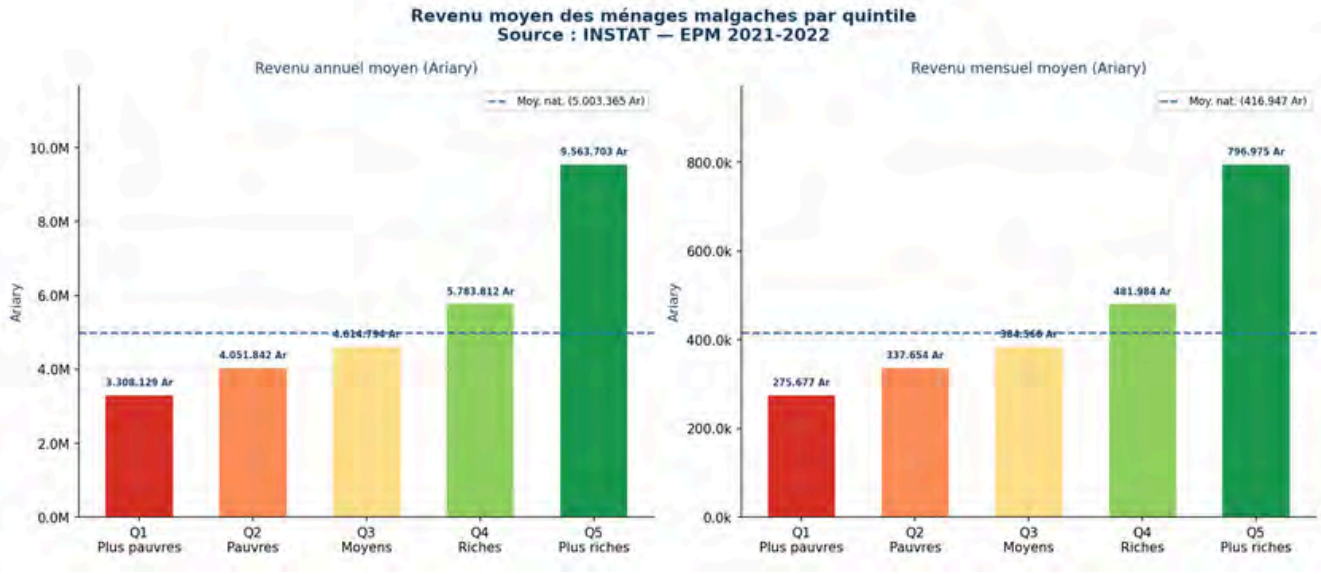
Sources: ICCT et calculs UPF

7) Analyse sociale

Comme il a été mentionné supra, des pré requis infrastructurels sont nécessaires avant de pouvoir passer vers une mobilité électrique dans un pays comme Madagascar, à l'instar d'autres pays de l'Afrique subsaharienne tels l'Ethiopie, l'Afrique du Sud ou le Kenya. Mais au-delà de ces pré requis, il importe également de voir sur le long terme si le pouvoir d'achat de la majorité des ménages Malagasy qui peuvent s'acquérir des véhicules PHEV ou BEV leur permette l'achat de ce type de véhicules que ce soit en neuf ou en occasion.
Force est de souligner qu'au regard des prix affichés par les concessionnaires, le prix d'une SUV neuve de type PHEV neuve avoisine entre 100 et 160 Millions MGA, un montant qui n'est pas à la portée de la majorité des ménages, il va sans dire. En effet, selon le dernier EPM, « *en 2021, le revenu annuel moyen des ménages à Madagascar s'élève à 5 003 365 Ariary. Cette moyenne masque une disparité entre les milieux de résidence, avec un revenu annuel moyen bien plus élevé en milieu urbain, atteignant 6 603 832 Ariary, par rapport au revenu annuel moyen en milieu rural qui se situe à 4 588 591 Ariary.* »[4]

Le graphique suivant analyse en profondeur le revenu moyen des ménages par quintile et démontre fortement que la majorité des ménages n'est pas encore en mesure de s'acquérir des véhicules neuves qu'elles soient thermiques ou hybrides ou électriques :

[4] https://www.instat.mg/p/epm-enquete-permanente-aupres-des-menages-2021-2022



Sources INSTAT- EPM 2021-2022

Ainsi, bien que les ambitions liées à la mobilité électrique et à la transition énergétique soient porteuses d'enjeux importants pour l'avenir, elles ne peuvent encore être considérées comme des priorités immédiates au regard des besoins essentiels auxquels fait face la majorité de la population malgache dans le contexte actuel de refondation.

Par ailleurs, force est de constater que le parc automobile à Madagascar, au-delà de son vieillissement est encore fortement dominé par le secteur informel.

CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

L'évaluation des dépenses fiscales constitue une étape déterminante dans l'amélioration de la gouvernance des finances publiques et le renforcement de l'efficacité de la politique fiscale de Madagascar. Elle permet de rendre plus visible le coût des dispositifs dérogatoires, d'en apprécier la répartition entre les différents impôts et secteurs d'activité et de mieux éclairer les choix relatifs à leur maintien, leur réforme ou leur suppression.

Les résultats présentés dans ce rapport soulignent l'importance de considérer les dépenses fiscales non seulement comme des recettes auxquelles l'État renonce, mais également comme des instruments de politique publique dont la pertinence doit être régulièrement réexaminée. Si certaines mesures peuvent répondre à des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux légitimes, leur existence ne garantit pas, à elle seule, l'atteinte des résultats attendus. Leur appréciation nécessite de tenir compte de leur coût budgétaire, de leurs effets sur les bénéficiaires, de leur incidence sur les ménages et les entreprises, ainsi que de leur contribution effective aux objectifs de développement.

Cette exigence appelle à dépasser progressivement une approche principalement centrée sur la quantification des recettes non perçues pour développer une véritable culture de l'évaluation. La mise en regard du coût fiscal des mesures et de leurs bénéfices économiques et sociaux, la comparaison avec des instruments alternatifs de politique publique et l'analyse de la répartition des avantages constituent autant de pistes pour améliorer la qualité des décisions. Lorsque les données disponibles ne permettent pas encore de conclure sur l'efficacité d'une mesure, cette limite doit être explicitement reconnue et orienter les travaux complémentaires nécessaires.

Dans cette perspective, plusieurs axes d'amélioration méritent une attention particulière : la consolidation du référentiel de taxation de référence (Benchmark Tax System), l'harmonisation des méthodes de quantification, le renforcement des systèmes d'information et de la coordination inter-administrative, ainsi que l'institutionnalisation d'un suivi et d'une évaluation périodiques des dispositifs fiscaux et douaniers dérogatoires. Le développement progressif d'analyses ex ante, préalables à l'adoption de nouvelles mesures, et d'évaluations ex post, destinées à apprécier leurs résultats, permettra également de mieux encadrer le cycle de vie des incitations fiscales.

La rationalisation des dépenses fiscales doit ainsi s'inscrire dans une démarche graduelle, documentée et transparente. Elle ne consiste pas à remettre systématiquement en cause les incitations accordées, mais à s'assurer que celles-ci demeurent justifiées, proportionnées aux objectifs poursuivis et préférables, au regard de leurs résultats, aux autres instruments d'intervention publique. Cette démarche implique de distinguer les dispositifs dont l'utilité est établie, ceux qui nécessitent un meilleur ciblage ou une adaptation, et ceux pour lesquels les coûts constatés ou les résultats insuffisants justifient un réexamen approfondi.

À terme, l'enjeu est de faire de l'évaluation des dépenses fiscales un mécanisme permanent d'aide à la décision, de redevabilité et d'amélioration de la performance de l'action publique. Une telle évolution contribuera à mieux concilier la mobilisation des ressources intérieures, la préservation de l'équité fiscale, le soutien aux activités productives et la réalisation des priorités nationales de développement.

L'objectif ultime n'est donc pas seulement de mesurer ce à quoi l'État renonce, mais de déterminer ce que la collectivité obtient en contrepartie. C'est à cette condition que les dépenses fiscales pourront être pleinement appréciées à l'aune de leur valeur publique et que leur contribution au développement économique et social de Madagascar pourra être renforcée.

ANNEXE 18

RISQUES BUDGETAIRES



ANNEXE : DECLARATION DES PRINCIPAUX RISQUES BUDGETAIRES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES iv
LISTE DES TABLEAUX iv
LISTE DES ABREVIATIONS vi
INTRODUCTION 1
I. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AUX AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES 2
1. SECTEUR REEL 2
1.1. Aperçu de la réalisation du secteur réel 2
1.2. Analyse sectorielle du PIB 2
1.3. Risques potentiels susceptibles d'affecter le PIB 4
1.4. Mesures d'atténuation 5
2. PERFORMANCE DES AGREGATS MACROECONOMIQUES 6
2.1. Performance des prévisions des LFI 2021-2024 6
2.2. Impact des variations du PIB sur les finances publiques 7
2.3. Atténuation des risques 9
3. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AU TAUX DE CHANGE 10
3.1. Cas d'une appréciation de l'Ariary 11
3.2. Cas d'une dépréciation de l'Ariary 11
3.3. Mesures d'atténuation de ces risques 11
4. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS À L'INFLATION 11
4.1. Mesures d'atténuation des risques liés à l'inflation 12
5. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX OPÉRATIONS GLOBALES DU TRÉSOR (OGT) 12
5.1. Au niveau des recettes : 13
5.2. Au niveau des dépenses 13
5.3. Au niveau du financement 13
5.4. Arriérés de paiement 13
5.5. Au niveau du déficit public 14
5.6. Mitigation/Gestion des risques budgétaires liées aux OGT 14
5.7. Mesure de mitigation de ces chocs exogènes 15
6. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS A LA FISCALITE 16

6.1. Situation fiscale du pays 16
6.2. Estimation des tendances des dépenses fiscales 17
7. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA VOLATILITE DU COURS DES MATIERES PREMIERES 18
7.1. Mesures d'atténuation des risques 19
II. LES AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES 20
8. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX CATASTROPHES D'ORIGINE NATURELLE 20
8.1. Rétrospective sur la saison cyclonique 2025-2026 20
8.2. Pour 2026-2027, le risque principal est la sécheresse du Sud, non les cyclones 20
8.3. Six scénarios plus sévères que la prévision, construits sur les saisons passées 21
8.4. Une sécheresse plus sévère abaisserait le PIB de 2027 de 0,04 % à 0,9 % ; le déficit varierait selon la manière de financer la réponse 22
8.5. Atténuation des risques 24
9. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES À PARTICIPATION DE L'ÉTAT 26
9.1. Présentation générale du portefeuille de l'Etat 26
9.2. Analyse par canal de transmission 30
9.3. Mesures d'atténuation 35
10. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROJETS DE PPP 36
10.1. Les risques budgétaires et obligations directes découlant des projets de partenariat public-privé existants 37
10.2. Mesures d'atténuation des risques 42
11. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE 42
11.1. Aperçu du portefeuille de la dette publique 43
11.2. Profil de risque du portefeuille de la dette publique 44
11.3. Atténuation des risques 45
12. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX GARANTIES SUR EMPRUNT, PRÊTS RÉTROCÉDÉS (RÉTROCESSIONS) ET PRÊTS DIRECTS DU TRÉSOR 45
12.1. Aperçu des encours des garanties sur emprunt, prêts rétrocédés (rétrocessions) et prêts directs du Trésor 45
12.2. Profil de devises et d'échéances des encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor 46
12.3. Les plus grands bénéficiaires de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor 47
12.4. Atténuation des risques 48

13. RISQUES SUR L'EXPOSITION DU SECTEUR FINANCIER 48
13.1. Aperçu du secteur financier 48
13.2. Les plus grandes banques 49
13.3. Atténuation des risques 51
14. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AU SYSTÈME DE RETRAITE PUBLIC 52
14.1. Contexte général 52
14.2. Evolution des effectifs cotisants et des pensionnés entre 2022 et 2026 53
14.3. Indicateurs clés et évolution de la situation financière des caisses 54
14.4. Prévisions et risques du système de retraite public malagasy 57
14.5. Mesures d'atténuation 60
15. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX ACTIONS EN JUSTICE 61
15.1. Cas de figures récurrents pouvant entrainer des risques budgétaires en matière de litige impliquant l'Etat 62
15.2. Mesures d'Atténuation des risques 63
16. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES 64
16.1. Performance budgétaire et endettement des vingt-deux (22) Communes: 64
16.2. Les plus grandes Collectivités Territoriales Décentralisées : 66
16.3. Transferts budgétaires aux Communes : 67
16.4. Mesures d'atténuation des risques : 69
17. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 70
17.1. Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial 70
17.2. Établissements Publics à caractère Administratif 74

LISTE DES FIGURES

Figure 1:Evolution du taux de croissance du PIB au cours des dix dernières années 2
Figure 2:Croissance du PIB réel : référence du PLFI 2027 et bandes d'incertitude de 30 %, 60 % et 90 %, 2026-2031 (%) 8
Figure 3:Evolution du taux de change moyen entre l'Ariary et le Dollar US..... 10
Figure 4:Evolution du taux d'inflation des prix à la consommation 12
Figure 5: Recettes cumulée sur les importations de produits pétroliers 18
Figure 6: Evolution du cours mensuel du pétrole brut et du prix CAF mensuel du gazole 18
Figure 7: Evolution du cours officiel en Ariary du dollar américain 19
Figure 8:Écart du déficit de 2027 à la référence LFI 2027, par scénario et par financement de la réponse..... 24
Figure 9:Evolution des dividendes reçus par l'Etat 31
Figure 10:Dividende - Réalisation vs prévision 32
Figure 11:Poids des dividendes par rapport aux recettes non fiscales 32
Figure 12:Evolution des impôts et taxes relatifs aux entreprises à participation de l'Etat 33
Figure 13:Poids des impôts et taxes des entreprises à participation de l'Etat par rapport au total des impôts et taxes 33

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1:Réalisation du PIB (cinq dernières années)..... 4
Tableau 2:Niveau général des prix (cinq dernières années) 4
Tableau 3:Performance des prévisions de croissance et d'inflation des LFI, 2021-2024 7
Tableau 4:Scénario de référence du PLFI 2027, 2026-2031 7
Tableau 5:Scénario défavorable : impact d'une croissance du PIB réel inférieure d'un point sur les variables budgétaires, 2027 9
Tableau 6:Evolution des agrégats fiscaux (en milliards MGA) 16
Tableau 7:Tendance observée des dépenses fiscales au cours de cinq dernières années 17
Tableau 8:Estimation du montant des dépenses fiscales..... 17
Tableau 9:Seul un début de saison sec réduit nettement la récolte de paddy 22
Tableau 10:Écarts à la référence LFI 2027 qui seraient observés en 2027, selon le scénario et le financement de la réponse..... 23
Tableau 11:Les guichets mobilisables et ce que l'on sait de leur couverture de la sécheresse 25
Tableau 12:Chiffres clés consolidés des sociétés à participation de l'Etat au 31 décembre 2024 27
Tableau 13:Indicateurs de performance consolidés des sociétés à participation de l'Etat (hors JIRAMA) au 31 décembre 2024..... 27
Tableau 14:Les principaux indicateurs consolidés des sociétés à participation majoritaire de l'Etat au 31 décembre N (Hors JIRAMA) 29
Tableau 15: Les plus grandes entreprises à participation majoritaire de l'État par actif total (à la fin de l'année 2024) 30
Tableau 16:Apport en capital - Réalisation vs prévisions..... 34
Tableau 17:Avance en compte courant – Réalisation vs prévision 34
Tableau 18:fiche descriptive des projets PPP existants 38
Tableau 19:risques budgétaires et obligations directes de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 2027..... 39
Tableau 20:Portefeuille de la dette publique (cinq dernières années) 43
Tableau 21:Profil de risque du portefeuille de la dette publique (à la fin de l'année 2025)..... 44
Tableau 22:Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (cinq dernières années), en milliards MGA..... 45
Tableau 23:Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (à la fin de l'année 2025), en milliards MGA..... 46
Tableau 24:Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par devises (à la fin de l'année 2025)..... 46
Tableau 25:Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par échéance (à la fin de l'année 2025), en % du total..... 46

Tableau 26:Les plus grands bénéficiaires de garanties (à la fin de l'année 2025) *47*
Tableau 27:Les plus grands bénéficiaires de rétrocessions (à la fin de l'année 2025) *47*
Tableau 28:Les plus grands bénéficiaires de prêts directs du Trésor (à la fin de l'année 2025)..... *47*
Tableau 29:Structure du système bancaire (à fin 2025)..... *48*
Tableau 30:Informations financières sur les plus grandes banques par actif totale (à fin 2025) *49*
Tableau 31:Évolution des effectifs cotisants et des pensionnés..... *53*
Tableau 32:Évolution du poids de la subvention de la CRCM dans le Budget général entre 2022 et 2026 *54*
Tableau 33:Principaux indicateurs économiques consolidés des vingt-deux (22) Communes (cinq dernières années)..... *64*
Tableau 34:Les vingt-deux (22) Communes par recettes budgétaires (à la fin de l'année 2025)..... *66*
Tableau 35:Transferts budgétaires (subventions) prévus et réalisés vers les vingt-deux (22) Communes (cinq dernières années)..... *68*
Tableau 36:Principaux indicateurs consolidés des vingt (20) EPIC..... *70*
Tableau 37:Les vingt (20) EPIC par actifs (à la fin de l'année 2024)..... *71*
Tableau 38:Principaux indicateurs consolidés des cinquante (50) EPA..... *74*
Tableau 39:Les vingt (20) EPA par actifs (à la fin de l'année 2024) *76*

LISTE DES ABREVIATIONS

AIRMAD	:	Air Madagascar
AISS	:	Association Internationale de Sécurité Sociale
ARC		African Risk Capacity
ATM	:	Average Term to Maturity
AVD	:	Analyse de la Viabilité de la Dette
BCM	:	Banque Centrale de Madagascar
BFM	:	Banky Foiben'ny Madagascar
BNGRC		Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
BP	:	Bureau Permanent
BSD	:	Bulletin Statistique de la Dette
BTA	:	Bons du Trésor par Adjudication
BTF	:	Bons du Trésor Fihary
CAMM	:	Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar
CDL	:	Créance Douteuse et Litigeuse
CEM	:	Caisse d'Epargne de Madagascar
CEPMMT		Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme.
CGHV	:	Compagnie Générale d'Hydroélectricité VOLOBE
CHIPRS		Climate Hazards Group InfraRed Precipitation with Station
CIRDI	:	Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements
CNaPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNY	:	Yuan ; Unité monétaire chinois
CPR	:	Caisse de Prévoyance de Retraite
CRB	:	Comité sur les Risques Budgétaires
CRCM	:	Caisse de Retraite Civile et Militaire
CROUA	:	Centre Régionale des Œuvres Universitaire d'Antananarivo
CRS	:	Caisse de Retraite du Sénégal
CSBF	:	Commission Supervision Bancaire et Financière
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
CPGU		Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgence
DCNM	:	Direction de la Comptabilité Nationale et de la Modélisation
DDP	:	Direction de la Dette Publique
DE	:	Direction des Etudes
DF	:	Dépenses Fiscales
DGBF	:	Direction Générale du Budget et des Finances
DGEAE	:	Direction de la Gestion des Effectifs des Agents de l'État
DGT	:	Direction Générale du Trésor
DOF	:	Direction des Opérations Financières
DP3P	:	Direction de la Promotion de Partenariat Public-Privé
DRB	:	Déclaration des Risques Budgétaires
DSA	:	Debt Sustainability Analysis
DSCVM	:	Direction des Statistiques des Conditions de Vie des Ménages
DTS	:	Droits de Tirage Spéciaux

ECD	:	Employé Courte Durée
ELD	:	Employé Longue Durée
EPA	:	Établissements Publics à caractère Administratif
EPIC	:	Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial
EPN		Etablissements Publics Nationaux
EUR	:	Euro ; Unité monétaire Européen
FAO		Food and Agriculture Organization
FDGM	:	Fonds de Garantie Malgache
FEC	:	Facilité Elargie des Crédits
FID		Fonds d'Intervention pour le développement
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNRB	:	Fonds National de Retraite du Bénin
FSSR	:	Financial Sector Stability Review
GPP	:	Garantie Partielle de Portefeuille
HCT	:	Health Check Tools
ICC	:	Indemnité Compensatrice de Congé
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
IIR	:	Indemnité d'Installation de Retraite
IMF	:	International Monetary Fund
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
IPC		Indice de Prix à la Consommation
IST	:	Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIRAMA	:	Jiro sy Rano Malagasy
JPY	:	Yen ; Unité monétaire Japonais
KWD	:	Dinar;Unité Monétaire Koweit
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MGA	:	MGA ; Unité monétaire Malagasy
MID	:	Marché Interbancaire de Devises
MINAE		Ministère Agriculture et Elevage
MPE	:	Majoration Pour Enfant
MPME	:	Micros, Petites et Moyennes Entreprises Malagasy
MW	:	Méga Watt
NOAA		National Oceanic and Atmospheric Administration
OGT	:	Opérations Globales du Trésor
PHP- VOLOBE	:	Projet Hydroélectrique Prioritaire Volobe
PHP-SAHOFIKA	:	Projet Hydroélectrique Prioritaire
PDNA		Post-Disaster Needs Assesment
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PP		Point de pourcentage
PLFI	:	Projet de Loi des Finances Initiales
PPN	:	Produits de Première Nécessité
PPP	:	Partenariat Public- Privé
KBM		Kianja Barea Mahamasina
RAP		Reste à Payer

REPAIR		Regional Emergency Preparedness & Access to Inclusive Recovery
ROA	:	Return On Asset
ROE	:	Return On Equity
SAFI	:	Système d'Administration Fiscale Intégré
SDMT	:	Stratégie de la Dette à Moyen Terme
SG	:	Secrétaire Général
SGEAE	:	Service de la Gestion des Effectifs des Agents de l'État
SIRAMA	:	Siramamy Malagasy
SOE	:	State-Owned Enterprises
SONAPAR	:	Société Nationale des Participations
SPAT	:	Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UPF	:	Unité de la Politique Fiscale
USD	:	Dollar ; Unité monétaire américain

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Économie et des Finances élabore chaque année la Loi des Finances initiales qui autorise à percevoir des recettes et à engager des dépenses publiques pour une année. Ce document recense les analyses de la Déclaration des Risques Budgétaires (DRB) qui est intégrée à la Tome II de la LFI. Ce rapport recense l'ensemble des risques susceptibles d'affecter l'exécution et l'équilibre du budget de l'État.

La DRB a pour objectif d'identifier, d'analyser et de proposer des mesures de mitigation face aux risques auxquels le pays pourrait être exposé à court, moyen et long terme. Les risques budgétaires sont définis comme les écarts potentiels entre les résultats budgétaires effectifs et les prévisions inscrites dans la Loi de Finances, pouvant résulter de chocs macroéconomiques, de vulnérabilités du secteur financier, de passifs conditionnels ou encore d'événements imprévus d'origine non économique.

Pour cette année, l'environnement économique international demeure marqué par des incertitudes liées aux tensions géopolitiques, notamment à la persistance des conflits au Moyen-Orient. Ces perturbations affectent l'économie mondiale et exercent des pressions sur les pays en développement, dont Madagascar, en contribuant à la détérioration de certains indicateurs macroéconomiques. À ces facteurs s'ajoutent les aléas climatiques, qui ont entraîné des catastrophes environnementales sur la Grande Île et accentuent les vulnérabilités budgétaires du pays, dans un contexte caractérisé par une marge de manœuvre fiscale restreinte et des capacités limitées pour faire face aux chocs.

Pour l'exercice 2027, la déclaration regroupe les risques budgétaires en deux grandes rubriques :

I. Les risques budgétaires associés aux agrégats macroéconomiques, comprenant :

- Risques Budgétaires liés au Secteur réel ;
- Risques Budgétaires liés à la Performance des agrégats Macroéconomiques ;
- Risques Budgétaires liés au taux de change ;
- Risques Budgétaires liés à l'inflation ;
- Risques Budgétaires liés aux Opérations Globales du Trésor (OGT) ;
- Risques Budgétaires liés aux incitations fiscales ;
- Risques Budgétaires liés à la volatilité du cours des matières premières.

II. Les autres risques budgétaires spécifiques, incluant :

- Risques Budgétaires liés aux catastrophes d'origine naturelle ;
- Risques Budgétaires liés aux entreprises à participation de l'État ;
- Risques Budgétaires liés aux obligations découlant des projets de PPP ;
- Risques Budgétaires liés à la dette publique ;
- Risques Budgétaires liés aux garanties sur emprunt, prêts rétrocédés (rétrocessions) et prêts directs du Trésor ;
- Risques Budgétaires liés l'exposition du secteur financier ;
- Risques Budgétaires liés au système de retraite public ;
- Risques Budgétaires liés aux actions en justice ;
- Risques Budgétaires liés aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Risques Budgétaires liés aux Établissements Publics Nationaux.

L'analyse de ces risques vise à fournir aux décideurs publics une vision claire des vulnérabilités potentielles des finances publiques, à renforcer la planification budgétaire prévisionnelle, et à orienter la mise en œuvre de stratégies de mitigation appropriées, garantissant ainsi la soutenabilité budgétaire et la résilience économique du pays en 2027.

I. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AUX AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES

1. SECTEUR REEL

Cette section examine les écarts possibles des variables des finances publiques (à savoir les impôts, les dépenses, le solde budgétaire et la dette publique) par rapport à ce qui est prévu dans les budgets annuels ou dans le cadre budgétaire à moyen terme. La section est divisée en cinq sous-sections :

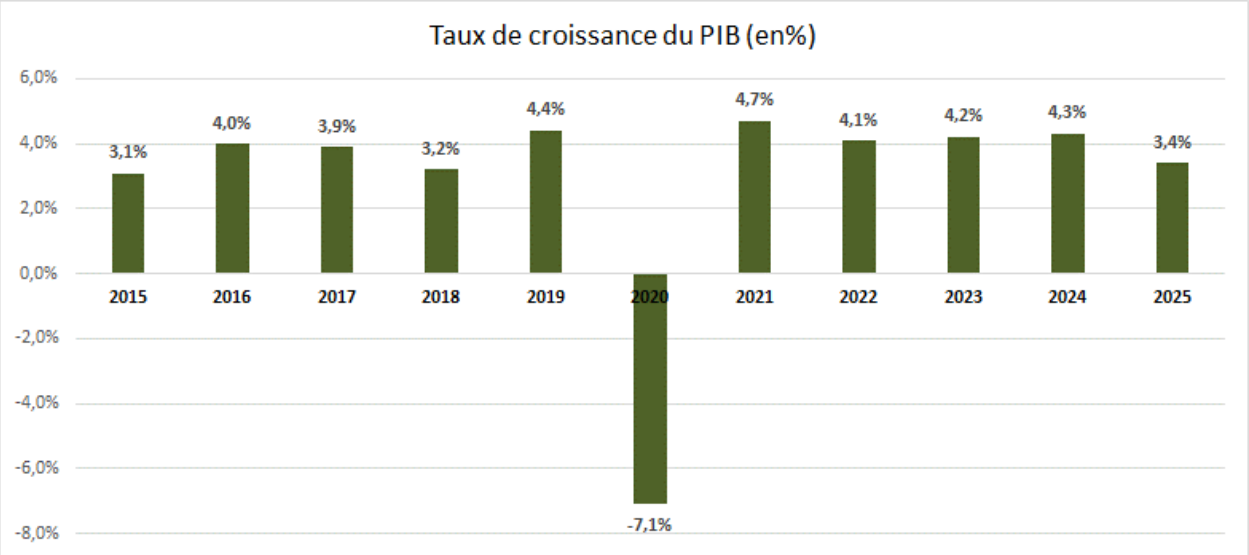
1.1. Aperçu de la réalisation du secteur réel

De 2023 à 2025, l'économie malgache a poursuivi sa progression dans un contexte international marqué par des incertitudes persistantes. Sur cette période, le taux de croissance économique s'est établi à 4,23 % en 2023 et à 4,32 % en 2024, avant de revenir à 3,41 % en 2025, selon les dernières estimations. Cette évolution traduit le maintien d'une dynamique de croissance, malgré un ralentissement de l'activité en 2025.

Évolution du PIB de Madagascar (2023-2025)

- En 2023, l'économie a enregistré une légère accélération avec un taux de croissance de 4,23 %, portant le PIB nominal à 71 035,87 milliards d'Ariary.
- En 2024, la croissance économique progresse à 4,32 %, avec un PIB nominal à hauteur de 79 615,04 milliards d'Ariary.
- En 2025, la croissance économique est estimée à 3,41 %, marquant un ralentissement par rapport aux deux années précédentes. Le PIB nominal atteindrait 87 765,20 milliards d'ariary et le PIB réel 24 898,80 milliards d'ariary.

Figure 1:Evolution du taux de croissance du PIB au cours des dix dernières années



Source : INSTAT/DCNM/DGEP

1.2. Analyse sectorielle du PIB

L'évolution de la part du PIB de Madagascar par secteur révèle des évolutions intéressantes pour les trois secteurs d'activités.

1.2.1. Secteur primaire (agriculture, pêche, élevage)

Le secteur primaire a connu une dynamique particulière, avec une part de 24,9 % du PIB en 2024, en légère hausse par rapport à 2023 (24,8 %). En 2024, ce secteur a enregistré une croissance marquée de 4,5 %, due à la performance de la branche élevage-pêche (6,9 %), qui a bénéficié d'une forte augmentation de la production de poissons d'eau douce et de langoustes. En parallèle, la branche agriculture a enregistré une hausse importante

de 4,3 %, principalement soutenue par l'augmentation de la production des trois principales cultures, à savoir le riz paddy (+7,1 %), le manioc (+8,8 %) et le maïs (+7,9 %).

En 2025, la croissance du secteur primaire est estimée à 4,0 %, tandis que sa part dans le PIB atteint 25,0 %. Cette évolution repose principalement sur la bonne performance de la branche agriculture, dont la production a progressé de 8,2 %. En revanche, les branches élevage et pêche et sylviculture ont enregistré des contractions respectives de 4,9 % et de 11,4 %. Ainsi, malgré le recul de ces deux branches, la progression de l'agriculture a permis de soutenir la croissance globale du secteur primaire.

1.2.2. Secteur secondaire (industries et transformation)

Le secteur secondaire a enregistré une croissance modérée de 3,4 % en 2024, contre 5,2 % en 2023. Sa contribution au PIB s'est légèrement repliée à 15,6 %, contre 15,7 % l'année précédente. Cette décélération est principalement attribuable à la baisse d'activités des industries extractives, dont la production de nickel et de cobalt a été affectée par la persistance d'une offre excédentaire et une demande modérée sur le marché mondial, entraînant une baisse significative des prix de ces minerais. D'autre part, ce ralentissement a été atténué par la performance du textile (12,4 %) ainsi que des industries du bois, papiers et imprimerie (19,4 %).

En 2025, le secteur secondaire a enregistré une contraction de 0,5 %, tandis que sa part dans le PIB a diminué à 14,9 %. Cette évolution s'explique par les performances contrastées des différentes branches industrielles. Les industries extractives ont poursuivi leur repli, avec une baisse de 3,2 % de leur production. Les branches alimentaire, boissons et tabac, bois, papiers et imprimerie et industries diverses ont également enregistré des contractions respectives de 0,4 %, 1,9 % et 0,5 %. La croissance modérée du textile, limitée à 1,4 %, n'a pas suffi à compenser ces évolutions défavorables. Ces évolutions n'ont toutefois pas permis d'éviter le recul global du secteur secondaire, qui met en évidence les difficultés persistantes d'une partie du tissu industriel.

1.2.3. Secteur tertiaire (services, commerce, transport, tourisme)

Le secteur tertiaire a poursuivi sa trajectoire ascendante en 2024, avec une croissance de 4,1 %, contre 3,4 % en 2023, représentant 59,5 % du PIB, soit une part identique à celle de l'année précédente. La branche transport est celle qui a enregistré la plus forte progression, avec une croissance de 11,3 % en 2024, contre 5,2 % en 2023. Cette hausse est due à la relance du commerce et au raffermissement du tourisme, qui ont soutenu l'activité de transport. Le nombre d'arrivées de touristes a augmenté de 21,28 % en 2024. Sur cette période, la branche banque et assurance a connu une croissance soutenue de 10,8 % par rapport à 2023, portée par la hausse des dépôts (+13,7 %) et celle des crédits (+6,5 %).

En 2025, le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 4,6 %, portant sa part dans le PIB à 60,0 %. Cette performance repose sur le dynamisme de plusieurs branches de services. Les postes et télécommunications ont affiché la progression la plus élevée, à 9,3 %, suivis des activités de banque et assurance (+8,1 %), de l'hôtellerie et restauration (+5,4 %) et du transport (+5,6 %). Le BTP a également enregistré une croissance soutenue de 7,0 %, tandis que le commerce, les entretiens et les réparations ont progressé de 2,2 %. Les services aux entreprises ont augmenté de 2,7 %.

En résumé, l'économie malagasy a fait preuve de résilience entre 2023 et 2025, avec des performances contrastées selon les branches d'activité. En 2025, le secteur primaire a été soutenu par la bonne performance de l'agriculture, tandis que l'élevage et la pêche ont enregistré un recul après leur forte progression en 2024. Dans le secteur secondaire, l'industrie extractive a poursuivi son repli, alors que l'industrie du textile a maintenu une croissance positive. Quant au secteur tertiaire, il a continué de dominer l'économie, porté notamment par le dynamisme du BTP, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que des activités de banque et assurance.

Tableau 1:Réalisation du PIB (cinq dernières années)

	2023	2024	2025(*)
PIB nominal *(Milliard d'Ariary)*	71 035,87	79 615,04	87,765.2
PIB réel *(Milliard d'Ariary)*	23 080,82	24 078,56	24,898.8
Part du secteur primaire dans le PIB	24.8%	24.9%	25.0%
Part du secteur secondaire dans le PIB	15.7%	15.6%	14.9%
Part du secteur tertiaire dans le PIB	59.5%	59.5%	60.0%
Déflateur du PIB	3,08	3,31	3,52
Taux de croissance économique	4,23%	4,32%	3,41%

Source : INSTAT/DCNM/Comptes Nationaux. (*) Estimation MEF/DGEP

Dans cette section, une brève analyse du niveau général des prix, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est aussi appréciée.

Tableau 2:Niveau général des prix (cinq dernières années)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'inflation (moyenne annuelle)[1]	5,63 %	4,19 %	5,82 %	8,16 %	9,86 %	7,64 %	8,04 %

Source : INSTAT/DSCVM

Après un creux de 4,19 % en 2020, dû au ralentissement de l'activité économique pendant la crise de la Covid-19, l'inflation s'est accélérée jusqu'à 9,86 % en 2023, sous l'effet de la relance économique amorcée en 2021, accompagnée du renchérissement des produits importés et des produits alimentaires, notamment du riz. Elle s'est ensuite modérée à 7,64 % en 2024, puis s'est stabilisée à 8,04 % en moyenne en 2025 (7,21 % en glissement annuel à fin décembre). Cette stabilité a été obtenue en partie grâce au relèvement progressif du taux directeur de la Banky Foiben'i Madagasikara, passé de 9 % à 12 %, niveau maintenu tout au long de l'année 2025.

En 2026, les pressions restent fortes : le glissement annuel atteint 8,4 % au deuxième trimestre, tiré par les produits alimentaires (+10,1 %) et par le choc pétrolier lié au conflit au Moyen-Orient. La DGEP prévoit une inflation moyenne de 8,46 % en 2026 et de 8,32 % en 2027, avant un reflux progressif vers 5,9 % en 2029. Une inflation durablement supérieure à ces prévisions renchérirait les dépenses (salaires, intérêts, subventions) plus vite que les recettes.

Remarque : les données fournies ici seront utilisées par les autres entités dans les sous-sections qui suivent.

1.3. Risques potentiels susceptibles d'affecter le PIB

Les prévisions de croissance retenues dans le cadrage (4,11 % en 2026 et 5,11 % en 2027) restent exposées à plusieurs risques, dont la plupart se sont déjà manifestés au premier semestre 2026. Leur réalisation réduirait le PIB nominal, donc l'assiette fiscale, et dégraderait mécaniquement les ratios budgétaires exprimés en pourcentage du PIB.

1.3.1. Chocs climatiques

Le secteur primaire représente un quart de la valeur ajoutée et dépend fortement de la pluviométrie. Les cyclones Fytia et Gezani du début de 2026 ont ramené la croissance prévue du secteur primaire de 4,0 % en 2025 à 2,1 % en 2026, et celle de l'agriculture de 8,2 % à 4,5 %. Ils ont aussi contribué à la hausse des prix alimentaires (+10,1 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2026). L'émergence d'aléas climatiques majeurs, qu'il

1 Source : INSTAT, indice des prix à la consommation (base 100 = moyenne 2016), moyenne annuelle.

s'agisse d'un nouvel épisode cyclonique ou d'une sécheresse accentuée par le phénomène El Niño dans le Sud, pourrait affecter à la fois la production, les revenus en milieu rural et la trajectoire de l'inflation

1.3.2. Chocs sur les prix internationaux, notamment du pétrole

Le conflit au Moyen-Orient a porté le baril de Brent au-delà de 100 dollars en avril et mai 2026. La facture énergétique a augmenté de 31,4 % au premier semestre 2026 (2 497 milliards d'Ariary) et de 96 % au deuxième trimestre. Une persistance de ce choc renchérirait les coûts de production et de transport, réduirait le pouvoir d'achat des ménages et pèserait sur la consommation, principal moteur de la demande (environ 71 % du PIB).

1.3.3. Volatilité des exportations et des cours des matières premières

Les exportations ont reculé de 4,9 % en valeur au premier semestre 2026, et de 14,3 % au deuxième trimestre, avec des baisses des produits miniers (-8,1 %), des zones franches (-16,0 %) et de la vanille (-26,2 %). Seul le girofle a progressé (+173 %). Les industries extractives, après -3,2 % en 2025, devraient encore reculer de 8,7 % en 2026 selon la DGEP, en raison de la faiblesse des cours du nickel et du cobalt. Cette concentration des recettes d'exportation sur quelques produits rend la croissance et les recettes douanières difficiles à prévoir.

1.3.4. Contraintes d'énergie et d'eau

Au premier semestre 2026, l'écart entre la production et la consommation enregistrée d'électricité atteint 27,1 %, et environ 40 % de l'eau produite n'est pas retrouvée dans la consommation. La consommation d'électricité des industries et services a reculé de 3,9 % au deuxième trimestre, et celle d'eau des gros consommateurs de 25 % à 27 % selon le trimestre[2]. Ces contraintes limitent directement l'activité industrielle et touristique

1.3.5. Faiblesse de l'investissement privé et retards d'exécution de l'investissement public

Les importations de biens d'équipement ont reculé de 22,7 % et celles de ciment de 24,4 % au premier semestre 2026, signe d'un investissement privé attentiste. Or le cadrage suppose une forte accélération de l'investissement public (dépenses en capital de 8,8 % du PIB en 2027) et du BTP (+8,8 % en 2027, +18,4 % en 2028). Un retard d'exécution, ou l'absence de financement pour l'écart de 1 155 milliards d'Ariary identifié en 2027, réduirait sensiblement la croissance attendue.

1.3.6. Risque statistique lié à l'indisponibilité des données d'entreprises

Les comptes nationaux de 2025 reposent sur des estimations provisoires de la DGEP, faute de données d'entreprises de la DGI, indisponibles en raison du changement de plateforme numérique. Le niveau et la structure du PIB de 2025 pourraient donc être révisés. Une révision du PIB nominal modifierait tous les ratios exprimés en pourcentage du PIB (pression fiscale, déficit, dette) et l'année de base des projections.

1.4. Mesures d'atténuation

Pour réduire ces risques ou mieux les anticiper, l'INSTAT propose les mesures suivantes, dont les premières relèvent directement de son mandat.

- ***Sécuriser l'accès aux données d'entreprises.*** Signer une convention d'échange de données entre la DGI et l'INSTAT, assortie d'un calendrier de transmission, et accélérer la mise à disposition des déclarations fiscales issues de la nouvelle plateforme numérique. En attendant, mener une enquête rapide auprès des grandes entreprises pour fiabiliser l'estimation du PIB de 2025, puis publier un calendrier de révision des comptes nationaux.
- ***Renforcer le suivi conjoncturel et l'estimation précoce du PIB.*** Généraliser les comptes nationaux trimestriels et s'appuyer sur les indicateurs avancés du Tableau de bord économique (production d'électricité, consommation de carburants, commerce extérieur, indice de production industrielle) pour estimer la croissance en cours d'année et signaler rapidement tout écart par rapport au cadrage.
- ***Intégrer les risques climatiques dans les statistiques.*** En lien avec le ministère chargé de l'agriculture et le BNGRC, évaluer rapidement après chaque cyclone les pertes de production agricole et d'infrastructures, afin de chiffrer leur effet sur le PIB et d'ajuster les prévisions sans délai.

[2] Note de conjoncture INSTAT au premier semestre 2026

- ***Surveiller les prix et la concentration des exportations.*** Publier mensuellement l'IPC et ses composantes (riz, énergie, produits importés), suivre les prix des carburants et calculer un indicateur de concentration des exportations par produit, pour alerter sur la dépendance à quelques filières (girofle, vanille, nickel, cobalt).
- ***Améliorer les modèles de prévision et les scénarios de risque.*** Développer, avec la DGEP, des modèles économétriques de croissance et d'inflation alimentés par les données de l'INSTAT, et présenter systématiquement des fourchettes et des scénarios de choc (climat, pétrole, matières premières) à côté du scénario central.
- ***Renforcer les moyens de production statistique.*** Moderniser la collecte (questionnaires sur tablette), former les équipes aux méthodes de prévision et garantir un financement régulier des enquêtes, afin de réduire les délais de publication et le recours aux estimations provisoires.

2. PERFORMANCE DES AGREGATS MACROECONOMIQUES

Cette partie répond à une question : si la croissance du PIB réel est plus faible que prévu, quelle que soit l'origine du choc, que deviennent les recettes, les dépenses et le solde budgétaire? Elle mesure d'abord l'écart entre les prévisions des lois de finances initiales (LFI) de 2021 à 2024 et les réalisations. Elle chiffre ensuite, avec deux modèles du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), EXTER-MADA et MOSAIC, l'effet en 2027 d'une croissance inférieure d'un point à la référence du PLFI 2027. Ce chiffrage est conditionnel : il dit ce qui se passerait si le choc survenait, non la probabilité qu'il survienne. Il ne mesure pas l'effet d'une politique.

2.1.Performance des prévisions des LFI 2021-2024

La prévision comparée est celle de la loi de finances initiale de l'année n pour l'année n. Les réalisations de croissance viennent des comptes nationaux rebasés de l'INSTAT (novembre 2025) ; celles des finances publiques et de la dette, des opérations globales du Trésor du MEF. Les ratios prévus par les LFI de 2021 à 2024 rapportent leurs montants au PIB de l'ancienne base des comptes nationaux ; les ratios réalisés, au PIB rebasé. Les écarts en points de PIB mêlent donc l'erreur de prévision et l'effet du changement de base.

2.1.1. Écarts entre prévisions et réalisations : croissance, inflation et recettes

La croissance réalisée a été inférieure à la prévision de la LFI trois années sur quatre. L'écart moyen est de −0,5 point et l'écart absolu moyen de 0,6 point. Le plus grand écart concerne 2022 : 4,1 % réalisé pour 5,4 % prévu. En 2021, la croissance réalisée (4,7 %) a dépassé la prévision de 0,2 point (tableau 1).

L'inflation a été sous-estimée trois années sur quatre, de 0,7 point en moyenne. Les écarts les plus larges portent sur 2022 (+1,8 point) et 2023 (+1,3 point).

Les recettes hors dons sont restées chaque année sous la prévision, de 1,3 point de PIB en moyenne ; l'écart s'élargit de 0,5 point en 2021 à 1,9 point en 2024. Les recettes et les dépenses ont été surestimées les quatre années ; l'écart sur les recettes aggrave le solde, alors que l'écart sur les dépenses, de 4,2 points de PIB en moyenne, l'améliore.

Ces écarts donnent un repère pour le scénario défavorable de la section 2, qui retient une croissance inférieure d'un point en 2027. Sur 2021-2024, l'écart absolu moyen entre croissance prévue et réalisée est de 0,6 point ; un écart supérieur à un point s'est produit une fois, en 2022 (−1,3 point).

Tableau 3:Performance des prévisions de croissance et d'inflation des LFI, 2021-2024

	2021	2022	2023	2024	Écart moyen	Écart absolu moyen
Croissance du PIB réel (%) — réalisé	4,7	4,1	4,2	4,3		
Croissance du PIB réel (%) — LFI	4,5	5,4	4,9	4,5		
Croissance du PIB réel (%) — écart (pt)	+0,2	−1,3	−0,7	−0,2	−0,5	0,6
Inflation IPC, moyenne (%) — réalisé	5,8	8,2	9,9	7,6		
Inflation IPC, moyenne (%) — LFI	6,3	6,4	8,6	7,3		
Inflation IPC, moyenne (%) — écart (pt)	−0,5	+1,8	+1,3	+0,3	+0,7	1,0

Source : réalisé : INSTAT (croissance, comptes nationaux rebasés de novembre 2025 ; inflation, IPC) ; prévu : Tome 1 de la loi de finances initiale de l'année (lois n° 2020-013, 2021-027, 2022-015 et 2023-021). Écart = réalisé − prévu.

2.2.Impact des variations du PIB sur les finances publiques

2.2.2. Scénario de référence du PLFI 2027

Le cadrage macroéconomique du PLFI 2027 prévoit une croissance du PIB réel de 5,1 % en 2027, puis de 7,3 % à 8,2 % de 2028 à 2031. Les recettes hors dons passeraient de 12,3 % du PIB en 2027 à 15,2 % en 2031. Le déficit budgétaire global, de 3,8 % du PIB en 2027, s'établirait à 1,6 % en 2031. La dette publique passerait de 36,1 % à 28,5 % du PIB (tableau 2).

Tableau 4:Scénario de référence du PLFI 2027, 2026-2031

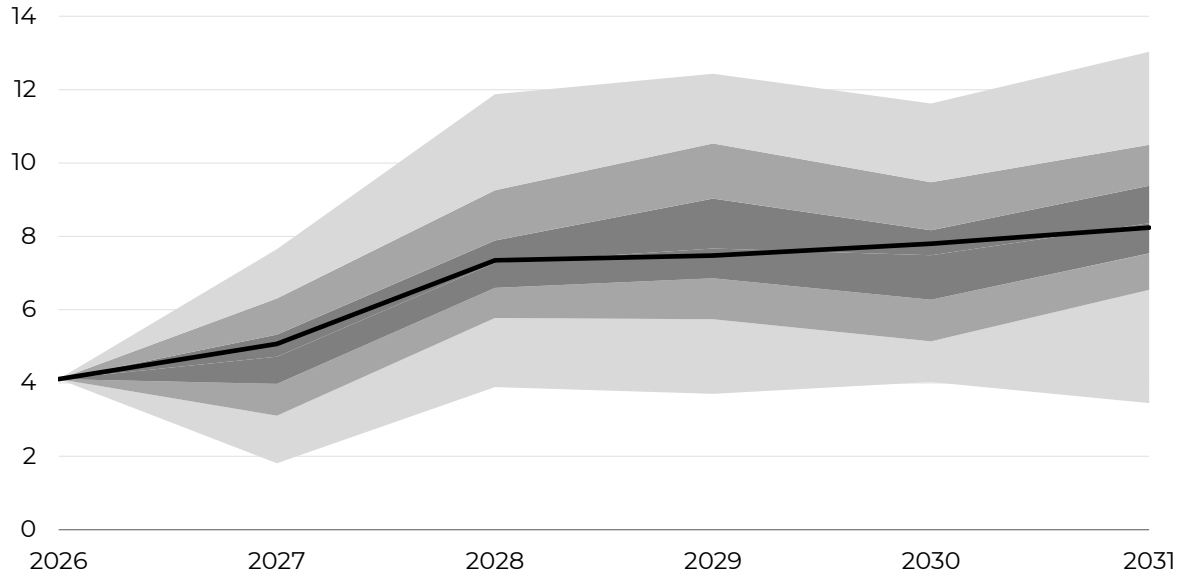
	2026*	2027	2028	2029	2030	2031
Croissance du PIB réel (%)	4,1	5,1	7,3	7,5	7,8	8,2
Inflation IPC, moyenne (%)	8,2	8,3	7,7	6,1	5,9	5,7
PIB nominal (Mds Ar)	98 590	112 440	130 171	148 510	169 454	193 292
Recettes hors dons (% PIB)	11,7	12,3	12,5	12,9	14,5	15,2
Dépenses totales (% PIB)	18,1	18,6	16,9	14,6	18,1	17,7
Solde budgétaire global (% PIB)	−4,1	−3,8	−3,3	−1,2	−2,6	−1,6
Solde primaire (% PIB)	−3,1	−3,0	−2,3	−0,5	−2,1	−1,0
Dette publique (% PIB)	36,7	36,1	33,8	31,9	30,2	28,5

*Source : MEF, cadrage macroéconomique du PLFI 2027 (version du 2 novembre 2026). * 2026 : estimation. Mds Ar : milliards d'ariary.*

Cette trajectoire est incertaine. Les tirages du modèle MOSAIC autour de la référence placent la croissance de 2027 entre 1,8 % et 7,7 % dans neuf cas sur dix (graphique 1). Ces bandes tiennent compte de l'imprécision des paramètres du modèle et des erreurs passées de ses équations ; elles laissent inchangées les hypothèses de change, d'exportations et de prix importés. Si l'on tire aussi ces hypothèses dans leur histoire 2010-

2024, la bande de croissance de 2027 s'élargit de −6,5 % à 10,8 % ; les années tirées couvrent 2010-2024, dont 2020. Au-delà de deux ans, ces bandes reposent sur peu d'observations et se lisent comme des ordres de grandeur.

Figure 2:Croissance du PIB réel : référence du PLFI 2027 et bandes d'incertitude de 30 %, 60 % et 90 %, 2026-2031 (%)



Source : MEF, modèle MOSAIC, 100 tirages des paramètres estimés et des erreurs historiques des équations, autour du cadrage du PLFI 2027. Bandes de gris, du plus foncé au plus clair : 30 %, 60 % et 90 % des tirages ; trait noir : référence.

2.2.3. Scénario défavorable : croissance du PIB réel inférieure d'un point en 2027

Le scénario défavorable porte sur 2027 : la croissance du PIB réel y est inférieure d'un point à la référence, soit 4,1 % au lieu de 5,1 %. Deux modèles du MEF le chiffrent. EXTER-MADA est un modèle d'équilibre général calculable statique, calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2019. MOSAIC est un modèle macro économétrique dynamique aligné sur le cadrage macroéconomique. Ce dernier applique une baisse uniforme de la valeur ajoutée de toutes les branches, calibrée pour réduire la croissance de 2027 d'un point, et ajoute ses écarts au cadrage du PLFI 2027. Les résultats sont des écarts à la référence, en points de pourcentage (tableau 3).

Dans EXTER-MADA, le solde budgétaire global se dégrade de 0,079 point de PIB, soit l'équivalent d'environ 89 Mds Ar au PIB nominal de référence de 2027. Les dépenses publiques augmentent de 0,085 point de PIB. Les recettes fiscales restent quasi stables en part du PIB (−0,001 point). L'inflation est supérieure de 0,75 point à la référence.

Dans MOSAIC, le solde se dégrade de 0,11 point de PIB. Les dépenses, inchangées en ariary, pèsent 0,18 point de PIB de plus, parce que le PIB nominal est inférieur de 0,95 % à la référence. Les recettes hors dons baissent de 78 Mds Ar, moins vite que le PIB : leur part dans le PIB augmente de 0,05 point. L'inflation de 2027 est inchangée dans ce modèle.

Les deux modèles donnent le même sens et le même ordre de grandeur : en 2027, un point de croissance en moins dégrade le solde budgétaire global de 0,08 à 0,11 point de PIB, par les dépenses plus que par les recettes. Ils diffèrent sur l'inflation, en hausse de 0,75 point dans EXTER-MADA et inchangée dans MOSAIC, et sur l'ampleur de la hausse du poids des dépenses.

Ce chiffrage a deux limites. Il porte sur la seule année 2027 et ne dit rien de la dette ni des années suivantes. Dans EXTER-MADA, le solde (−0,079 point) diffère de 0,007 point de l'écart entre recettes fiscales et dépenses : d'autres postes, non détaillés dans la note de l'équipe, entrent dans le solde.

Tableau 5:Scénario défavorable : impact d'une croissance du PIB réel inférieure d'un point sur les variables budgétaires, 2027

	Référence PLFI 2027	Écart EXTER-MADA (pp)	Écart MOSAIC (pp)
Croissance du PIB réel (%)	5,1	−1,000	−1,000
Inflation IPC (%)	8,3	+0,748	0,000
Recettes fiscales (% PIB)*		−0,001	
Recettes hors dons (% PIB)*	12,3		+0,048
Dépenses publiques (% PIB)	18,6	+0,085	+0,178
Solde budgétaire global (% PIB)	−3,8	−0,079	−0,107

*Source : MEF ; DEME, modèle d'équilibre général calculable EXTER-MADA (matrice de comptabilité sociale de 2019) ; MEF, modèle MOSAIC appliqué au cadrage du PLFI 2027). pp : points de pourcentage. * EXTER-MADA chiffre les recettes fiscales, MOSAIC les recettes totales hors dons. Solde budgétaire global de l'État, base engagements, dons compris.*

2.3.Atténuation des risques

Expositions. Les résultats d'EXTER-MADA font ressortir trois expositions. La première tient aux dépenses : un point de croissance en moins en relève le poids de 0,085 point de PIB, alors que celui des recettes fiscales varie de −0,001 point ; l'écart de solde passe donc par les dépenses, ce que MOSAIC confirme (+0,18 point). La deuxième tient aux prix : l'inflation dépasse la référence de 0,75 point, ce qui réduit la valeur réelle des crédits votés en ariary ; le modèle ne détaille pas cette transmission poste par poste. La troisième tient à la prévision des recettes : les LFI de 2021 à 2024 les ont surestimées de 1,3 point de PIB par an en moyenne (section 1), et un choc de croissance s'ajouterait à cet écart.

Ordre de grandeur. Exprimé en ariary au PIB nominal de référence de 2027, l'écart de solde associé à un point de croissance en moins vaut environ 89 Mds Ar selon EXTER-MADA et 120 Mds Ar selon MOSAIC. Dans MOSAIC, le solde baisse de 78 Mds Ar en montant ; le reste de l'écart en points de PIB tient au PIB plus petit. Ces montants donnent un seuil de suivi en ariary pour l'exécution de la LFI 2027.

Mesures existantes. La déclaration de la LF 2026 recensait le cadre de gestion des investissements publics, dont les critères de sélection des projets intègrent la résilience et la faisabilité, le mécanisme de stabilité des prix du carburant et la priorité donnée aux emprunts concessionnels.

Options proposées. Les options suivantes sont soumises à l'arbitrage ; leur coût relève des moyens internes du MEF.

- Suivre chaque mois, en ariary, les recettes fiscales et les dépenses exécutées par rapport au profil de la LFI 2027, et ouvrir une revue de l'exécution quand l'écart cumulé de solde atteint environ 89 Mds Ar, ordre de grandeur d'un point de croissance en moins selon EXTER-MADA. Acteurs : DGT, DGB et DGEP. Échéance : à partir de janvier 2027.
- Identifier dans la LFI 2027 une part des dépenses d'investissement sur ressources propres dont l'engagement est conditionné à la réalisation des recettes du premier semestre. Acteurs : DGB et DGEP. Échéance : LFR 2027.
- Fonder la prévision de recettes de la LFI sur une élasticité au PIB nominal estimée sur les réalisations, et publier l'écart entre recettes prévues et réalisées dans chaque déclaration. Acteurs : DGEP, DGI et DGD. Échéance : PLFI 2028.
- Documenter pour EXTER-MADA et MOSAIC les unités, les règles de bouclage et les postes du solde, puis publier les résultats des deux modèles sous forme de fourchette dans chaque déclaration. Acteur : DGEP (DEME). Échéance : déclaration de la LFI 2028.

3. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AU TAUX DE CHANGE

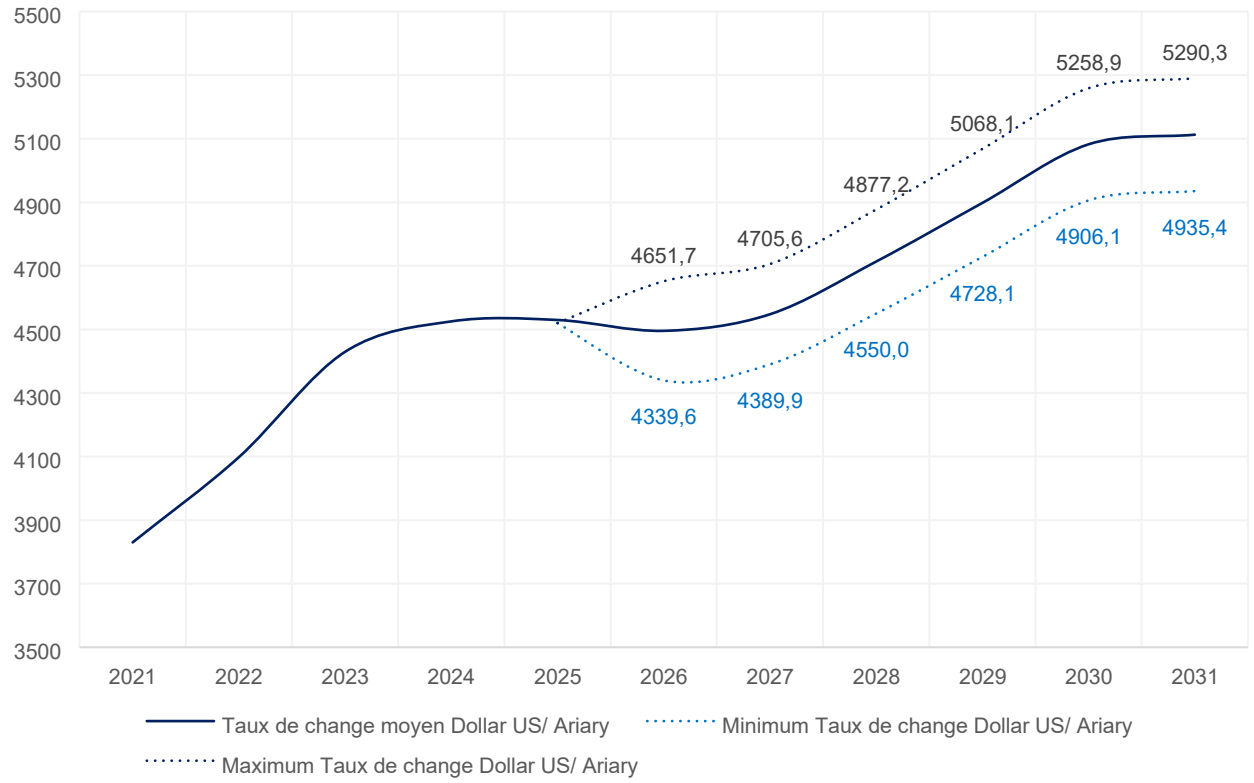
À court terme, le taux de change est déterminé par les transactions réalisées sur le Marché Interbancaire de Devises (MID), où la confrontation entre l'offre et la demande de devises étrangères conduit à la formation d'un taux d'équilibre. À moyen et à long terme, son évolution est principalement influencée par les déséquilibres structurels des paiements extérieurs de Madagascar.

Au premier semestre 2026, l'Ariary s'est apprécié en glissement annuel par rapport à l'Euro et au Dollar américain. Cette évolution reflète principalement les conditions observées au premier trimestre, marquées par la progression des recettes d'exportation et des transferts liés aux projets, dans un contexte d'importations contenues.

Les projections suggèrent une dépréciation de l'Ariary face au Dollar américain au cours du second semestre 2026. Le graphique ci-après présente les évolutions observées ainsi que les trajectoires projetées du taux de change Dollar américain/Ariary sur la période 2021-2031.

Toutefois, étant donné le régime de change flottant, une volatilité des taux de change à court terme ainsi qu'une forte variation annuelle éventuelle peuvent survenir. Dans ce contexte, les risques budgétaires peuvent revêtir deux formes distinctes.

Figure 3:Evolution du taux de change moyen entre l'Ariary et le Dollar US



Source : BFM/DSA

3.1.Cas d'une appréciation de l'Ariary

Une appréciation de l'Ariary se traduirait par une baisse de la contrevaleur en monnaie nationale des entrées de devises, incluant les investissements étrangers, les réserves internationales, les financements extérieurs, l'aide internationale, les exportations et les transferts. Elle pourrait ainsi limiter les disponibilités en Ariary nécessaires au financement des paiements du Trésor public.

3.2.Cas d'une dépréciation de l'Ariary

Une dépréciation plus marquée que prévu de l'Ariary pèserait sur le service de la dette extérieure, renchérirait les équipements importés pour les investissements et augmenterait le coût des produits courants importés, notamment les carburants et les fournitures.

3.3.Mesures d'atténuation de ces risques

L'État atténue les risques associés à la volatilité du taux de change en privilégiant le recours aux financements libellés en Ariary. Dans cette optique, la mobilisation des ressources domestiques, notamment à travers le développement du marché des capitaux à Madagascar, constitue un levier essentiel.

La négociation d'une maturité plus longue pour la dette en devises permet d'étaler les échéances de remboursement et de réduire les montants dus à chaque période. Ce choix contribue à diminuer la vulnérabilité face à d'éventuelles fluctuations défavorables du taux de change.

Le développement des exportations et l'amélioration du rapatriement des recettes en devises contribuent à renforcer la stabilité du taux de change. De même, la mise en place de filières de substitution aux importations permet de réduire les pressions sur la demande de devises.

Une politique monétaire prudente contribue au maintien et au renforcement de la valeur de l'Ariary.

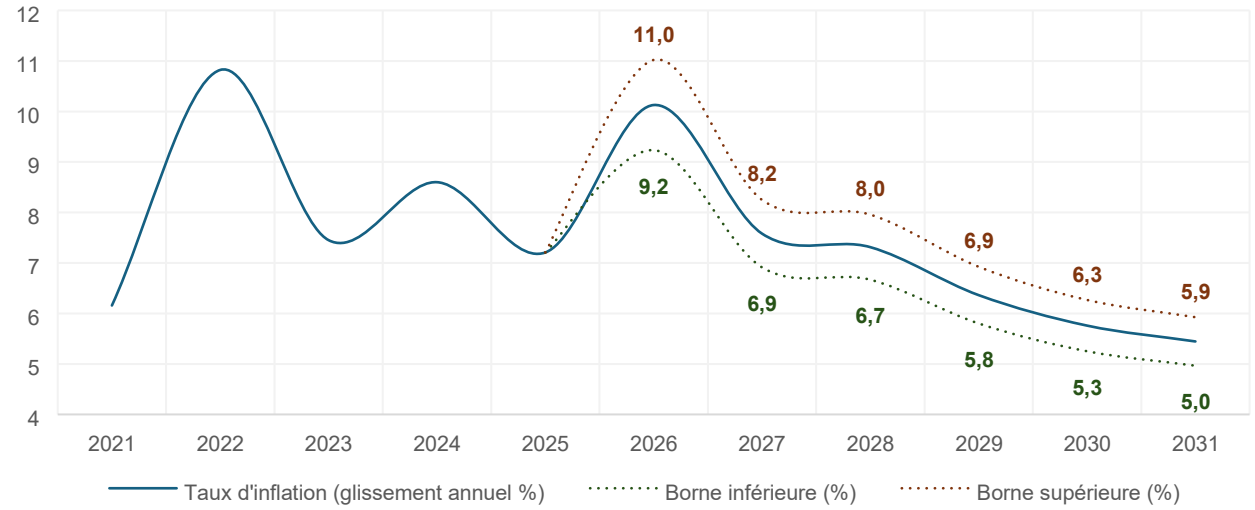
La stabilité macroéconomique constitue une condition indispensable à l'attractivité des investissements directs étrangers.

La stabilité macroéconomique, associée à la stabilité financière, constitue un facteur déterminant de la stabilité du taux de change.

4. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS À L'INFLATION

Après avoir atteint un pic de 9,5 % en Janvier 2025, l'inflation à Madagascar a ralenti tout au long de l'année pour s'établir à 7,2 % en décembre 2025. Cette décélération s'explique principalement par l'atténuation des tensions sur les prix internationaux du riz et du pétrole Brent, ainsi que par les effets des mesures de resserrement monétaire mises en œuvre par Banky Foiben'i Madagasikara (BFM). Cette tendance désinflationniste s'est poursuivie au début de l'année 2026, le taux d'inflation en glissement annuel reculant à 6,1 % en Janvier. Toutefois, un retournement s'est amorcé dès le mois de février, avec une remontée de l'inflation à 6,6 %, puis à 6,8 % en mars. Au cours du deuxième trimestre 2026, les pressions inflationnistes se sont accentuées sous l'effet de l'intensification du conflit au Moyen-Orient à partir de février 2026. Les perturbations engendrées, notamment la fermeture temporaire du détroit d'Ormuz, la hausse des coûts du fret maritime ainsi que l'augmentation des primes d'assurance, ont alimenté les tensions sur les prix. Dans ce contexte, l'inflation en glissement annuel a atteint 7,9 % en avril, 8,7 % en mai et 8,6 % en juin 2026.

Figure 4:Evolution du taux d'inflation des prix à la consommation



Source : BFM/DSA

Les projections d'inflation reposent sur les évolutions prévues de plusieurs variables macroéconomiques, notamment la masse monétaire, le taux de change, ainsi que les prix de l'énergie et du riz. Dans la mesure où ces trajectoires reposent sur des hypothèses, les prévisions demeurent entourées d'un certain degré d'incertitude, susceptible d'entraîner une volatilité plus ou moins importante des résultats. En dépit de l'accalmie observée après l'accord intervenu entre les États-Unis et l'Iran le 17 juin, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient demeurent un facteur de risque majeur susceptible d'alimenter les pressions inflationnistes, comme le souligne les Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2026. Dans ce contexte, les projections d'inflation pour fin 2026 restent prudentes.

L'inflation désigne une hausse généralisée et durable des prix des biens et des services. Lorsqu'elle s'accélère, elle accroît les dépenses publiques, aussi bien en matière de fonctionnement que d'investissement. Elle exerce également des pressions à la hausse sur les salaires nominaux. En l'absence d'une indexation des revenus sur les prix, cette hausse du niveau général des prix réduit le pouvoir d'achat des ménages, les conduisant à modérer leur consommation. Le ralentissement de la demande intérieure qui en résulte peut, à terme, freiner l'activité économique et limiter l'augmentation des recettes fiscales.

4.1.Mesures d'atténuation des risques liés à l'inflation

La gestion des risques budgétaires induits par les pressions inflationnistes nécessite la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures relevant des politiques budgétaire, monétaire et structurelle :

-Le contrôle du déficit public contribue à contenir l'inflation et à en limiter les répercussions sur les finances publiques.
-L'élargissement de l'assiette fiscale et la diversification des sources de recettes permettent d'atténuer l'érosion du rendement réel des impôts et taxes induite par la hausse des prix.
-Une politique monétaire prudente, qui se durcit en cas d'accélération de l'inflation tout en préservant les conditions de financement de l'économie, constitue un instrument essentiel de stabilisation.
-Le soutien au développement de l'industrie locale, associé à des mécanismes de contrôle des documents commerciaux, favorise une concurrence plus effective et contribue à limiter les comportements oligopolistiques sur les marchés de biens et de services.

5. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX OPÉRATIONS GLOBALES DU TRÉSOR (OGT)

Les risques budgétaires relatifs aux Opérations Globales du Trésor (OGT) désignent essentiellement les incertitudes et les menaces susceptibles de perturber l'équilibre du budget de l'Etat. Les risques peuvent provenir de

différentes sources, comme ceux liés aux recouvrements de recettes et ceux liés à l'exécution des dépenses. Il y a aussi les risques liés au financement du déficit.

Ces risques seront détaillés dans d'autres paragraphes, mais cette partie se focalise sur les risques relatifs au déficit budgétaire ainsi que sur les opérations propres au Trésor pendant la période de 2020 jusqu'à fin décembre 2025.

5.1. Au niveau des recettes :

Pendant ces 5 dernières années, les recettes et dons sont généralement inférieurs aux prévisions, sauf pour l'année 2024 où ils dépassent de 8,8% la prévision. Cet accroissement est principalement imputable à l'arrivée de financements extérieurs sous forme de dons. Une éventuelle mauvaise performance en matière de recettes et dons engendrerait des risques sur l'équilibre.

Par ailleurs, en ce qui concerne les recettes non fiscales, dont le recouvrement relève essentiellement de la Direction Générale du Trésor, les recettes collectées ont toujours connu une légère hausse par rapport aux prévisions. Ces dernières années, elles ont enregistré une hausse continue si bien qu'en 2024 leur réalisation était chiffrée à 362,9mds d'ariary, soit 17 mds de plus que les recettes prévues dans la Loi de Finances 2024.

Même si les recettes non fiscales ne représentent en moyenne que 3 à 4% des recettes budgétaires, elles constituent des ressources indispensables pour l'administration. Leur montant devient de plus en plus conséquent depuis 2020. Dans la Loi de Finances 2025, les recettes non fiscales sont estimées à 491,7mds d'ariary. Un léger changement au niveau de ces recettes affecterait aussi l'équilibre budgétaire.

5.2. Au niveau des dépenses

Les risques liés aux dépenses publiques dépendraient de leur gestion. Un décalage par rapport aux objectifs de la Loi de Finances pourrait réduire l'espace budgétaire disponible. Une maîtrise sur certaines dépenses telles la solde, les pensions, les dépenses sociales ou l'amortissement de la dette qui sont souvent rigides et difficilement ajustables, est de rigueur. Toutefois, il est à noter que durant ces dernières années, les dépenses effectives étaient toujours inférieures aux dépenses prévues. A fin décembre 2025, le taux d'exécution des dépenses était de 77,3% par rapport aux prévisions LFI 2025.

Par ailleurs en matière d'investissements, une planification et une priorisation des projets sont primordiales afin de garantir que les ressources soient utilisées à bon escient et que les dépenses cadrent avec les prévisions budgétaires.

5.3. Au niveau du financement

Face à l'insuffisance des recettes budgétaires par rapport aux dépenses programmées, l'Etat doit recourir au financement. Lorsque le financement obtenu est inférieur au financement prévu initialement, le risque budgétaire apparait.

Il est à rappeler que le financement de Madagascar est composé principalement de financement extérieur à hauteur de plus de 50% du total. Un éventuel choc international ou régional impacterait ce dernier, comme la guerre en Ukraine, le retrait de l'USAID dans les pays africains suite à l'élection présidentielle américaine. Cette contrainte financière affectera la réalisation des objectifs de politiques macrobudgétaire et macroéconomique.

Ainsi, quand les décaissements de dons et de prêts pour financer les projets de développement n'arrivent pas à financer le gap de financement, le budget est sous pression. L'Etat doit par conséquent recourir au financement intérieur, notamment à l'émission des Bons de Trésor ou à des avances statutaires.

De 2020 à 2023, le financement extérieur a connu une hausse soutenue et a atteint 2092,5mds d'ariary en 2023, soit 71% du total des financements. Il a enregistré une légère baisse et est devenu 2010,8mds d'ariary à fin 2024. A fin décembre 2025, le financement n'a enregistré qu'un taux de décaissement à hauteur de 49,4%.

5.4. Arriérés de paiement

Les risques budgétaires liés aux arriérés de paiement font référence à l'impact que peuvent avoir le non règlement ou le règlement retardé des dépenses sur l'équilibre financier présent ou futur des finances publiques. L'accumulation des arriérés de paiement peut réorienter les priorités budgétaires afin de les dissoudre. Elle pourrait évincer les dépenses de certains secteurs prioritaires (éducation, santé, investissements structurants, …). Une accumulation importante d'arriérés reflètent une mauvaise crédibilité de l'État vis-à-vis de ses créanciers (entreprises ou particuliers). Durant la période considérée, les réalisations divergent de manière significative par rapport aux prévisions, malgré les efforts déjà entamés par l'administration. Il est donc essentiel de restaurer la confiance des

créanciers envers l'État en adoptant une politique rigoureuse de maitrise des arriérés. Sa mise en œuvre effective contribuera à redorer l'image de l'État.

5.5. Au niveau du déficit public

Le déficit budgétaire est principalement constitué par le surplus de dépenses non couvert par les recettes budgétaires et les dons. L'Etat doit alors recourir aux prêts pour financer cet écart. Le risque budgétaire lié au déficit public correspond à la possibilité que les dépenses excèdent durablement les recettes, compromettant ainsi la soutenabilité des finances publiques et les objectifs de stabilité macroéconomique. Un tel déficit, s'il n'est pas maitrisé, peut entraîner une accumulation excessive de la dette publique, réduisant ainsi la capacité de l'État à financer ses priorités stratégiques, telles que les investissements productifs, les services sociaux ou les mesures de relance économique.

Par ailleurs, ce risque peut compromettre la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme, en augmentant la charge de la dette (paiement des intérêts) limitant les marges de manœuvre budgétaires. De plus, un déficit important et prolongé peut nuire à la crédibilité du gouvernement auprès des partenaires techniques et financiers, affecter la notation souveraine du pays, et freiner l'accès aux financements extérieurs à des conditions favorables.
Le plancher du solde primaire global est en particulier un critère quantitatif utilisé pour le programme FEC avec le FMI depuis juin 2024. Pour la période 2020-2024, le déficit est resté en-deçà de l'objectif fixé dans la prévision.

5.6. Mitigation/Gestion des risques budgétaires liées aux OGT

Pour contenir les risques associés à un déficit budgétaire, plusieurs mesures peuvent être utilisées, dont certaines sont déjà mises en œuvre par l'État malagasy. Ces mesures visent à restaurer la stabilité budgétaire, à renforcer la rigueur fiscale et à préserver la viabilité de la dette publique. Elles peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

5.6.1. Amélioration de la mobilisation des ressources intérieures

- Élargissement de l'assiette fiscale : Réduction des exonérations non justifiées, intégration du secteur informel, lutte contre l'évasion fiscale.
- Renforcement de l'administration fiscale et douanière : Modernisation des systèmes de collecte, digitalisation, contrôle fiscal plus rigoureux.
- Diversification des sources de revenus : Développement d'activités économiques génératrices de recettes publiques.

5.6.2. Rationalisation des dépenses publiques

- Maîtrise de la masse salariale **:** Adoption d'une politique de recrutement plus rigoureuse, amélioration de la productivité dans la fonction publique.
- Hiérarchisation des dépenses : Priorisation des dépenses essentielles (santé, éducation, infrastructures), réduction des dépenses non productives.
- Amélioration de l'efficacité de la dépense publique **:** Suivi-évaluation, passation des marchés plus transparente, lutte contre la corruption.

5.6.3. Renforcement de la gouvernance budgétaire et de la planification

- Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) **:** Élaboration de prévisions réalistes et alignement avec les priorités de développement.
- Règles fiscales et plafonds d'endettement : Mise en place de limites sur les déficits et la dette publique pour éviter les dérapages.
- Transparence et redevabilité : Publication régulière des données budgétaires, audits, implication des parties prenantes (Parlement, société civile).

5.6.4. Poursuite des activités visant à améliorer la gestion des arriérés de paiements

- Identification et évaluation des arriérés : classification des arriérés selon la nature, l'année, les institutions concernées, caractère litigieux ou non.
- Elaboration d'une politique d'apurement : élaboration de critères de priorisation, planification de calendrier d'apurement.
- Prévention des arriérés futurs.

5.6.5. Optimisation du financement du déficit

- Recours judicieux à l'endettement : Privilégier les emprunts concessionnels, éviter les emprunts à court terme et à taux élevé.
- Développement du marché des titres publics : Favoriser les financements domestiques dans de bonnes conditions, réduire la dépendance aux financements extérieurs volatils.

5.6.6. Renforcement de la résilience économique

- Stimulation de la croissance économique : En soutenant les secteurs porteurs et créateurs d'emplois pour élargir la base fiscale.
- Gestion proactive des chocs externes : Constitution de réserves, adoption de mécanismes d'absorption des chocs (fonds de stabilisation, filets sociaux).

Risques budgétaires en matière d'OGT face aux chocs

Au terme du mois de janvier 2026, l'exécution budgétaire affiche des résultats modérés par rapport aux prévisions de la LFI 2026. Avec un taux de mobilisation des recettes de 5,3 % de la LFI et un rythme de dépense de 4,1 %, le solde budgétaire affiche un déficit global de 97,6 milliards MGA.

L'exécution du cadre budgétaire s'inscrit actuellement dans un environnement international complexe, marqué par une recrudescence des incertitudes géopolitiques, notamment en raison des tensions en Iran et de l'instabilité chronique qui en découle sur le marché mondial des hydrocarbures. Ces facteurs de risque externes exercent une pression directe sur les équilibres financiers de l'État, en menaçant d'augmenter les charges liées aux subventions énergétiques tout en alimentant une inflation importée susceptible de fragiliser la consommation intérieure.

Malgré ces tensions mondiales, les prévisions de recettes sont maintenues mais l'atteinte de ces objectifs repose essentiellement sur la mise en œuvre de mesures fiscales ciblées. En outre, dans le contexte de relance économique engagé par le Gouvernement, une politique de dépenses expansionnistes induit une augmentation des dépenses (+3,5% dans le PLFR2026 par rapport LFI 2026). Ainsi, le déficit passera de 3,0% dans la LFI 2026 à 3,5% dans le PLFR2026.

5.7. Mesure de mitigation de ces chocs exogènes

Pour pallier ces incertitudes, la mesure de mitigation proposée repose sur l'alignement de l'exécution des dépenses avec la rentrée des sources de financement correspondantes telles que les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les aides budgétaires et les tirages sur projets. En effet, la soutenabilité des finances publiques est assurée lorsque les paiements effectués par l'Etat restent coordonnés avec ses disponibilités et que les arriérés demeurent maîtrisés.

Tableau 6:Evolution des agrégats fiscaux (en milliards MGA)

	2023	LF2023	2024	LFR 2024	2025 Prov	LF2025	Janv2026	LFI2026	PLFR2026 prov
Recettes et dons	9 438,2	11 832,4	10 697,8	9 836,7	10646,1	12 962,7	735,0	13899,3	14 058,5
Recettes fiscales	7 641,5	9 212,1	8 547,3	8 404,5	9227	9 994,4	725,1	11247,7	11 423,7
Recettes non fiscales	210,4	189,9	362,9	345,9	251,7	491,7	7,6	285,4	285,4
Dons	1 586,2	2 620,3	1 787,6	1 086,3	1167,5	2 476,6	2,3	2366,2	2 349,4
Dépenses	12 386,9	16 120,5	12 770,9	12 782,4	12619,4	16 304,9	728,4	17894,0	18 505,2
Dépenses en capital	4 902,6	8 675,4	5 175,2	4 836,8	4367,5	8 537,2	126,9	9097,9	8 618,1
Dépenses courantes	7 484,4	7 445,0	7 595,8	7 945,6	8251,8	7 767,7	601,4	8796,1	9 887,1
Solde primaire global	-2 453,1	-3 645,6	-1577,3	-2 274,1	-1372,8	-2 585,8	60,6	-3014,4	-3 466,3
Financement	2 931,4	4 879,1	2 189,1	3 382,0	1800,6	3 642,2	97,6	4194,8	4 746,7
Financement extérieur	2 092,5	3 843,0	2 010,8	2 604,1	2005,4	3 147,6	519,3	4052,9	4 378,8
Financement Intérieur	838,9	1 035,7	178,3	778,0	-204,8	544,6	-421,7	205,9	927,9
Variation des arriérés de paiement intérieur	17,3	-591,0	-116,0	-436,3	172,6	-300,0	-104,3	-200	-300

Source : DGT/DE

6. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS A LA FISCALITE

6.1.Situation fiscale du pays

Madagascar figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne ayant une faible mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne, avec un taux de pression fiscale de seulement 11,5 % du PIB en 2022. Malgré les efforts engagés par le gouvernement Malagasy, le niveau des recettes fiscales reste relativement faible pour satisfaire les besoins croissants en matière de biens publics du pays. Afin de résoudre ces problèmes, le gouvernement Malagasy a recours à d'autres sources de financement notamment les aides extérieures (APD), la promotion des investissements privés et le développement du partenariat public-privé (PPP).

Face au contexte mondial marqué par la diminution des Aides Publiques au Développement (APO) accordées aux pays en développement, le gouvernement malgache est appelé à arbitrer entre l'optimisation de la mobilisation des ressources fiscales et l'octroi d'incitations destinées à soutenir l'investissement ainsi que le pouvoir d'achat des ménages.

Malgré l'engagement du gouvernement Malagasy à l'effort de mobiliser les ressources

fiscales intérieures, les dépenses fiscales de son côté ne cessent de s'accroitre s'élevant à 2 673,1 milliards d'Ariary en 2025 et estimait à 3 282,5 milliards d'Ariary en 2027 si toutes choses égales par ailleurs. En 2025, près de la moitié du manque à gagner provient des mesures dérogatoires liées à la TVA (47,8 %), suivies des droits de douane (38,3 %) tandis que l'Impôt sur les Revenus ne représente que 13,1 %.

Tableau 7:Tendance observée des dépenses fiscales au cours de cinq dernières années

TYPE D'IMPÔTS	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025
TVA	74,8%	41,0%	58,3%	53,2%	62,8%	58,2%	47,8%
IR	0,0%	1,0%	5,9%	7,8%	5,9%	7,4%	13,1%
IRSA	0,2%	0,3%	0,3%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
DA	1,2%	0,0%	0,7%	0,3%	0,7%	1,5%	0,7%
DD	23,7%	44,9%	34,8%	38,5%	30,4%	26,5%	38,3%
IRCM	0,0%	12,8%	0,0%	0,0%	0,0%	6,3%	0,0%
OF	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: UPF, 2026

6.2.Estimation des tendances des dépenses fiscales

II convient de constater que les dépenses fiscales continuent de générer des risques budgétaires. En considérant la tendance annuelle, le montant prévu pour 2027 est le double à celui observé en 2020. Cet accroissement s'explique principalement par l'augmentation des demandes de nouvelles incitations, malgré les efforts du gouvernement visant à supprimer certaines mesures notamment celles non efficaces.

Tableau 8:Estimation du montant des dépenses fiscales

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	2027**
Dépenses fiscales	1 475,70	1 627,8	2 000,0	2 298,5	2 281,6	2 673,1	2 962,2	3 282,5

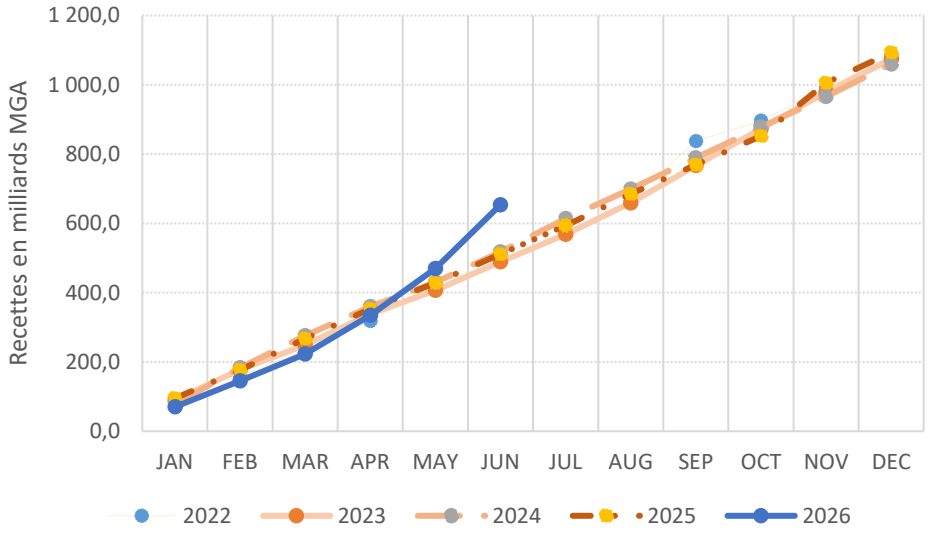
Source: UPF, 2026
** Montant provisoire*
*** Montant estimé*

7. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA VOLATILITE DU COURS DES MATIERES PREMIERES

Pour assurer le financement pérenne des investissements nécessaires au développement, Madagascar est tenu de mobiliser les recettes domestiques. A cet égard, il est attendu des administrations fiscales et douanières un accroissement soutenu des recettes.

Durant ces quatre dernières années, la hausse des recettes douanières est tirée uniquement par celle des recettes sur les importations de produits non pétroliers. En effet, de 2022 à 2025, les recettes sur les importations de produits pétrolières n'ont pas augmenté de façon significative (Cf. Graphique 1).

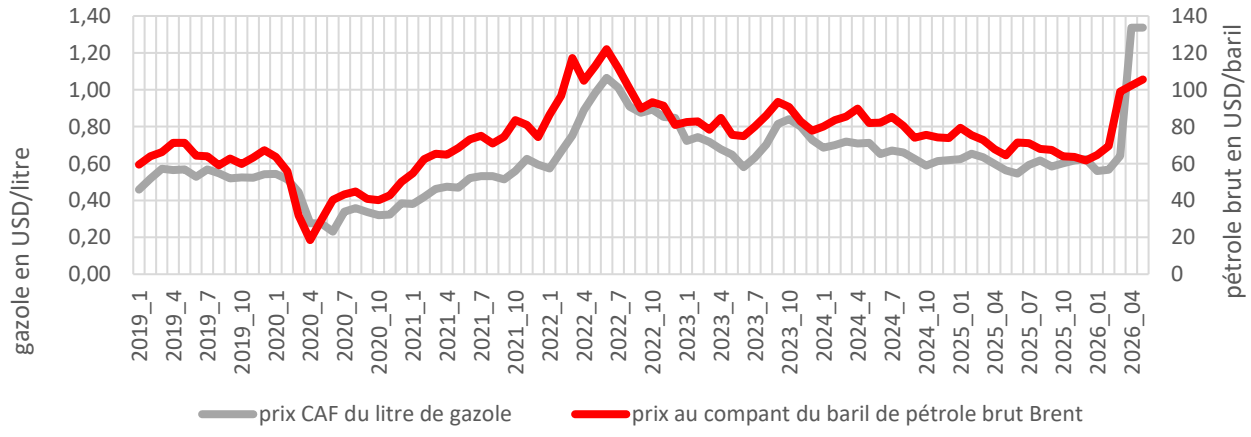
Figure 5: Recettes cumulée sur les importations de produits pétroliers



Source : MEF/SG/DGD/DISC/SSAE

Les recettes pétrolières constituent environ 30% des recettes douanières. Par ailleurs, leur niveau dépend fortement de facteurs exogènes tels que le cours du brut sur le marché mondial. Or, durant ces quatre dernières années, le prix mensuel du baril de brut Brent fluctue entre -39% et +79% en glissement annuel (calcul de l'auteur, sur la base de la source INSEE) (Cf. Graphique 2).

Figure 6: Evolution du cours mensuel du pétrole brut et du prix CAF mensuel du gazole

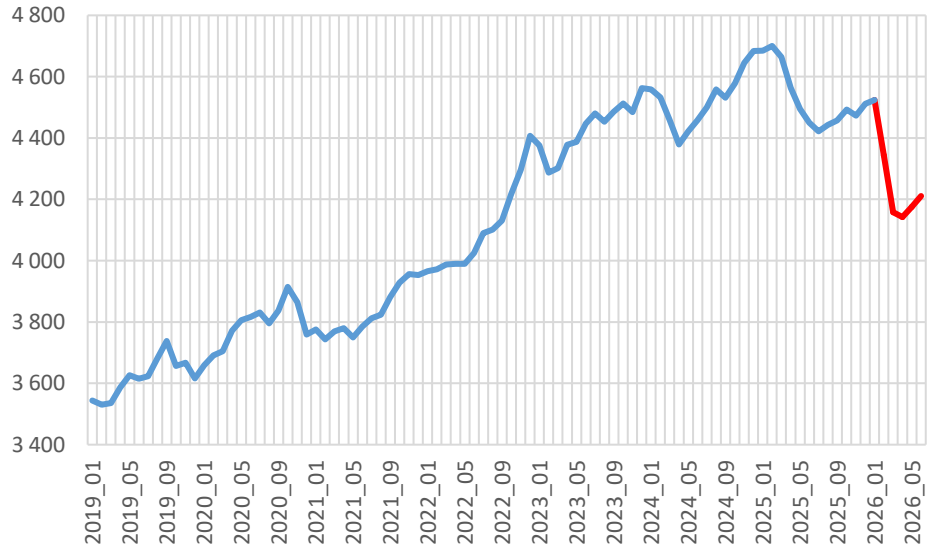


Sources : MEF/SG/DGD/DISC/SSAE et INSEE

Cette volatilité du cours du pétrole est contrebalancée par la fluctuation de l'Ariary face au dollar américain d'une part, et par la modification de la composition des importations pétrolières d'autre part. Il en résulte la stagnation des recettes sur les produits pétroliers dans les années précédentes.

Toutefois, en raison de l'escalade des conflits au Moyen-Orient en 2026, le cours du baril de pétrole rebondit fortement. Etant entièrement dépendant des importations en matière pétrolière, Madagascar subit de plein fouet ce rebondissement du cours : le prix CAF du litre de gazole passe du simple au double en avril 2026 (Cf. Graphique 2). Cette hausse brutale est atténuée par l'affaiblissement du dollar américain (Cf. Graphique 3).

Figure 7: Evolution du cours officiel en Ariary du dollar américain



Source : Banky Foiben'i Madagasikara

Sous l'effet conjugué du prix, du cours et du volume, les recettes pétrolières accusent un glissement annuel de +28% au premier semestre 2026. Parallèlement, les prévisions de recettes pétrolières de l'année ont été réajustées à la hausse dans le cadre de la loi de finances rectificative. En effet, au moment de l'élaboration de la loi de finances initiale, aucun signe ne laissait présager une pression sur l'offre et l'approvisionnement en pétrole dans le monde.

7.1.Mesures d'atténuation des risques

Madagascar ne peut pas influencer le cours mondial du pétrole. En revanche, dans ce document, au niveau de la section des Risques budgétaires liés au taux de change, plusieurs mesures sont mises en exergue pour atténuer l'impact de la fluctuation du cours de l'Ariary.

En ce qui concerne l'atténuation de la fluctuation du volume, la mise en œuvre du projet de contrôle de la qualité des produits pétroliers utilisés à Madagascar demeure cruciale afin d'endiguer les frelatages.

II. LES AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES

8. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX CATASTROPHES D'ORIGINE NATURELLE

Cette section rassemble les catastrophes des douze derniers mois et les perspectives climatiques connues au 3 novembre 2026. Elle chiffre, à l'aide du modèle macroéconométrique MOSAIC de la Direction des Etudes et de la Modélisation, l'écart des agrégats macroéconomiques et budgétaires à la référence de la LFI 2027 si la sécheresse liée à El Niño est plus sévère que prévu. Elle ne mesure pas l'efficacité des actions de réponse, et elle ne couvre pas le risque cyclonique, attendu sous la normale cette saison.

8.1.Rétrospective sur la saison cyclonique 2025-2026

Deux cyclones ont touché Madagascar au cours des douze derniers mois. Fytia a frappé le pays fin janvier 2026 : 12 décès, 78 376 sinistrés et 31 480 personnes déplacées dans 37 districts de 9 régions (BNGRC, bilan du 5 février 2026). Gezani a suivi mi-février 2026 : 62 décès, 13 disparus, 804 blessés, 431 967 sinistrés et 25 049 cases détruites dans 29 districts (BNGRC, bilan du 25 février 2026).

Le PDNA de Gezani évalue les dommages agricoles à environ 0,7 % du PIB. Selon les rapports sectoriels, les plantations de girofle, de litchi et de vanille resteraient hors d'usage pendant cinq à sept ans (PDNA, Gezani). Le PDNA estime l'effet des deux cyclones sur la croissance de 2026 à −0,75 point, compensé à hauteur de +0,67 point par les dépenses de réponse et de reconstruction.

Le coût budgétaire de 2026 apparaît dans le passage de la LFI à la LFR. Le déficit en base engagements y passe de 3 994,8 à 4 446,7 Mds Ar, soit 451,9 Mds Ar de plus. Côté dépenses, le BNGRC a reçu un mouvement de crédit de 10 Mds Ar en février 2026 et une inscription additionnelle de 10 Mds Ar en LFR, et une indemnisation d'assurance de 25 Mds Ar a été inscrite au profit de la CPGU. Côté recettes, les impôts intérieurs ont enregistré 11,2 Mds Ar de manques à gagner entre février et mai 2026 (PDNA, Gezani). Le PDNA précise que la hausse du déficit ne peut pas être attribuée aux seuls cyclones : les mouvements sociaux de fin 2025, la crise énergétique et la conjoncture internationale ont pesé au même moment.

Les financements préarrangés ont versé 29 millions USD au titre des deux cyclones : 19,9 millions USD tirés de la réserve REPAIR, environ 5,6 millions USD de la police souveraine ARC et 3,79 millions USD de la couverture ARC Replica des partenaires humanitaires (ARC, 5 mars 2026). Pour Gezani, la police d'assurance contre les cyclones tropicaux a versé 4,9 millions USD, pour une prime annuelle de 1,8 million USD et une limite de 9 millions USD (ARC, rapport de calcul du 20 février 2026). Le programme REPAIR a été activé quatre fois depuis décembre 2025, avant et après les deux cyclones, par l'intermédiaire du FID et du FNC (BNGRC, 13 mai 2026).

Le CERC s'ouvre à l'intérieur de projets de la Banque mondiale déjà engagés. Son activation n'apporte pas de ressource nouvelle : elle réaffecte des décaissements programmés. Une réponse financée de cette façon reporterait son coût sur l'investissement public différé plutôt que sur le déficit.

8.2.Pour 2026-2027, le risque principal est la sécheresse du Sud, non les cyclones

Les épisodes récents donnent l'ordre de grandeur du risque agricole. Lors de l'El Niño 2023-2024, les pertes agricoles ont atteint 122,4 millions USD pour les cultures annuelles et 81,5 millions USD pour l'élevage, soit 6 à 7 % du PIB agricole (FAO, 2024). En 2025, le repiquage s'est fait dans une saison de novembre-décembre classée parmi les 10 % les plus sèches depuis 1982. La production de paddy a reculé de 5,7 % et les importations de riz ont presque triplé, à 762 000 tonnes pour 1 550 Mds Ar (MINAE, Douane Malagasy).

Pour la décennie à venir, la majorité des modèles climatiques projettent des épisodes El Niño forts plus fréquents, mais l'effet de ces épisodes sur la pluie en Afrique australe reste très incertain (Cai et al., 2025). Les modèles agronomiques confirment qu'El Niño restera une source majeure de variabilité des rendements ; leur capacité à reproduire cette variabilité pour le riz est faible (Harrington-Tsunogai et al., 2026).

L'épisode en cours est fort. La NOAA lui donne plus de 83 % de chances de rester fort à très fort jusqu'en janvier-mars 2027 (NOAA, 8 octobre 2026). Météo-France attend 6 à 10 tempêtes tropicales sur le bassin, contre une normale de 10, avec 70 % de chances d'une activité inférieure à la normale et un risque d'impact atténué pour Madagascar (Météo-France, 28 octobre 2026). Un seul système suffit toutefois à provoquer une catastrophe.

El Niño déplace la pluie sans assécher tout le pays. Lors des quinze épisodes observés depuis 1983, la pluie de novembre-décembre a reculé de 12 à 19 % dans le Sud et le Sud-Ouest, alors que le Nord-Est est devenu plus humide (Données CHIRPS). La prévision saisonnière du modèle SEAS5, émise le 4 octobre 2026 par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT, en anglais ECMWF), va dans le même sens : −26 à −36 % de pluie en novembre-décembre dans le Sud et le Sud-Ouest, +13 % dans la SAVA. Sur les zones rizicoles prises ensemble, l'indice El Niño n'est pas corrélé à la pluie (corrélation de −0,01 sur 45 campagnes).

Les systèmes d'alerte précoce désignent le Grand Sud comme la zone la plus exposée. Les Nations unies classent Madagascar parmi les trois pays d'Afrique australe en « préoccupation très élevée », avec le Malawi et le Mozambique. Elles rapprochent la saison attendue de celle de 2015-2016 : des pluies inférieures à la normale et irrégulières dans le Sud et le Centre, supérieures dans le Nord, où le risque d'inondation demeure (OCHA ROSEA, août 2026). Dans le Grand Sud, la soudure a commencé plus tôt que d'habitude, après une récolte inférieure à la moyenne. FEWS NET y attendait des situations de crise (phase 3 de l'IPC) dès juillet 2026 à Toliara II et Amboasary Atsimo, puis leur extension à partir d'octobre à plusieurs zones de l'Atsimo-Andrefana, de l'Androy et d'une partie de l'Anosy. Un démarrage tardif des pluies et des températures supérieures à la normale gêneraient l'installation du riz, du maïs et du manioc dans le Grand Sud et le Grand Sud-Est ; les revenus du travail agricole y resteraient de 20 à 40 % sous leur moyenne (FEWS NET, juillet 2026). Les Nations unies estimaient à 1,9 million le nombre de personnes en phase 3 ou plus entre juin et septembre 2026 (OCHA ROSEA, août 2026).

Au niveau national, la prévision centrale se traduirait par un recul du paddy d'environ 0,7 %, déjà compté dans la croissance de 5,1 %. La situation alimentaire resterait tendue : 3,7 millions de personnes pourraient se trouver en insécurité alimentaire aiguë de phase 3 ou plus entre octobre 2026 et février 2027 (Plan national El Niño, 30 septembre 2026).

8.3.Six scénarios plus sévères que la prévision, construits sur les saisons passées

Chaque scénario historique (S1 à SE) est défini par un seuil de pluie et chiffré sur les saisons passées qui l'ont franchi. Le SPI (indice de précipitations standardisé) compare la pluie d'une saison à la normale 1991-2020, en écarts-types : −1,28 correspond à une saison sur dix parmi les plus sèches.

Le scénario SEAS5 vient, lui, d'une prévision et non du passé. SEAS5 est le système de prévision saisonnière du CEPMMT : chaque mois, il calcule 51 simulations du climat des sept mois suivants, qui diffèrent par de petites variations de leurs conditions de départ (CEPMMT). Le MEF a extrait la prévision émise le 4 octobre 2026 pour onze zones rizicoles et trois bassins hydroélectriques de la JIRAMA, de novembre 2026 à avril 2027. L'écart prévu par rapport au climat habituel du modèle est appliqué à la pluie normale observée de 1991-2020. La variante centrale retient l'écart central de la prévision : elle annonce une saison proche de la normale et un recul du paddy d'environ 0,7 %, déjà compté dans la croissance de 5,1 %. La variante haute, notée « SEAS5 haut » dans la suite, retient zone par zone le décile sec de la prévision, c'est-à-dire un cumul de pluie que seules 10 % des simulations jugent plus faible, borné par la variabilité observée depuis 1982 : elle représente une saison plus sèche que prévu, avec un recul du paddy de 5,7 %. Ce n'est pas une probabilité nationale de 10 %, car les zones les plus sèches ne le seraient pas toutes en même temps.

Tableau 9:Seul un début de saison sec réduit nettement la récolte de paddy

Scénario	Règle de pluie	Années analogues	Paddy (%)
SEAS5 haut — décile sec de la prévision	Prévision ECMWF SEAS5, 10 % des tirages les plus secs	Aucune (prévision)	−5,7
S3 — début de saison raté	SPI nov.-déc. ≤ −1,28	1988, 1993, 1995, 2017, 2025	−5,2 [−9,4 ; −1,6]
S4 — sécheresse persistante	Deux janv.-avr. de suite ≤ −0,67	1987, 2000, 2006, 2017, 2026	−2,2
S1 — saison sèche modérée	SPI janv.-avr. ≤ −0,67	14 saisons, dont 2016, 2025, 2026	−1,5
S2 — saison sèche sévère	SPI janv.-avr. ≤ −1,28	1983, 1999, 2006, 2026	−0,3 (non significatif)
S2e — saison sèche extrême	SPI janv.-avr. ≤ −1,64	1983, 1999, 2026	−0,2 (non significatif)
SE — bassins hydroélectriques secs	SPI nov.-avr. des bassins JIRAMA ≤ −1,28	1991, 1999, 2017, 2021	— (−6,5 % d'hydroélectricité)

Source : DGEP/DEME, module sécheresse du modèle MOSAIC (effets estimés sur 1983-2025), à partir des données CHIRPS, FAO et MINAE. Entre crochets : enveloppe des variantes du scénario.

8.4.Une sécheresse plus sévère abaisserait le PIB de 2027 de 0,04 % à 0,9 % ; le déficit varierait selon la manière de financer la réponse

Le modèle ajoute à chaque scénario deux besoins de réponse, chiffrés à partir de ses propres sorties. Ensemble, ils forment le « besoin de réponse » du tableau 2 selon les hypothèses suivantes :

- Le riz manquant aux ménages : la quantité de riz blanc qui ne serait ni produite ni importée, valorisée au prix CIF moyen du riz importé en 2025 (2 035 Ar/kg, douanes) et versée aux ménages sous forme de transferts de juillet 2027 à juin 2028 ;
- Le gasoil de relais de la JIRAMA : quand la pluie manque, les barrages produisent moins d'électricité et la JIRAMA doit faire tourner davantage ses centrales thermiques. Le besoin correspond au gasoil supplémentaire qu'elle devrait acheter, converti au change moyen de 2027 de la LFI (4 588 Ar/USD) et versé à l'entreprise sous forme de transfert d'avril à décembre 2027.

Trois hypothèses de financement encadrent le résultat. Dans la première, « sans dépense de réponse », l'État ne dépenserait rien de plus que prévu. Dans la deuxième, « réponse par redéploiement de projets », le riz manquant serait financé en réaffectant des crédits d'investissement public déjà programmés, comme le permettent les fenêtres contingentes ; le gasoil de la JIRAMA resterait à la charge du budget. Dans la troisième, « réponse à la charge du budget », l'État financerait les deux besoins par un déficit plus élevé.

Tableau 10:Écarts à la référence LFI 2027 qui seraient observés en 2027, selon le scénario et le financement de la réponse

Scénario	PIB réel (%)	Inflation (pt)	Besoin de réponse : riz manquant + gasoil JIRAMA (Mds Ar)	Déficit, sans dépense de réponse (%)	Déficit, réponse par redéploiement de projets (%)	Déficit, réponse à la charge du budget (%)
SEAS5 haut	−0,49	+0,6	269	−1,5	−0,3	+2,0
S3	−0,75 à −0,15	+0,2 à +1,0	86 à 407	−2,3 à −0,4	−1,3 à +0,1	+0,8 à +2,5
S4	−0,35 à −0,15	0 à +1,0	16 à 167	−2,6 à −0,2	−2,0 à +0,2	−0,5 à +0,8
S1	−0,24 à −0,10	0 à +0,7	10 à 116	−1,8 à −0,1	−1,4 à +0,1	−0,4 à +0,6
S2	−0,08 à −0,05	0 à +0,2	19 à 43	−0,4 à −0,1	0 à +0,4	+0,3 à +0,5
S2e	−0,06 à −0,04	0 à +0,1	17 à 33	−0,3 à −0,1	+0,1 à +0,3	+0,3 à +0,4
SE	−0,06	0	41	−0,1	+0,9	+0,9

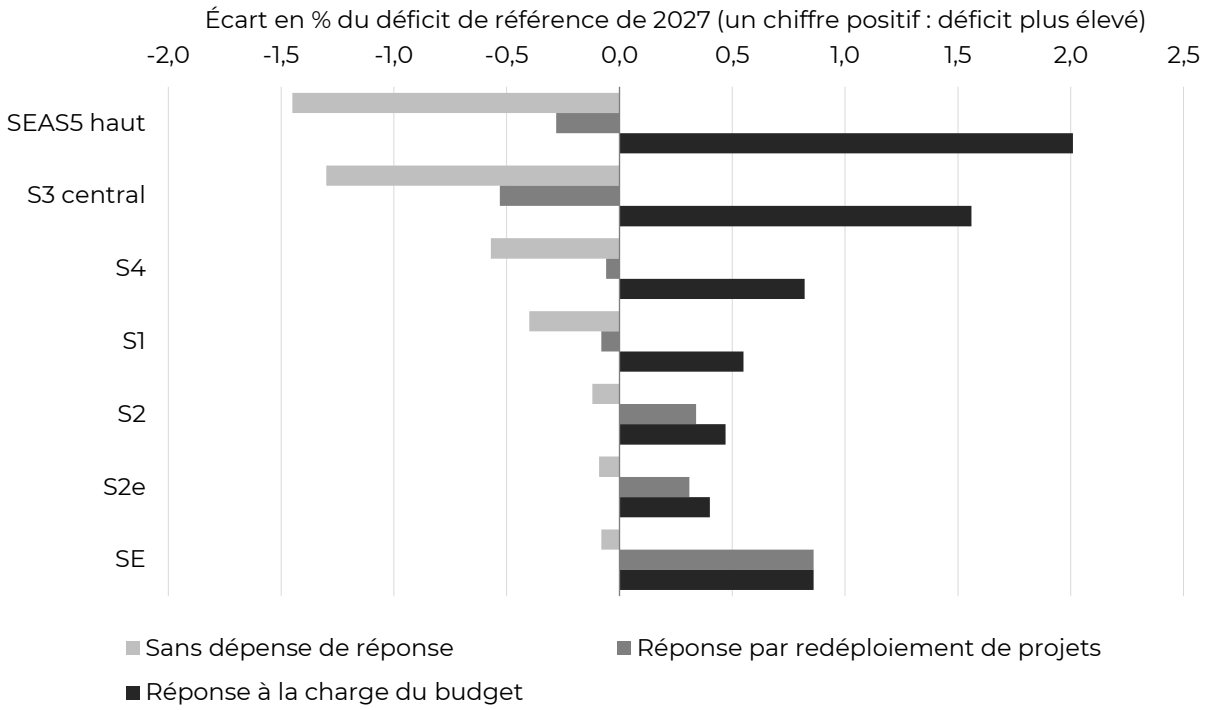
Source : DGEP/DEME, simulations MOSAIC (novembre 2026), référence LFI 2027. PIB réel : écart de niveau, sans dépense de réponse. Déficit : écart en % du déficit global de référence de 2027 (4 382 Mds Ar) ; un chiffre positif signifie un déficit plus élevé. Fourchettes : variantes bas et haut pour S3 ; hypothèses sur les importations de riz (frontières fermées, type 2017, type 2025) pour S1, S2, S2e et S4.

Le recul du PIB porterait d'abord sur la récolte de 2027. En 2028, l'écart se réduirait à 0,24 % au plus sans dépense de réponse. Si la réponse était financée par redéploiement de projets, le PIB reculerait davantage, jusqu'à 0,9 % en 2027 : dans le modèle, l'investissement public différé pèse plus sur l'activité que les transferts versés aux ménages.

Sans dépense de réponse, le déficit simulé baisserait dans tous les scénarios. Les recettes progresseraient avec le prix du riz et avec les droits perçus sur les importations supplémentaires de riz et de gasoil, alors que les dépenses de référence resteraient fixes en valeur. Ce gain de recettes est un majorant ; il ne doit pas être lu comme une protection du budget.

Si l'État payait seul la réponse, le déficit de 2027 dépasserait sa référence dans presque tous les cas, jusqu'à 2,5 %. Le plus grand écart, avec S3 haut, atteindrait environ 110 Mds Ar, soit 0,1 point de PIB. Le déficit resterait sous sa référence dans deux cas seulement, S1 et S4 sous l'hypothèse de frontières fermées : la hausse plus forte des prix y relèverait davantage les recettes. En 2028, l'écart du déficit resterait compris entre −2,5 % et +0,1 % de la référence ; dans le modèle, la hausse des recettes compenserait la seconde moitié de la dépense.

Figure 8:Écart du déficit de 2027 à la référence LFI 2027, par scénario et par financement de la réponse



Source : DGEP/DEME, simulations MOSAIC (novembre 2026), référence LFI 2027. S3 : variante centrale ; S1, S2, S2e et S4 : hypothèse d'importations « type 2017 ».

8.5. Trois risques connexes restent hors du chiffrage

La JIRAMA. Le gasoil de relais des centrales thermiques est compté dans le besoin de réponse ; il atteindrait 8,9 millions USD dans le scénario SE (41 Mds Ar). Il s'ajouterait à une situation financière déjà déséquilibrée : les capitaux propres de la JIRAMA étaient négatifs de 3 418 Mds Ar fin 2023 (annexe 18 de la LF 2026).

Le riz importé. En août 2026, le Conseil des ministres a suspendu jusqu'en mars 2027 la taxation du riz de luxe importé prévue par la LFR 2026, soit 20 % de droits de douane et 5 % de TVA. Les simulations placent les importations supplémentaires de riz après mars 2027 et supposent donc des droits rétablis. Une prolongation de la suspension réduirait le gain de recettes simulé ; elle n'est pas chiffrée par le modèle.

Les autres besoins de réponse. Le chiffrage ne couvre que le riz et l'électricité. L'eau, la santé, la nutrition, les intrants agricoles et la logistique, prévus par le Plan national El Niño, n'y figurent pas.

8.5.Atténuation des risques

8.5.1. Les dispositifs en place

Le Conseil des ministres a approuvé les 12 et 29 septembre 2026 les communications relatives au plan de préparation et de réponse face à El Niño. Le Plan national de préparation, d'anticipation et de réponse face au phénomène El Niño 2026-2027 étend le plan initial, centré sur le Grand Sud, le Grand Sud-Est et une partie de la côte est, aux 24 régions et à l'ensemble des ministères concernés. Il couvre plusieurs aléas : sécheresse, chaleur, pluies intenses et inondations, cyclones, feux de brousse.

Le Plan s'organise autour de trois priorités : protéger les vies et les moyens de subsistance, préparer les achats et le prépositionnement avant les ruptures d'accès, déclencher les actions à temps sur la base des alertes météorologiques. Il prévoit un comité de suivi placé sous l'autorité de la Primature, associant le BNGRC, la CPGU, le MEF et la Direction Générale de la Météorologie, ainsi qu'un tableau de bord national des ressources engagées et des besoins restants.

Plusieurs guichets de financement peuvent être mobilisés. Leur couverture du risque de sécheresse reste à établir guichet par guichet.

Tableau 11:Les guichets mobilisables et ce que l'on sait de leur couverture de la sécheresse

Guichet	Nature	Sécheresse dans le périmètre
ARC (police souveraine)	Assurance paramétrique, sans dette	Non pour la police 2025-2026 : elle ne couvre que les cyclones tropicaux (vent et marée de tempête), du 1er novembre 2025 au 31 mai 2026
REPAIR 1 à 5 et réserve REPAIR	Programme régional de la Banque mondiale mis en œuvre par ARC Ltd, approuvé le 30 juillet 2024	Non établie ; activé quatre fois depuis décembre 2025 par le FID et le FNC ; 19,9 M USD tirés de la réserve après Fytia et Gezani
CERC	Composante d'urgence des projets de la Banque mondiale (réaffectation)	Possible, selon les projets
CERP 1 et 2	Système des Nations unies	----------
CERF 1 et 2	Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (don)	Oui, en principe : allocations pour Madagascar en 2023
PFSR (FID)	Filets sociaux, transferts monétaires	Précédent : financement additionnel « réponse à la sécheresse » des filets sociaux

Sources : ARC (rapport de calcul du 20 février 2026 ; 5 mars 2026) ; BNGRC (13 mai 2026) ; Banque mondiale (30 juillet 2024) ; CERF (2023).

8.5.2. Mesures recommandées

Les mesures suivantes sont classées selon le délai dans lequel elles conditionnent la réponse budgétaire de 2027.

- **Couverture des guichets.** La CPGU et le MEF devraient établir, avant le 31 décembre 2026, une fiche par guichet du tableau 3 : couverture de la sécheresse, montant encore disponible en 2027 après Fytia et Gezani, délai de mise à disposition.
- **Coût d'opportunité du redéploiement.** Si pertinent, le MEF devrait identifier, avant la fin du premier trimestre 2027, les lignes du PIP redéployables et les projets qui seraient éventuellement différés. L'ordre de grandeur à couvrir pourrait atteindre 388 Mds Ar pour le seul riz manquant (scénario S3 haut).
- **Accélération de l'hybridation solaire des sites de la JIRAMA.** Le ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures et la JIRAMA devrait accélérer le déploiement des centrales solaire pour diminuer le recours aux carburants et diminuer les coûts y afférents.
- **Actualisation du chiffrage.** Le MEF devrait mettre à jour les simulations en janvier 2027, à partir de la pluie observée en novembre-décembre 2026 et de la prévision saisonnière suivante. Le seuil à surveiller est un SPI de novembre-décembre inférieur ou égal à −1,28 dans les zones rizicoles.

9. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES À PARTICIPATION DE L'ÉTAT

9.1.Présentation générale du portefeuille de l'Etat

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de l'Etat compte 54 entreprises à participation de l'Etat[3] qui sont obligatoirement des sociétés anonymes, soit 2 sociétés de plus qu'au 31 décembre 2023. Au sens de la loi n°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales, la société anonyme est une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits des actionnaires sont représentés par des actions.

9.1.1. Informations générales sur le portefeuille de l'Etat

Sur les 54 sociétés du portefeuille de l'Etat, 26 sont à participation majoritaire de l'Etat et 28 à participation minoritaire de l'Etat. Une société est à participation majoritaire de l'Etat quand l'Etat détient une part égale ou supérieure à 50% dans le capital social, dans ce cas elle est aussi qualifiée d'entreprise publique.

Afin de s'assurer de la sincérité des informations financières, les données sont tirées des états financiers audités par le commissaire aux comptes de la société et présentés à l'approbation des actionnaires. Toutefois, au moment de la rédaction du présent rapport, sur les 54 sociétés concernées, 14 n'ont pas encore présenté leurs comptes de l'exercice 2024 à l'examen de l'assemblée générale des actionnaires : AIRMAD, FSM, FPP, SIRAMA, SMATP, KRAOMA, PHARMALAGASY, SON'INVEST, SPM, SDM et SMH. Les états financiers de la JIRAMA pour l'exercice 2024 sont disponibles mais non audités. Pour les deux (2) sociétés nouvellement créées (KBM, MIAMI), la présentation des états financiers de l'exercice 2024 se fera exceptionnellement avec ceux de l'exercice 2025.

Ainsi, la présente section concerne 40 sociétés ayant présenté leurs comptes audités de l'exercice 2024 aux actionnaires.

Néanmoins, pour plus d'exhaustivité, quand les états financiers audités ne sont pas disponibles pour l'année, soit les comptes de gestion non audités disponibles (JIRAMA), soit les derniers états financiers audités disponibles datant de moins de cinq ans ont été utilisés (AIRMAD, SIRAMA, SMATP, SON'INVEST, SPM, SMH et FPP). Cela pose, cependant, des risques sur la sincérité des informations financières ou leur pertinence.

Ainsi, l'analyse se porte sur un total de 48 sociétés.

[3] Ce chiffre est inférieur au nombre actuel de sociétés à participation de l'Etat du fait de la création de nouvelles entreprises en 2025 et 2026.

Tableau 12:Chiffres clés consolidés des sociétés à participation de l'Etat au 31 décembre 2024

En milliards MGA

	Nombre de sociétés	Total, actifs	Total, passifs	Total, capitaux propres	Résultat net	Total des dividendes (1)	Total, impôts et autres contributions	Nombre d'employés
Hors JIRAMA	47	24 642,56	19 553,33	5 240,34	991,97	600,69	693,56	16 608
JIRAMA	1	4 240,11	7 763,48	- 3 523,36	-962,03	-	42,11	4 543
Total en valeur nominal	**48**	**28 882,67**	**27 316,81**	**1 716,97**	**29,94**	600,69	**735,67**	21 151
Total % du PIB (2)		35,33%	33,42%	2,10%	0,04%	0,73%	0,90%	

(1)Il s'agit de dividende total distribué par les sociétés et non les dividendes encaissés par l'Etat actionnaire.

(2)[PIB courant 2024 : 17,42 mds USD (source : https://donnees.banquemondiale.org/pays/madagascar)
Taux de change au 31/12/2024 : 1 USD = 4 692,38 MGA (Source : https://banky-foibe.mg/marche_marche-de-change#recherche-taux-de-change)]

Sources : Etats financiers et rapports de gestion des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs

Les 47 sociétés à participation de l'Etat (hors JIRAMA) représentent un poids économique important avec un actif total équivalent à 35,33% du PIB et une dette totale à 33,42% du PIB. Un faible niveau de capitaux propres par rapport au montant de la dette est constaté. Les recettes liées aux entreprises à participation de l'Etat restent relativement faibles.

La JIRAMA mérite une attention particulière. En effet, son actif totalise à lui seul 4 240,11 milliards MGA soit 5,19% du PIB. Elle compte aussi 7 763,48 milliards ariary de passifs et plus de 4 500 employés répartis dans toute l'Ile.

Tableau 13:Indicateurs de performance consolidés des sociétés à participation de l'Etat (hors JIRAMA) au 31 décembre 2024

	2022	2023	2024	Seuil
Rentabilité				
Rentabilité des actifs	0,026	0,038	0,040	Supérieur ou égal à 0,05
Rentabilité des fonds propres	0,115	0,203	0,189	Supérieur ou égal à 0,10
Solvabilité				
Ratio dette/actifs	0,845	0,811	0,793	Inférieur à 0,50
Ratio dette/fonds propres	4,911	4,297	3,731	Inférieur à 1

Sources : Etats financiers des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs (outil SOE-HCT)

D'une manière globale, les 47 sociétés sous revue sont rentables. Toutefois, il est remarqué que les actifs ne génèrent pas suffisamment de bénéfices avec un taux de 0,04 s'il devrait être supérieur à 0,05. Par contre, les capitaux investis par les actionnaires ont un rendement (0,19) supérieur au seuil qui est de 0,10.

La situation consolidée montre l'importance des dettes des sociétés dans sa globalité. Ici, les ratios de solvabilité s'expliquent par les faits que :

- Les établissements de crédit représentent les plus grandes sociétés en termes d'actifs et de passifs, et
- Les dépôts de la clientèle représentent plus de 75% des passifs des établissements de crédits.

Sans tenir compte des établissements de crédit et des sociétés d'assurances, les ratios de solvabilité seraient de :

- Ratio dette/actifs : 0,72 en 2024 contre 0,73 en 2023
- Ratio dette/fonds propres : 2,52 en 2024 contre 2,76 en 2023

Les actifs arrivent à couvrir les dettes des sociétés. Par contre, le ratio dette / capitaux propres reste très élevé par rapport au seuil. Cette situation démontre que, soit les sociétés ne paient pas leurs dettes, soit elles dépendent beaucoup des financements sur emprunt.

9.1.2. Les grandes sociétés à participation majoritaire de l'Etat

Les sociétés à participation de l'Etat sont des personnes morales de droit privé régies par la loi sur les sociétés commerciales. Elles sont ainsi soumises au droit commun. De ces faits, seules les entreprises à participation majoritaire publique, dans lesquelles l'Etat et ses démembrements peuvent exercer une influence directe ou indirecte, sont retenues dans le périmètre de cette sous-section.

Sur les 26 sociétés à participation majoritaire de l'Etat :

- Deux (2) sociétés nouvellement créées (KBM, MIAMI) présenteront leurs états financiers de l'exercice 2024 exceptionnellement avec ceux de l'exercice 2025.

- Trois (3) sociétés n'ont pas d'états financiers disponibles pour les cinq dernières années (KRAOMA, FSM et PHARMALAGASY).
- Trois (3) sociétés (AIRMAD, FPP et JIRAMA) ont des capitaux propres négatifs dont une (1) est actuellement en redressement judiciaire depuis 2021.

- Une société à vocation événementielle (MADECO) a ses capitaux propres inférieurs au minimum requis par la loi sur les sociétés commerciales (inférieurs à la moitié du capital social). Avec (i) la reprise des activités de la société après le passage du Covid19 et (ii) l'installation des panneaux solaires et le forage de puits qui réduiraient les dépenses en eau et électricité et la dépendance aux services de la JIRAMA, le bon niveau des capitaux propres devrait être retrouvé progressivement.

- Six (6) sociétés ont enregistré des résultats négatifs pour le dernier exercice en revue (AIRMAD, FPP, MADARAIL, SIRANALA, SON'INVEST, ZAHAMOTEL)
-

Tableau 14:Les principaux indicateurs consolidés des sociétés à participation majoritaire de l'Etat au 31 décembre N (Hors JIRAMA)

	2022	2023	2024	Seuil				
Rentabilité				Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
Rentabilité des actifs	0,03	0,02	0,03	plus que	0,10	0,05	0,00	-0,10
Rentabilité des fonds propres	0,05	0,05	0,06	plus que	0,20	0,10	0,00	-0,10
Liquidité								
Ratio actuel	3,60	4,61	5,27	plus que	2,00	1,50	1,30	1,00
Ratio de liquidité	3,39	4,45	5,00	plus que	1,20	1,00	0,80	0,70
Solvabilité								
Ratio dette/actifs	0,51	0,57	0,56	moins que	0,30	0,50	0,80	1,00
Ratio dette/fonds propres	1,05	1,30	1,29	moins que	0,50	1,00	1,50	2,00
Relation avec les administrations publiques								
Transferts gouvernementaux /Revenu	0,05	0,05	0,05	moins que	0,30	0,40	0,50	0,60
Notation globale des risques - Moyenne simple	2,50	2,40	2,40		Z > 2.6	2.6 > Z > 1.1	Z < 1.1	

Sources : Etats financiers des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs (outil SOE-HCT)

D'une manière générale, les sociétés à participation majoritaire de l'Etat (hors JIRAMA) sous revue présentent :

- En matière de rentabilité : des risques modérés. Les sociétés sont, dans leur globalité, capables de générer des revenus suffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Elles sont capables de produire des bénéfices à partir des actifs en leur possession et en utilisant le capital que les actionnaires ont investi.

- En matière de liquidité : des risques très faibles. Les entreprises peuvent faire face à leurs passifs à court terme en liquidant leurs actifs à court terme.

- En matière de solvabilité : des risques élevés. D'une manière globale, les entreprises sont solvables. Toutefois, beaucoup d'entre elles enregistrent un endettement très important pouvant entraîner des difficultés à assurer les services de la dette qu'elles détiennent.

- La dépendance des entreprises (hors JIRAMA) au Gouvernement reste très faible.

Selon la notation globale des risques, le risque de faire faillite reste modéré.

Le tableau suivant montre les plus grandes sociétés à participation majoritaire de l'Etat

Tableau 15: Les plus grandes entreprises à participation majoritaire de l'État par actif total (à la fin de l'année 2024)

Nom de l'entreprise	Secteur	Total actif		Capitaux Propres	Passif total		Résultat net
Unité		*Milliard MGA*	*% du PIB (1)*	*Milliard MGA*	*Milliard MGA*	*% du PIB (1)*	*Milliard MGA*
JIRAMA	Energie et eau	4 240,11	5,19%	-3 523,36	7 763,48	9,50%	-105,15
SPAT	Gestion portuaire	2 032,92	2,49%	492,45	1 540,47	1,88%	29,43
ARO	Assurances	996,97	1,22%	398,91	598,05	0,73%	15,57
SONAPAR	Société de participation	782,62	0,96%	772,37	10,25	0,01%	52,63
CEM	Finances	528,18	0,65%	28,29	499,89	0,61%	4,88
AIRMAD (2)	Transport aérien	420,08	0,51%	-351	771,08	0,94%	-90,64
SIRAMA (2)	Agro-alimentaire	316,1	0,39%	232,44	83,65	0,10%	3,28
SON'INVEST (2)	Investissement	120,85	0,15%	10,02	110,83	0,14%	-8,36
Total		**9 437,83**	**11,55%**	**-1 939,88**	**11 377,70**	**13,92%**	**-98,36**

(1) [PIB courant 2024 : 17,42 mds USD (source : https://donnees.banquemondiale.org/pays/madagascar)
Taux de change au 31/12/2024 : 1 USD = 4 692,38 MGA (Source : https://banky-foibe.mg/marche_marche-de-change#recherche-taux-de-change)]

(1) Les données sur AIR MADAGASCAR, SIRAMA et SON'INVEST sont celles des exercices clos respectivement au 31 mars 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

(2)

Sources : Etats financiers des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs (outil SOE-HCT)

Les plus grandes sociétés à participation majoritaire de l'Etat représentent plus de 11% du PIB en termes d'actifs.

La JIRAMA se démarque principalement avec un passif à 9,50% du PIB. Ses capitaux propres sont négatifs du fait des pertes cumulées.

La société Air Madagascar, présente aussi des capitaux propres négatifs. De ce fait, elle est en redressement judiciaire depuis 2021.

De 2019 à 2024, la JIRAMA mise à part, le recours aux aides publiques par les grandes entreprises à participation majoritaire de l'Etat reste faible.

9.2.Analyse par canal de transmission

Outre leur fonction économique, les sociétés à participation majoritaire de l'Etat peuvent exercer des fonctions : publique en offrant pour le compte de l'Etat des services publics ; sociale en maintenant un certain niveau d'emplois permanents ou saisonniers dans une circonscription donnée; environnementale de par leur activité (foresterie, plantation…) ; stratégique de par leur positionnement, leur activité ; quasi-budgétaire en appliquant une politique publique… Ces fonctions peuvent altérer leur profitabilité. De ces

faits, l'Etat peut être appelé à soutenir lesdites sociétés par le biais d'une subvention, d'une garantie ou de prêt, d'une augmentation de capital ou d'une avance en compte courant.

Par ailleurs, les sociétés sont sources de recettes pour l'Etat à travers les dividendes, les impôts et taxes et diverses redevances.

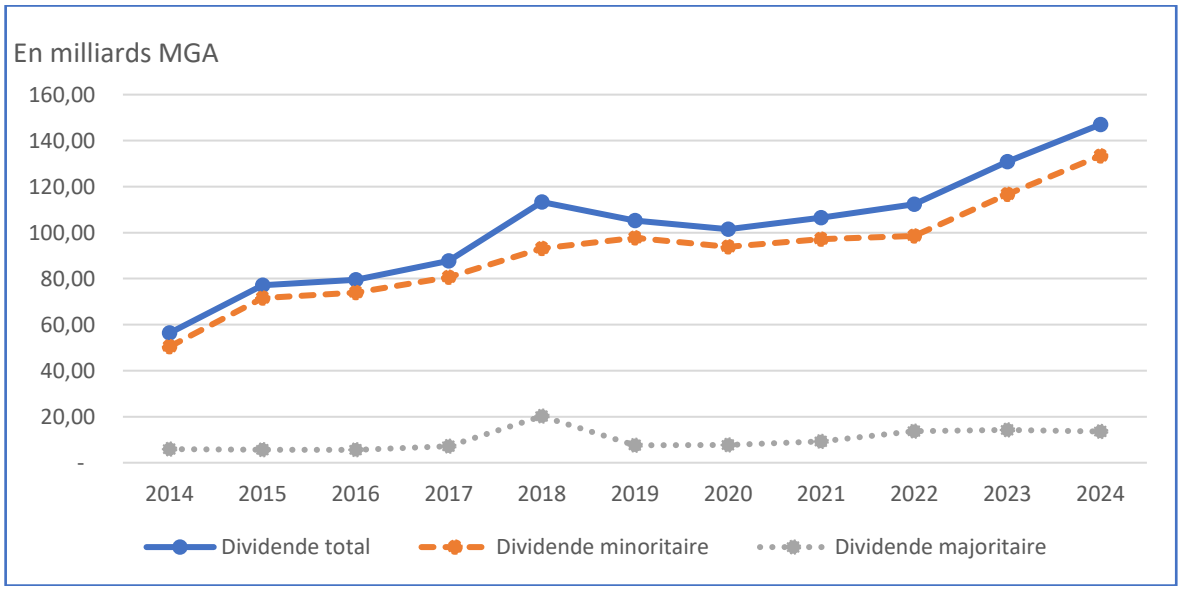
En considération de tous ces canaux de transmission, les sociétés à participation majoritaire de l'Etat requièrent une surveillance particulière des risques sur le budget de l'Etat.

9.2.3. Risques liés à la diminution des recettes provenant des entreprises à participation de l'Etat

Les sociétés à participation de l'Etat contribuent au financement du budget de l'Etat. Les recettes provenant des entreprises à participation de l'Etat sont les dividendes et les impôts et taxes.

9.2.3.1 Dividende

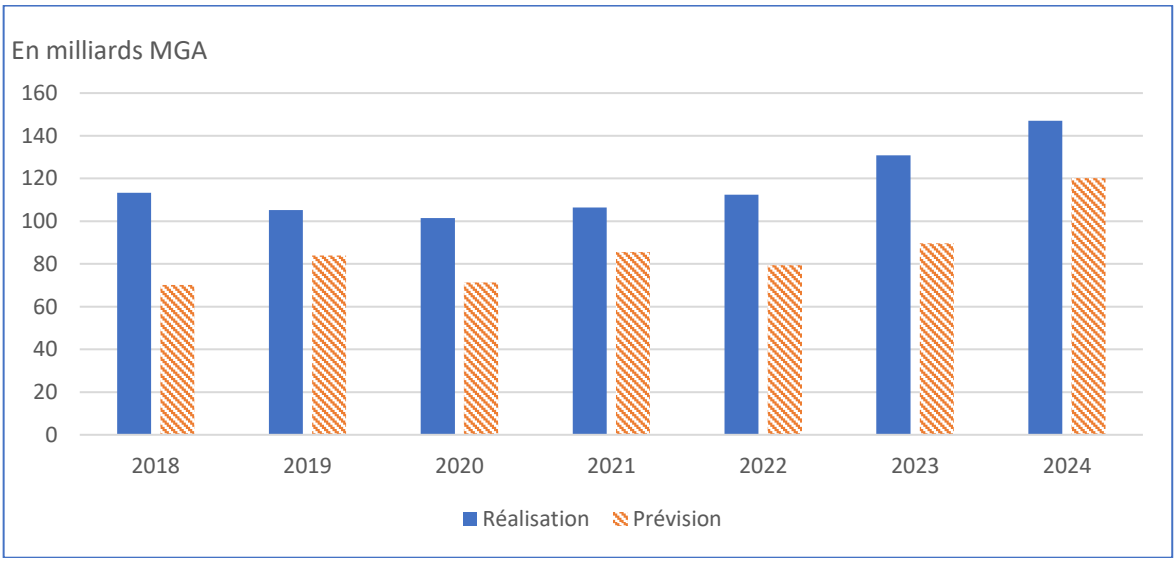
Figure 9:Evolution des dividendes reçus par l'Etat



Sources : Etats financiers et PV des assemblées générales des sociétés à participation de l'Etat

Le taux de croissance annuelle moyen des parts de dividendes de l'Etat issus des entreprises est de 14,97%. La régression en 2019 et 2020 est due à la pandémie de Covid 19 en 2020 et 2021 entraînant une baisse de performance des sociétés d'une part et un renforcement de la politique de prudence, d'autre part, qui se traduit par la réduction de taux de distribution de dividende, le dividende de l'exercice N étant décidé en N+1.

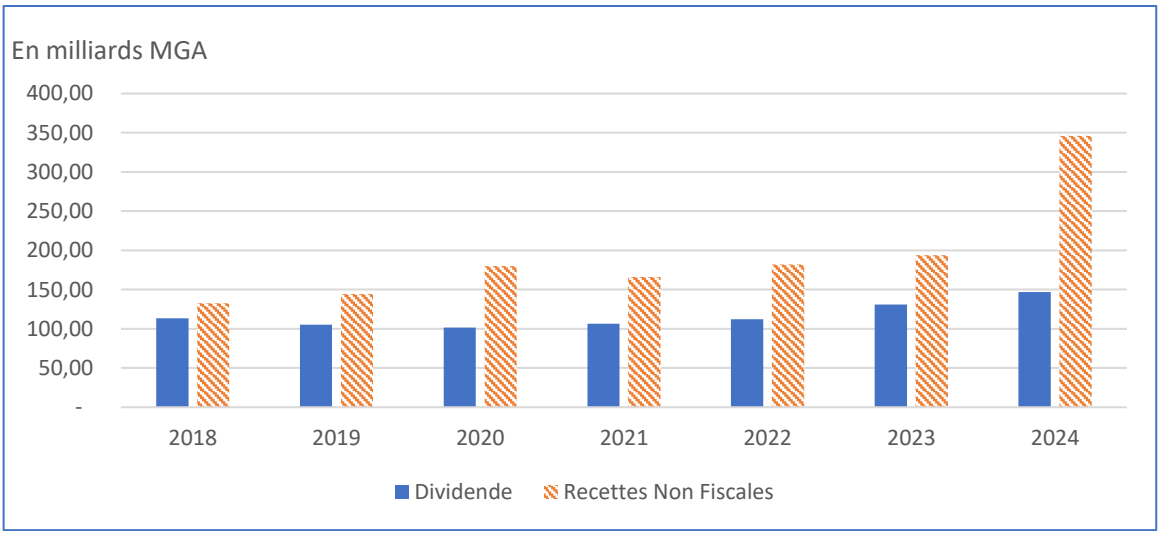
Figure 10:Dividende - Réalisation vs prévision



Sources : Etats financiers et PV des assemblées générales des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs

Un écart en faveur de la réalisation est constaté annuellement. Cet écart est dû à une prévision prudente des recettes liées aux dividendes reçus des sociétés à participation de l'Etat.

Figure 11:Poids des dividendes par rapport aux recettes non fiscales



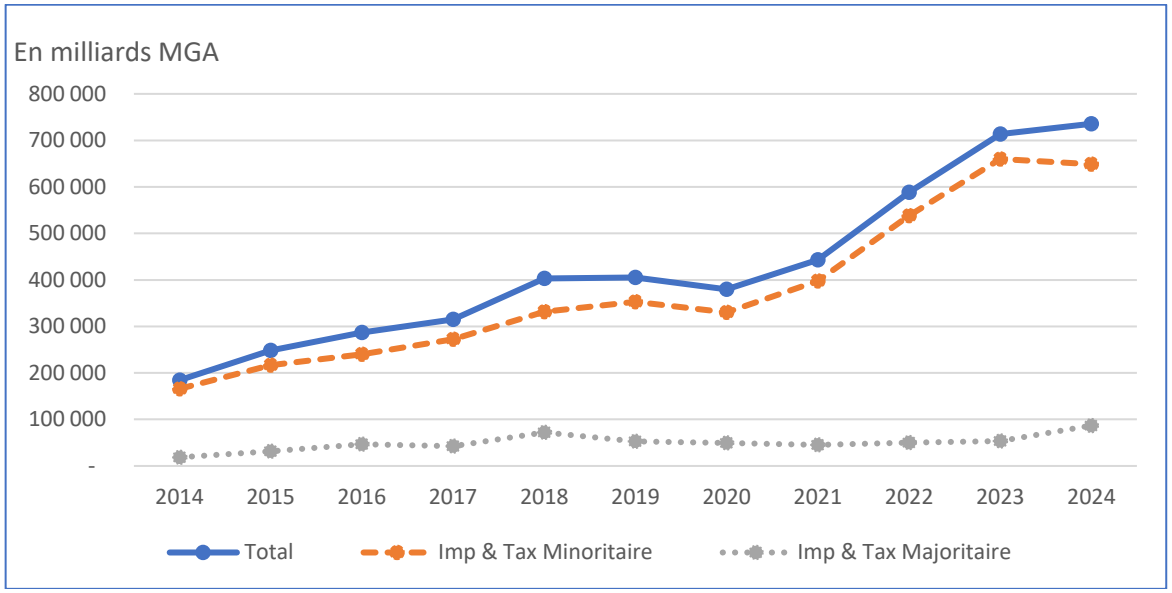
Sources : Etats financiers et PV des assemblées générales des sociétés à participation de l'Etat, LFI de l'année N pour les recettes non fiscales de l'année N-1, et nos propres calculs

En moyenne, les dividendes représentent 65,87% des recettes non fiscales. L'accroissement annuel des dividendes perçus reste à moins de 15%. Toutefois, en considération du poids des dividendes par rapport aux recettes totales (en moyenne 1,87%), l'impact d'une diminution des dividendes dans le budget de l'Etat reste faible.

➔ Risque lié à la diminution des dividendes : faible.

9.2.3.1 Impôts et taxes

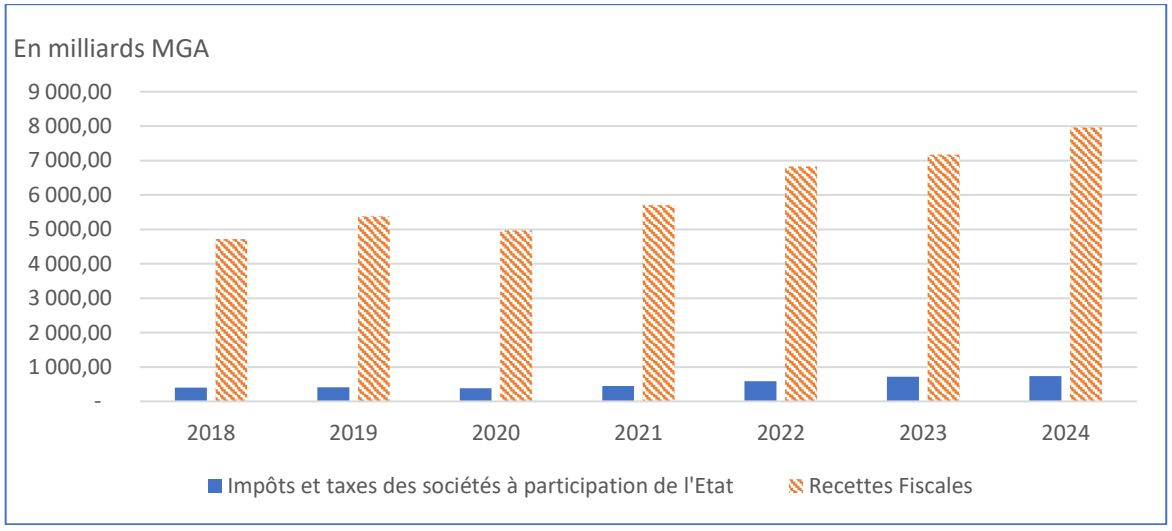
Figure 12:Evolution des impôts et taxes relatifs aux entreprises à participation de l'Etat



Sources : Etats financiers des sociétés à participation de l'Etat et nos propres calculs

Le taux de croissance annuelle moyenne des impôts et taxes relatifs aux entreprises à participation de l'Etat est de 33,30%. La baisse en 2020 est expliquée par la pandémie de Covid19.

Figure 13:Poids des impôts et taxes des entreprises à participation de l'Etat par rapport au total des impôts et taxes



Sources : Etats financiers des sociétés à participation de l'Etat, LFI de l'année N pour la réalisation des recettes fiscales de l'année N-1, et nos propres calculs

En moyenne, les impôts et taxes des sociétés à participation de l'Etat est de l'ordre de 7,64% des recettes fiscales. Une éventuelle baisse des impôts et taxes des sociétés à participation de l'Etat représentent un risque faible pour le budget de l'Etat.

➔ Risque lié à la diminution des recettes fiscales provenant des entreprises à participation de l'Etat : faible.

9.2.4. Risques liés à l'augmentation des dépenses relatives aux sociétés à participation de l'Etat

Les dépenses relatives aux sociétés à participation de l'Etat en tant qu'actionnaire se présentent sous deux formes : soit sous forme d'apport en capital (augmentation de capital ou participation dans une nouvelle société), soit sous forme d'avance en compte courant d'actionnaires. Ces deux dépenses sont subordonnées à la disponibilité de crédit dans la loi de finances de l'année.

9.2.4.1 Apport en capital

Tableau 16:Apport en capital - Réalisation vs prévisions

En milliards MGA

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévision	1,72	2,39	2,39	13,20	13,20	19,41	13,20
Réalisation	0	0	0	0,003	0	0	0,013

Sources : Service de la Participation Financière de l'Etat

L'apport en numéraire de 3 millions MGA apporté par l'Etat dans le capital social en 2021 concerne une nouvelle participation, à hauteur de 30%, dans le capital d'une société de transformation. Pour 2024, il s'agit de libération en numéraire de la part de l'Etat dans le capital de deux nouvelles sociétés (KBM et MIAMI).

Les prévisions sont basées sur les projets présentés par les ministères de tutelle technique et/ou par les sociétés sur la base de plan d'affaires relatif à la relance des activités et/ou à un nouveau projet (nouvelle société). Toutefois, les procédures y afférentes n'ont pas abouti pour diverses raisons (agrément, décret autorisant la participation de l'Etat, projet en cours de négociation...).

Seul un décret pris en conseil des Ministres peut autoriser la participation de l'Etat dans le capital d'une société. Le décret est présenté conjointement par le ministère de tutelle technique et le ministère de tutelle financière. Par ailleurs, aucun décaissement ne saurait être effectué sans inscription budgétaire.

➔ Risque lié à l'augmentation des dépenses en capital relatives aux sociétés à participation de l'Etat : moyen

9.2.4.2 Avance en compte courant d'actionnaire

L'octroi d'avance en compte courant d'actionnaire doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil des Ministres par le biais d'une communication verbale et est subordonné à la disponibilité des crédits dans la loi de finances. La convention de compte courant entre l'Etat et la société fait l'objet d'un arrêté d'approbation pris au niveau du Ministère en charge des Finances.

Tableau 17:Avance en compte courant – Réalisation vs prévision

En milliards MGA

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévision	6,11	2,50	0,50	2,92	2,92	1,90	1,90
Réalisation	4,62	-	-	-	-	-	-

Sources : Service de la Participation Financière de l'Etat

Depuis 2019, aucun apport numéraire n'a été fourni aux sociétés à participation de l'Etat sous forme d'avance en compte courant d'actionnaire. Des demandes ont été formulées mais les procédures y afférentes n'ont pas abouti de par le défaut d'approbation en Conseil des Ministres.

Les prévisions sont basées sur les demandes exprimées par les sociétés et sur présentation de plan d'utilisation et de plan de remboursement. Aucune autorisation n'a été reçue du Conseil des Ministres pour octroyer des avances d'actionnaires aux sociétés depuis 2019.

➔ Risque lié à l'augmentation des dépenses en avance en compte courant relatives aux sociétés à participation de l'Etat : faible

9.2.4.3 Risques liés aux activités quasi-budgétaires

Trois activités quasi-budgétaires identifiées pour l'exercice 2024 :

- Fixation du prix des carburants à la pompe,
- Fixation du prix de l'électricité, et
- Importation puis vente à perte de PPN.

➔ Risque lié aux activités quasi-budgétaires : élevé.

9.2.4.4 Garantie, prêt direct et prêt rétrocédé

Les risques budgétaires liés aux garanties, prêts directs et prêts rétrocédés sont principalement traités dans une autre section relative à la dette publique.

Le cadre légal prévu par la loi n°2014-012 du 21 août 2014 régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement Central se limite aux seules garanties sur emprunt. Toutefois, il convient de signaler que le Conseil de Ministres a, par décret n°2024-1908 du 13 novembre 2024, habilité exceptionnellement le Ministre de l'Economie et des Finances à émettre une garantie au nom de l'Etat Malagasy à hauteur maximale de sept millions cent-dix mille dollars (7 1 l0 000 USD) au nom de l'Etat Malagasy dans le cadre du projet d'importation de 1 5 000 tonnes de riz en provenance du Pakistan par la société State Procurement of Madagascar (SPM).

➔ Risque lié aux garanties : élevé

9.3.Mesures d'atténuation

Concernant la disponibilité des informations financières, il est préconisé de continuer systématiquement et ce, jusqu'à ce que la pratique soit acquise, la sensibilisation :

- des sociétés aux fins de respecter les délais de présentation des comptes aux actionnaires conformément à la loi sur les sociétés commerciales,

- des administrateurs représentant de l'Etat de rendre compte au Ministre en charge des Finances et de transmettre les documents du Conseil d'Administration pour permettre au service d'avoir une situation infra annuelle.

Dans ce sens, des lettres de rappel sont envoyées systématiquement aux sociétés pour la tenue dans les délais légaux des assemblées générales statuant sur les comptes de l'exercice clôturé ; l'adhésion des

personnes désignées en tant qu'administrateurs représentant de l'Etat au titre des Ministères de tutelle à la charte de l'administrateur des sociétés à participation de l'Etat est demandée avant leur nomination ; et un guide de l'administrateur des sociétés anonymes à participation de l'Etat a été préparé et est disponible en téléchargement sur le site web du Trésor Public. Des informations verbales sur l'intérêt de la disponibilité des informations financières sont aussi données par le représentant de l'Etat actionnaire lors des assemblées générales.

En outre, les sociétés ont déjà été orientées pour raffermir la gestion des risques à travers le renforcement ou, le cas échéant, la mise en place des divers comités d'audit et de contrôle au sein du Conseil d'administration.

Pour les risques liés aux garanties, en application de l'article 9 du Décret n°2018-589 du 27 juin 2018 fixant les modalités et procédures d'octroi de garantie sur emprunt du Gouvernement Central, un Comité d'Analyse des Risques de Crédit (CARC) est créé par Arrêté n°2588/2024-MEF du 28 mars 2024. Il s'agit d'un organe de préparation qui procède à l'analyse en amont des capacités financières et de risque de défaut de paiement du service de la dette du bénéficiaire de garantie sur emprunt du Gouvernement Central, de la rétrocession et du prêt direct. Mais, même en absence de demande de garantie, de prêt ou de rétrocession, le CARC établie progressivement une situation de base par la notation du score de risque des entreprises à participation majoritaire de l'Etat.

Par ailleurs, suite à l'adoption du Décret n°2023-644 du 30 mai 2023 relatif à la mise en place d'un cadre d'évaluation et de gestion des risques budgétaires, le Comité sur les Risques Budgétaires (CRB) a été mis en place par l'Arrêté n°2869/2024 du 04 avril 2024.

10. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROJETS DE PPP

La présente section expose les risques budgétaires liés aux obligations découlant des projets de partenariat public-privé (PPP) au titre de l'exercice budgétaire 2027. Elle s'inscrit dans la démarche de renforcement de la transparence budgétaire et de la gestion des engagements de l'État découlant des contrats de partenariat public-privé. Les informations présentées concernent exclusivement le portefeuille des contrats de PPP en vigueur, plus précisément les projets PPP en phase soit de construction, soit d'exploitation, soit en fin d'exécution ou en phase de transfert.

Les projets PPP étant régis par des contrats, les engagements de l'Etat relatifs aux projets PPP résultent des stipulations contractuelles convenues entre les parties. Ces engagements peuvent prendre la forme d'obligations directes ou de passifs contingents explicites, dont la réalisation demeure conditionnée par la survenance d'événements définis dans les contrats. À ce titre, seuls les projets ayant fait l'objet d'un bouclage commercial ou se trouvant en phase de bouclage financier sont susceptibles de générer des engagements conditionnels explicites faisant l'objet de la présente déclaration.

La présente déclaration est structurée en deux sous-parties :
(i) les risques budgétaires et les obligations directes découlant des projets de partenariat public- privé existants, et
(ii) (ii) les mesures à mettre en œuvre pour assurer la maitrise et l'atténuation des risques budgétaires relatifs aux PPP.

10.1. Les risques budgétaires et obligations directes découlant des projets de partenariat public-privé existants

Au titre de l'exercice budgétaire 2027, le portefeuille actuel des projets PPP comprend trois contrats en cours de traitement :

- La concession des aéroports internationaux d'Ivato et de Nosy Be, confiée à la société Ravinala Airports S.A ;
- Le développement, la conception, le financement, la construction, l'assurance, la réassurance, la mise en service, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le transfert d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Onive (Projet Hydroélectrique Prioritaire Sahofika ou PHP-SAHOFIKA)
- Le développement, la conception, le financement, la construction, l'assurance, la réassurance, la mise en service, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le transfert d'une centrale hydroélectrique sur le site de Volobe en Amont sur l'Ivondro (Projet Hydroélectrique Prioritaire Volobe ou PHP-VOLOBE)

Une fiche descriptive de chacun des projets est présentée dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 18:fiche descriptive des projets PPP existants

Tableau 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES PROJETS PPP EXISTANTS		
Projet	**Description**	**Résumé du projet**
Concession des Aéroports d'Ivato et de Nosy be	Financement, conception, développement, exploitation, entretien et maintenance de l'Aéroport International d'Ivato et de l'Aéroport international de Nosy Be et de leurs installations situées dans le périmètre concédé : (i) le financement, la conception et la réalisation du Programme d'Investissement ; (ii) la fourniture des Services Aéroportuaires ; (iii) l'entretien, la maintenance et le renouvellement des Biens de la Concession ; (iv) les obligations relatives aux Activités Réservées ; et (v) Autres Activités	**Concessionnaire** : Ravinala Airports Sa **Signature du contrat** : 09 Juillet 2015 **Durée de la concession :** 33 ans à compter de la date de démarrage de l'exploitation **Date de mise en service commerciale (démarrage de l'exploitation):** Décembre 2021
Projet Hydroélectrique Prioritaire Sahofika (PHP-SAHOFIKA)	- Développement, conception, financement, construction, assurance, réassurance, mise en service, exploitation, entretien, maintenance et transfert d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Onive ; et - Développement, la conception, le financement, la construction, l'assurance, la réassurance (en phase de construction), la mise en service et du transfert des Infrastructures Associées.	**Concessionnaire :** Consortium NEHO Sa **Signature du contrat (bouclage commerciale):** 15 Novembre 2021 **Durée de la concession :** 25 ans à compter de la date de mise en service commerciale de la Centrale **Capacité :** 192 MW **Situation actuelle de mise en œuvre du projet :** poursuite des travaux techniques et négociations financières en vue d'aboutir au bouclage financier.
Projet Hydroélectrique Prioritaire Volobe (PHP-VOLOBE)	- Développement, conception, financement, construction, assurance, réassurance, mise en service, exploitation, entretien, maintenance et transfert (au terme de la Concession) d'une centrale hydroélectrique sur le site de Volobe ;	**Concessionnaire** : Consortium CGHV Sa **Signature du contrat (bouclage commerciale)** : 26 Mai 2023 **Durée de la concession :** 25 ans à compter de la date de mise en service commerciale de la Centrale

Tableau 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES PROJETS PPP EXISTANTS		
Projet	**Description**	**Résumé du projet**
	- Développement, conception, financement, construction, assurance, réassurance (en phase de construction), mise en service et transfert des Infrastructures Associées (Ligne d'évacuation et route d'accès) y afférents.	**Capacité :** 121 MW **Situation actuelle de mise en œuvre du projet :** poursuite des travaux techniques et négociations financières en vue d'aboutir au bouclage financier

Source : MEF/SG/DP3P (2026)

Les enjeux des risques budgétaires et obligations directes de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 2027 découlant de ces trois projets sont présentés dans le tableau 2 suivant :

Tableau 19:risques budgétaires et obligations directes de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 2027

Tableau 2 : RISQUES BUDGETAIRES ET OBLIGATIONS DIRECTES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2027							
Nom du projet	**Volume des investissements, % du PIB**	**Secteur**	**Etape/Phase du projet au titre de l' exercice budgétaire 2027**	**Disponibilité des obligations directes contractuelles au titre de l' exercice**		**Disponibilité des garanties d'État / passifs éventuelles au titre de l' exercice**	
	()**			**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Concession des Aéroports d'Ivato et de Nosy Be	**1,03 %**	Transport	Exploitation		X	X	
Projet Hydro électrique Prioritaire (PHP– SAHOFIKA)	**2,80 %**	Energie	Poursuite des travaux techniques et négociations financières en vue d'aboutir au bouclage financier.		X	X	
Projet Hydro électrique Prioritaire (PHP – VOLOBE)	**3,15 %**	Energie	Poursuite des travaux techniques et négociations financières en vue d'aboutir au bouclage financier.		X	X	

Source : MEF/SG/DP3P (2026)

(*) Les contrats signés énoncent la description, l'évaluation ou les modalités d'évaluation des obligations réelles et engagements contingents de l'Etat, et les dispositifs de gestion y afférents. De par la définition du PPP suivant la loi n°2015-039, c'est un contrat quelle que soit sa forme ou sa dénomination, par lequel une

Personne Publique, confie à un tiers, pour une période déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenus, une mission ayant pour objet : tout ou partie du financement, d'infrastructures, ouvrages, équipements ou de biens immatériels, nécessaires au service public, ainsi que, tout ou partie de leur construction, réhabilitation, transformation, entretien, maintenance, exploitation, ou gestion, avec ou sans délégation de service public.

Les contrats de Partenariat Public-Privé définissent les obligations respectives des parties ainsi que les modalités de répartition des risques conformément aux dispositions de la loi n°2015-039 sur le Partenariat Public-Privé. Ainsi, les risques budgétaires en matière de PPP, objet de déclaration

Remarque : Par rapport aux déclarations susmentionnées, des clauses de confidentialité incluses dans le contrat de partenariat public-privé, ne permettent pas la publication de certaines informations, en vertu du concept de secret d'affaires et/ou de la responsabilité et des domaines de compétences des Ministères et Institutions porteurs des projets. Ainsi, les obligations directes contractuelles au titre de l'exercice budgétaire et les garanties d'État, présentées dans le tableau 2, limitées à l'existence ou non de ces engagements, sont matérialisées par un simple système de cases à cocher.

10.2. Mesures d'atténuation des risques

Afin de préserver la soutenabilité des Finances Publiques et de renforcer la gestion des engagements découlant des contrats de Partenariat Public-Privé, le Ministère de l'Économie et des Finances poursuit la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques budgétaires fondé sur les principes de prévention, de suivi et de transparence.

Les mesures d'atténuation des risques budgétaires dans le cadre des partenariats public-privé visent à limiter l'impact des engagements publics sur les Finances Publiques.

Au titre de l'exercice budgétaire 2027, les principales mesures d'atténuation des risques budgétaires liés aux contrats PPP signés concernent le renforcement des procédures de gestion des risques budgétaires associés aux projets de PPP :

- Identification, évaluation et quantification des risques budgétaires associés aux contrats ;
- Elaboration, pour chaque projet, de matrice de répartition des risques entre le secteur public et le partenaire privé, afin de s'assurer que chaque risque est supporté par la partie la mieux à même de le gérer ;
- Analyse préalable des impacts budgétaires des engagements directs et des passifs contingents avant la signature des contrats ;
- Définition des mécanismes appropriés de couverture et de gestion des risques suivant les spécificités des engagements identifiés ;
- Tenue et actualisation régulière d'un registre des engagements budgétaires directs et contingents résultant des contrats PPP.

11. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique totale de Madagascar est actuellement constituée de la dette publique intérieure et de la dette publique extérieure du Gouvernement Central et de la dette garantie par le Gouvernement Central. La plus récente Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) a montré que le risque de surendettement extérieur et global de Madagascar est maintenu à un niveau « modéré ». Néanmoins, face à un contexte économique où perdure une inflation sous-jacente, où persiste le resserrement des conditions financières

internationales et où le relâchement du durcissement de la politique monétaire dans les pays avancés ne sera pas totalement effectif ; l'on s'interroge sur les risques relatifs à la soutenabilité de la dette de l'Etat.

11.1. Aperçu du portefeuille de la dette publique

L'évolution de l'encours de la dette publique et de la dette garantie de 2021 à 2025 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 20:Portefeuille de la dette publique (cinq dernières années)

	2021	2022	2023	2024	2025
Dette publique et dette garantie (mds MGA)	21 218,41	24 221,24	29 026,49	31 177,82	32 764,35
Dette publique et dette garantie (% du PIB)	36,54%	35,83%	39,09%	36,14%	35,42%
Dette publique totale (mds MGA)	21 204,16	24 206,99	29 012,24	31 163,57	32 732,10
dont intérieure	4 306,41	3 903,66	5 350,55	5 229,67	4 339,08
dont extérieure	16 897,75	20 303,34	23 661,69	25 933,90	28 393,02
dont concessionnelle (% dette extérieure)	95,75%	95,65%	94,65%	93,92%	95,05%
dont semi-concessionnelle (% dette extérieure)	2,79%	3,31%	4,44%	5,15%	4,59%
dont non concessionnelle (% dette extérieure)	1,46%	1,04%	0,91%	0,93%	0,35%
dont arriérés	813,64	927,55	975,03	1 012,40	999,53
Dette garantie (mds MGA)	14,25	14,25	14,25	14,25	14,25
PIB	*55 744,39*	*62 938,32*	*70 865,23*	*82 204,40*	*88 851,6*

(Source BSD n°39 pour l'année 2021- n°41 pour 2022 au 2025 (mds MGA))

Source : DDP, 2026

À la fin de l'année 2025, l'encours de la dette publique et de la dette garantie par l'État malgache s'élève à 32 764,35 milliards d'ariary, contre 31 177,82 milliards d'ariary en 2024, soit une hausse de 5,09 %. Rapporté au PIB, cet encours représente 35,42 %, contre 36,14 % en 2024, soit une diminution de 0,72 point de pourcentage. Cette évolution traduit une progression de l'encours nominal de la dette, accompagnée d'une baisse de son poids relatif dans l'économie.

Entre 2024 et 2025, l'encours de la dette publique intérieure a diminué de 890,59 milliards d'ariary, passant de 5 229,67 à 4 339,08 milliards d'ariary, soit une baisse de 17,03 %. À l'inverse, la dette publique extérieure a progressé de 2 459,12 milliards d'ariary, passant de 25 933,90 à 28 393,02 milliards d'ariary, soit une hausse de 9,48 %. Cette évolution confirme la prédominance du financement extérieur dans le portefeuille de la dette publique. La diminution de l'encours de la dette intérieure s'explique principalement par la baisse des tirages en 2025 par rapport à 2024. À l'inverse, la hausse de l'encours de la dette extérieure résulte du maintien d'un niveau soutenu de décaissements, conjugué à un remboursement étalé sur plusieurs années, notamment en raison de la prédominance des prêts concessionnels à maturités longues.

Sur la période 2021-2025, la dette extérieure demeure largement prépondérante dans le portefeuille de la dette publique, représentant environ 86,7 % de l'encours total en 2025, contre 79,7 % en 2021.

11.2. Profil de risque du portefeuille de la dette publique

Le tableau ci-après présente les risques auxquels le portefeuille de la dette du Gouvernement central fait face à fin 2025.

Tableau 21:Profil de risque du portefeuille de la dette publique (à la fin de l'année 2025)

	Indicateurs de risques	***fin 2025***
Risque de taux change	Dette en devises (% dette totale)	***86,1%***
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance des titres Bons du Trésor par Adjudication (BTA) et Bons du Trésor Fihary (BTF) (années)	***1,7 ans***
Risque de taux d'intérêt	Dette extérieure refixée dans un an (% dette extérieure totale)	***5,7%***
	Dette intérieure refixée dans un an (% dette intérieure totale)	***53,3%***

Source : BSD N°41, Juin 2026

À fin 2025, le portefeuille de la dette demeure principalement exposé aux risques de change, de refinancement et de taux d'intérêt.

S'agissant du risque de change, la dette libellée en devises représente 86,1 % de la dette totale, traduisant une exposition importante du portefeuille aux fluctuations du taux de change. Une dépréciation de l'Ariary vis-à-vis des principales devises d'endettement pourrait ainsi accroître la valeur en monnaie nationale de l'encours de la dette et, par conséquent, le service de la dette.

Concernant le risque de refinancement, l'ATM des titres BTA et BTF s'établit à 1,7 an en 2025, contre 1,6 an en 2024, soit une légère amélioration. Toutefois, ce niveau demeure relativement court et traduit une exposition persistante à un renouvellement fréquent des titres arrivant à échéance, ainsi qu'aux conditions prévalant sur le marché intérieur lors de leur refinancement.

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, 5,7 % de la dette extérieure et 53,3 % de la dette intérieure sont susceptibles d'être refixés au cours de l'année. L'exposition est ainsi particulièrement importante pour la dette intérieure, ce qui pourrait entraîner une hausse du coût du portefeuille en cas d'augmentation des taux d'intérêt.

Malgré ces vulnérabilités, le risque de surendettement extérieur et global demeure « modéré ». Toutefois, selon les analyses de sensibilité de l'AVD, un choc négatif sur les exportations pourrait entraîner un dépassement des seuils de risque de surendettement extérieur. Ce choc pourrait résulter d'une baisse de la demande mondiale ou d'une diminution des prix des matières premières exportées par Madagascar.

Enfin, en cas de recours à des financements plus risqués ou d'un ralentissement économique marqué, le pays pourrait basculer vers un risque de surendettement global « élevé » d'ici 2028.

11.3. Atténuation des risques

L'atténuation des risques liés au portefeuille de la dette publique repose principalement sur la poursuite de la mobilisation de financements concessionnels à taux fixe, l'allongement et le lissage des maturités des titres intérieurs, la diversification des sources et des devises de financement, ainsi que le suivi régulier de l'exposition aux variations de change et de taux d'intérêt, conformément aux orientations de la SDMT et de l'AVD.

12. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX GARANTIES SUR EMPRUNT, PRÊTS RÉTROCÉDÉS (RÉTROCESSIONS) ET PRÊTS DIRECTS DU TRÉSOR

12.1. Aperçu des encours des garanties sur emprunt, prêts rétrocédés (rétrocessions) et prêts directs du Trésor

Les Risques Budgétaires découlant des garanties sur emprunts du Gouvernement Central, des rétrocessions et des prêts directs du Trésor pour 2025 seront abordés dans cette section.

Tableau 22:Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (cinq dernières années), en milliards MGA.

en Milliards MGA	2021	2022	2023	2024	2025
Garanties sur emprunt		9,01	14,25	14,25	14,25
Rétrocessions	569,60	793,12	1 074,70	1 018,86	1 192,63
Prêts directs du Trésor	17,96	17,68	1 105,65	1 105,37	1 105,09
Total	**587,55**	**819,81**	**2 194,60**	**2 138,48**	**2 311,97**
Total % du PIB	1,05	1,30	3,10	2,60	2,60
PIB	55 744,39	62 938,32	70 865,23	82 204,40	88 851,60

Source : Bulletin Statistique de la Dette n°39 et 41.

L'augmentation de l'encours des rétrocessions est due aux décaissements de l'année 2025 de la JIRAMA et la SPAT.

Concernant les Prêts directs, la diminution de l'encours en 2025 est due au remboursement des échéances des Prêts directs accordés par l'Etat à la SIRAMA.

Tableau 23:Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (à la fin de l'année 2025), en milliards MGA.

en Milliards MGA	Au total	Total des arrivées	Total restructuré
Garanties sur emprunt	14,25	0	0
Rétrocessions	1 192,63	173,77	0
Prêts directs du Trésor	1 105,09	0	0
Total, Milliards MGA	2 311,97	173,77	0

Sources : - Direction de la Dette Publique
- Agence Comptable Centrale du Trésor et de la Dette Publique

12.2. Profil de devises et d'échéances des encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor

Tableau 24:Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par devises (à la fin de l'année 2025)

Devises	Garanties	Rétrocessions	Prêts Directs du Trésor	Total en MGA	Part (%)
MGA	14 250 000 000,00	825 805 600,00	1 105 087 040 701,83	1 120 412 846 301,83	48,45
USD		12 892 901,20		60 496 706 183,03	2,62
EUR		27 689 051,25		135 003 436 499,31	5,84
DTS		3 495 916,86		21 393 157 551,73	0,93
KWD		1 953 280,51		29 071 474 675,34	1,26
JPY		32 226 085 853,00		945 835 619 785,55	40,91
Total				2 312 213 240 996,55	100,00

Sources : - Direction de la Dette Publique
- Agence Comptable Centrale du Trésor et de la Dette Publique

Tableau 25:Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par échéance (à la fin de l'année 2025), en % du total

Maturité	Garanties	Rétrocessions	Prêts directs du Trésor
moins de 1 an	100%	-	-
de 1 an à 3 ans	-	-	2%
de 3 à 5 ans	-	-	-
de 5 à 10 ans	-	-	10%
de 10 à 20 ans	-	-	55%
plus de 20 ans	-	100%	33%
Total	100%	100%	100%

Sources : - Direction de la Dette Publique
- Agence Comptable Centrale du Trésor et de la Dette Publique

Les Prêts rétrocédés dans le cadre du projet d'extension du Port de Toamasina et du projet d'expansion de la centrale hydroélectrique d'Andekaleka ainsi que les Prêts directs accordés par l'Etat à la JIRAMA sont échelonnés en grande partie sur des échéances de 10 ans et plus.

12.3. Les plus grands bénéficiaires de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor

Tableau 26:Les plus grands bénéficiaires de garanties (à la fin de l'année 2025)

Bénéficiaires	Secteur	Au total		Total des arrivées	Total restructuré
Unité		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA
AIR MADAGASCAR	Transport	14,25	0,02	0	0
Total		14,25	0,02	0	0

Source : Direction de la Dette Publique

La garantie sur l'emprunt effectué par Air Madagascar a été appelée en totalité par la banque prêteuse au cours de l'année 2023 étant donné qu'Air Madagascar n'a pas été en mesure de régler ses échéances.

Tableau 27:Les plus grands bénéficiaires de rétrocessions (à la fin de l'année 2025)

Bénéficiaires	Secteur	Au total		Total des arrivées	Total restructuré
Unité		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA
JIRAMA	Energie	245,96	0,28	6,15	0,00
SPAT	Transport	945,84	1,06	167,62	0,00
AUTRES		0,83	0,00		0,00
Total		1 192,63	1,34	173,77	0,00

Source : Direction de la Dette Publique

La Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina (SPAT) et la JIRAMA sont les plus grands bénéficiaires des rétrocessions en raison des financements obtenus pour les projets d'envergure : les travaux de l'extension du port de Toamasina et l'expansion de la Centrale hydroélectrique d'Andekaleka.

Tableau 28:Les plus grands bénéficiaires de prêts directs du Trésor (à la fin de l'année 2025)

Bénéficiaires	Secteur	Au total		Total des arrivées	Total restructuré
Unité		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA

JIRAMA	Energie	1 104,53	1,24	0	0
SIRAMA	Industrie	0,56	0,00	0	0
Total		1 105,37	1,24	0	0

Source : Direction de la Dette Publique

La quasi-totalité des prêts directs a été octroyée à la JIRAMA depuis 2023 en raison de sa situation financière.

12.4. Atténuation des risques

La consolidation en capital des dettes de la société JIRAMA envers l'Etat est en bonne voie, cela diminue considérablement le risque de non solvabilité de la société pour le futur.

13. RISQUES SUR L'EXPOSITION DU SECTEUR FINANCIER

13.1. Aperçu du secteur financier

Tableau 29:Structure du système bancaire (à fin 2025)

Nombre de banques			Actif total		Total des prêts		Dépôts totaux	
Propriété de l'Etat	**Privé national**	**Privé à capitaux étrangers**	**Milliards MGA**	**% du PIB**	**Milliards MGA**	**% du PIB**	**Milliards MGA**	**% du PIB**
	2	11	25 056	32,01%	13 553	17,32%	18 676	23,86%

13.2. Les plus grandes banques

Tableau 30:Informations financières sur les plus grandes banques par actif totale (à fin 2025)

	Part de marché par actifs	Total actif	Dépôt total	Crédit total	Capital total	Prêts non performants / total actif	Bénéfice net/actif total (ROA)	Ratio de capital réglementaire
Unité	%	Milliards MGA	Milliards MGA	Milliards MGA	Milliards MGA	%	%	%
Banque 1	23,41%	5 865,6	4 746,2	3 073,8	45,5	5,22%	3,75%	11,41%
Banque 2	22,32%	5 593,3	4 359,7	3 581,1	14,0	4,96%	2,45%	12,20%
Banque 3	19,99%	5 009,7	3 815,2	2 700,1	10,8	4,68%	3,00%	9,81%
Banque 4	11,77%	2 948,2	2 348,4	1 365,4	60,0	3,53%	4,14%	12,78%
Banque 5	6,57%	1 645,2	1 020,1	838,2	13,6	4,30%	1,02%	11,35%
Banque 6	3,99%	1 000,3	537,5	312,8	3,0	10,62%	9,90%	20,50%
Banque 7	2,88%	722,4	326,2	272,7	57,8	1,20%	0,60%	27,89%
Banque 8	2,54%	637,5	415,2	495,1	10,3	8,53%	2,44%	10,51%
Banque 9	2,13%	533,2	326,6	423,0	17,5	5,41%	3,96%	13,33%
Banque 10	1,85%	464,7	372,7	130,7	95,0	0,01%	1,19%	47,05%
Total		24 420,29	18 267,79	13 192,92	327,49			
Total % du PIB		31,20%	23,34%	16,86%	0,42%			

L'année 2025 a été caractérisée par et le renforcement de l'adéquation des fonds propres et la poursuite de la croissance de l'activité de crédit conjuguée avec une légère dégradation de la qualité du portefeuille. Cette situation s'est traduite par une progression modérée des actifs (+7,1% en 2025 contre +19,7% en 2024), dans un contexte d'accélération de l'expansion du portefeuille de crédits (+11,5%, en 2025 contre +9,0% en 2024) et du renforcement des dépôts de la clientèle (+8,6% en 2025 contre +18,0% en 2024).

La qualité du portefeuille s'est légèrement détériorée (taux de CDL moyen de 9,4% en 2025 contre 9,2% en 2024) avec la hausse des crédits à la clientèle. Parallèlement, le taux de couverture des CDL s'est amélioré de 70,7% à 75,6% suite au renforcement des provisions, observé principalement auprès des quatre grandes banques.

Malgré la hausse des charges, le secteur bancaire a de nouveau confirmé sa résilience appréhendée par sa capacité à générer une rentabilité solide, avec un niveau élevé de résultat net lui permettant aisément d'autofinancer son développement et de renforcer ses fonds propres. Néanmoins, la croissance du résultat net est moindre comparée à l'année précédente (+5,4% en 2025, +11,3% en 2024) à cause notamment de la forte croissance des frais généraux, +13,6% par rapport à l'accroissement du PNB, +12,5%.

Le rendement moyen des actifs (ROA) pondéré du secteur s'établit ainsi à 3,3% à fin 2025, contre 3,5% à fin 2024, une légère érosion qui n'entame toutefois pas la capacité globale du secteur à générer une rentabilité solide.

Enfin, les indicateurs de solidité financière confirment le renforcement des fonds propres du secteur avec l'ensemble des banques affichant des niveaux supérieurs aux exigences minimales réglementaires. Cette évolution positive des indicateurs de solidité financière met en évidence, à fin 2025, une stabilité globale et une solidité du secteur bancaire, soutenues par une bonne qualité des actifs et des fonds propres consolidés.

13.2.1. Régime d'assurance des dépôts

La mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts (FGD) est ordonnée par la loi n° 2020-011 du 1er septembre 2020 sur la loi bancaire. Celle-ci est **encore au stade de projet**.

Le **projet de décret** fixant les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre du FGD a été examiné par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) en décembre 2024 et a été transmis au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en mars 2025.

Les grandes lignes du projet se résument comme suit :

- Objet : remboursement partiel des déposants au niveau des prestataires de services bancaires collectant des dépôts (PSB : banques, IMF de dépôt et de crédit, établissements d'épargne) ;
- Limite de couverture : 2 millions Ariary par déposant permettant globalement un remboursement de 80% des déposants en nombre et de 20% en montant ;
- Financement du Fonds : essentiellement par contributions financières des institutions collectant des dépôts (primes annuelles), complétés éventuellement par des emprunts auprès d'autres institutions telles que BFM et MEF qui pourraient être également envisagés en cas d'insuffisance du fonds par rapport aux besoins de remboursement.

Le projet d'instruction relative aux contributions des PSB au Fonds de Garantie des Dépôts est finalisé et sera adopté par la CSBF après l'adoption du décret susvisé. Le Fonds de Garantie des Dépôts sera opérationnel dès l'adoption des textes susvisés.

13.3. Atténuation des risques

En matière d'atténuation des risques, la CSBF œuvre depuis quelques années à une **réforme en profondeur de la réglementation prudentielle** encadrant les prestataires de services bancaires, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier conduit conjointement par la Banque Mondiale et le FMI en 2015 – 2016 et à la dernière Mission FSSR du FMI de 2024, afin de renforcer la résilience du secteur bancaire.

Les réformes de la réglementation sur les fonds propres réglementaires, des exigences en fonds propres ainsi que des ratios de liquidité ont déjà été mises en œuvre, afin de renforcer la solidité financière des établissements et leur résilience, en assurant une couverture adéquate des risques. De nouvelles règles sur le capital minimal, la gouvernance et le contrôle sont progressivement mises en place. Une panoplie de garanties admissibles au titre de l'atténuation des risques lors du calcul des ratios prudentiels a été clairement spécifiée (garantie de banque étrangère, etc…).

Deux établissements se spécialisant en matière **fonds de garantie de crédit** sont actuellement en activité : le FDGM et SOLIDIS qui proposent d'assurer le partage de risques avec les institutions financières participantes. La garantie partielle de portefeuille (GPP), fonds mis à disposition par la Banque mondiale, est gérée par Solidis SA. Ces fonds sont assignés à différents objectifs, notamment celui de soutenir l'accès aux services financiers des micros, petites et moyennes entreprises malagasy (MPME) et de contribuer au développement de l'activité économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

14. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AU SYSTÈME DE RETRAITE PUBLIC

14.1. Contexte général

Le système de retraite public malagasy repose principalement sur deux régimes : la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM), destinée aux fonctionnaires civils et militaires, et la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR), destinée aux agents non encadrés de l'État. Ces régimes fonctionnent selon un mécanisme de répartition, dans lequel les cotisations des agents en activité et les contributions de l'État employeur concourent au financement des pensions.

La situation financière de ces deux régimes demeure toutefois contrastée. Alors que la CPR présente historiquement une situation excédentaire, la CRCM fait face à un déséquilibre financier structurel, caractérisé par une insuffisance des ressources contributives au regard des dépenses de pension. Cette situation nécessite des interventions financières récurrentes du Budget général de l'État et constitue, à ce titre, une source de risque budgétaire.

Depuis 2021, plusieurs mesures ont été engagées par le Gouvernement malagasy afin d'améliorer la situation financière des caisses de retraite, notamment le relèvement des taux de cotisation, le renforcement des effectifs cotisants à travers les recrutements dans la fonction publique, le basculement des ECD en ELD et l'assainissement des bases de données des pensionnés. Toutefois, ces mesures n'ont pas encore permis de rétablir durablement l'équilibre financier de la CRCM, notamment en raison de la persistance d'un faible ratio entre le nombre de cotisants et celui des pensionnés.

Les principales vulnérabilités du système de retraite public résultent de plusieurs facteurs structurels et financiers, notamment :

- Les déséquilibres démographiques, liés au nombre insuffisant de cotisants par rapport aux pensionnés, aux effets persistants du gel des recrutements des années 1990 ainsi qu'à l'évolution des effectifs de retraités et de la durée de versement des pensions ;
- Les déséquilibres financiers, caractérisés par l'insuffisance des recettes contributives pour couvrir les charges de pension et par la dépendance de la CRCM aux financements du Budget général de l'État ;
- Les difficultés de recouvrement et de gestion, notamment les retards de versement des cotisations, la persistance d'arriérés de certains organismes publics, dont les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Établissements Publics Nationaux (EPN), ainsi que l'existence de comptes d'attente restant à régulariser.

Face à ces vulnérabilités, la poursuite des réformes apparaît nécessaire pour renforcer la soutenabilité financière du système de retraite public. Dans cette perspective, plusieurs mesures complémentaires sont en cours d'élaboration, portant notamment sur des réformes systémiques, paramétriques et de gestion.

Dans ce contexte, le principal risque budgétaire réside dans la persistance, voire l'aggravation, des besoins de financement de la CRCM, susceptibles d'accroître les transferts à la charge du Budget général de l'État et de réduire les marges de manœuvre budgétaires à moyen et long terme.

L'appréciation de ce risque nécessite un suivi conjoint de l'évolution du ratio cotisants/pensionnés, des recettes effectivement recouvrées, des dépenses de pension et des besoins de financement des régimes.

14.2. Evolution des effectifs cotisants et des pensionnés entre 2022 et 2026

Tableau 31:Évolution des effectifs cotisants et des pensionnés

Année	Effectifs cotisants	Croissance des cotisants	Effectifs pensionnés	Croissance des pensionnés	Ratio de dépendance
2022	213 769	+7,6 %	137 778	+3,5 %	1,55
2023	221 959	+3,8 %	141 946	+3,0 %	1,56
2024	224 415	+1,1 %	142 829	+0,6 %	1,57
2025	221 061	−1,5 %	145 685	+2,0 %	1,52
2026	242 288	+9,6 %	147 148	+1,0 %	1,65
TCAM 2022-2026	–	**+3,2%**	–	**+1,7%**	–

Source : MEF/SG/DGBF/DGEAE/SSPE. Calculs du TCAM à partir des effectifs présentés

Sur la période 2022-2026, les effectifs cotisants passent de 213 769 à 242 288, soit une augmentation de 28 519 agents (+13,3 %), correspondant à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 3,2 %. Parallèlement, le nombre de pensionnés progresse de 137 778 à 147 148, soit 9 370 pensionnés supplémentaires (+6,8 %), avec un TCAM de 1,7 %. Cette progression plus rapide des cotisants contribue à l'amélioration du ratio cotisants/pensionnés, qui passe de 1,55 en 2022 à 1,65 en 2026.

L'année 2025 marque toutefois une dégradation de cette tendance, avec une diminution de 1,5 % des effectifs cotisants, soit 3 354 agents de moins par rapport à 2024, tandis que le nombre de pensionnés augmente de 2,0 %. Cette contraction des cotisants s'explique notamment par les effets différés du gel des recrutements décidé au cours de l'année 2023, qui a limité l'utilisation effective des postes budgétaires ouverts cette année-là, ainsi que par l'absence de nouveaux postes budgétaires en 2024. Malgré la reprise des recrutements en 2025, les délais liés aux procédures administratives et aux différentes étapes de validation ont retardé leur concrétisation. Ces facteurs ont contribué à la dégradation du ratio cotisants/pensionnés, ramené de 1,57 en 2024 à 1,52 en 2025.

En 2026, la tendance s'inverse nettement, avec une hausse de 9,6 % des effectifs cotisants, soit 21 227 agents supplémentaires par rapport à 2025, contre une progression limitée à 1,0 % des pensionnés. Cette amélioration s'explique notamment par les mesures prises pour accélérer les recrutements, permettant aux ministères de mobiliser les postes budgétaires non utilisés de 2023, ceux restant à pourvoir au titre de 2025, ainsi que les postes ouverts en 2026. Cette mobilisation des postes budgétaires, conjuguée à la poursuite des réformes engagées, devrait contribuer au renforcement des effectifs cotisants et porter le ratio cotisants/pensionnés à 1,65, soit son niveau le plus élevé sur la période étudiée.

Malgré cette évolution favorable, l'équilibre démographique du système de retraite public demeure fragile. En effet, le ratio de 1,65 cotisant par pensionné enregistré en 2026 reste nettement inférieur au seuil de référence de 3,5 cotisants pour un pensionné permettant de soutenir l'équilibre d'un régime par répartition. Ainsi, bien que les politiques de recrutement et les réformes engagées contribuent progressivement à l'amélioration de ce ratio, leur portée demeure encore insuffisante pour garantir la soutenabilité financière du système à moyen et long terme.

14.3. Indicateurs clés et évolution de la situation financière des caisses

14.3.1. Poids des subventions de retraite dans le Budget général

La subvention accordée à la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) constitue un indicateur important du risque budgétaire associé au système de retraite public. Son évolution permet d'apprécier l'ampleur du soutien financier apporté par l'État ainsi que le poids de cette charge sur les principaux agrégats économiques et budgétaires.

Tableau 32:Évolution du poids de la subvention de la CRCM dans le Budget général entre 2022 et 2026

Année	Subvention CRCM (milliards d'Ariary)	Subvention / PIB nominal	Subvention / Recettes fiscales nettes	Subvention / Dépenses totales
2022	339,9	0,54%	4,98%	2,95%
2023	311,18	0,44%	4,34%	2,51%
2024	278,35	0,35%	3,50%	2,18%
2025	296,21	0,33%	3,35%	2,29%
2026	459,84	0,46%	4,03%	2,48%

Source : MEF/SG/DGBF/DGEAE/SSPE

Sur la période 2022-2026, l'évolution de la subvention accordée à la CRCM fait apparaître deux phases distinctes : une diminution progressive entre 2022 et 2024, suivie d'une reprise en 2025 et d'une forte augmentation prévue en 2026. Globalement, le montant de la subvention passe de 339,90 milliards d'Ariary en 2022 à 459,84 milliards d'Ariary en 2026, soit une hausse de 119,94 milliards d'Ariary (+35,3 %), correspondant à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 7,8 %. Cette évolution globale masque toutefois des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

Entre 2022 et 2024, la subvention diminue de 61,55 milliards d'Ariary, soit une baisse cumulée de 18,1 %. Cette réduction est observée aussi bien en 2023 (−8,4 %) qu'en 2024 (−10,5 %). Elle s'accompagne d'un allègement de son poids dans les principaux agrégats économiques et budgétaires. Rapportée au PIB nominal, la subvention passe de 0,54 % en 2022 à 0,35 % en 2024, tandis que sa part dans les recettes fiscales nettes recule de 4,98 % à 3,50 %. De même, son poids dans les dépenses totales diminue de 2,95 % à 2,18 %. Ces évolutions traduisent une atténuation de la pression budgétaire directement exercée par la CRCM au cours de cette période, sans pour autant signifier la disparition de son déséquilibre financier structurel.

En 2025, cette tendance s'inverse avec une augmentation de la subvention à 296,21 milliards d'Ariary, soit une hausse de 17,86 milliards d'Ariary (+6,4 %) par rapport à 2024. Cette remontée intervient dans un contexte marqué par la diminution des effectifs cotisants et la poursuite de la progression du nombre de pensionnés, ayant entraîné une dégradation du ratio cotisants/pensionnés de 1,57 à 1,52. Toutefois, malgré l'augmentation du montant de la subvention, son poids dans le PIB nominal et les recettes fiscales nettes continue de diminuer, atteignant respectivement 0,33 % et 3,35 %, tandis que sa part dans les dépenses totales remonte légèrement à 2,29 %. Cette évolution montre que la progression des agrégats économiques et budgétaires a atténué le poids relatif de la charge supportée par l'État.

Pour 2026, le besoin de subvention de la CRCM est réévalué à 459,84 milliards d'Ariary dans le cadre de la Loi de finances rectificative, contre une dotation initiale de 372,30 milliards d'Ariary. Cette révision représente un besoin supplémentaire de 87,54 milliards d'Ariary (+23,5 %) par rapport à la prévision initiale. Comparativement à 2025, le montant révisé progresse de 163,63 milliards d'Ariary (+55,2 %), constituant la plus forte augmentation annuelle de la période étudiée. Cette hausse s'explique notamment par la revalorisation des pensions de 14 % intervenue en 2026, qui a entraîné un accroissement des dépenses de pension et, par conséquent, des besoins de financement de la caisse. Le poids de la subvention atteint ainsi 0,46 % du PIB nominal, 4,03 % des recettes fiscales nettes et 2,48 % des dépenses totales, soit des hausses respectives de 0,13, 0,68 et 0,19 point de pourcentage par rapport à 2025.

Cette augmentation du besoin de financement intervient malgré l'amélioration du ratio cotisants/pensionnés, porté à 1,65 en 2026. Elle met en évidence le fait que les effets favorables du renforcement des effectifs cotisants ne suffisent pas encore à compenser la progression des charges de pension, notamment sous l'effet des mesures de revalorisation. Ainsi, l'évolution des dépenses de pension demeure un facteur déterminant de la persistance du déséquilibre financier de la CRCM, soulignant la nécessité d'apprécier conjointement la dynamique des cotisations, les mesures de revalorisation des pensions et les besoins de financement du régime.

Dans l'ensemble, la remontée de la subvention depuis 2025, et plus particulièrement sa forte réévaluation en 2026, confirme la persistance d'un risque budgétaire significatif lié au financement de la CRCM. Cette situation souligne la nécessité de poursuivre les réformes engagées, de renforcer le recouvrement des cotisations et d'améliorer la maîtrise des charges de pension, afin de limiter la dépendance du régime aux ressources du Budget général de l'État et de préserver les marges de manœuvre budgétaires à moyen et long terme.

14.3.2. Comparaison internationale

Plusieurs pays d'Afrique francophone disposant de régimes de retraite des agents publics fondés principalement sur le principe de répartition ont engagé des réformes visant à renforcer leur soutenabilité financière. Les expériences observées mettent en évidence différentes approches, combinant des ajustements paramétriques, l'amélioration du recouvrement des cotisations, la modernisation de la gestion administrative et, dans certains cas, la diversification des mécanismes de financement.

En **Côte d'Ivoire**, les réformes du régime de retraite des fonctionnaires, géré par l'Institution de Prévoyance Sociale_Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE), ont notamment porté sur le relèvement de l'âge de départ à la retraite et l'ajustement des paramètres de cotisation. Elles ont également été complétées par la mise en place d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation, opérationnel depuis novembre 2021. Ce dispositif vient s'ajouter au régime de base par répartition, sans s'y substituer, afin de diversifier les sources de revenus des futurs retraités et de renforcer la protection sociale des agents publics.

Au **Sénégal**, les réformes du Fonds National de Retraite (FNR) ont notamment concerné le relèvement de l'âge de départ à la retraite, la modification de la base de calcul des pensions et l'élargissement de l'assiette des cotisations. Ces mesures ont contribué à l'amélioration de la situation financière du régime. Selon les données d'exécution budgétaire, le FNR a enregistré un excédent de 35,6 milliards de FCFA en 2024, porté notamment par l'augmentation des effectifs cotisants et l'élargissement de l'assiette contributive. Cette tendance s'est poursuivie en 2025, avec des recettes de 185,7 milliards de FCFA et des dépenses de 146,8 milliards de FCFA, dégageant un excédent de 38,9 milliards de FCFA. Cette expérience illustre l'importance de l'action conjointe sur les paramètres du régime, la mobilisation des cotisations et la maîtrise des engagements de pension.

Au **Burkina Faso**, les mesures engagées au niveau de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) privilégient notamment le renforcement du contrôle et du recouvrement des cotisations, la modernisation des procédures de gestion et une meilleure coordination entre les régimes de sécurité sociale. La réforme de coordination adoptée en 2024 vise notamment à faciliter la prise en compte des périodes de cotisation des travailleurs ayant exercé successivement dans les secteurs public et privé. Parallèlement, les priorités définies pour 2025 comprennent le renforcement des contrôles auprès des employeurs, la poursuite de la digitalisation et l'amélioration de la couverture des agents des collectivités territoriales. Ces mesures visent à sécuriser les ressources contributives et à améliorer l'efficacité de la gestion des droits à pension.

Au **Bénin**, les réformes ont davantage porté sur la modernisation administrative du système de retraite, notamment à travers l'automatisation de la mise à la retraite et de la liquidation des pensions des agents de l'État. Une évaluation de ce dispositif a été réalisée en février 2024 afin d'identifier les améliorations nécessaires. Cette approche vise principalement à fiabiliser le traitement des dossiers, à réduire les délais administratifs et à améliorer la gestion des prestations. Elle souligne l'importance de la qualité des systèmes d'information et de la maîtrise des procédures dans la gestion des engagements de retraite.

À l'instar de ces pays, **Madagascar** a également engagé plusieurs mesures de redressement de son système de retraite public, notamment le relèvement des taux de cotisation de la CPR en 2017, l'assainissement de la base de données des pensionnés en 2021, l'adhésion à l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) en 2023, ainsi que la régularisation progressive des arriérés de cotisations et des comptes d'attente. Ces initiatives ont été accompagnées de mesures visant à renforcer les effectifs cotisants et à améliorer la gestion administrative et financière des régimes.

Toutefois, malgré les efforts entrepris, la persistance du déficit structurel de la CRCM et l'importance des subventions supportées par le Budget général montrent que les mesures engagées demeurent insuffisantes pour assurer durablement l'équilibre financier du régime. Les expériences internationales mettent ainsi en évidence la nécessité de poursuivre une approche intégrée, associant réformes systémiques, paramétriques et de gestion, tout en renforçant le suivi actuariel, le recouvrement effectif des cotisations et l'évaluation des engagements futurs. L'enjeu pour Madagascar consiste notamment à améliorer progressivement l'autonomie financière des caisses et à limiter les risques de financement supplémentaires pour l'État à moyen et long terme.

14.4. Prévisions et risques du système de retraite public malagasy

14.4.3. Perspectives pour 2027 et à moyen terme

La pérennisation des régimes publics de retraite constitue un enjeu majeur de soutenabilité des finances publiques et de préservation des droits des pensionnés. Dans le cadre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R), le Gouvernement poursuit ses efforts visant à renforcer l'équilibre financier de la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et de la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR), tout en garantissant la continuité du paiement des pensions et en limitant progressivement la dépendance de ces régimes aux transferts du Budget Général de l'État destinés à couvrir leurs déficits.

Pour l'exercice 2027, les prévisions financières consolidées des deux caisses font ressortir des recettes propres de 742,2 milliards d'Ariary, pour des dépenses estimées à 1 190,6 milliards d'Ariary, soit un taux de couverture des dépenses par les recettes de 62,3 %. Le besoin de renflouement budgétaire s'établit ainsi à 448,4 milliards d'Ariary, représentant 37,7 % des dépenses prévisionnelles, en diminution de 11,4 milliards d'Ariary, soit 2,5 %, par rapport à la Loi de Finances Rectificative 2026. Cette amélioration modérée s'explique notamment par les effets attendus de la revalorisation salariale intervenue en 2026 sur les recettes de cotisations sociales, tant individuelles que contributives, ainsi que par la progression du nombre de cotisants liée à la politique de recrutement des agents de l'État. Toutefois, malgré cette évolution favorable, les ressources propres demeurent insuffisantes pour couvrir l'ensemble des charges de pension, maintenant un besoin de financement substantiel à la charge du Budget général de l'État.

Cette évolution favorable s'accompagne d'une légère amélioration du ratio cotisants/retraités, qui passerait de 1,65 en 2026 à 1,69 en 2027, sous l'effet d'une progression prévisionnelle du nombre de cotisants de 5,90 %, supérieure à celle du nombre de pensionnés, estimée à 3,02 %. Toutefois, malgré cette amélioration, les régimes publics de retraite demeurent confrontés à un déséquilibre structurel, principalement imputable à la CRCM, dont le déficit persiste malgré la compensation entre les soldes des deux caisses. Le ratio cotisants/retraités reste ainsi nettement inférieur au niveau de référence de 3,5 retenu dans les hypothèses d'équilibre du système par répartition. Ce déséquilibre s'explique notamment par les effets persistants du gel des recrutements publics dans les années 1990, le vieillissement des effectifs de l'État et l'évolution démographique, qui continuent d'exercer une pression sur les dépenses de pension et les besoins de financement des régimes.

À moyen terme, la situation financière des caisses demeurera fortement dépendante de l'évolution du nombre de cotisants et de pensionnés, du rythme des recrutements publics, des revalorisations salariales et des pensions, ainsi que de la capacité à mobiliser durablement les recettes contributives. Si la réduction du besoin de renflouement prévue en 2027 constitue une amélioration modérée, son ampleur demeure limitée au regard du déséquilibre structurel des régimes. L'apurement progressif des comptes d'attente auprès du Trésor public, non encore intégré aux prévisions financières de 2027, constitue une mesure complémentaire envisageable pour fiabiliser les recettes et contribuer, selon la nature des régularisations effectuées, à la réduction du déficit. En l'absence d'une amélioration structurelle de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, les besoins de financement pourraient ainsi demeurer élevés, voire s'accroître au cours des exercices suivants, accentuant la pression sur le Budget général de l'État. Ces perspectives soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de redressement financier et de maîtrise des engagements des régimes publics de retraite, afin d'en préserver la viabilité à moyen et long terme.

14.4.4. Étude des risques

a) Risque financier

Le principal risque associé au système de retraite public réside dans la persistance du déficit structurel de la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM), qui nécessite des interventions financières récurrentes du Budget général de l'État. La forte réévaluation du besoin de subvention en 2026 illustre la vulnérabilité du régime aux variations de ses charges et de ses ressources, ainsi que le risque de besoins de financement supplémentaires en cours d'exercice.

Cette pression budgétaire pourrait s'accentuer sous l'effet de la progression des dépenses de pension, notamment à la suite des revalorisations de 14 % en 2026 et de 10 % prévues en 2027. Malgré l'amélioration récente du ratio cotisants/pensionnés, l'insuffisance des ressources contributives pour couvrir les engagements du régime demeure un facteur de risque important. À moyen terme, la persistance de ces déséquilibres pourrait entraîner une augmentation des transferts budgétaires au profit de la CRCM et réduire les marges de manœuvre de l'État pour le financement des autres dépenses publiques.

b) Risque démographique et risque lié aux effectifs

Le déséquilibre entre les effectifs cotisants et les pensionnés constitue une vulnérabilité structurelle du système de retraite public. Malgré l'amélioration du ratio cotisants/pensionnés à 1,65 en 2026, celui-ci demeure nettement inférieur au niveau de référence de 3,5 cotisants par pensionné retenu dans les analyses du régime. Cette situation traduit une base contributive encore relativement limitée au regard du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, les fluctuations des recrutements dans la fonction publique peuvent affecter l'évolution des effectifs cotisants, comme l'illustre la diminution enregistrée en 2025 à la suite du gel des recrutements engagé en 2023. La progression des départs à la retraite et l'allongement potentiel de la durée de versement des pensions pourraient également accentuer les déséquilibres démographiques. Ainsi, même si la reprise des recrutements contribue à améliorer le ratio, elle ne garantit pas, à elle seule, le rétablissement de l'équilibre financier du système.

c) Risque de recouvrement

Les difficultés de recouvrement des cotisations constituent un risque supplémentaire pour la trésorerie et l'équilibre financier des caisses. Les retards de versement des contributions et la persistance d'arriérés auprès de certaines entités publiques, notamment les Établissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), peuvent entraîner un décalage entre les recettes attendues et les ressources effectivement disponibles pour le paiement des pensions.

À ces difficultés s'ajoutent les opérations restant à régulariser au niveau des comptes d'attente du Trésor, susceptibles de compliquer le suivi et le rapprochement des flux financiers. Ces situations peuvent accentuer les tensions de trésorerie et accroître les besoins de financement à la charge de l'État, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes de recouvrement, de suivi des créances et de régularisation comptable.

d) Risque social

Le système de retraite public demeure exposé à des risques sociaux liés à l'évolution du pouvoir d'achat des pensionnés et aux éventuelles modifications des paramètres des régimes. Dans un contexte de hausse du coût de la vie, les revalorisations des pensions peuvent s'avérer nécessaires pour préserver les revenus des retraités, mais elles entraînent parallèlement une augmentation des charges financières des caisses.

Par ailleurs, les réformes envisagées, notamment celles portant sur les conditions de départ à la retraite, les taux de cotisation ou les modalités de calcul des pensions, pourraient susciter des résistances sociales si leurs effets ne sont pas suffisamment anticipés et accompagnés. La conciliation entre la protection des droits des pensionnés et la soutenabilité financière du système constitue ainsi un enjeu majeur pour la conduite des réformes.

e) Risque institutionnel et opérationnel

Les insuffisances dans la gestion administrative et financière des régimes peuvent également compromettre leur équilibre. La persistance de données incomplètes ou non actualisées, les erreurs de liquidation des pensions et les difficultés de rapprochement entre les informations relatives aux cotisants, aux pensionnés et aux contributions peuvent affecter la fiabilité des prévisions financières et la régularité des paiements.

En outre, la multiplicité des procédures administratives et des instances de validation peut ralentir l'effectivité des recrutements et retarder l'intégration de nouveaux cotisants, limitant ainsi les effets attendus des politiques de renforcement des effectifs. La poursuite de la modernisation des systèmes d'information, de l'assainissement des bases de données et du renforcement des dispositifs de contrôle interne apparaît dès lors essentielle pour améliorer la gestion des régimes et réduire les risques opérationnels.

14.5. Mesures d'atténuation

Afin de réduire les risques budgétaires associés au système de retraite public et de renforcer sa soutenabilité financière à moyen et long terme, la poursuite et l'approfondissement des réformes engagées apparaissent nécessaires. Les mesures d'atténuation devront s'articuler autour de quatre axes prioritaires, combinant des réformes paramétriques et systémiques, l'amélioration de la gestion des caisses et le renforcement du pilotage financier et budgétaire.

a) Poursuite des réformes paramétriques

- Finaliser la révision des textes régissant les caisses de retraite, notamment les paramètres de calcul et d'attribution des pensions, tels que les taux d'annuité, les majorations pour enfants et les conditions de liquidation des droits ;
- Examiner les possibilités d'ajustement progressif de certains paramètres du régime, notamment les conditions de départ à la retraite, les modalités de revalorisation des pensions et, le cas échéant, les taux et assiettes de cotisation ;
- Soumettre les réformes envisagées à des évaluations financières et actuarielles préalables afin d'en apprécier les effets sur les dépenses de pension, les recettes contributives et les droits des affiliés, en intégrant des projections à moyen et long terme ainsi que différents scénarios d'évolution démographique, salariale et des effectifs cotisants.

b) Renforcement des réformes systémiques

- Poursuivre la réflexion sur l'évolution de l'architecture du système de retraite public, notamment les possibilités d'harmonisation et de coordination entre la CRCM et la CPR, afin d'améliorer leur efficacité et leur soutenabilité financière ;
- Étudier, à plus long terme, les possibilités de diversification des mécanismes de financement, notamment à travers l'introduction éventuelle d'un régime complémentaire par capitalisation, en tenant compte des coûts de transition et des capacités financières de l'État ;
- Renforcer la gouvernance des caisses et les mécanismes de suivi de leurs engagements financiers, dans une perspective de réduction progressive de leur dépendance aux subventions du Budget général.

c) Amélioration de la gestion et du recouvrement des cotisations

- Renforcer le recouvrement des cotisations individuelles et patronales, notamment auprès des Établissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), à travers la sensibilisation des organismes employeurs à leurs obligations contributives, le suivi des échéances de versement et la mise en place de mécanismes de relance et de régularisation des arriérés ;
- Poursuivre l'apurement des comptes d'attente auprès du Trésor, notamment les comptes 4327 et 4337, afin de fiabiliser l'enregistrement des cotisations et d'améliorer la transparence des opérations financières ;

- Accélérer la modernisation et la digitalisation des procédures de gestion, notamment à travers l'interconnexion des bases de données relatives aux agents en activité, aux cotisants et aux pensionnés, ainsi que le renforcement des contrôles sur la liquidation et le paiement des pensions ;
- Améliorer la coordination entre les administrations chargées de la gestion des effectifs, de la solde et des pensions, afin de garantir l'affiliation effective des agents recrutés et la prise en compte régulière des cotisations correspondantes.

d) Renforcement du pilotage financier et budgétaire

- Mettre en place un dispositif de suivi périodique des principaux indicateurs financiers et démographiques des caisses, notamment le ratio cotisants/pensionnés, les recettes effectivement recouvrées, les dépenses de pension, les soldes financiers et les besoins de renflouement ;
- Renforcer les capacités de prévision financière et actuarielle, en intégrant notamment les perspectives de recrutement, les départs à la retraite, les revalorisations des pensions et les effets attendus des réformes ;
- Distinguer, dans les prévisions financières, les recettes récurrentes des ressources exceptionnelles issues notamment des opérations d'apurement et de régularisation comptable, afin de mieux apprécier le solde structurel des caisses et d'anticiper les besoins de financement des exercices suivants ;
- Améliorer la programmation pluriannuelle des besoins de financement des caisses et leur prise en compte dans les documents budgétaires, en renforçant le suivi infra-annuel des écarts entre les prévisions et les réalisations, afin d'anticiper les besoins de renflouement supplémentaires et de limiter les ajustements budgétaires en cours d'exercice.

En définitive, la réduction durable des risques budgétaires liés au système de retraite public repose sur la mise en œuvre coordonnée des réformes paramétriques, systémiques et de gestion, accompagnée d'un renforcement du pilotage financier. Si les mesures déjà engagées ont contribué à améliorer certains indicateurs, elles demeurent insuffisantes pour résorber le déséquilibre structurel de la CRCM. La priorité consiste ainsi à consolider les ressources contributives, à maîtriser l'évolution des engagements de pension et à améliorer la gouvernance des caisses, tout en préservant les droits des affiliés. À terme, ces actions devront permettre de réduire progressivement les besoins de renflouement et de limiter la pression exercée sur le Budget général de l'État.

15. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX ACTIONS EN JUSTICE

Le risque budgétaire lié aux actions en justice est un enjeu important qui nécessite une gestion proactive et une planification budgétaire.

Les condamnations pécuniaires engageant l'Etat Malagasy, en vertu d'un titre exécutoire (décision de justice issue du Conseil d'Etat, des tribunaux administratifs, des tribunaux judiciaires) concernent généralement la condamnation de l'Etat au paiement des dommages-intérêts et la

condamnation au paiement de factures non payées en matière de marchés publics. Par ailleurs, certaines décisions juridictionnelles ordonnent la régularisation administrative du requérant ayant des conséquences financières, dont le montant n'est pas directement défini mais peut entrainer des risques budgétaires.

15.1. Cas de figures récurrents pouvant entrainer des risques budgétaires en matière de litige impliquant l'Etat

Scénario 1 : Litige relatif aux contrats publics et en matière de marché public

Dans le cadre des litiges relatifs aux marchés publics, les points suivants sont susceptibles d'entrainer des risques budgétaires :

- Non-paiement ou retard de paiement des fournisseurs
- Condamnation au paiement de la créance principale +
- en cas de retard, condamnation pour paiement des intérêts moratoires et intérêts complémentaires +
- condamnation à des dommages-intérêts pour préjudices subis du non-paiement des créances

Scénario 2 : Non-exécution des décisions de justice

La non-exécution des décisions de justice peuvent constituer un risque budgétaire. L'Etat est amené à être condamné au paiement des dommages-intérêts (répétitif).

En effet, les textes permettent au requérant de revenir devant la Cour pour demander des dommages-intérêts tant que la décision de justice n'est pas exécutée.

- Nombre considérable de gain de cause au niveau des juridictions administratives afférent à l'inexécution des décisions juridictionnelles
- Des surplus de dommages-intérêts pour l'Etat jusqu'à l'exécution de la décision juridictionnelle en cause

Scénario 3 : Litiges relatifs à la gestion des ressources humaines de l'Etat

Dans le cadre des litiges relatifs aux gestions des ressources humaines de l'Etat, les points suivants sont susceptibles d'entrainer des risques budgétaires :

- Décision juridictionnelle ordonnant la régularisation de la situation administrative et financière d'un agent de l'Etat.

 A titre d'exemple : rappel de solde, condamnation au paiement d'indemnité Compensatrice de congé (ICC), condamnation au paiement de la régularisation de l'indemnité d'installation de retraite (IIR), régularisation d'avancement, décision ordonnant l'inscription et le paiement rubrique 508 des fonctionnaires qui n'en bénéficient pas, reconstitution de carrière.

Scénario 4 : Indemnisation pour expropriation pour cause d'utilité publique

Les expropriations pour cause d'utilité publique constituent un risque budgétaire.

Scénario 5 : Fait dommageable de l'Administration entrainant sa condamnation à des dommages-intérêts devant les juridictions nationales et internationales (exemple de réparation civile)

- Exemple : non-respect des procédures, accident de circulation engageant la responsabilité de l'Etat, litige concernant les personnels extérieurs

Scénario 6 : Fait dommageable pouvant entrainer des condamnations devant les juridictions internationales sur la base du non-respect des Accords de protection des investissements / Traité bilatéraux d'investissement (exemple contentieux devant le CIRDI, arbitrage devant CAMM).

Scénario 7: Les coûts associés aux litiges. En effet, les actions en justice peuvent entrainer des dépenses imprévues pour l'Etat :

- les frais de justice ;
- les honoraires des avocats et conseillers juridiques si l'Etat fait appel à un avocat spécialisé par exemple pour les contentieux Internationaux ;
- les dépens d'instance ordonnés par les juridictions (frais d'expertise, d'enquête et autres mesures d'instruction.)

15.2. Mesures d'Atténuation des risques

Afin de limiter les condamnations de l'Etat, constituant des risques budgétaires, il conviendrait de respecter les dispositions législatives et règlementaires en vigueur. A titre d'illustration, le code des marchés publics dispose que : « *Le délai global de paiement d'un marché public ne peut excéder 75 jours à compter de la réception de la facture.*

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, au bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. ». A cet effet, il y a lieu d'honorer à temps les engagements contractuels de l'Etat afin d'éviter la demande réparation et toute autre condamnation.

Par ailleurs, la non-exécution à temps des décisions de justice (en matière de marchés publics, de régularisation de situation administrative et financière déjà ordonnée par les juridictions…) ouvre droit au paiement de dommages-intérêts qui pourrait affecter fortement le budget de l'Etat et fait perdre à l'Etat son autorité, ainsi il conviendrait d'exécuter à temps les décisions de justice en vue d'assurer le respect de l'autorité de la chose jugée. De plus, l'établissement d'une proposition d'un calendrier de paiement pourrait s'avérer nécessaire.

In fine, la responsabilisation des départements ministériels dans leurs actions est de mise dans un souci de prévenir les éventuels risques de condamnations répétitives qui pourraient grever lourdement sur les finances de l'Etat.

16. RISQUES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Cette section traite des risques budgétaires découlant des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Les CTD sont constituées de 23 Régions et 1 695 Communes réparties sur tout le territoire, parmi lesquelles 112 communes sont gérées par le Trésor Public.

Dans cette analyse, les CTD étudiées sont les vingt-deux (22) Communes gérées par les postes comptables supérieurs du Trésor.

Les données traitées dans cette section sont issues des Balances des Opérations en Deniers des vingt-deux (22) Communes de 2021 à 2025, du tableau des Opérations Globales du Trésor et des agrégats économiques.

16.1. Performance budgétaire et endettement des vingt-deux (22) Communes:

Dans cette sous-section, des informations consolidées sur les principaux indicateurs économiques des vingt-deux (22) Communes sont fournies.

Tableau 33:Principaux indicateurs économiques consolidés des vingt-deux (22) Communes (cinq dernières années)

(en milliards Ariary)

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes des CTD (milliards MGA)	68,08	109,13	92,31	98,05	105,20
Recettes (% recettes totaux gouvernement central)	1,05%	1,35%	0,99%	1,03%	1,09%
Dépenses des CTD (milliards MGA)	67,26	78,50	85,04	86,83	92,18
Dépenses (% dépenses totaux gouvernement central)	0,84%	0,68%	0,79%	0,80%	0,85%
Solde budgétaire total des CTD (milliards MGA)	0,82	30,63	7,27	11,22	13,02
Nombre de CTD en excédent	10	19	11	15	14
Nombre de CTD en déficit	12	3	11	7	8

	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes des CTD (milliards MGA)	30,24	31,99	34,09	27,56	29,25
Dettes des CTD (% du PIB)	0,050%	0,049%	0,051%	0,037%	0,035%

Source *: Balances des Opérations en Deniers des vingt-deux (22) Communes de 2021 à 2025 et Opérations Globales du Trésor 2021 à 2025*

Le tableau montre une gestion financière de ces vingt-deux (22) Communes caractérisée par :

- une progression des recettes entre 2021 et 2022, passant de 68,08 milliards à 109,13 milliards d'Ariary, soit une hausse de 60 %. En 2023, les recettes ont reculé de 15 % pour s'établir à 92,31 milliards, avant de se redresser progressivement à 98,05 milliards en 2024 et à 105,20 milliards en 2025 ;

 Risque : volatilité des recettes des Communes, fragilisant leur capacité de planification budgétaire ;

- une tendance régulière et continue des dépenses, passant de 67,26 milliards en 2021 à 92,18 milliards en 2025 (+37 % en cinq ans), ce qui implique un déséquilibre potentiel en cas de baisse prolongée des recettes ;

 Risque : possibilité de déficits budgétaires en cas de rigidité des dépenses combinée à une baisse des recettes ;

- un solde budgétaire globalement positif sur toute la période, mais fortement variable : excédent très élevé en 2022 (30,63 milliards d'Ariary), puis en repli à 7,27 milliards en 2023, et en progression régulière jusqu'à 13,02 milliards en 2025 ;

 Risque : fragilisation de la soutenabilité budgétaire en cas de choc de recettes ;

- une instabilité du nombre de Communes en excédent ou en déficit : en 2022, 19 Communes sur 22 étaient en excédent, contre 14 en 2025 et seulement 11 en 2021 et 2023 ;

 Risque : inégalité dans la gestion budgétaire des Communes, potentiellement liée à une faible autonomie fiscale, une mauvaise gouvernance ou une répartition inégale des ressources ;

- un endettement global en progression de 2021 à 2023 (de 30,24 à 34,09 milliards d'Ariary), puis en légère baisse à 27,56 milliards en 2024 avant de remonter à 29,25 milliards en 2025. Ces dettes correspondent aux restes à payer ou arriérés. Les Communes n'ont pas de dettes rétrocédée et garantie par le gouvernement central ni de dette directe du gouvernement ;

Risque : tensions de trésorerie, fragilisation de la soutenabilité budgétaire et limitation de la capacité des CTD à exécuter les dépenses futures ;

– la part quasi constante des recettes et dépenses des Communes par rapport à celles du gouvernement central (autour de 1 % et 0,8 % respectivement) démontre une évolution parallèle de leurs ressources et charges.

16.2. Les plus grandes Collectivités Territoriales Décentralisées :

Cette sous-section traite des informations sur la performance budgétaire et l'endettement des vingt-deux (22) Communes, en termes de recettes budgétaires, en 2025. Par souci de confidentialité, ces Communes sont codifiées par des chiffres allant de 1 à 22.

Tableau 34:Les vingt-deux (22) Communes par recettes budgétaires (à la fin de l'année 2025)

(en milliards Ariary)

COM	Recettes (Mds MGA)	Dépenses (Mds MGA)	Solde budgétaire (Mds MGA)	Dettes (Mds MGA)
COM 1	3,96	2,21	1,74	0,04
COM 2	6,07	5,29	0,78	0,19
COM 3	16,50	17,71	-1,21	3,73
COM 4	2,88	2,72	0,16	0,23
COM 5	10,54	2,64	7,89	0,07
COM 6	45,10	43,33	1,77	20,78
COM 7	8,00	5,29	2,71	1,59
COM 8	3,37	3,43	-0,06	0,95
COM 9	0,32	0,29	0,03	0,09
COM 10	2,35	2,47	-0,13	0,00
COM 11	0,72	0,95	-0,24	0,82
COM 12	0,55	0,52	0,03	0,01
COM 13	0,86	0,73	0,13	0,06
COM 14	0,82	0,75	0,06	0,10

COM	Recettes (Mds MGA)	Dépenses (Mds MGA)	Solde budgétaire (Mds MGA)	Dettes (Mds MGA)
COM 15	0,72	0,58	0,14	0,00
COM 16	0,45	0,52	-0,07	0,04
COM 17	0,70	0,64	0,06	0,00
COM 18	0,49	0,37	0,12	0,11
COM 19	0,23	0,45	-0,22	0,23
COM 20	0,20	0,22	-0,02	0,17
COM 21	0,22	0,21	0,01	0,00
COM 22	0,17	0,85	-0,67	0,03
TOTAL	**105,20**	**92,18**	**13,02**	**29,25**

Source *: Balances des Opérations en Deniers des vingt-deux (22) Communes de 2025*

L'analyse de ce tableau permet de constater que :

- concentration des risques dans quelques Communes : COM 6 concentre 43 % des recettes totales (45,10 Mds MGA) et 71 % des restes à payer (20,78 Mds MGA sur 29,25 Mds MGA) ;

- présence simultanée de déficits et de restes à payer : COM 3, 8, 10, 11, 16, 19, 20 et 22 sont en déficit tout en affichant des engagements non réglés, ce qui traduit une trésorerie tendue ;

- inégalités financières marquées entre Communes : COM 5 affiche un excédent très élevé (7,89 Mds MGA) avec des dettes quasi nulles, tandis que COM 3 enregistre le déficit le plus important (-1,21 Mds MGA) avec 3,73 Mds MGA de dettes, reflétant des disparités de gestion ;

- poids élevé des restes à payer : les dettes représentent en moyenne 28 % des recettes annuelles des Communes.

16.3. Transferts budgétaires aux Communes :

Cette section traite des transferts budgétaires du gouvernement central vers les Communes et fournit des informations sur les transferts prévus par rapport aux transferts réels pour les vingt-deux (22) Communes.

Tableau 35:Transferts budgétaires (subventions) prévus et réalisés vers les vingt-deux (22) Communes (cinq dernières années)

(en milliards d'Ariary)

COM	2021	2022	2023	2024	2025
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel
COM 1	0,12	0,12	0,08	0,16	0,12
COM 2	0,17	0,47	0,13	0,24	0,20
COM 3	0,21	0,51	0,23	0,43	0,20
COM 4	0,21	0,29	0,25	0,27	0,21
COM 5	0,28	0,19	0,13	0,24	0,45
COM 6	7, 96	0,98	0,99	1,63	2,66
COM 7	0,11	0,38	0,13	0,29	0,18
COM 8	0,19	1,62	0,13	0,23	0,23
COM 9	0,10	0,09	0,06	0,11	0,01
COM 10	0,07	0,08	0,10	0,10	0,07
COM 11	0,07	0,09	0,00	0,10	0,07
COM 12	0,06	0,09	0,52	1,34	0,06
COM 13	0,08	0,08	0,06	0,09	0,09
COM 14	0,06	0,12	0,06	0,08	0,05
COM 15	0,09	0,58	0,04	0,10	0,07
COM 16	0,05	0,06	0,06	0,08	0,05
COM 17	0,06	0,13	0,07	0,08	0,05
COM 18	0,06	0,16	0,05	0,08	0,03
COM 19	0,05	0,05	0,06	0,07	0,00
COM 20	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04
COM 21	0,07	0,05	0,04	0,05	0,04
COM 22	0,08	0,09	0,51	0,83	0,06
TOTAL	**10,20**	**6,28**	**3,73**	**6,60**	**4,97**

Source *: Balances des Opérations en Deniers des vingt-deux (22) Communes de 2021 à 2025*

Le tableau présentant les transferts reçus par chaque Commune peut être analysé comme suit :

- forte variabilité interannuelle : l'année 2021 ressort comme une année exceptionnelle avec 10,20 milliards d'Ariary de transferts réalisés, portés essentiellement par COM 6 (7,93 milliards). En 2023, le total chute à 3,73 milliards, avant de se redresser à 6,60 milliards en 2024 et de retomber à 4,97 milliards en 2025. Cette irrégularité rend la prévision et la planification budgétaires très difficiles ;

- disparités fortes entre COM : COM 6 concentre la plus grande part des transferts réalisés chaque année (notamment en 2021 avec 78 % du total). COM 19 n'a reçu aucun transfert en 2025. Ces écarts reflètent une allocation inéquitable des ressources entre collectivités ;

Risques : instabilité des allocations, concentration des transferts, dépendance à des financements exceptionnels.

16.4. Mesures d'atténuation des risques :

- **Stabiliser et sécuriser les recettes :**
 - Diversification des sources de revenus locaux : élargir l'assiette fiscale (taxes sur les activités économiques locales, marchés, stationnement, etc.) pour réduire la dépendance aux transferts de l'État ;
 - Renforcement du recouvrement fiscal : moderniser la gestion des taxes locales (numérisation, identification des contribuables, lutte contre l'évasion) ;
 - Suivi régulier des transferts : mettre en place un calendrier clair de versement des transferts de l'État, avec suivi trimestriel, pour éviter les à-coups de trésorerie ;

- **Maîtriser et optimiser les dépenses :**
 - Priorisation des dépenses : privilégier les dépenses essentielles et limiter les engagements non urgents en période de baisse de recettes ;

- **Réduire et maîtriser les restes à payer :**
 - Plan d'apurement pluriannuel : étaler le règlement des restes à payer (RAP) sur plusieurs exercices en ciblant en priorité les dettes envers les prestataires stratégiques ;
 - Tableau de suivi des RAP : suivi mensuel des engagements non réglés ;
 - Négociation avec les créanciers : accords de paiement échelonnés pour éviter la pression immédiate sur la trésorerie ;

- **Améliorer la fiabilité et la transparence de la planification budgétaire :**
 - Renforcement des capacités des services financiers locaux : formation en prévision budgétaire, suivi d'exécution et analyse financière.

17. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Cette section traite des risques budgétaires découlant des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et des Établissements Publics à caractère Administratif (EPA). Elle fournit des informations sur le paysage et les données financières des plus grandes entités susceptibles de présenter le risque le plus important pour le Gouvernement Central.

17.1. Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial

- **Aperçu du paysage :**

Les EPIC sont des Établissements Publics dont les activités ont trait à la production ou à la vente de biens et/ou prestations de service. Ils sont régis par la Loi N°2018-037 du 08 février 2019 fixant les principes régissant les Établissements Publics ainsi que les règles de création des catégories d'Établissement Public.

Actuellement, 45 EPIC sont recensés sur tout le territoire. Toutefois, considérant la difficulté de collecte des données, seules les données des vingt (20) EPIC sont fournies dans cette section.

Les données traitées dans cette section sont issues des états financiers des EPIC sur la période de 2021 à 2024. Les données au titre de l'année 2025 ne sont pas encore disponibles étant donné que les états financiers des EPN pour cet exercice ne sont pas encore produits (exercice non clôturé).

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs économiques de ces EPIC, sur une base consolidée.

Tableau 36:Principaux indicateurs consolidés des vingt (20) EPIC

(en milliards Ariary)

	2021	2022	2023	2024
Actifs	1 020,61	1 152,24	1 210,59	1 323,79
Capital	1,66	2,06	2,06	2,06
Résultat Net	168,97	130,43	99,30	975,57
Impôts et contributions	0,98	0,67	0,39	0,75
Dettes (emprunts, dettes financières et restes à payer)	173,64	179,77	128,97	127,32

Source : *États financiers des vingt (20) EPIC de 2021 à 2024*

Le tableau des EPIC ci-dessus peut être analysé comme suit :

- évolution des actifs de 30 % sur la période 2021 à 2024, passant de 1 020,61 à 1 323,79 milliards d'Ariary, ce qui traduit un renforcement du patrimoine et des moyens économiques des EPIC ;
- capital stable : faible en 2021 (1,66 Mds), avec une légère remontée (2,06 Mds) de 2022 à 2024. En général, le capital des EPIC est constitué par la dotation initiale de l'Etat, les biens affectés ou mis à disposition, les résultats accumulés, les subventions d'investissement obtenues,… ;
- résultat net en forte hausse en 2024 (975,57 Mds MGA), après un repli continu de 2021 à 2023. Cette progression exceptionnelle est essentiellement portée par EPIC 4 (Secteur Transport : 953,94 Mds MGA) ;
- forte volatilité des impôts et contributions : chute de 60 % entre 2021 et 2023, avant de remonter légèrement en 2024 ;
- dettes en amélioration notable : après avoir atteint 179,77 Mds en 2022, elles reculent à 127,32 Mds en 2024.

- **Risques globaux** :

- risque de rentabilité : concentration du résultat sur un seul EPIC (EPIC 4) masquant la faiblesse des autres entités ;
- risque budgétaire pour l'État : volatilité des contributions fiscales.

17.1.1. Les plus grands Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial

Cette sous-section donne des informations sur les vingt (20) plus grands EPIC, en termes d'actifs. Par souci de confidentialité, ces EPIC seront codifiées par des chiffres allant de 1 à 20.

Tableau 37:Les vingt (20) EPIC par actifs (à la fin de l'année 2024)

(en milliards Ariary)

EPIC	Secteur	Actifs (Mds MGA)	Capital (Mds MGA)	Résultat net (Mds MGA)	Dettes (Mds MGA)	Aides publiques réelles (Mds MGA)
EPIC 1	Transport	16,49	0,76	2,08	11,91	0,00
EPIC 2	Mine	69,91	0,00	1,18	29,64	0,00
EPIC 3	Santé	28,96	0,45	4,45	15,87	0,00
EPIC 4	Transport	1 065,59	0,00	953,94	14,07	0,00
EPIC 5	Agriculture	26,54	0,04	0,08	19,07	0,00
EPIC 6	Transport	25,18	0,01	9,62	5,11	0,00

EPIC	Secteur	Actifs (Mds MGA)	Capital (Mds MGA)	Résultat net (Mds MGA)	Dettes (Mds MGA)	Aides publiques réelles (Mds MGA)
EPIC 7	Transport	58,27	0,00	0,92	16,26	0,00
EPIC 8	Education	7,36	0,00	0,23	4,89	0,69
EPIC 9	Pêche	2,74	0,00	0,09	1,80	1,02
EPIC 10	Economie	3,11	0,00	0,65	0,07	1,44
EPIC 11	Environnement	3,66	0,00	0,61	1,39	0,70
EPIC 12	Mine	0,36	0,00	-0,06	0,08	0,00
EPIC 13	Industrie	4,02	0,40	0,12	1,12	0,00
EPIC 14	Elevage	3,35	0,36	0,03	3,80	3,50
EPIC 15	Pêche	2,32	0,00	-0,15	1,70	0,19
EPIC 16	Tourisme	2,77	0,00	0,36	0,15	0,05
EPIC 17	Education	0,62	0,03	0,10	0,21	0,71
EPIC 18	Education	1,30	0,00	1,07	0,02	0,33
EPIC 19	Environnement	0,65	0,00	0,26	0,07	0,07
EPIC 20	Santé	0,60	0,00	0,00	0,09	0,00
TOTAL		**1 323,79**	**2,06**	**975,57**	**127,32**	**8,70**

Source *: États financiers des vingt (20) EPIC en 2024*

Les vingt (20) EPIC n'ont pas de dette garantie et directe du gouvernement central.

Ce tableau met en évidence la diversité des secteurs d'activité des Établissements Publics, avec des tailles et des performances variées en termes d'actifs, de capital, de dettes et de résultats nets :

- concentration extrême des actifs sur EPIC 4 (Transport) qui représente à lui seul 80 % du total des actifs (1 065,59 Mds MGA sur 1 323,79 Mds MGA) et 98 % du résultat net. Les EPIC 1 et 2 suivent avec respectivement 16,49 et 69,91 Mds MGA ;
- capital quasi nul : le capital total (2,06 Mds MGA) est marginal par rapport aux actifs. À noter qu'en tant qu'EPN, les EPIC ne doivent pas avoir de capital ;
- endettement hétérogène mais significatif : les restes à payer atteignent 127,32 Mds MGA. EPIC 2 (Mines) concentre 23 % des dettes (29,64 Mds), EPIC 1 (Transport) 9 % (11,91 Mds), tandis que EPIC 4 et 14 affichent des ratios dettes/actifs supérieurs à 100 % ;
- aides publiques concentrées sur quelques EPIC : EPIC 14 (Élevage) et EPIC 9 (Pêche) ont reçu les subventions les plus importantes (respectivement 3,50 et 1,02 Mds MGA). La plupart des autres EPIC ne reçoivent pas d'aides publiques, témoignant de leur capacité relative à s'autofinancer.

Principaux risques identifiés :

- concentration des risques sur EPIC 4 (Transport) : toute dégradation de sa performance pourrait avoir un impact significatif sur les agrégats consolidés ;
- efficacité économique inégale : plusieurs EPIC mobilisent des actifs importants pour des résultats très faibles (EPIC 12, 15, 20) ;
- vulnérabilité à la dette dans certains EPIC (EPIC 4, 14) dont les dettes dépassent leurs actifs ;
- risque budgétaire latent pour l'État en cas de crise, malgré l'absence d'aides publiques massives à ce jour.

17.1.2. Atténuation des risques :

- Risque de concentration (forte dépendance à EPIC 4) :
 - Diversifier les sources de revenus en développant les activités économiques des EPIC plus petits;
 - Réviser les modèles économiques des EPIC sous-performants (ex. Agriculture, Mines, Pêche) pour améliorer leur rentabilité ;
 - Instaurer un suivi sectoriel différencié : mettre en place un tableau de bord par EPIC afin d'anticiper les baisses de performance ;
- Risque d'efficacité économique (actifs peu rentables) :
 - Audit de performance des actifs : identifier les immobilisations sous-utilisées et envisager leur cession, location ou mutualisation avec d'autres EPIC ;
 - Plan de redynamisation pour les EPIC à faible rendement, avec indicateurs précis ;

- Risque de gouvernance : faible transparence sur la structure financière réelle de certains EPIC :
 - Renforcer le reporting financier (bilan, compte de résultat, ratios clés) ;
 - Instaurer un audit externe annuel obligatoire ;
 - Former les organes dirigeants à la gestion financière publique et à l'analyse des risques.

17.2. Établissements Publics à caractère Administratif

- **Aperçu du paysage :**

Les EPA sont des Établissements Publics qui exercent des activités à caractère administratif et dont les ressources proviennent principalement des subventions et recettes parafiscales. Ils sont régis par la Loi N°2018-037 du 08 février 2019 fixant les principes régissant les Établissements Publics ainsi que les règles de création des catégories d'Établissement Public.

Actuellement, on recense 94 EPA dotés d'Agent Comptable. Considérant la difficulté de collecte des données, seules les données des cinquante (50) plus grands EPA en termes d'actifs sont fournies dans cette section. Les données traitées dans cette section sont issues des états financiers des EPA de 2021 à 2024. Les données au titre de l'année 2025 ne sont pas encore disponibles étant donné que les états financiers des EPN pour cet exercice ne sont pas encore produits (exercice non clôturé).

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs économiques de ces EPA, sur une base consolidée, sur la période de 2021 à 2024.

Tableau 38:Principaux indicateurs consolidés des cinquante (50) EPA

(en milliards Ariary)

	2021	2022	2023	2024
Actifs	203,95	266,87	266,33	308,54
Capital	5,07	5,07	5,07	10,27
Résultat Net	7,84	24,43	-65,40	-78,46
Impôts et contributions	0,00	0,00	0,00	0,04
Dettes (emprunts, dettes financières et restes à payer)	179,47	223,56	294,57	426,82

***Source** : États financiers des cinquante (50) EPA de 2021 à 2024*

Le tableau ci-dessus peut être analysé comme suit :

- **Actifs :**

Les actifs des EPA consolidés ont montré une augmentation constante et significative sur la période. Ils sont passés de 203,95 milliards d'Ariary en 2021 pour atteindre 308,54 milliards en 2024 (+51 %). Cette croissance des actifs indique une expansion ou une accumulation de ressources par ces entités.

- **Capital :**

Le capital au niveau des EPA est relativement faible (de 5,07 à 10,27 milliards d'Ariary sur la période). En général, le capital des EPA est composé par l'excédent de fonctionnement capitalisé : dotations de l'Etat, biens du domaine public affectés,…

- **Résultat net :**

Le résultat net a connu des fluctuations importantes : positif en 2021 (7,84 Mds) et 2022 (24,43 Mds), il bascule en territoire négatif en 2023 (-65,40 Mds) et se détériore davantage en 2024 (-78,46 Mds). En moyenne sur les quatre années étudiées, les EPA affichent un résultat net de -27,90 milliards d'Ariary, démontrant l'incapacité structurelle de ces entités à financer leurs dépenses propres. L'année 2024 marque une aggravation de la perte consolidée, indiquant une fragilité financière croissante.

- **Impôts et contributions :**

Les montants relatifs aux impôts et contributions sont restés extrêmement faibles sur toute la période (moins de 50 millions d'Ariary par an). Cela pourrait être dû, soit par la faiblesse du résultat des EPA, soit par la négligence fiscale.

- **Dettes :**

Les dettes consolidées des EPA ont montré une tendance à la hausse continue et très prononcée, passant de 179,47 milliards d'Ariary en 2021 à 426,82 milliards en 2024 (soit +138 % en quatre ans). La dette augmente en moyenne de 82 milliards d'Ariary annuellement. Cette tendance à l'endettement croissant pourrait provoquer des pressions significatives sur la trésorerie pour les années à venir et constitue un risque budgétaire majeur pour l'État.

17.2.3. Les plus grands Établissements Publics à caractère Administratif :

Cette sous-section donne des informations sur les vingt (20) EPA en termes d'actifs. Par souci de confidentialité, ces EPA seront codifiées par des chiffres allant de 1 à 20.

Tableau 39:Les vingt (20) EPA par actifs (à la fin de l'année 2024)

(en milliards Ariary)

EPA	Secteur	Actifs (Mds MGA)	Capital (Mds MGA)	Résultat net (Mds MGA)	Dettes (Mds MGA)	Aides publiques réelles (Mds MGA)
EPA 1	Décentralisation	158,44	0,00	-96,64	369,16	6,99
EPA 2	Travaux publics	20,97	0,00	1,80	19,64	4,11
EPA 3	Elevage	18,13	5,20	1,46	2,33	0,00
EPA 4	Décentralisation	10,33	0,00	-3,49	7,80	0,38
EPA 5	Agriculture	21,07	0,00	6,34	5,95	1,80
EPA 6	Santé	4,80	0,00	-0,01	1,57	1,62
EPA 7	Pêche	4,46	0,97	-1,20	2,46	1,64
EPA 8	Santé	4,10	0,00	-0,50	0,93	1,01
EPA 9	Santé	5,75	0,00	0,27	0,14	0,00
EPA 10	Enseignement	10,04	0,00	0,54	1,15	1,19
EPA 11	Culture	4,40	0,00	0,46	0,66	0,12
EPA 12	Culture	3,07	0,00	0,02	0,00	0,21
EPA 13	Pêche	2,30	2,81	0,47	0,15	1,70
EPA 14	Economie	2,33	0,00	-0,33	0,64	0,96
EPA 15	Santé	1,17	0,00	0,02	0,32	0,58
EPA 16	Santé	1,68	0,00	0,11	0,32	0,30
EPA 17	Justice	2,19	0,00	4,40	0,67	1,91
EPA 18	Santé	1,73	0,97	0,04	0,05	0,00
EPA 19	Social	8,27	0,00	-0,79	4,78	20,49
EPA 20	Santé	2,19	0,00	4,40	0,67	1,91
TOTAL		**287,41**	**9,96**	**-82,62**	**419,38**	**46,91**

Source *: États financiers des vingt (20) EPA en 2024*

Le tableau démontre une réelle disproportion du volume des EPA. EPA 1 (Décentralisation) est de loin la plus grande entité parmi ce groupe, dominant très largement en termes d'actifs (158,44 Mds MGA sur un total de 287,41 Mds, soit 55 %) et de dettes (369,16 Mds MGA sur un total de 419,38 Mds, soit 88 %). Son résultat net (-96,64 Mds) représente à lui seul 117 % du déficit consolidé.

Le résultat net moyen de -82,62 milliards d'Ariary en 2024 démontre l'incapacité structurelle et l'essence des EPA à ne pas produire de bénéfices. Les transferts de l'État varient d'un EPA à l'autre, afin de leur permettre de fonctionner normalement et de supporter leurs charges habituelles.

En somme, au vue des deux tableaux supra, les Établissements Publics à caractère Administratif (EPA) pourraient présenter un risque budgétaire significatif et croissant pour l'État, pour les raisons ci-après :

- **Dette en forte augmentation :** constituant un fardeau financier important et un risque pour le budget de l'État, qui pourrait être amené à garantir ou à rembourser ces dettes ;
- **Résultat net fortement négatif :** indiquant un déséquilibre financier majeur et pourrait nécessiter un soutien budgétaire de l'État pour éviter des ruptures de paiement ou la cessation d'activités pour les entités concernées ;
- **Faible contribution fiscale :** signifiant que les EPA ne sont pas des génératrices de revenus significatifs pour le budget de l'État.

17.2.4. Atténuation des risques :

Des pistes de mesures peuvent être adoptées pour atténuer ces risques :

- **Gestion de la dette et amélioration de la performance financière globale :**

 Il serait crucial d'établir des politiques de gestion de la dette plus strictes et de limiter les arriérés. L'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la recherche de revenus supplémentaires pourraient permettre de retrouver une rentabilité positive et de réduire la dépendance aux financements externes.
- **Renforcement de la gouvernance et de la supervision :**

 Cela pourrait inclure un suivi plus rigoureux des performances financières, l'établissement d'objectifs de rentabilité et d'endettement, et la mise en place de mécanismes d'alerte précoce en cas de dégradation.

- **Optimisation de la contribution fiscale (à long terme) :**

 Bien que les montants d'impôts et contributions payés soient négligeables, une amélioration de la situation financière globale des EPA pourrait, à terme, leur permettre de générer davantage de revenus et ainsi contribuer aux recettes de l'État.